



PLAN

de gestion
des matières
résiduelles

2015
2019



Adopté le 8 juin 2016
Entré en vigueur le
16 octobre 2016



Québec, le 19 octobre 2016

Monsieur Stéphane Bergeron
Directeur général
Municipalité régionale de comté de Lotbinière
6375, rue Garneau
Sainte-Croix (Québec) G0S 2H0

Monsieur le Directeur général,

À la suite de l'analyse de conformité du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la municipalité régionale de comté (MRC) de Lotbinière, conformément à l'article 53.20 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), ci-après la Loi, nous avons le plaisir de vous informer que votre plan a été jugé conforme aux exigences de la Loi et conforme aux orientations de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et de son Plan d'action 2011-2015.

Si ce n'est pas déjà fait, nous vous rappelons qu'en vertu de l'article 53.18 de la Loi, vous deviez transmettre à toutes les municipalités régionales environnantes ou qui sont desservies par une installation d'élimination située sur le territoire d'application de votre plan, une copie de votre PGMR officiellement adopté. Vous deviez également publier l'avis d'adoption de votre PGMR accompagné de son sommaire dans un journal diffusé sur votre territoire.

Conformément à l'article 53.19 de la Loi, soulignons que le PGMR révisé entrera en vigueur le 16 octobre 2016 et rendra ainsi caduc le PGMR présentement en vigueur.

Finalement, rappelons que les municipalités locales du territoire d'application sont liées par le PGMR en vigueur, tel qu'inscrit à l'article 53.24 de la Loi.

... 2

Par la révision de votre PGMR, vous participez à la réalisation de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles et son Plan d'action 2011-2015, lesquels s'inscrivent dans la volonté gouvernementale de bâtir une économie verte qui contribuera à la relance de notre économie, ainsi qu'à la lutte contre les changements climatiques. Ce faisant, nous continuerons à innover et à travailler ensemble pour réduire la quantité de produits qui terminent leur vie dans les lieux d'élimination. Les effets seront bénéfiques sur notre environnement ainsi que sur notre développement social et économique. Nous permettrons ultimement à nos enfants de vivre dans une société prospère, responsable et sans gaspillage.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



DAVID HEURTEL



Québec, le 25 avril 2016

Monsieur Serge Bilodeau
Directeur général et secrétaire-trésorier
MRC de Lotbinière
6375, rue Garneau
Sainte-Croix (Québec) G0S 2H0

Monsieur,

À la suite de l'analyse de conformité du projet de plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Lotbinière conformément à l'article 53.17 de la Loi sur la qualité de l'environnement (chapitre Q-2), ci-après la « Loi », nous vous informons que le document tel que proposé ne s'avère pas conforme aux exigences de la Loi et n'est pas en cohérence avec les orientations et les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles, ci-après la « Politique » et son Plan d'action 2011-2015.

Tout d'abord, nous tenons à souligner la qualité de la description du territoire d'application et de la gestion actuelle des matières résiduelles. Toutefois, certains éléments sont manquants afin de rendre ce plan conforme à la législation. En effet, la Loi prévoit, à l'article 53.9, qu'un PGMR doit comprendre :

5^e alinéa : un énoncé des orientations et des objectifs à atteindre en matière de récupération, de valorisation et d'élimination des matières résiduelles, lesquels doivent être compatibles avec la politique gouvernementale prise en application de l'article 53.4, ainsi qu'une description des services à offrir pour atteindre ces objectifs.

De plus, le droit de regard dont entend se doter la MRC n'est pas conforme aux termes de la Loi.

Il est par conséquent nécessaire d'apporter les mesures correctives afin de rendre votre projet de PGMR conforme aux exigences de la Loi. Vous trouverez à cet effet en pièce jointe, la grille d'analyse de conformité avec les modifications à apporter à votre projet de PGMR.

...2

Pour obtenir davantage de renseignements au sujet de l'analyse de votre projet de PGMR et de la liste des mesures correctives exigées, que vous trouverez ci-jointe, veuillez communiquer avec madame Dominique Léger, agente de recherche et de planification chez RECYC-QUÉBEC, au 514 352-5002, poste 2445, ou par courriel à pgmr@recyc-quebec.gouv.qc.ca.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La sous-ministre,



Christyne Tremblay

p. j.

- c. c. M. Simon Rousseau, Ville de Lévis
- M. Mario Caron, MRC de La Nouvelle-Beauce
- M. Gilbert Caron, MRC de Robert-Cliche
- M^{me} Marie-Eve Mercier, MRC des Appalaches
- M. Rick Lavergne, MRC de L'Érable
- M. Daniel Béliveau, MRC de Bécancour
- M^{me} Josée Frenette, MRC de Portneuf
- M. Pierre St-Onge, MRC des Chenaux

Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Lotbinière

2015-2019

Le présent plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Lotbinière a été préparé conformément aux *Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC). La démarche suivie par la MRC de Lotbinière respecte également en tous points les exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement* du gouvernement québécois.

Ce document est la suite logique du premier plan de gestion des matières résiduelles publié en 2006 par la MRC de Lotbinière. En présentant un portrait de la situation actuelle de gestion des matières résiduelles sur le territoire de planification, ce second plan permet d'apprécier les résultats découlant des efforts de mise en œuvre de son prédécesseur en plus de prévoir plusieurs stratégies et actions qui seront mises en place au cours des prochaines années.



Enviro-accès inc.
268, rue Aberdeen (bureau 204)
Sherbrooke, (Qc), J1H 1W5
Tél. 819.823.2230
www.enviroaccess.ca

Équipe de travail

MRC de Lotbinière

Louis Cournoyer

Pablo A. M.-Rousseau

Stéphane Bergeron

Stéphane Breton

Vanessa Demers Auger

Responsable de la géomatique

Responsable de l'aménagement

Directeur général

Responsable du LET

Secrétaire service d'ingénierie et enfouissement

Enviro-accès

Isabelle Audet

Mathieu Muir

Conseillère technique

Directeur de projet

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION	1
2	DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION	2
2.1	DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE.....	2
2.1.1	MRC de Lotbinière.....	2
2.1.2	MRC de Bécancour.....	5
2.2	INFRASTRUCTURES.....	9
2.2.1	Réseau routier.....	9
2.2.2	Transport ferroviaire.....	9
2.3	AFFECTATION DU TERRITOIRE.....	11
2.3.1	MRC de Lotbinière.....	11
2.3.2	MRC de Bécancour.....	12
2.4	PROFIL DÉMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE	13
2.4.1	Résidences permanentes par type d'habitation	17
2.4.2	Population permanente et population saisonnière	17
2.4.3	Projections démographiques.....	19
2.5	PROFIL SOCIOÉCONOMIQUE.....	20
2.5.1	Répartition par secteur économique de la population en emploi	28
3	GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	29
3.1	DISTRIBUTION DES RESPONSABILITÉS.....	29
3.2	ENTENTES INTERMUNICIPALES.....	30
3.2.1	Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Beaurivage (RIGMRB).....	30
3.2.2	Groupe Gaudreau	30
3.2.3	Entente de gestion de regroupement Centre	30
3.2.4	Municipalités de Saint-Apollinaire et de Saint-Agapit.....	31
3.3	RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ENCADRANT LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	35
3.4	PROGRAMME D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION (ISÉ)	36
3.5	GESTION PAR TYPE DE MATIÈRES	36
3.5.1	Matières recyclables.....	36
3.5.2	Matières organiques putrescibles	36
3.5.3	Véhicules hors d'usage	39
3.5.4	Textile	39
3.5.5	Résidus domestiques dangereux (RDD)	41
3.5.6	Encombrants.....	43
3.5.7	Plastiques agricoles.....	44
3.5.8	Pneus.....	44
3.5.9	Matières résiduelles éliminées ou enfouies.....	44
3.5.10	Autres types de matières.....	44
4	RECENSEMENT DES INSTALLATIONS, ORGANISMES ET ENTREPRISES EN GMR PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE ET À L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE.....	46
4.1	INSTALLATIONS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.....	46
4.1.1	Lieu d'enfouissement technique à Saint-Flavien.....	46
4.1.2	Écocentres	47
4.1.3	Dépôt de matériaux secs.....	48
4.1.4	Centre de tri et de récupération des matières recyclables.....	48
4.1.5	Infrastructures de compostage.....	49
4.1.6	Centre de traitement des boues.....	49
4.2	ORGANISMES	49
4.2.1	Organismes gouvernementaux.....	49
4.2.2	Groupes environnementaux.....	50
4.2.3	Commissions scolaires	50

4.2.4	<i>Établissements verts Bründtland (ÉVB)</i>	51
4.2.5	<i>Autres organismes</i>	52
4.3	ENTREPRISES.....	52
5	INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉCUPÉRÉES, ÉLIMINÉES ET GÉNÉRÉES SUR LE TERRITOIRE	54
5.1	SECTEUR RÉSIDENTIEL	56
5.1.1	<i>Matières recyclables</i>	57
5.1.2	<i>Matières organiques</i>	59
5.1.3	<i>Véhicules hors d'usage (VHU)</i>	62
5.1.4	<i>Textile</i>	63
5.1.5	<i>Résidus domestiques dangereux (RDD)</i>	64
5.1.6	<i>Encombrants</i>	66
5.1.7	<i>Autres résidus demandant une gestion particulière</i>	67
5.1.8	<i>Résidus ultimes</i>	69
5.2	SECTEUR DES INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS (ICI)	69
5.2.1	<i>Matières recyclables</i>	70
5.2.2	<i>Matières organiques</i>	72
5.2.3	<i>Véhicules hors d'usage</i>	74
5.2.4	<i>Résidus ultimes</i>	74
5.2.5	<i>Autres matières</i>	75
5.3	SECTEUR DE LA CONSTRUCTION, DE LA RÉNOVATION ET DE LA DÉMOLITION (CRD).....	76
6	DIAGNOSTIC TERRITORIAL, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS	79
6.1	BILAN DU PREMIER PGMR (2006)	79
6.2	PROBLÉMATIQUE ET ENJEUX.....	84
6.2.1	<i>Problématiques et enjeux régionaux</i>	84
6.2.2	<i>Problématique par rapport aux attentes gouvernementales</i>	86
6.3	OBJECTIFS ET ORIENTATIONS.....	86
6.3.1	<i>Objectifs provinciaux</i>	86
6.3.2	<i>Orientations et objectifs régionaux</i>	87
6.3.3	<i>Matières acceptées au LET</i>	89
7	PLAN D'ACTION DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2015-2019	90
7.1	STRATÉGIES D'INTERVENTION	90
7.1.1	<i>Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)</i>	90
7.1.2	<i>Acquisition de connaissances</i>	91
7.1.3	<i>Responsabilisation des générateurs ICI et CRD</i>	91
7.2	MESURES PRÉVUES AU PLAN D'ACTION	91
8	SUIVI ET SURVEILLANCE DU PGMR	104
8.1	RESPONSABLES DU SUIVI ET DE LA SURVEILLANCE	104
8.2	OUTILS DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE	104
8.3	PLAN DE COMMUNICATION	106
9	CONCLUSION	107
10	BIBLIOGRAPHIE	108
	ANNEXE 1: LISTE DES ENTREPRISES, ORGANISMES ET INSTITUTIONS CONCERNÉS PAR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	109
	ANNEXE 2: AIDE-MÉMOIRE SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES POUR LES CITOYENS	115
	ANNEXE 3: FICHES SYNTHÈSES DES MESURES	117

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2-1 : Caractéristiques démographiques et territoriales de la MRC de Lotbinière dans la région administrative de Chaudière-Appalaches.....	2
Tableau 2-2 : Caractéristiques démographiques et territoriales de la MRC de Bécancour dans la région administrative du Centre-du-Québec	5
Tableau 2-3 : Population et occupation du territoire en 2013.....	14
Tableau 2-4 : Nombre de résidences permanentes par type d'habitation	17
Tableau 2-5 : Population permanente et saisonnière du territoire d'application	18
Tableau 2-6 : Projection de la population 2013-2031	19
Tableau 2-7 : Indice de développement socio-économique (ID) par municipalité, de 1996 à 2006.....	20
Tableau 2-8 : Répartition des industries, commerces et institutions par secteurs d'activités et municipalités.....	21
Tableau 2-9 : Nombre d'emplois par secteurs d'activités et municipalités.....	22
Tableau 2-10 : Taille des entreprises manufacturières du territoire de planification et nombre d'employés	24
Tableau 2-11 : Exploitations agricoles sur le territoire de planification	25
Tableau 2-12 : Indicateurs du marché du travail par municipalité pour 2011	27
Tableau 2-13 : Revenu total médian par ménage en 2010	28
Tableau 3-1: Sommaire des responsabilités de collectes des matières résiduelles sur le territoire de planification du PGMR pour le secteur résidentiel.....	32
Tableau 3-2 : Réglementation ou points réglementés concernant la gestion des matières résiduelles sur le territoire d'application	35
Tableau 3-3 : Gestion des boues municipales par municipalité du territoire d'application	38
Tableau 3-4: Localisation des cloches de récupération (points de dépôt) de la Ressourcerie de Lotbinière.....	40
Tableau 3-5 : Associations et sociétés responsables de la gestion de certains types de RDD au Québec	41
Tableau 3-6 : Points de dépôt des RDD sur le territoire de planification du PGMR	42
Tableau 3-7 : Gestion des balayures de rues sur le territoire de planification du PGMR.....	45
Tableau 5-1 : Type de données et sources par type de matières.....	54
Tableau 5-2 : Sommaire de l'ensemble des matières résiduelles récupérées, générées et éliminées sur le territoire d'application du PGMR par secteurs d'activités	55
Tableau 5-3 : Sommaire de l'ensemble des matières résiduelles récupérées, générées et éliminées sur le territoire d'application du PGMR en 2013 pour le secteur résidentiel	56
Tableau 5-4 : Quantité de matières recyclables récupérées, éliminées et générées sur le territoire d'application du PGMR pour le secteur résidentiel	58
Tableau 5-5 : Ventilation des matières recyclables récupérées par l'entremise de la collecte du secteur résidentiel selon le type de matières	58
Tableau 5-6 : Ventilation des quantités de matières recyclables récupérées par la collecte sélective (porte-à-porte) en fonction du type de matière	59
Tableau 5-7 : Ventilation des matières recyclables enfouies par l'entremise de la collecte des déchets du secteur résidentiel selon le type de matières	59
Tableau 5-8 : Quantité des matières recyclables éliminées par l'entremise de la collecte des déchets ..	59
Tableau 5-9 : Hypothèses considérées pour l'estimation des quantités de boues de fosses septiques générées par année sur le territoire d'application	60
Tableau 5-10 : Quantités totales de matières organiques putrescibles récupérées, éliminées et générées sur le territoire de planification	61
Tableau 5-11 : Quantités estimées, en tonnes, des véhicules hors d'usage récupérées, éliminées et générées pour le territoire d'application.....	63

Tableau 5-12 : Quantités estimées de textile récupérées, éliminées et générées sur le territoire de planification	64
Tableau 5-13 : Quantités réelles et estimées de résidus domestiques dangereux (RDD) récupérées, éliminées et générées sur le territoire de planification	65
Tableau 5-14 : Quantités estimées d'encombrants métalliques et non métalliques récupérées, éliminées et générées sur le territoire de planification	66
Tableau 5-15 : Quantités estimées de pneus et de contenants consignés récupérées, éliminées et générées sur le territoire de planification	68
Tableau 5-16 : Sommaire de l'ensemble des matières résiduelles récupérées, générées et éliminées sur le territoire d'application du PGMR en 2013 pour le secteur des ICI	69
Tableau 5-17 : Quantités de matières recyclables récupérées, éliminées et générées sur le territoire d'application du PGMR pour le secteur des ICI	71
Tableau 5-18 : Quantité de matières recyclables récupérées par secteur ICI	71
Tableau 5-19 : Quantité de matières recyclables éliminées par secteur ICI	72
Tableau 5-20 : Quantités estimées de matières organiques récupérées, éliminées et générées sur le territoire d'application du PGMR pour le secteur des ICI	73
Tableau 5-21 : Quantités estimées de véhicules hors d'usage récupérés, éliminés et générés sur le territoire d'application du PGMR pour le secteur des ICI	74
Tableau 5-22 : Quantités de matières enfouies au LET de la MRC de Lotbinière par le secteur ICI ..	75
Tableau 5-23 : Quantité de sous-produits des activités de gestion des matières résiduelles	75
Tableau 5-24 : Sommaire de l'ensemble des matières résiduelles récupérées, générées et éliminées sur le territoire d'application du PGMR en 2013 pour le secteur des CRD	76
Tableau 5-25 : Ventilation par municipalité de la quantité de matières récupérées, éliminées et générées par le secteur des CRD	78
Tableau 6-1 : Actions mises en place depuis 2006 n'étant pas prévues au premier PGMR de la MRC de Lotbinière	79
Tableau 6-2 : Rapport de suivi de la mise en œuvre du premier PGMR de la MRC de Lotbinière	80
Tableau 6-3 : Comparaison des quantités de matières résiduelles récupérées et générées entre 2006 et 2013 (exclus les quatre municipalités de la MRC de Bécancour)	84
Tableau 6-4 : Orientations et objectifs régionaux, en lien avec les objectifs québécois	88
Tableau 7-1: Plan d'action 2015-2019 de gestion des matières résiduelles de la MRC de Lotbinière - actions qui seront mises en place	92
Tableau 7-2 : Sommaire des coûts prévus aux mesures du PGMR	102
Tableau 8-1 : Plan de surveillance pour la mise à jour de l'inventaire	104

LISTE DES FIGURES

Figure 2-1 : Territoire de planification du PGMR de la MRC de Lotbinière	3
Figure 2-2 : Caractéristiques physiques et bassins versants des régions administratives de Chaudière-Appalaches et du Centre-du-Québec	7
Figure 2-3: Caractéristiques physiques du territoire de planification	8
Figure 2-4 : Infrastructures routières et ferroviaires sur le territoire de planification	10
Figure 2-5 : Distribution de la population par municipalité	15
Figure 2-6 : Variation de la population du territoire de planification entre 1996 et 2013	16
Figure 2-7 : Répartition de la population du territoire de planification par groupe d'âge en 2011	16
Figure 2-8 : Distribution de la population sur le territoire de planification du PGMR	16
Figure 2-9 : Localisation des employeurs majeurs (100 emplois et plus) par municipalité.....	26
Figure 2-10: Répartition de la population de 15 ans et plus en emploi selon le type d'industrie en 2011	29
Figure 3-1 : Municipalités desservies par le Lieu d'enfouissement technique (LET) et territoires de collecte des déchets	33
Figure 3-2 : Installations de récupération et territoires de collecte des matières recyclables	34
Figure 4-1 : Évolution des quantités de matières enfouies et projection d'ici 2031 en fonction de la population.....	47
Figure 5-1 : Quantité de matières résiduelles récupérées et éliminées sur le territoire du PGMR pour les trois secteurs d'activités	56
Figure 5-2 : Quantité de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées par le secteur résidentiel.....	57
Figure 5-3 : Ventilation de la composition des matières organiques récupérées sur le territoire	62
Figure 5-4 : Ventilation de la composition des matières organiques éliminées sur le territoire.....	62
Figure 5-5 : Ventilation des résidus domestiques dangereux (RDD) récupérés sur le territoire	65
Figure 5-6 : Proportion des matières résiduelles récupérées par type de matières pour le secteur des ICI.....	70
Figure 5-7 : Proportion des matières résiduelles éliminées par type de matières pour le secteur des ICI	70
Figure 5-8 : Ventilation des matières résiduelles éliminées sur le territoire pour le secteur des ICI.....	73
Figure 5-9 : Ventilation des matières récupérées sur le territoire pour le secteur des CRD.....	76
Figure 5-10 : Ventilation des matières éliminées sur le territoire pour le secteur des CRD.....	77

ACRONYMES

ACDC	Programme d'aide au compostage domestique et communautaire
ARC	<i>Automotive Recyclers Association</i>
ARPAC	Association des recycleurs de pièces d'autos et de camions
ARPE	Association pour le recyclage des produits électroniques
CAB	Centre d'action bénévole
CN	Canadien National (transport ferroviaire)
CPTAQ	Commission de protection du territoire agricole du Québec
CRECA	Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches
CRECQ	Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec
ENÉS	Entreprise de la nouvelle économie sociale
ÉVB	Établissements verts Bründtland
ISÉ	Information, sensibilisation et éducation
LES	Lieu d'enfouissement sanitaire
LET	Lieu d'enfouissement technique
LPTAQ	Loi sur la protection des territoires et des activités agricoles du Québec
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
MDDELCC	Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MRC	Municipalité régionale de Comté
PDZA	Plan de développement de la zone agricole
PGMR	Plan de gestion des matières résiduelles
OBNL	Organisme à but non lucratif
OBV	Organisme de bassins versants
RDD	Résidus domestiques dangereux
REP	Responsabilité élargie des producteurs
REIMR	Règlement sur l'enfouissement et l'incinération de matières résiduelles
RIGMRB	Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Beaurivage
RRQ	Réseau des ressourceries du Québec
SMBR	« <i>Suspended media Bio-reactor</i> » ou réacteur biologique sur lit fluidisé
SOMAE	Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux
VHU	Véhicule hors d'usage

1 INTRODUCTION

La première *Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008* a été remplacée en 2011 par une nouvelle politique pérenne. Cette nouvelle politique est accompagnée d'un plan d'action quinquennal couvrant la période 2011 à 2015. Elle se veut essentiellement la vision du Québec sur la gestion des matières résiduelles et est appelée à être mise en œuvre au moyen du plan d'action quinquennal.

Le plan d'action 2011-2015 comprend un ensemble d'objectifs quantitatifs à atteindre d'ici 2015 par l'intermédiaire de 10 stratégies et de 40 actions (MDDELCC, 2015). Ce plan d'action se fonde sur d'ambitieux objectifs, soit de :

- Ramener à 700 kilogrammes par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées
- Recycler 70 % du papier, carton, plastique, verre et métal résiduels
- Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle
- Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, brique et asphalte
- Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de construction, rénovation et démolition du segment du bâtiment

Une des pièces maîtresses de la Politique consiste en l'élaboration, l'adoption, la mise en œuvre et le suivi, par les municipalités régionales de comté (MRC) ou leur regroupement, de plans de gestion des matières résiduelles (PGMR).

La MRC de Lotbinière avait adopté le 13 septembre 2006 son premier Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR). En vertu de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la MRC de Lotbinière se doit de réviser ce plan aux cinq ans. Compte tenu des délais d'adoption de la nouvelle Politique et de publication des *Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles*, la MRC de Lotbinière a adopté le 26 novembre 2014 une résolution énonçant son intention de débiter la révision de son PGMR. Cette résolution tient compte de la demande de modification du territoire de planification du PGMR de la MRC de Lotbinière transmise le 8 octobre 2014 au ministre.

Dans le cadre du présent PGMR, le territoire de planification de la MRC de Lotbinière a été agrandi pour tenir compte des municipalités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Parisville et Sainte-Françoise (MRC de Bécancour) qui partagent déjà des infrastructures de gestion de matières résiduelles avec la MRC de Lotbinière.

Le présent document constitue le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Lotbinière et des municipalités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Parisville et Sainte-Françoise, et comprend les éléments suivants :

- Une description du territoire de planification
- Un inventaire des matières résiduelles générées sur le territoire de planification
- Un recensement des intervenants et des infrastructures reliés à la gestion des matières résiduelles
- Un diagnostic territorial
- Une description des mesures prévues
- Un système de suivi et de surveillance de la mise en œuvre

2 DESCRIPTION DU TERRITOIRE DE PLANIFICATION

La description du territoire de planification de la MRC de Lotbinière porte principalement sur trois volets, soit sur la géographie, la démographie et certaines caractéristiques socioéconomiques fondamentales. Il est à noter que le territoire de planification du présent PGM correspond aux 18 municipalités de la MRC de Lotbinière ainsi qu'aux municipalités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Parisville et Sainte-Françoise de la MRC de Bécancour. Ce sont les données, chiffres et statistiques de 2013 qui seront utilisés dans le présent document pour des raisons de disponibilité au moment de la rédaction et afin d'être cohérent avec l'inventaire des matières résiduelles effectué pour cette même année.

2.1 DESCRIPTION GÉOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE

2.1.1 MRC de Lotbinière

La MRC de Lotbinière est située dans la région administrative de Chaudière-Appalaches, région qui comprend neuf MRC et la Ville de Lévis. Localisé à l'extrémité ouest de la région administrative et à la porte de la Capitale nationale, le territoire de la MRC de Lotbinière couvre une superficie de 1 754 km². La MRC de Lotbinière est principalement inscrite dans les basses terres du Saint-Laurent et est bordée au nord par le fleuve Saint-Laurent sur près de 50 kilomètres et au sud par le piémont appalachien. Outre sa façade donnant sur le Saint-Laurent, la MRC de Lotbinière est entourée d'est en ouest par la Ville de Lévis et par les MRC de La Nouvelle-Beauce, de Robert-Cliche, des Appalaches, de L'Érable et de Bécancour; ces deux dernières faisant partie de la région Centre-du-Québec. La MRC de Lotbinière est située à une trentaine de kilomètres en amont de Québec et à près de 200 kilomètres de Montréal. La figure 2-1 illustre bien la localisation de la MRC de Lotbinière au sein de l'ensemble régional de Chaudière-Appalaches.

La MRC de Lotbinière constitue près de 12 % du territoire de la région de Chaudière-Appalaches. Elle comptait toutefois pour 7 % de sa population en 2013, selon les données de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ, 2014a).

Tableau 2-1 : Caractéristiques démographiques et territoriales de la MRC de Lotbinière dans la région administrative de Chaudière-Appalaches

MRC	Population 2013	Part de la population régionale (%)	Superficie (km ²)	Part de la superficie régionale (%)	Densité (hab./km ²)	Taux de population urbanisé en 2005 (%)
Beauce-Sartigan	52 156	12,5	1 953	13,0	26,7	59,1
Bellechasse	36 373	8,7	1 754	11,6	20,7	25,3
Les Appalaches	42 846	10,2	1 912	12,7	22,4	64,6
La Nouvelle-Beauce	36 501	8,7	905	6,0	40,3	37,9
Lévis	141 911	33,9	447	3,0	317,5	85,7
Les Etchemins	17 100	4,1	1 807	12,0	9,5	36,4
L'Islet	18 474	4,4	2 099	13,9	8,8	9,8
Lotbinière	30 912	7,4	1 754	11,6	17,6	29,5
Montmagny	22 841	5,5	1 693	11,2	13,5	40,5
Robert-Cliche	19 590	4,7	839	5,6	23,4	41,2
Chaudière-Appalaches	418 704	100	15 073	100	27,8	58,1

Source : Institut de la statistique du Québec, 2013. Profils statistiques par régions et MRC géographiques.

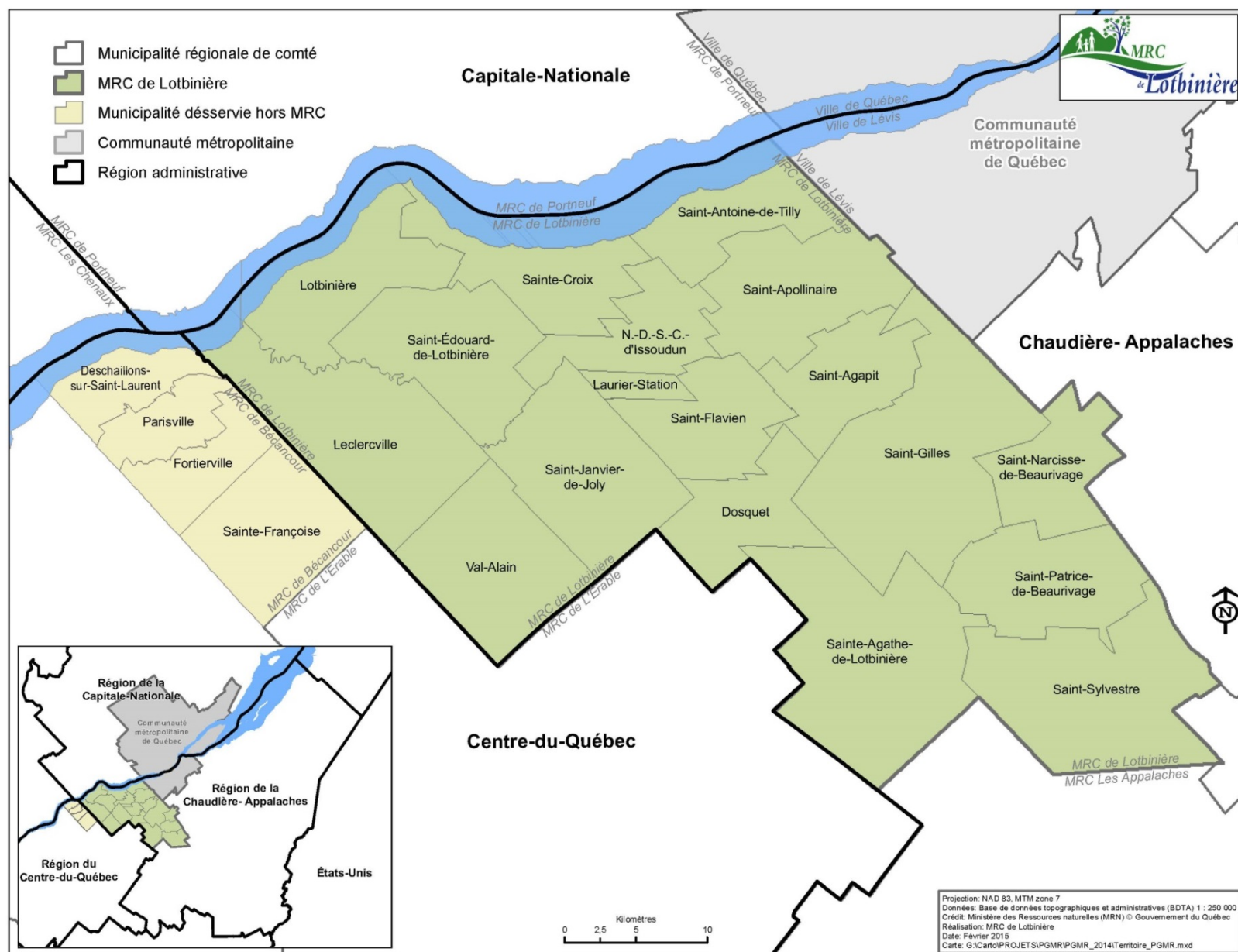


Figure 2-1 : Territoire de planification du PGMR de la MRC de Lotbinière

La MRC de Lotbinière avait une population en 2013 de 30 912 habitants. La densité de sa population de 17,62 habitants/km² est largement inférieure à la densité moyenne de Chaudière-Appalaches qui s'établit à 27,8 habitants/km². La MRC de Lotbinière se caractérise par un habitat relativement dispersé où l'emprise rurale est prépondérante. Elle est ainsi composée de 18 municipalités dont la majorité accueille moins de 2 000 habitants. Seules deux municipalités dépassent les 3 000 habitants, soit les municipalités de Saint-Agapit et Saint-Apollinaire. La figure 2-1 illustre en vert foncé la localisation des municipalités qui forment la MRC de Lotbinière.

Le territoire de la MRC de Lotbinière présente quatre ensembles géomorphologiques distincts qui se succèdent du nord au sud. Chaque ensemble offre des caractéristiques visuelles et écologiques particulières. La configuration spécifique de ces ensembles a contribué à façonner l'organisation spatiale des activités humaines au fil des ans. D'abord, les basses terres du Saint-Laurent forment la zone riveraine avec les municipalités de Saint-Antoine-de-Tilly, de Sainte-Croix, de Lotbinière et de Leclercville. Celles-ci sont localisées sur des terrasses peu élevées où s'abaissent ici et là de petites vallées qui favorisent les contacts avec le littoral. Suit la plaine agricole, située de part et d'autre de l'autoroute Jean-Lesage, où les vastes champs offrent une grande ouverture visuelle, sauf dans les secteurs boisés de la seigneurie Lotbinière et de la forêt Beaurivage. Outre l'intérieur des municipalités riveraines, cet ensemble comprend aussi les municipalités de Saint-Apollinaire, Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Laurier-Station, Saint-Flavien, Saint-Janvier-de-Joly, Val-Alain, Saint-Agapit, Dosquet, Saint-Gilles ainsi qu'une partie des municipalités de Sainte-Agathe-de-Lotbinière et de Saint-Narcisse-de-Beaurivage. Vient ensuite un corridor étroit qui forme le piémont appalachien où se dessine une alternance davantage marquée de champs et de boisés, parcourus par de faibles ondulations topographiques. Les municipalités de Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Saint-Narcisse-de-Beaurivage et Saint-Patrice-de-Beaurivage sont partiellement comprises au sein de cet ensemble. Enfin, le contrefort des Appalaches soulève l'extrémité sud-est de la MRC, soit en partie les municipalités de Sainte-Agathe-de-Lotbinière, de Saint-Patrice-de-Beaurivage et de Saint-Sylvestre. Ce secteur offre une vue imprenable sur les monts Handkerchief (660 mètres) et Sainte-Marguerite (698 mètres) qui forment les sommets les plus élevés de la MRC. La figure 2-2 permet de voir la configuration du territoire de la MRC.

Le territoire de Lotbinière est drainé par différents cours d'eau. La rivière Beaurivage et ses affluents constituent un important bassin versant dans la MRC. Le sous-bassin versant de la rivière Chaudière occupe une partie substantielle des municipalités de Saint-Apollinaire, Saint-Flavien, Saint-Agapit, Saint-Gilles, Dosquet, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Saint-Patrice-de-Beaurivage et Saint-Sylvestre. À l'ouest, le bassin versant de la rivière du Chêne, qui se jette dans le Saint-Laurent à Leclercville, occupe une bonne partie des municipalités de Dosquet, Leclercville, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Saint-Patrice-de-Beaurivage, Saint-Gilles, Saint-Flavien, Laurier-Station, Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Janvier-de-Joly et Val-Alain. La rivière Bourret présente un bassin versant de plus petite dimension. Il est à noter que la rivière Bécancour traverse le sud-ouest de la municipalité de Sainte-Agathe-de-Lotbinière et que la rivière Filcars s'y jette (voir la figure 2-2). La MRC compte plusieurs lacs sur son territoire, mais ils sont tous de modeste envergure. Le plus imposant est situé à Saint-Patrice-de-Beaurivage, soit le Petit Lac (voir la figure 2-2), et occupe une superficie de moins d'un km². Enfin, les milieux humides caractérisent plusieurs secteurs de la MRC, notamment dans les municipalités de Saint-Édouard-de-Lotbinière, Dosquet et Saint-Gilles. D'ailleurs, on dénombre une dizaine de tourbières importantes dans la MRC (voir à cet égard la figure 2-3).

Plus de 98 % de la superficie de la MRC se trouve sous l'application de la *Loi sur la protection du territoire agricole*. Selon les données compilées par le service d'aménagement du territoire de la MRC, la forêt couvre 61 % du territoire. De façon générale, le couvert forestier est morcelé en de multiples parcelles, à l'exception du bloc de forêt de la seigneurie de Lotbinière et de la forêt Beaurivage. De plus, près de 90 % des terres boisées appartiennent à des propriétaires privés alors que seulement 10 % relèvent du domaine public. La MRC de Lotbinière consacre 34 % de sa superficie à l'agriculture, ce qui fait d'elle l'une des MRC les plus agricoles de

la région Chaudière-Appalaches. Enfin, les périmètres urbanisés couvrent moins de 2 % de la superficie de la MRC.

La MRC ne compte aucun parc ni territoire de juridiction fédérale. Toutefois, le 2 septembre 2003, le Domaine Joly-De Lotbinière, reconnu comme l'un des plus beaux jardins anciens au pays, a été désigné Lieu historique national du Canada. Le Domaine couvre une superficie de 1,5 km² dans la municipalité de Sainte-Croix. Trois réserves écologiques de compétence provinciale sont situées sur le territoire de la MRC. Il s'agit de la réserve écologique de la Rivière-du-Moulin (0,11 km²) située à Lotbinière, de la réserve écologique Lionel-Cinq-Mars (4,14 km²) à Saint-Édouard-de-Lotbinière et de la réserve écologique de la Pointe-Platon (0,57 km²) à Sainte-Croix, située à côté du Domaine Joly-De Lotbinière. La figure 2-3 montre la localisation de ces espaces de protection.

2.1.2 MRC de Bécancour

La MRC de Bécancour est entourée par la MRC de Nicolet-Yamaska, la MRC de l'Érable, la MRC d'Arthabaska et la MRC de Lotbinière. Les municipalités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Parisville et Sainte-Françoise sont situées dans la MRC de Bécancour qui fait partie de la région administrative du Centre-du-Québec. Les quatre municipalités couvrent une superficie de 204 km² et bordent la municipalité de Leclercville à l'ouest.

Les municipalités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Parisville et Sainte-Françoise ont une densité moyenne de 17,31 habitants/km². Ce qui est largement inférieur à la densité moyenne du Centre-du-Québec qui s'établit à 34,6 habitants/km². Elles constituent près de 3 % du territoire de la région du Centre-du-Québec et compte pour 1,1 % de sa population en 2013. Les quatre municipalités se caractérisent par un habitat relativement dispersé où l'emprise rurale est prépondérante. Tout comme pour la majorité des municipalités de la MRC de Lotbinière, les quatre municipalités de Bécancour comptent moins de 2 000 habitants. La figure 2-1 illustre, en vert pâle, la localisation de ces quatre municipalités.

Pareillement à une bonne partie du territoire de la MRC de Lotbinière, les quatre municipalités voisines sont situées dans les basses terres du Saint-Laurent où la zone riveraine est occupée par la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent. La plaine agricole suit ensuite dans les municipalités de Fortierville, Parisville et Sainte-Françoise.

Tableau 2-2 : Caractéristiques démographiques et territoriales de la MRC de Bécancour dans la région administrative du Centre-du-Québec

MRC	Population 2013	Part de la population régionale (%)	Superficie (km ²)	Part de la superficie régionale (%)	Densité (hab./km ²)
Arthabaska	70 789	29,6	1 886	27,3	37,5
Bécancour	20 472	8,6	1 234	17,8	16,6
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	938	0,4	52	0,8	18,0
Fortierville	711	0,3	45	0,7	15,8
Parisville	534	0,2	36	0,5	14,8
Sainte-Françoise	479	0,2	88	1,3	5,4
Drummond	101 316	42,3	1 599	23,1	63,4
L'Érable	23 613	9,9	1 287	18,6	18,4
Nicolet-Yamaska	23 055	9,6	1 006	14,5	22,9
Centre-du-Québec	239 245	100	6 920	100	34,6

Source : Institut de la statistique du Québec, 2013. Profils statistiques par régions et MRC géographiques.

Concernant le drainage, la MRC de Bécancour est traversée par bon nombre de cours d'eau. Le principal bassin versant couvrant les quatre municipalités voisines est le bassin de la petite rivière du Chêne qui couvre également une petite portion de la MRC de Lotbinière. On peut voir la représentation de ce bassin versant sur la figure 2-2.

De plus, toujours sur le territoire de la MRC de Bécancour, les forêts couvraient 58,3 % selon le PDZA¹. Plus de 36 % du territoire de la MRC de Bécancour a l'agriculture (culture, jachère, etc.) comme mode d'occupation. De plus, les périmètres urbains occupent 5,1 % de la superficie du territoire de la MRC de Bécancour. Ces valeurs se rapprochent donc de celles décrites plus tôt pour la MRC de Lotbinière.

¹ Rapport final du 6 mai 2010

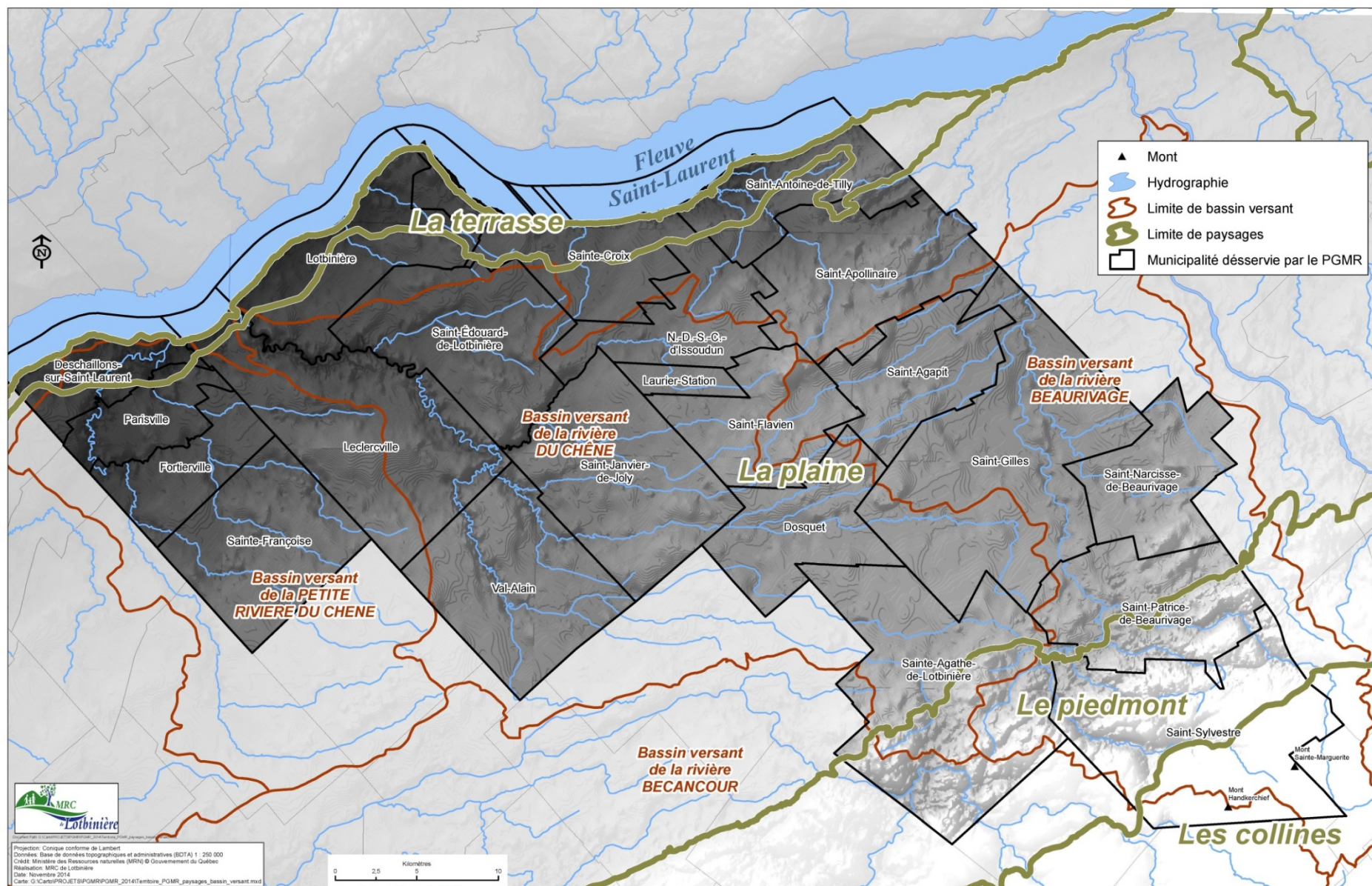


Figure 2-2 : Caractéristiques physiques et bassins versants des régions administratives de Chaudière-Appalaches et du Centre-du-Québec

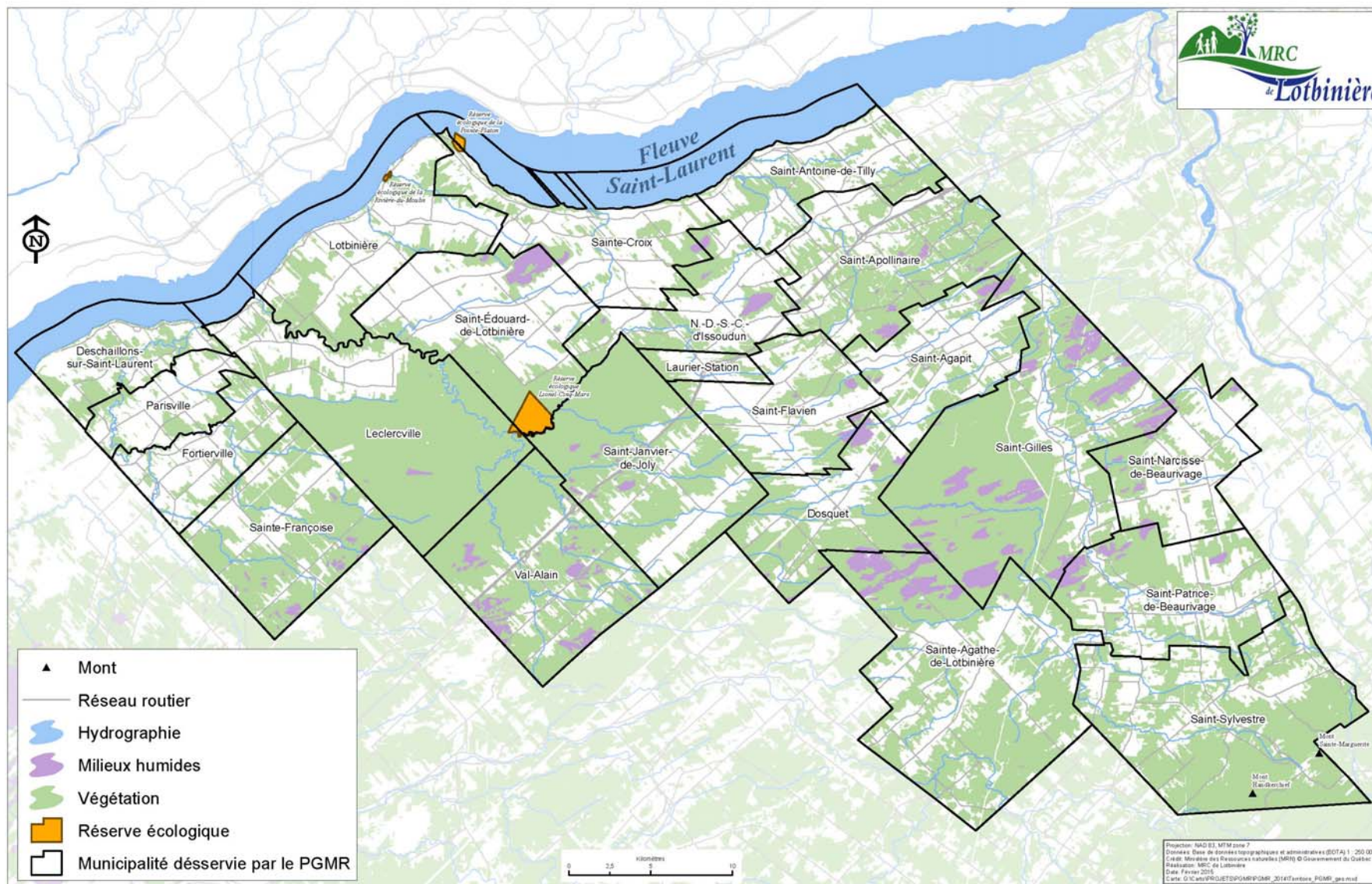


Figure 2-3: Caractéristiques physiques du territoire de planification

2.2 INFRASTRUCTURES

2.2.1 Réseau routier

La MRC de Lotbinière est desservie par un réseau routier complet qui la quadrille littéralement. L'autoroute Jean-Lesage (autoroute 20) en constitue l'axe principal et son effet structurant sur le développement local et régional n'est plus à démontrer. Elle traverse d'est en ouest les municipalités de Saint-Apollinaire, Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, Laurier-Station, Saint-Flavien, Saint-Janvier-de-Joly et Val-Alain. La route panoramique 132 s'étire le long du Saint-Laurent, de Gaspé à Dundee, à la frontière ontarienne, et franchit en un parcours sinueux les cinq municipalités riveraines du territoire d'application, soit les municipalités de Saint-Antoine-de-Tilly, Sainte-Croix, Lotbinière, Leclercville et Deschaillons-sur-Saint-Laurent dans la MRC de Bécancour. Elle est la seconde artère en importance au sein du territoire d'application. Elle représente une voie privilégiée de circulation touristique. La route 116, qui était le principal axe routier entre Québec et Montréal avant la construction de l'autoroute 20, passe par le nord de la municipalité de Saint-Gilles avant de traverser le cœur des municipalités de Saint-Agapit et Dosquet. La route secondaire 216, qui relie Asbestos à la municipalité de Sainte-Perpétue (MRC de L'Islet) traverse la municipalité de Saint-Sylvestre. La route 218 relie, sur une distance totale de 135 kilomètres, Saint-Michel-de-Bellechasse (MRC de Bellechasse) à Saint-Pierre-les-Becquets (MRC de Bécancour) et traverse les municipalités de Saint-Gilles et Sainte-Agathe-de-Lotbinière dans l'axe est-ouest. La route 226 mène, sur 126 kilomètres, de Sainte-Croix à Pierreville (MRC de Nicolet-Yamaska). Elle traverse ainsi, parallèlement à la route 132, les municipalités de Saint-Édouard-de-Lotbinière, Leclercville, Parisville et Fortierville. La route 265 relie, sur une distance de 49 kilomètres, la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent à Plessisville (MRC de l'Érable) et traverse ainsi les municipalités de Parisville, Fortierville et Sainte-Françoise. La route secondaire 269 relie, sur une distance de 184 kilomètres, la municipalité de Saint-Gilles à la municipalité de Saint-Théophile (MRC de Beauce-Sartigan) et traverse les municipalités de Saint-Patrice-de-Beaurivage et Saint-Sylvestre. La route 271, perpendiculaire au Saint-Laurent, établit un lien entre Sainte-Croix et la ville de Saint-Georges-de-Beauce sur 117 kilomètres au sud-est. Elle traverse les municipalités de Dosquet, Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, Laurier-Station, Saint-Flavien et Sainte-Agathe-de-Lotbinière. C'est l'axe routier nord-sud le plus achalandé de la MRC de Lotbinière. La route 273, également perpendiculaire à l'axe fluvial, relie les municipalités de Saint-Antoine-de-Tilly et Saint-Gilles en passant par les municipalités de Saint-Apollinaire et Saint-Agapit.

Le territoire d'application est aussi sillonné par plus de 813 kilomètres de routes locales de niveau 1, 2 et 3, pavés ou non.

2.2.2 Transport ferroviaire

L'axe ferroviaire transcontinental du Canadien National (CN) constitue également une voie de communication dont les effets sont importants sur le développement régional. Les municipalités de Saint-Apollinaire, Laurier-Station, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Flavien et Val-Alain sont traversées par l'axe ferroviaire.

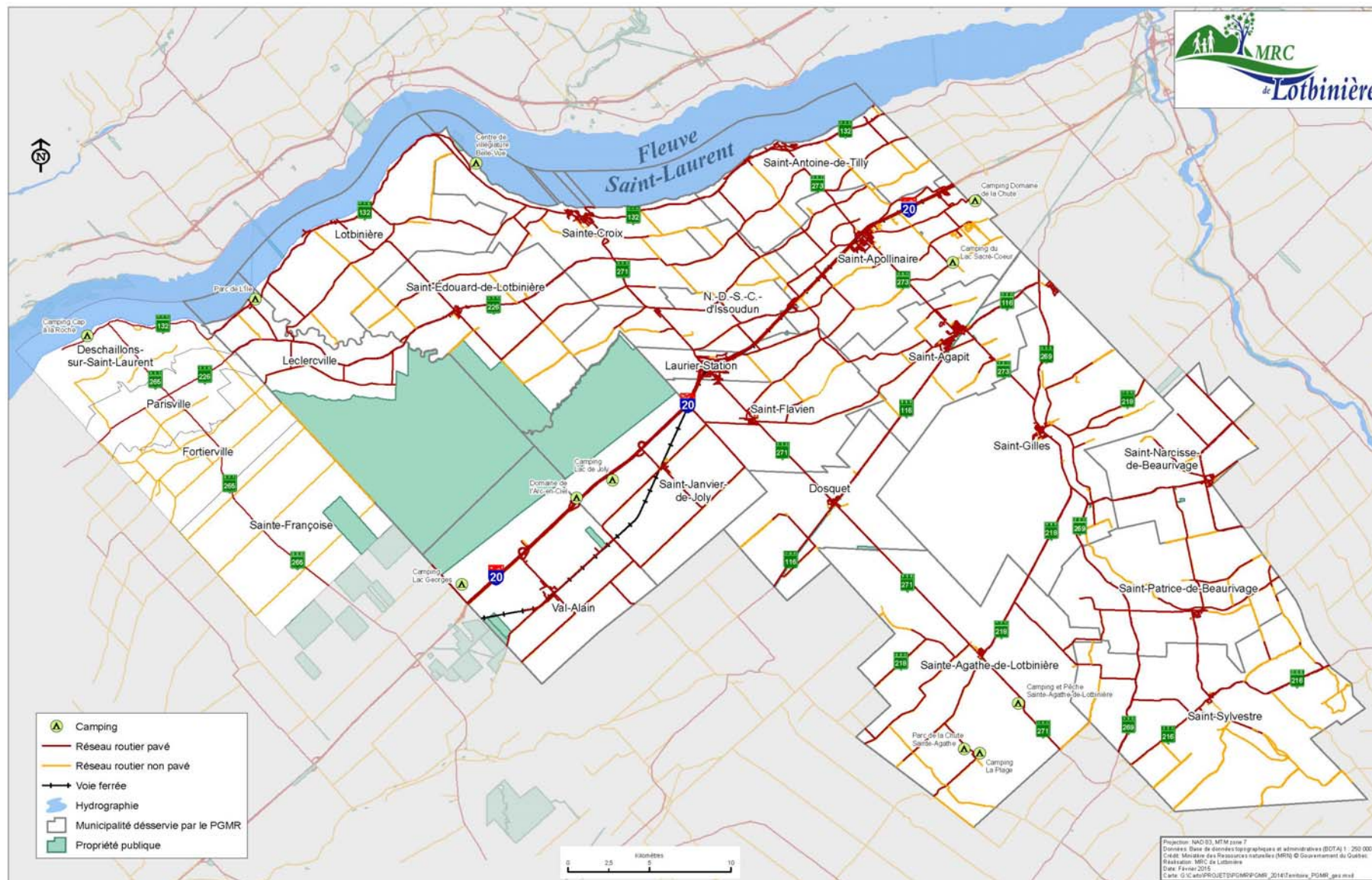


Figure 2-4 : Infrastructures routières et ferroviaires sur le territoire de planification

2.3 AFFECTATION DU TERRITOIRE

Dans le cadre de leur Schéma d'aménagement, les MRC ont établi les grandes orientations devant guider le développement et l'aménagement du territoire et déterminer les « activités générales et prépondérantes » sur leur territoire afin de circonscrire les grandes affectations et les usages spécifiques qui pourront ou devront s'y développer en conformité avec ses règlements. Ainsi, toute activité ou toute installation associée à la gestion des matières résiduelles devra prendre en considération les orientations privilégiées par la MRC et l'affectation du territoire concerné.

2.3.1 MRC de Lotbinière

Les grandes orientations de développement du territoire pour la MRC de Lotbinière sont les suivantes :

- Planifier l'aménagement et le développement du territoire agricole en accordant la priorité aux activités et aux entreprises agricoles, dans le respect des particularités du milieu, de manière à favoriser le développement
- Développer des ensembles et des sites d'intérêt historique et culturel
- Développer les potentiels touristiques du milieu
- Améliorer et consolider les équipements, les infrastructures et les services publics
- Améliorer la qualité de l'environnement
- Contribuer au développement économique, social, communautaire et touristique de la MRC

Le territoire de la MRC de Lotbinière est découpé en neuf différentes affectations :

1. **Affectation agricole dynamique** : couvre une partie substantielle du territoire. La MRC y vise une « mise en valeur optimale des ressources de cette zone » en privilégiant l'élevage et la culture sous toutes ses formes.
2. **Affectation agricole viable** : offre un dynamisme moindre. Elle se caractérise notamment par des valeurs foncières et des superficies agricoles plus faibles, mais ces espaces disposent d'un potentiel qui permet à l'agriculture de s'y développer. À elles seules, ces deux affectations confirment la prédominance de l'activité agricole au sein de l'occupation spatiale des activités socioéconomiques de la MRC.
3. **Affectation agroforestière** : permet d'identifier des secteurs où la construction résidentielle peut être réalisée sans affecter l'agriculture, soit dans les secteurs boisés identifiés à l'intérieur des affectations viables ou agroforestières.
4. **Affectation agricole déstructurée** : se caractérise par le morcellement, au fil du temps, des parcelles agricoles et par l'implantation significative, parfois même massive, d'usages non agricoles (résidences, résidences secondaires ou chalets). La MRC a identifié douze de ces îlots, dont six sont situés à Saint-Apollinaire.
5. **Affectation urbaine** : correspond aux périmètres d'urbanisation que l'on observe dans chaque municipalité.
6. **Affectation zone d'aménagement prioritaire** : représente une affectation urbaine et l'espace qui sera développé au cours des prochaines années.
7. **Affectation zone de réserve** : représente une affectation urbaine qui sera utilisée lorsque 60 % des zones d'aménagement prioritaire seront utilisées.
8. **Affectation zone de réserve hors périmètre urbain** : est constituée d'espaces dont il n'est pas nécessaire d'amorcer le développement à court terme.
9. **Affectation villégiature** : permet d'identifier les secteurs où sont implantés plusieurs des chalets dans les municipalités concernées et où se déploie la villégiature saisonnière. La MRC a identifié une quarantaine d'îlots de villégiature sur son territoire. Cette affectation doit être prise en considération dans le cadre du PGMR. Elle revêt même une importance significative dans plusieurs municipalités.
10. **Affectation récréotouristique** : s'applique à cinq espaces circonscrits, à savoir une au mont Sainte-Marguerite, dans la municipalité de Saint-Sylvestre, un espace contigu au périmètre urbain de Saint-Janvier-de-Joly, réservé à un projet de terrain de golf, de même que celui du Club de golf de Lotbinière à Saint-Gilles et d'autres de moindre importance.

11. **Affectation parc linéaire régional** : épouse le tracé de l'ancienne emprise ferroviaire du CN, traverse les municipalités de Saint-Apollinaire, Saint-Agapit et Dosquet. Sa vocation exclusive est celle d'une piste cyclable l'été et d'un sentier de véhicules tout terrain et de motoneiges l'hiver.
12. **Affectation parc industriel régional** : chevauche les municipalités de Laurier-Station et Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, à l'intérieur même de leurs périmètres urbanisés respectifs. Située à proximité du carrefour de l'autoroute 20 et de la route régionale 271, cette affectation vise l'optimisation du développement économique de la MRC et la consolidation du sentiment d'appartenance à celle-ci.
13. **Affectation agricole du parc industriel** : jouxte l'affectation précédente, vise à maintenir une zone d'expansion potentielle du Parc industriel régional en autorisant une agriculture sans élevage qui n'implique pas la construction de bâtiments ou l'agrandissement de ceux existants.
14. **Affectation industrielle** : se situe à l'intérieur du périmètre urbain de Sainte-Agathe-de-Lotbinière qui a été agrandi en 2012 permettant l'implantation d'éventuelles industries tout en orientant le développement résidentiel dans le nouveau secteur du périmètre urbain agrandi.

2.3.2 MRC de Bécancour

Comme les municipalités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Parisville et Sainte-Françoise font partie du territoire de la MRC de Bécancour, nous présentons dans cette section les grandes orientations et les grandes affectations qui découpent le territoire de la MRC de Bécancour.

Les grandes orientations de la MRC de Bécancour sont les suivantes :

- Reconnaître la MRC comme entité territoriale et administrative
- Consolider la structure régionale du territoire
- Consolider les réseaux de transport
- Consolider les différents périmètres d'urbanisation
- Valoriser les équipements et infrastructures d'utilité publique
- Promouvoir le développement industriel
- Assurer le développement optimal de la zone agricole
- Valoriser les ressources forestières du territoire dans un souci de développement durable
- Protéger les ressources fauniques du territoire
- Préserver la qualité environnementale du milieu :
 Cette orientation, bien que très générale, interpelle fortement la gestion des déchets. Une meilleure gestion des matières résiduelles est une condition indispensable pour respecter cette orientation. Parmi les objectifs de cette orientation, on retrouve le souhait d'améliorer la gestion des eaux usées. On retrouve aussi les objectifs suivants qui sont spécifiques à la gestion des matières résiduelles :
 - Viser la gestion intégrée des déchets domestiques en recherchant la réutilisation et le minimum d'enfouissement
 - Établir une politique de gestion des boues de fosses septiques, de leur disposition et de leur traitement
 - Interdire l'importation et l'enfouissement de matières résiduelles qui proviennent de l'extérieur du territoire
 - Localiser les sites de déchets domestiques, industriels, spéciaux et dangereux dans le Parc industriel et portuaire de Bécancour
- Favoriser le développement touristique sous toutes ses formes
- Maintenir une économie dynamique et diversifiée

Quatre grandes affectations découpent les quatre municipalités de la MRC de Bécancour étant sur le territoire d'application du PGMR de la MRC de Lotbinière. Ces quatre grandes affectations sont les suivantes :

1. **Affectation agricole** : permet seulement la construction de résidences reliées aux droits et privilèges de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* (LPTAQ) et/ou selon certains critères spécifiques et permet en milieu agricole certaines industries seulement lorsque les facteurs de

localisation font en sorte que celles-ci ne peuvent se situer en milieu urbain; réglemente les coupes forestières en milieu agricole pour favoriser la biodiversité.

2. **Affectation récréative** : constituée entre autres du quai à Deschaillons-sur-Saint-Laurent.
3. **Affectation récréoforestière** : située dans la municipalité de Sainte-Françoise (lots publics d'une superficie de 680 ha.), appui les démarches d'aménagement forestier visant l'amélioration de l'habitat de la faune ongulée et reconnaître que la MRC et la municipalité de Sainte-Françoise sont des partenaires à part entière et visent la gestion de la chasse par les intervenants du milieu afin que les retombées économiques puissent profiter à la communauté.
4. **Affectation industrielle légère** : située dans le périmètre d'urbanisation de Fortierville, celle-ci a une superficie de 3 hectares et est déjà vouée à des fins industrielles et commerciales. Elle vise à permettre que les commerces et industries aient une faible incidence sur l'environnement et la qualité de vie des citoyens.

À ces quatre grandes affectations, l'ensemble du territoire de la MRC de Bécancour est découpé de 12 grandes affectations additionnelles qu'il est possible de consulter dans le schéma d'aménagement de la MRC de Bécancour.

2.4 PROFIL DÉMOGRAPHIQUE DU TERRITOIRE

L'établissement du profil démographique du territoire de planification s'avère une étape essentielle à la réalisation du PGMR. Ainsi, cette section présente une description détaillée des caractéristiques démographiques du territoire d'application du présent PGMR.

La superficie et la densité de l'occupation humaine pour chaque municipalité du territoire de planification sont présentées au tableau 2-3. L'analyse de ce dernier démontre que la population de la MRC de Lotbinière se concentre, à plus de 47 %, dans quatre municipalités, soit les municipalités de Saint-Apollinaire, Saint-Agapit, Sainte-Croix et Laurier-Station. Bien positionnées sur les réseaux routiers et ferroviaires, ces municipalités concentrent également une part importante de l'activité industrielle, commerciale et institutionnelle de la MRC. Toutefois, à l'exception de Laurier-Station qui présente une densité de sa population qui se situe à près de 225 habitants par km², la densité moyenne de toutes les municipalités de la MRC de Lotbinière est de 18,6 habitants par km². Le tableau 2-3 permet aussi d'observer que la densité de la population des quatre municipalités participantes de la MRC de Bécancour, soit Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Parisville et Sainte-Françoise, est de 17,31 habitants par km² ce qui est tout à fait comparable à l'ensemble de la MRC de Lotbinière. Il s'agit donc d'une densité de 17,98 habitants par km² pour l'ensemble du territoire d'application.

Tableau 2-3 : Population et occupation du territoire en 2013

MRC et municipalités	Population 2013	Part de la population de la MRC (%)	Superficie terrestre (km ²)	Part de la superficie de la MRC (%)	Densité (hab./km ²)
MRC de Lotbinière	30 912	100	1 663,5	100	18,6
Dosquet	913	3,0	64,5	3,9	14,2
Laurier-Station	2 695	8,7	12,0	0,7	224,6
Leclercville	488	1,6	134,9	8,1	3,6
Lotbinière	846	2,7	79,7	4,8	10,6
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-D'Issoudun	883	2,9	60,8	3,7	14,5
Saint-Agapit	3 989	12,9	64,2	3,9	62,2
Saint-Antoine-de-Tilly	1 642	5,3	59,5	3,6	27,6
Saint-Apollinaire	5 404	17,5	97,9	5,9	55,2
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	1 176	3,8	166,4	10,0	7,1
Sainte-Croix	2 470	8,0	70,6	4,3	35,0
Saint-Édouard-de-Lotbinière	1 250	4,0	98,4	5,9	12,7
Saint-Flavien	1 599	5,2	65,8	4,0	24,3
Saint-Gilles	2 318	7,5	180,2	10,8	12,9
Saint-Janvier-de-Joly	1 010	3,3	111,5	6,7	9,1
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	1 139	3,7	60,9	3,7	18,7
Saint-Patrice-de-Beaurivage	1 091	3,5	85,4	5,1	12,8
Saint-Sylvestre	1 041	3,4	148,2	8,9	7,0
Val-Alain	958	3,1	102,7	6,2	9,3
MRC de Bécancour	20 238	100	1 143	100	17,7
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	938	4,6	36,6	3,2	25,7
Fortierville	711	3,5	44,3	3,9	16,1
Parisville	534	2,6	35,7	3,1	15,0
Sainte-Françoise	479	2,4	87,5	7,7	5,5
Total territoire d'application	33 574	100	1 867,6	100	17,98

Sources : Institut de la statistique du Québec, 2014, et ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), Répertoire des municipalités, 2014.

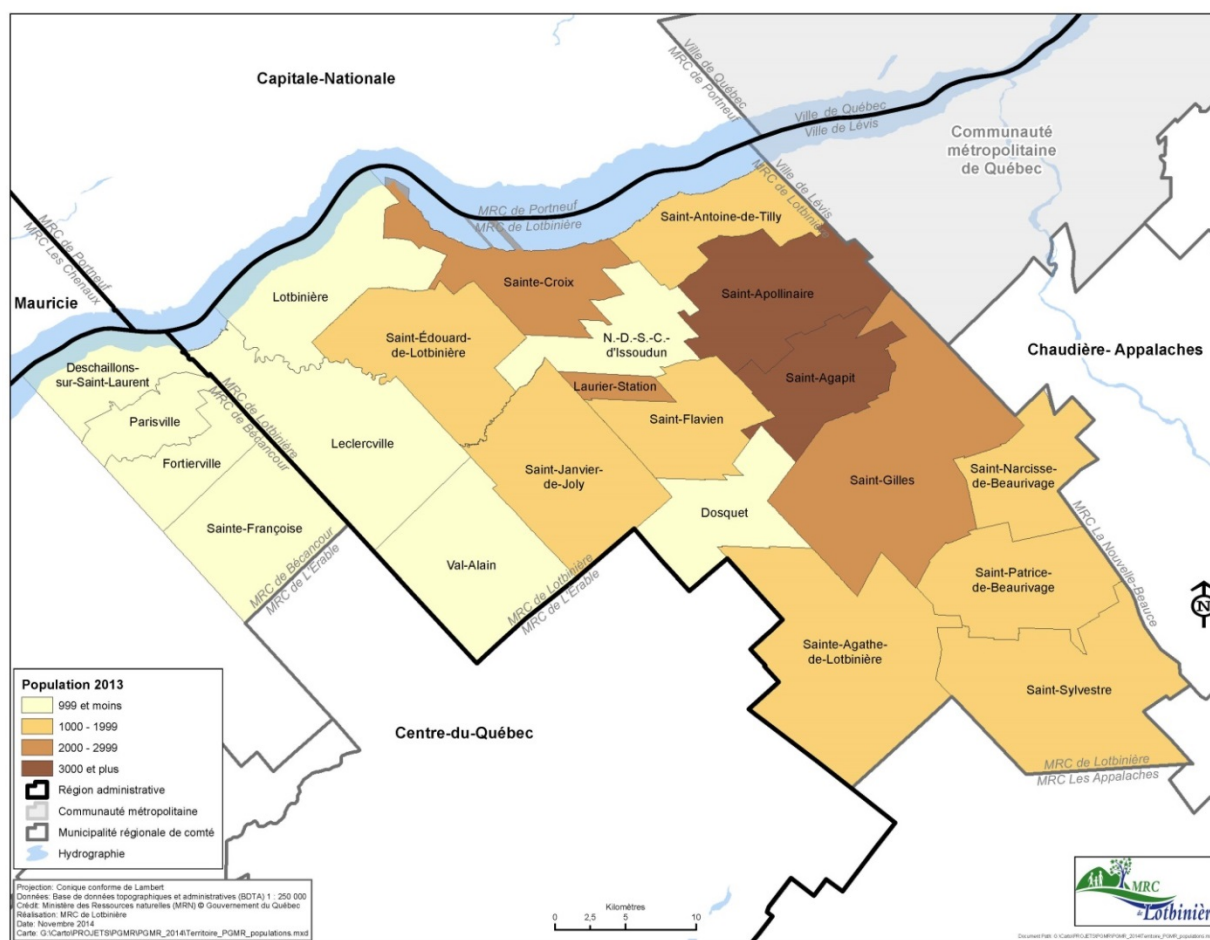


Figure 2-5 : Distribution de la population par municipalité

Selon les données de l'Institut de la statistique du Québec, entre 1996 et 2013, la population de la MRC de Lotbinière a augmenté de 13,3 % comparativement à une augmentation de 2,7 % pour la MRC de Bécancour. Également pendant cette même période de temps, la MRC de Lotbinière a enregistré une croissance de la population plus forte que celle de la région de Chaudière-Appalaches (8,6 %) et que l'ensemble du Québec (12,5 %). Entre 1996 et 2013, la majorité des municipalités (11 sur 18) de la MRC de Lotbinière ont enregistré un gain de population et six municipalités ont connu une croissance supérieure à 10 %, soit les municipalités de Laurier-Station (10,7 %), Saint-Apolinaire (43,1 %), Saint-Agapit (35,0 %), Saint-Gilles (26,5 %), Saint-Antoine-de-Tilly (17,7 %) et Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun (15,9 %). Durant cette même période, six municipalités de la MRC de Lotbinière ont vu leur population périlcliter, dont trois municipalités de façon importante : Leclercville (-21,3 %), Sainte-Agathe-de-Lotbinière (-9,1 %) et Lotbinière (-16,8 %).

Les municipalités de Deschailons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Parisville et Sainte-Françoise n'ont pas connu la même augmentation que la MRC de Bécancour. Effectivement durant cette même période, trois des quatre municipalités ont connu une décroissance de leur population, soit les municipalités de Deschailons-sur-Saint-Laurent (-11,9 %), Parisville (-3,6 %) et Sainte-Françoise (-5,5 %). La population de la municipalité de Fortierville s'est maintenue à un niveau constant durant cette même période.

Le territoire de planification du présent PGMR, tout comme la province de Québec, est composé à 40 % d'une population âgée entre 35 et 64 ans (figure 2-7). Cependant, l'âge médian en 2011 de la MRC de Lotbinière représentait 42,2 ans alors qu'elle représentait 49,1 ans pour les quatre municipalités voisines. De plus, la MRC de Lotbinière reçoit davantage de nouveaux résidents qu'elle n'en perd (augmentation de 269 habitants en 2013). Ceci se traduit par un taux migratoire net largement supérieur à celui de la région (0,09), soit 0,89.

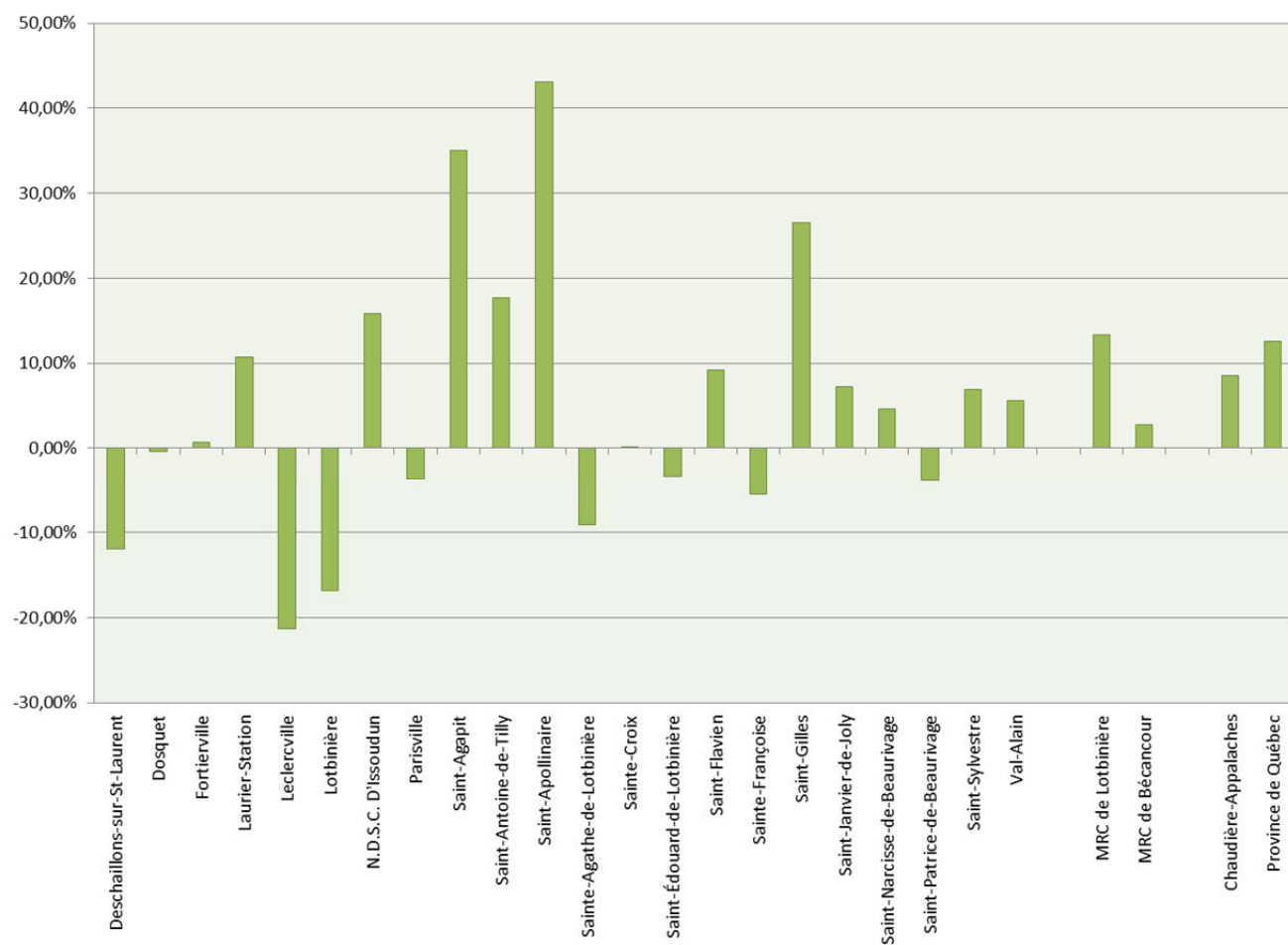


Figure 2-6 : Variation de la population du territoire de planification entre 1996 et 2013

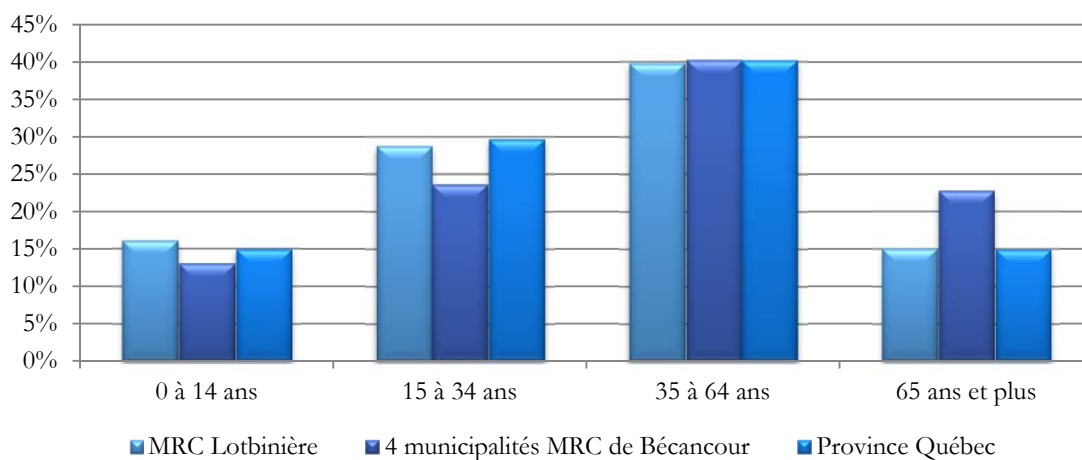


Figure 2-7 : Répartition de la population du territoire de planification par groupe d'âge en 2011

2.4.1 Résidences permanentes par type d'habitation

Une autre donnée démographique pertinente à analyser pour le présent PGMR est la répartition de la population par type d'habitation. Comme il est possible de le constater au tableau 2-4, les résidences unifamiliales représentent 92 % des habitations du territoire d'application. Cette information s'avère importante pour bien planifier les actions qui seront mises en œuvre au cours des prochaines années en gestion des matières résiduelles.

Tableau 2-4 : Nombre de résidences permanentes par type d'habitation

MRC et municipalités	Résidences unifamiliales	1 à 5 logements	6 à 9 logements	>10 logements	Total
MRC de Lotbinière					
Dosquet	321	19	2	1	343
Laurier-Station	772	85	11		868
Leclercville	209	10			219
Lotbinière	318	25		2	345
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-D'Issoudun	245	7			252
Saint-Agapit	1 215	135	13	1	1 364
Saint-Antoine-de-Tilly	561	39	3	2	605
Saint-Apollinaire	1 619	170	8		1 797
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	353	22		1	376
Sainte-Croix	761	71	4	2	838
Saint-Édouard-de-Lotbinière	374	26	1	1	402
Saint-Flavien	430	45	1	1	477
Saint-Gilles	794	61	1	1	857
Saint-Janvier-de-Joly	331	16		1	348
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	330	12	1	1	344
Saint-Patrice-de-Beaurivage	339	20		1	360
Saint-Sylvestre	281	21			302
Val-Alain	358	14		1	373
MRC de Bécancour					
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	379	29		1	409
Fortierville	198	11		1	210
Parisville	177	10		1	188
Sainte-Françoise	159	9			168
TOTAL	9 611	798	45	17	10 471

Source : Sommaire 2013 du rôle d'évaluation foncière des MRC de Lotbinière et Bécancour.

2.4.2 Population permanente et population saisonnière

Le type de population s'avère aussi important lorsqu'il faut planifier une gestion des matières résiduelles efficaces et adaptées à un territoire donné. Pour le territoire de planification du présent PGMR, la population permanente était de 33 574 et la population saisonnière de 3 790 en 2013. Le tableau 2-5 présente une ventilation par municipalité de la population permanente et saisonnière. Il est possible de constater par ce tableau que la population saisonnière est en effet non négligeable sur le territoire d'application. Ceci s'explique surtout par la présence de chalet, de résidence secondaire et même par la présence de terrains de camping sur le territoire.

Il est possible de constater au tableau 2-5 que 8,6 % des unités d'occupation sont associées à une population saisonnière pour le territoire d'application du présent PGMR. La villégiature est relativement significative dans six municipalités où le nombre d'unités saisonnières représente plus de 10 % des unités d'occupation. Ce type de population se retrouve principalement sur le pourtour de certains lacs (Boucher, de la Chute, Côté, des Sources et du Sacré-Cœur à Saint-Apollinaire, Georges à Val-Alain, etc.), le long du fleuve Saint-

Laurent à Lotbinière, Sainte-Croix, Saint-Antoine-de-Tilly et Deschaillons-sur-Saint-Laurent ainsi que le long des rivières Beaurivage à Saint-Gilles et du Chêne à Saint-Édouard-de-Lotbinière.

Tableau 2-5 : Population permanente et saisonnière du territoire d'application

MRC et municipalités	Nombre de résidences ¹		Population 2013 ²	
	Permanente	Saisonnière	Permanente	Saisonnière ³
MRC de Lotbinière				
Dosquet	343	27	913	68
Laurier-Station	868	0	2695	0
Leclercville	219	111	488	278
Lotbinière	345	6	846	15
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-D'Issoudun	252	27	883	68
Saint-Agapit	1 364	24	3 989	60
Saint-Antoine-de-Tilly	605	122	1 642	305
Saint-Apollinaire	1 797	196	5 404	490
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	376	37	1 176	93
Sainte-Croix	838	127	2 470	318
Saint-Édouard-de-Lotbinière	402	41	1 250	103
Saint-Flavien	477	12	1 599	30
Saint-Gilles	857	96	2 318	240
Saint-Janvier-de-Joly	348	21	1 010	53
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	344	2	1 139	5
Saint-Patrice-de-Beaurivage	360	29	1 091	73
Saint-Sylvestre	302	50	1 041	125
Val-Alain	373	55	958	138
MRC de Bécancour				
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	409	61	938	153
Fortierville	216	7	711	18
Parisville	188	8	534	20
Sainte-Françoise	181	15	479	38
TOTAL	11 464	1 074	33 574	2 691

¹Sommaire 2013 du rôle d'évaluation foncière des MRC de Lotbinière et Bécancour.

²Institut de la statistique du Québec, 2014.

³Population estimée en multipliant par 2,5 le nombre de propriétés de villégiature inscrites au Sommaire du rôle d'évaluation foncière pour 2013.

La population saisonnière comprend les villégiateurs installés ou de passage, essentiellement de mai à octobre, sur les différents terrains de camping du territoire, soit :

- Camping Domaine de la chute, Saint-Apollinaire (867 sites)
- Camping Lac Georges, Val-Alain (675 sites)
- Centre de villégiature Belle-Vue, Sainte-Croix (300 sites)
- Camping Cap à la Roche, Deschaillons-sur-Saint-Laurent (200 sites)
- Domaine Le Vagabon, Saint-Janvier-de-Joly (160 sites)
- Camping Lac Sacré Cœur, Saint-Apollinaire (75 sites)
- Parc de la Chute, Sainte-Agathe-de-Lotbinière (30 sites)
- Camping Lac de Joly, Saint-Janvier-de-Joly
- Camping La Plage, Sainte-Agathe-de-Lotbinière
- Camping et Pêche Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Sainte-Agathe-de-Lotbinière
- Parc de L'Île, Leclercville

Les municipalités ne disposent pas d'informations précises sur le nombre et la provenance de cette population saisonnière.

2.4.3 Projections démographiques

Selon l'Institut de la Statistique du Québec (ISQ, 2014b), la MRC de Lotbinière devrait compter près de 36 691 habitants en 2036, soit une hausse de 22,6 % de la population entre 2011 et 2036. La MRC de Bécancour, dont font partie les municipalités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Parisville et Sainte-Françoise, devrait quant à elle connaître une hausse de 13,1 % de sa population entre 2011 et 2036 (ISQ, 2014b).

Tableau 2-6 : Projection de la population 2013-2031

Municipalités	2013	2021	2031
MRC de Lotbinière			
Dosquet	913	905	950
Laurier-Station	2 695	2 895	3 005
Leclercville	488	ND	ND
Lotbinière	846	825	160
N-D-S-C d'Issoudun	883	975	1 005
Saint-Agapit	3 989	4 955	6 020
Saint-Antoine-de-Tilly	1 642	1 770	1 880
Saint-Apollinaire	5 404	6 365	7 170
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	1 176	1 060	985
Sainte-Croix	2 470	2 330	2 225
Saint-Édouard-de-Lotbinière	1 250	1 235	1 195
Saint-Flavien	1 599	1 605	1 610
Saint-Gilles	2 318	2 700	3 015
Saint-Janvier-de-Joly	1 010	1 060	1 070
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	1 139	1 275	1 400
Saint-Patrice-de-Beaurivage	1 091	1 110	1 075
Saint-Sylvestre	1 041	1 150	1 220
Val-Alain	958	1 005	985
MRC de Bécancour			
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	938	845	765
Fortierville	711	700	715
Parisville	534	540	530
Sainte-Françoise	479	ND	ND
Territoire d'application	33 574	35 305	36 980

Source: Institut de la statistique du Québec, Population projetée par municipalité 2011-2031

Le tableau 2-7 permet d'observer que seulement quatre municipalités du territoire de planification avaient un indice de développement négatif en 2006. Dans une large majorité des municipalités, l'indice de développement a progressé positivement depuis 1996.

Tableau 2-7 : Indice de développement socio-économique (ID) par municipalité, de 1996 à 2006

MRC et municipalités	ID 1996	ID 2001	ID 2006
MRC de Lotbinière			
Dosquet	-2,23	-0,74	2,57
Laurier-Station	4,04	2,93	2,74
Leclercville	-0,78	0,66	-0,66
Lotbinière	0,64	2,22	1,12
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-D'Issoudun	2,27	4,48	2,96
Saint-Agapit	0,95	1,96	3,06
Saint-Antoine-de-Tilly	4,45	3,93	7,43
Saint-Apollinaire	2,86	3,22	6,24
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	0,65	-0,50	2,81
Sainte-Croix	-0,95	0,25	1,53
Saint-Édouard-de-Lotbinière	-0,32	0,96	1,84
Saint-Flavien	1,43	2,37	4,53
Saint-Gilles	1,03	2,07	5,29
Saint-Janvier-de-Joly	-2,79	-4,83	0,23
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	4,01	2,48	3,87
Saint-Patrice-de-Beaurivage	1,15	1,68	3,35
Saint-Sylvestre	-1,00	0,20	3,00
Val-Alain	-5,29	-3,70	-1,01
MRC de Bécancour			
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	-1,19	-1,97	-1,62
Fortierville	-8,91	-3,20	-2,98
Parisville	-1,52	-4,15	2,09
Sainte-Françoise	-2,87	-0,42	1,71

Source : ISQ, 2014b

2.5 PROFIL SOCIOÉCONOMIQUE

L'établissement du profil socioéconomique du territoire d'application est essentiel afin de dresser un portrait adéquat de la production et de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de planification. En ce sens, le tableau 2-8 présente le nombre d'ICI par secteur d'activité et par municipalité. Le tableau 2-9 fait, quant à lui, état du nombre d'emplois de ces secteurs pour chacune des municipalités du territoire de planification.

Tableau 2-8 : Répartition des industries, commerces et institutions par secteurs d'activités et municipalités

MRC et municipalités	Secteur industriel				Secteur commercial			Secteur institutionnel			TOTAL
	Agriculture	Ressources naturelles ²	Manufacturier	Transport et entreposage	Hébergement et restauration	Commerce de gros et de détail	Construction	Service et bureaux	Services d'enseignement	Soins de santé	
MRC de Lotbinière											
Dosquet	2		6	1	6	3	2	16	1		37
Laurier-Station	1	1	17	7	11	24	9	67	1	14	152
Leclercville	4		1	1	3	2		6	1		18
Lotbinière	4		5	2	7	7	5	10	1	4	45
N.D.S.C. D'Issoudun	2		7	3		2	3	9			26
Saint-Agapit	6	1	19	10	10	23	19	68	3	7	166
Saint-Antoine-de-Tilly	11		6	5	8	6	2	28	1	5	72
Saint-Apollinaire	13	1	33	5	10	37	13	80	1	16	209
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	1	1	5	6	5	5	5	22	1	8	59
Sainte-Croix	13		10	7	7	20	10	62	2	7	138
Saint-Édouard-de-Lotbinière	6		6	8	2	4	3	27	1	3	60
Saint-Flavien	1	2	7	3	2	10	7	31	1	4	68
Saint-Gilles	4	1	12	4	3	20	8	33	1	5	91
Saint-Janvier-de-Joly	1		7	3	3	5	2	13	1	3	38
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	4		5	4	5	7	3	18	1	2	49
Saint-Patrice-de-Beaurivage	4		8	4	2	8	5	18	1	2	52
Saint-Sylvestre	8		2	4	3	3	4	14	1	4	43
Val-Alain	5	1	6	3	2	4	9	14	1	1	46
MRC de Bécancour											
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	1		1	2	7	8	3	28	1	10	61
Fortierville	2		1	1	2	8	3	9		8	34
Parisville	2	1	2	2	1	2	3	9		5	27
Sainte-Françoise	1		1	1		1	2	3	1		10
TOTAL	96	9	167	86	99	209	120	585	22	108	1 501

Source : CLD de Lotbinière (2014). Répertoire des commerces et industries;
Répertoire des commerces fourni par les quatre municipalités de Bécancour.

² Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz.

Tableau 2-9 : Nombre d'emplois par secteurs d'activités et municipalités

MRC et municipalités	Secteur industriel				Secteur commercial			Secteur institutionnel			TOTAL
	Agriculture	Ressources naturelles ³	Manufacturier	Transport et entreposage	Hébergement et restauration	Commerce de gros et de détail	Construction	Service et bureaux	Services d'enseignement	Soins de santé	
MRC de Lotbinière											
Dosquet	4		12	1	14	11	15	26	17		100
Laurier-Station	1	1	538	346	85	229	241	296	39	367	2 143
Leclercville	6		1	2	4	3		15	15		46
Lotbinière	11		13	7	15	14	8	15	17	24	124
N.D.S.C. D'Issoudun	2		13	19		14	7	15			70
Saint-Agapit	70	2	157	67	72	142	63	144	103	27	847
Saint-Antoine-de-Tilly	28		276	6	45	31	3	40	22	7	458
Saint-Apollinaire	112	1	954	10	134	212	116	205	36	111	1 891
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	3	35	59	12	21	19	9	74	7	14	253
Sainte-Croix	30		762	77	44	196	75	253	100	104	1 641
Saint-Édouard-de-Lotbinière	8		213	46	10	22	109	64	21	12	505
Saint-Flavien	3	2	15	8	18	23	42	180	25	101	417
Saint-Gilles	9	1	175	38	9	63	14	153	7	14	483
Saint-Janvier-de-Joly	2		31	5	4	14	7	20	18	7	108
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	9		26	13	21	212	5	34	11	5	336
Saint-Patrice-de-Beaurivage	46		27	17	4	36	26	28	8	7	199
Saint-Sylvestre	87		8	14	9	15	8	19	10	60	230
Val-Alain	15	5	165	5	19	6	118	15	7	2	357
MRC de Bécancour											
Deschaillons-sur-Saint-Laurent			3	35	26	184	12	44		15	319
Fortierville	40		3	3	3	37	16	10		19	131
Parisville	73	1	10	4	6	32	14	19		10	169
Sainte-Françoise	1		15	5		1	7	5			34
TOTAL	560	48	3 476	740	563	1516	915	1 674	463	906	10 861

Source : CLD de Lotbinière (2014). Répertoire des commerces et industries;
Répertoire des commerces fourni par les quatre municipalités de Bécancour.

³ Foresterie, pêche, mines et extraction de pétrole et de gaz.

Le secteur manufacturier du territoire de planification est dynamique et relativement diversifié. En effet, on y dénombre 167 entreprises manufacturières employant environ 3 475 personnes. Le tableau 2-10 montre que 62 % des entreprises manufacturières du territoire de planification sont de très petites tailles (5 employés et moins) et que seulement 8 entreprises comptent 100 employés et plus. Également, on remarque que trois municipalités (Laurier-Station, Saint-Apollinaire et Saint-Agapit) accueillent 41 % des établissements manufacturiers du territoire de planification. Les municipalités de Laurier-Station, Saint-Apollinaire et Sainte-Croix détiennent, quant à elles, 65 % des emplois dans ce secteur.

Le secteur de la construction, rénovation et démolition représente en 2013 près de 1 000 emplois (120 entreprises) selon le répertoire des ICI du CLD de Lotbinière et du répertoire des ICI des quatre municipalités de la MRC de Bécancour.

Le secteur institutionnel compte 22 établissements d'enseignement (primaire et secondaire) qui représentent 4,3 % des emplois de la région (tableau 2-8).

On dénombre 47 établissements offrant des services en soins de santé (cliniques médicales, dentistes, chiropraticiens, optométristes, physiothérapeutes, ambulances, etc.) sur le territoire de planification, soit 482 emplois. Le secteur de la santé compte également 36 résidences pour personnes âgées ou à mobilité réduite, soit 381 emplois.

La figure 2-9 illustre la distribution des 14 employeurs qui emploient 100 personnes et plus sur le territoire d'application (tous secteurs confondus). À eux seuls, ces entreprises emploient plus de 2 800 personnes. Notons que l'entreprise J.L. Leclerc emploie 115 personnes, mais ses activités sont partagées entre 2 municipalités (Saint-Antoine-de-Tilly et Sainte-Croix) ce qui explique son absence à la figure 2-9.

L'agriculture occupe une position dominante sur le territoire de planification qui compte au total 849 exploitations agricoles (tableau 2-11). Selon les plus récentes données du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), ces exploitations représentent 297 fermes laitières, 147 fermes bovines et 177 fermes de production porcine. L'acériculture (196 exploitations et 1 240 074 entailles), la culture céréalière (321 exploitations et 24 754 hectares exploités) et le fourrage (188 exploitations et 29 803 hectares exploités) sont aussi omniprésents sur le territoire. Chaque municipalité compte au moins une vingtaine de fermes sur son territoire, à l'exception de Laurier-Station (2 fermes), Deschaillons-sur-Saint-Laurent (16 fermes), Sainte-Françoise (16 fermes) et Val-Alain (18 fermes). Les municipalités de Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Sylvestre, Sainte-Agathe-de-Lotbinière et Saint-Patrice-de-Beaurivage accueillent 40 % des exploitations agricoles. L'emploi agricole se caractérise par la prédominance d'une main-d'œuvre familiale.

Tableau 2-10 : Taille des entreprises manufacturières du territoire de planification et nombre d'employés

MRC et municipalités	Nombre d'entreprises manufacturières	1 à 5 employés		6 à 25 employés		26 à 99 employés		100 employés et plus	
		Nbr d'entreprises	Nbr d'emplois	Nbr d'entreprises	Nbr d'emplois	Nbr d'entreprises	Nbr d'emplois	Nbr d'entreprises	Nbr d'emplois
MRC de Lotbinière									
Dosquet	6	6	12						
Laurier-Station	17	7	18	4	40	4	212	2	268
Leclercville	1	1	1						
Lotbinière	5	4	4	1	9				
N.D.S.C. D'Issoudun	7	7	13						
Saint-Agapit	19	12	23	5	65	2	69		
Saint-Antoine-de-Tilly	6	3	4	1	7	2	265		
Saint-Apollinaire	33	17	30	10	122	4	160	2	641
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	5	4	4			1	55		
Sainte-Croix	10	4	4	4	29			2	729
Saint-Édouard-de-Lotbinière	6	2	6	2	34	1	40	1	133
Saint-Flavien	7	7	15						
Saint-Gilles	12	7	9	4	36			1	130
Saint-Janvier-de-Joly	7	6	11	1	20				
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	5	3	7	2	19				
Saint-Patrice-de-Beaurivage	8	7	12	1	15				
Saint-Sylvestre	2	1	1	1	7				
Val-Alain	6	1	4	3	64	2	97		
MRC de Bécancour									
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	1	1	3						
Fortierville	1	1	3						
Parisville	2	2	10						
Sainte-Françoise	1	1	15						
TOTAL	167	104	209	39	467	16	898	8	1 901

Tableau 2-11 : Exploitations agricoles sur le territoire de planification

MRC et municipalités	Nombre d'exploitations en 2010	Types de production							Superficie exploitée (ha)					
		Bovins de boucherie	Bovins laitiers	Ovins	Porcs	Volailles ⁴	Autres	Acériculture	Plantations forestières	Pâturages cultivés	Pâturages naturels	Terres en friche	Cultures ⁵	Autres ⁶
MRC de Lotbinière														
Dosquet	20	309	367	2	1 864	1		5	1 024	207	237	2	308	737
Laurier-Station	2	50						13	145	16	37	32	337	34
Leclercville	47	106	1 791		808			1 157	772	59	1 648	649	1 207	1 245
Lotbinière	39	298	1 486	62	550	1		124	982	48	63	2	2 349	1 788
N.D.S.C. D'Issoudun	33	108	1 726	8	1 166			29	734	63	96	8	1 203	1 707
Saint-Agapit	38	1 371	1 394	1	1 430			3	843	172	93	23	1 046	1 831
Saint-Antoine-de-Tilly	35	518	697	55	65			28	554	80	49	79	723	1 459
Saint-Apollinaire	36	298	539	36	1 288	676		23	636	108	60	72	364	858
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	77	2 004	2 289	47	2 657	110		793	3 903	649	281	35	943	2 973
Sainte-Croix	39	245	1 145	8	1 280	38	5	32	664	160	114	54	1 910	1 424
Saint-Édouard-de-Lotbinière	49	266	1 708		1 139	32		223	644	216	79	5	3 278	1 529
Saint-Flavien	41	1 074	2 012		3 714			58	1 288	119	24	18	1 423	1 831
Saint-Gilles	33	207	480	12	2 083		2	36	2 246	91	10	93	1 571	706
Saint-Janvier-de-Joly	33	194	704	11	3 448			456	1 104	103	41	82	1 546	910
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	67	178	2 068		10 612	259		105	860	89	17	2	1 448	2 168
Saint-Patrice-de-Beaurivage	73	1 637	1 489	30	8 516	269	32	421	1 174	395	124	77	814	2 270
Saint-Sylvestre	90	2 640	1 514		3 284	636		2 918	2 620	671	229	38	313	2 359
Val-Alain	18	214	145	56	470			191	925	79	95	28	202	395
MRC de Bécancour														
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	16	ND	803			ND	5	ND	640	45	ND	ND	704	753
Fortierville	26	ND	932		1 906	ND	443	39	831	61			1 233	1 075
Parisville	21	ND	843		ND	ND	55		462	72	22	23	1 087	864
Sainte-Françoise	16	ND	1 694		ND	ND	49		2 038	53	24		747	1 385
TOTAL	849	11 718	25 822	325	46 279	2 021	591	6 653	25 088	3 557	3 342	1 322	24 754	30 299

Source : MAPAQ (2010). Statistiques.

⁴ Poulets et dindons.

⁵ Céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains.

⁶ Fourrages et autres productions.

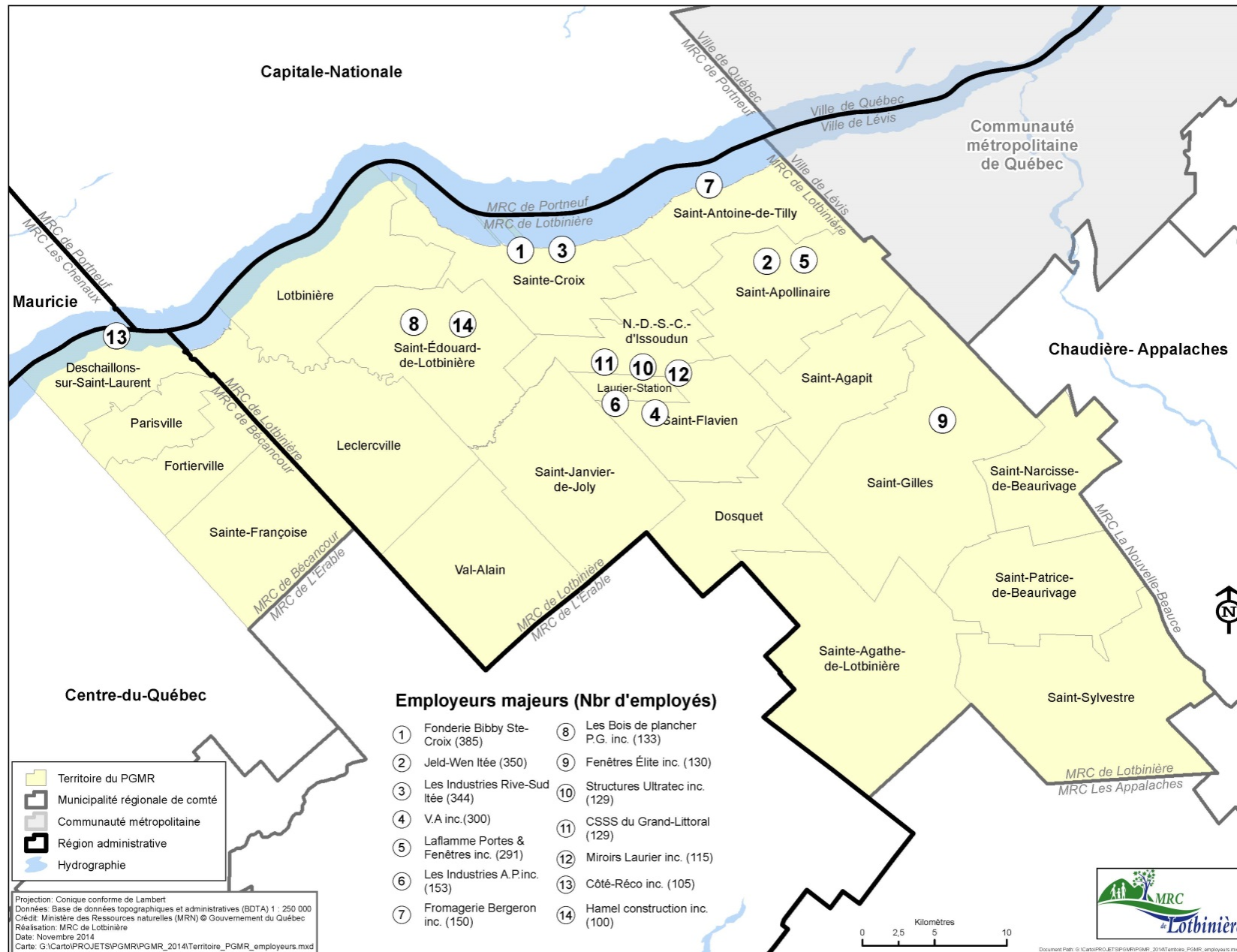


Figure 2-9 : Localisation des employeurs majeurs (100 emplois et plus) par municipalité

Selon Statistique Canada, le taux de chômage de la MRC de Lotbinière était de 3,8 % en 2011. Pendant la même période, ce taux était de 5,2 % pour la MRC de Bécancour. Le tableau 2-12 présente les indicateurs du marché du travail pour chacune des municipalités du territoire d'application. Il est ainsi possible de constater que 13 des 22 municipalités du territoire d'application ont enregistré un taux d'emploi supérieur à la moyenne québécoise en 2011. C'est à Dosquet (74,6 %) et Sainte-Agathe-de-Lotbinière (74,6 %) que le taux d'emploi des 15 ans et plus est le plus élevé. De plus, quatre municipalités présentent un taux de chômage plus élevé que celui de la province de Québec (7,2 %), soit les municipalités de Lotbinière (7,6 %), de Saint-Édouard-de-Lotbinière (10,2 %), de Val-Alain (10,2 %) et de Fortierville (14,8 %).

Tableau 2-12 : Indicateurs du marché du travail par municipalité pour 2011

MRC et municipalités	Taux d'activité des 15 ans et + (%)	Taux d'emploi des 15 ans et + (%)	Taux de chômage des 15 ans et + (%)
MRC de Lotbinière			
Dosquet	67,1	66,5	0,0
Laurier-Station	77,7	74,6	3,7
Leclercville	67,9	65,4	5,5
Lotbinière	54,9	50,0	7,6
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-D'Issoudun	72,6	70,4	4,1
Saint-Agapit	73,1	71,0	2,5
Saint-Antoine-de-Tilly	62,5	60,5	3,1
Saint-Apollinaire	76,2	73,8	3,2
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	75,7	74,6	1,5
Sainte-Croix	59,1	58,5	0,0
Saint-Édouard-de-Lotbinière	58,4	52,5	10,2
Saint-Flavien	76,8	74,1	4,1
Saint-Gilles	69,6	65,8	5,5
Saint-Janvier-de-Joly	59,0	54,2	7,1
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	70,6	65,9	5,8
Saint-Patrice-de-Beaurivage	73,0	73,0	0,0
Saint-Sylvestre	62,7	60,1	5,1
Val-Alain	66,3	59,5	10,2
MRC de Bécancour			
Deschailons-sur-Saint-Laurent	55,2	52,9	5,3
Fortierville	58,7	51,0	14,8
Parisville	54,8	53,6	0,0
Sainte-Françoise	50,0	47,6	0,0
Province de Québec	64,6	59,9	7,2

Source : Enquête nationale des ménages 2011, Statistiques Canada.

Le revenu total médian par ménage en 2010 se chiffre à 52 360 \$ pour la MRC de Lotbinière et à 48 541 \$ pour la MRC de Bécancour.

Tableau 2-13 : Revenu total médian par ménage en 2010

Municipalité	Revenu total médian des ménages
MRC de Lotbinière	
Dosquet	50 488 \$
Laurier-Station	40 829 \$
Leclercville	35 534 \$
Lotbinière	51 334 \$
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-D'Issoudun	68 267 \$
Saint-Agapit	53 866 \$
Saint-Antoine-de-Tilly	64 229 \$
Saint-Apollinaire	63 072 \$
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	47 702 \$
Sainte-Croix	51 829 \$
Saint-Édouard-de-Lotbinière	40 419 \$
Saint-Flavien	48 863 \$
Saint-Gilles	55 631 \$
Saint-Janvier-de-Joly	52 643 \$
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	53 683 \$
Saint-Patrice-de-Beaurivage	46 993 \$
Saint-Sylvestre	47 625 \$
Val-Alain	49 693 \$
MRC de Bécancour	
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	37 253 \$
Fortierville	41 763 \$
Parisville	31 442 \$
Sainte-Françoise	40 716 \$

Source : Enquête nationale des ménages 2011, Statistiques Canada.

2.5.1 Répartition par secteur économique de la population en emploi

La figure 2-10 démontre la répartition des types d'emploi occupés par la population âgée de 15 ans et plus sur le territoire de la MRC de Lotbinière, des quatre municipalités de la MRC de Bécancour, de la région de Chaudière-Appalaches et de la province de Québec. Il est ainsi possible de constater que la MRC de Lotbinière et les quatre municipalités de la MRC de Bécancour présentent une répartition similaire des types d'emplois occupés par la population. De plus, cette répartition se différencie à plusieurs égards de celle de la région administrative de Chaudière-Appalaches et de la province de Québec. En effet, le secteur primaire, largement composé du secteur agricole, occupe une proportion beaucoup plus importante pour la MRC de Lotbinière (10 %) et les quatre municipalités de la MRC de Bécancour (17 %), comparativement à l'ensemble de la région administrative (5 %) et du Québec (3 %). Une proportion beaucoup plus importante de résidents de la MRC de Lotbinière œuvre aussi dans le secteur de la fabrication (22 %) comparativement à la proportion établie pour la province de Québec (12 %). Cette proportion est légèrement plus importante que celle de la région administrative (19 %). Toutefois, les quatre municipalités à l'extérieur de la MRC de Lotbinière obtiennent un taux moins élevé dans le secteur de la fabrication (18 %).

Enfin, malgré le fait que le secteur des services occupe la plus grande proportion des emplois sur le territoire de la MRC de Lotbinière (45 %) et dans les quatre municipalités de la MRC de Bécancour (39 %), cette

proportion s'avère toutefois inférieure à celle observée pour la région administrative (54 %) et pour celle de la province de Québec en général (63 %).

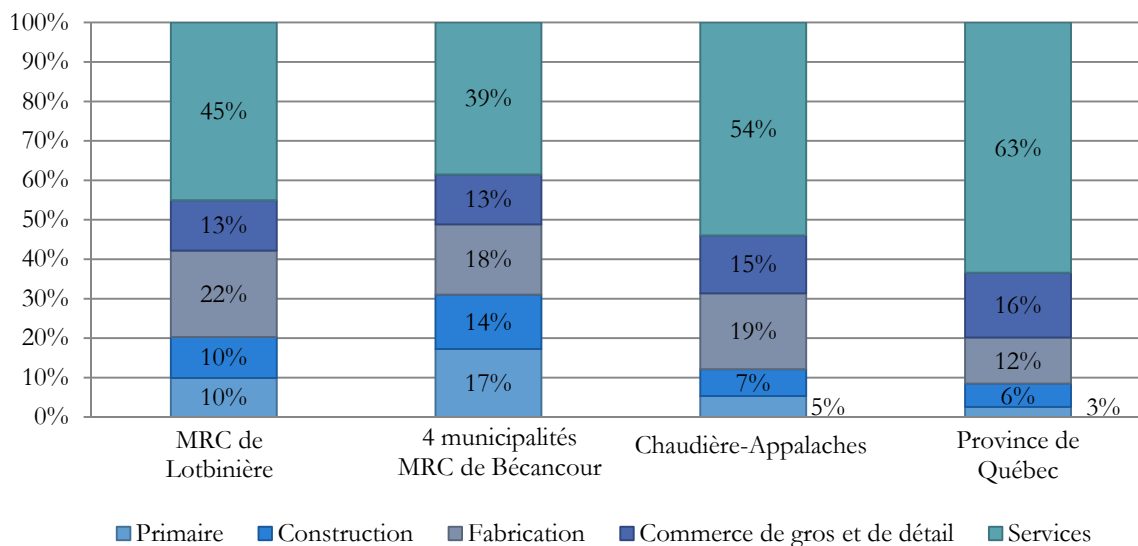


Figure 2-10: Répartition de la population de 15 ans et plus en emploi selon le type d'industrie en 2011

Source : Enquête nationale des ménages 2011, Statistique Canada.

3 GESTION ACTUELLE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Afin de mieux comprendre le contexte actuel de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de Lotbinière, la section 3 présente une description de cette gestion en expliquant tous ses aspects allant des responsabilités territoriales au type d'équipements utilisés pour le traitement des matières résiduelles.

3.1 DISTRIBUTION DES RESPONSABILITÉS

Au Québec, chaque municipalité est responsable de la gestion des matières résiduelles produites sur son territoire, et ce, en vertu de la *Loi sur les compétences municipales*. La MRC de Lotbinière bénéficie toutefois d'une délégation de compétence depuis 2001 suite à l'adoption du règlement 113-2001. Par l'adoption de ce règlement, l'ensemble des 18 municipalités de la MRC lègue légalement la compétence de la gestion de leurs matières résiduelles à la MRC de Lotbinière. Cette délégation de compétence confère également à la MRC le pouvoir de gestion du lieu d'enfouissement technique (LET) situé dans la municipalité de Saint-Flavien. La MRC de Lotbinière dispose aussi, pour les mêmes fins, d'une délégation de compétence de la part de quatre municipalités situées à l'extérieur de son territoire, soit dans la MRC de Bécancour. L'entente municipale conclue entre la MRC de Lotbinière et les municipalités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Parisville et Sainte-Françoise a été adoptée à cet effet le 29 novembre 2002. Il convient d'indiquer que la délégation de compétence actuelle à la MRC n'affecte en rien la capacité des municipalités locales sises sur le territoire de planification de convenir entre elles des ententes relatives à la collecte des matières résiduelles aux fins d'élimination ou de recyclage. Ainsi, la MRC de Lotbinière est responsable de l'ensemble de la gestion des matières résiduelles sur le territoire à l'exception du transport des matières éliminées et recyclables, qui est plutôt géré par les différentes municipalités du territoire d'application.

De plus, la MRC s'est dotée d'un Comité de cogestion sur l'enfouissement sanitaire afin de recevoir des avis ou recommandations sur tous les aspects associés à l'exercice de sa compétence. Le Comité est composé d'un maire pour chacun des quatre secteurs géographiques identifiés sur le territoire, un maire représentant les municipalités situées à l'extérieur de la MRC ainsi que le préfet de la MRC de Lotbinière et le maire de la municipalité de Saint-Flavien.

Outre les responsabilités décrites aux paragraphes précédents, la MRC de Lotbinière n'exerce pas d'autres compétences en gestion des matières résiduelles. Rappelons toutefois qu'elle a déjà été responsable de la collecte sélective sur son territoire entre les années 1997 et 1999. Cette responsabilité incombe maintenant aux municipalités locales du territoire et est appliquée selon les différentes ententes intermunicipales décrites à la section suivante.

3.2 ENTENTES INTERMUNICIPALES

La collecte des matières résiduelles (déchets et recyclables) est effectuée sur le territoire de planification selon trois ententes intermunicipales distinctes. Celles-ci sont décrites ci-après. Il est important de mentionner que ces ententes municipales excluent toutefois les municipalités de Saint-Apollinaire et de Saint-Agapit, au niveau de la collecte des déchets.

3.2.1 Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Beaurivage (RIGMRB)

Les municipalités de Saint-Gilles, Saint-Janvier-de-Joly, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Patrice-de-Beaurivage et Saint-Sylvestre sont membres d'une même régie, soit la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Beaurivage (RIGMRB)⁷. La RIGMRB, dont le siège social est à Saint-Sylvestre, assure la collecte et le transport des matières résiduelles éliminées et recyclées. Les matières destinées à l'enfouissement sont acheminées au lieu d'enfouissement technique (LET) à Saint-Flavien tandis que les matières recyclables sont dirigées vers le centre de tri de la Société V.I.A. à Lévis. La RIGMRB effectue également, pour la MRC de Lotbinière, la collecte des résidus verts apportés volontairement par les citoyens aux 52 conteneurs répartis dans les 18 municipalités de la MRC et les apporte au centre de compostage de Biogénie à Saint-Henri-de-Lévis.

3.2.2 Groupe Gaudreau

Le Groupe Gaudreau, dont le siège social se situe à Victoriaville, effectue la collecte et le transport des matières résiduelles éliminées et des matières recyclées des municipalités de Leclercville, Lotbinière, Sainte-Croix, Saint-Antoine-de-Tilly, Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Parisville et Sainte-Françoise. Les matières collectées destinées à l'enfouissement sont expédiées vers le LET à Saint-Flavien alors que les matières recyclables sont dirigées vers le centre de tri du Groupe Gaudreau à Victoriaville.

3.2.3 Entente de gestion de regroupement Centre

La municipalité de Laurier-Station, à titre de mandataire d'une entente intermunicipale relative à la collecte et au transport des matières résiduelles éliminées, dessert les municipalités de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, Saint-Flavien, Dosquet, Val-Alain et Saint-Édouard-de-Lotbinière (illustré en bleu à la figure 3-1). Ces matières sont acheminées au LET à Saint-Flavien.

Laurier-Station, mandataire d'une entente intermunicipale relative à la collecte et au transport des matières recyclées, dessert également les municipalités de Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun, Saint-Flavien, Dosquet, Val-Alain et Saint-Édouard-de-Lotbinière ainsi que Saint-Agapit et Saint-Apollinaire (territoire en bleu à la figure 3-2). Ces matières sont dirigées vers le centre de tri de la Société V.I.A à Lévis. Toutefois,

⁷ Illustrées en orange sur les figures 3-1 et 3-2.

dans le cadre de cette entente, Saint-Apollinaire assure la collecte et le transport des matières recyclées des ICI dont les contenants ont une capacité supérieure à 360 litres et qui nécessitent un mode de chargement spécifique (chargement avant). Ces matières recyclables sont aussi acheminées chez la Société V.I.A.

3.2.4 Municipalités de Saint-Apollinaire et de Saint-Agapit

La municipalité de Saint-Apollinaire procède à la collecte des déchets à l'aide de son propre camion. La municipalité de Saint-Agapit, quant à elle, possède un contrat avec l'entreprise Services Sanitaire Denis Fortier pour la collecte des déchets résidentiels. Elle engage aussi à l'heure la municipalité de Saint-Apollinaire pour effectuer la collecte des déchets du secteur des ICI.

Les matières collectées par ces deux municipalités sont acheminées au LET à Saint-Flavien.

Les figures 3-1 et 3-2 illustrent les territoires couverts par chacune des ententes intermunicipales décrites précédemment tandis que le tableau 3-1 offre un sommaire des responsabilités de collecte.

Tableau 3-1: Sommaire des responsabilités de collectes des matières résiduelles sur le territoire de planification du PGMR pour le secteur résidentiel

Entente	Objet de l'entente	Municipalités desservies	Durée du contrat	Échéance	Destination de la matière	Coûts (\$/u.o.)	Rendement ⁸ (kg/u.o./an)
Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Beaurivage	Collecte des matières recyclables	Sainte-Agathe-de-Lotbinière Saint-Patrice-de-Beaurivage Saint-Narcisse-de-Beaurivage	5 ans	31/12/2015	Société V.I.A. (Lévis)	32,82 \$	186
	Collecte des déchets	Saint-Janvier-de-Joly Saint-Gilles, Saint-Sylvestre	5 ans	31/12/2015	LET à Saint-Flavien	66,63 \$	655
Entente avec le groupe Gaudreau	Collecte des matières recyclables et des déchets	Leclercville	5 ans	31/12/2019	Matières recyclables : Gaudreau Env., Victoriaville	150,00 \$	660
		Lotbinière	5 ans	31/12/2019		90,00 \$	529
		Sainte-Croix	5 ans	31/12/2019		143,80 \$	531
		Saint-Antoine-de-Tilly	5 ans	31/12/2019		171,12 \$	562
		Deschaillons-sur-Saint-Laurent	5 ans	31/12/2019	Déchets : LET à Saint-Flavien	109,49 \$	498
		Parisville	5 ans	31/12/2019		150,70 \$	661
		Fortierville	5 ans	31/12/2019		140,25 \$	728
		Sainte-Françoise	5 ans	31/12/2019		200,00 \$	644
Municipalité de Saint-Apollinaire (gestion interne)	Collecte des déchets	Saint-Apollinaire	N/A	N/A	LET à Saint-Flavien	107,00\$	550
Municipalité de Saint-Agapit (Services Sanitaires Denis Fortier)	Collecte des déchets	Saint-Agapit	3 ans	Printemps 2016	LET à Saint-Flavien	126,00 \$	519
Regroupement Centre	Collecte des matières recyclables	Saint-Apollinaire, Saint-Agapit, Dosquet, Saint-Flavien, Laurier-Station, N.-D.-S.-C.-d'Issoudun, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Val-Alain	2 ans	31/12/2015	Société V.I.A. (Lévis)	27,00 \$	442
	Collecte des déchets	Dosquet, Saint-Flavien, Laurier-Station, N.-D.-S.-C.-d'Issoudun, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Val-Alain	2 ans	31/12/2016	LET à Saint-Flavien	60,00 \$	551

⁸ Pour le secteur résidentiel. Il a été estimé que les logements de types « Plex » comprenaient cinq unités d'occupation tandis que les multilogements impliquaient 10 unités d'occupation.

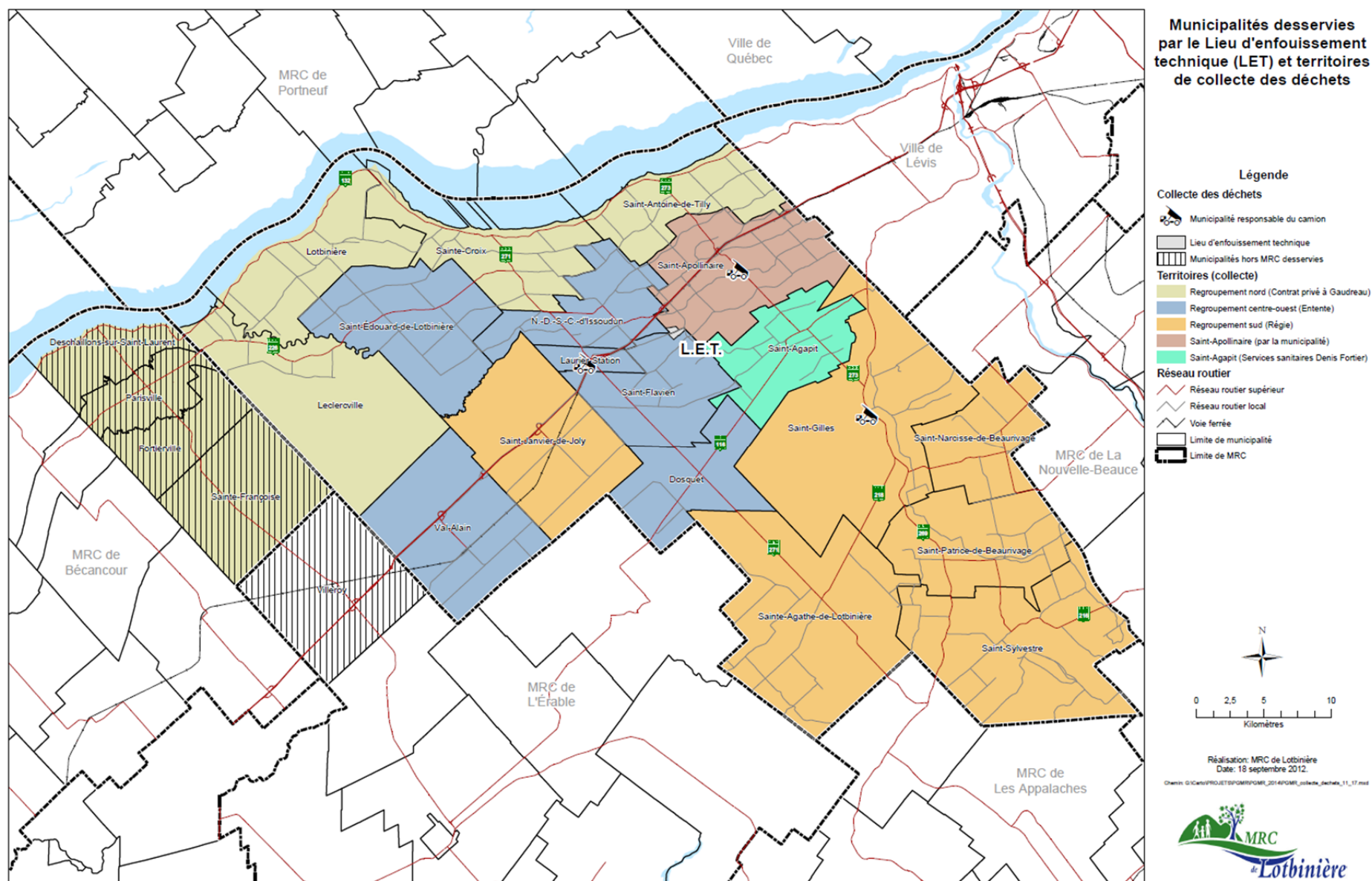


Figure 3-1 : Municipalités desservies par le Lieu d'enfouissement technique (LET) et territoires de collecte des déchets

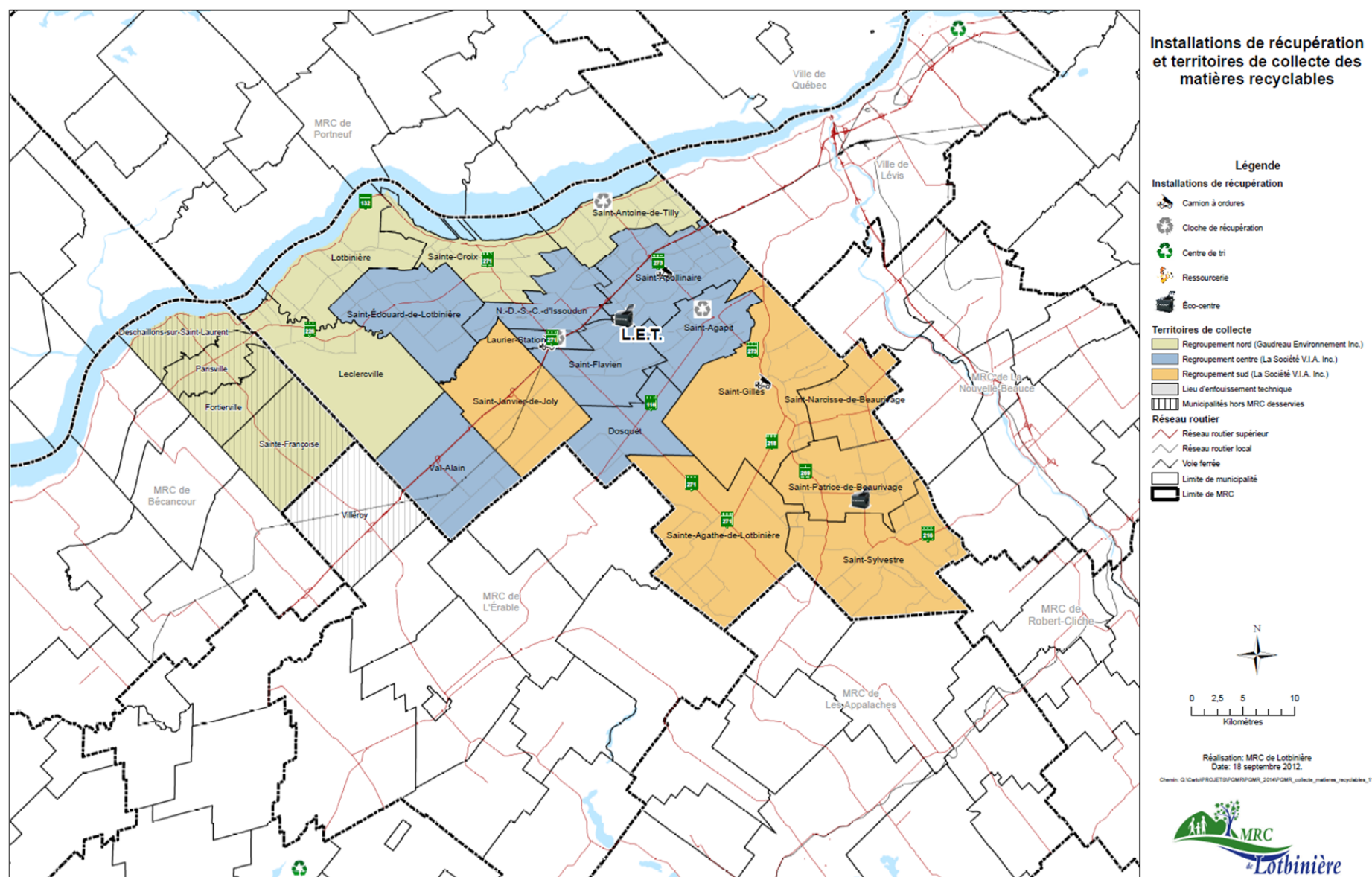


Figure 3-2 : Installations de récupération et territoires de collecte des matières recyclables

3.3 RÈGLEMENTS MUNICIPAUX ENCADRANT LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Outre les ententes détaillées précédemment, certaines municipalités du territoire d'application ont adopté une réglementation venant spécifier la gestion des matières résiduelles sur leur territoire. La liste de ces règlements municipaux peut être trouvée au tableau 3-2.

Tableau 3-2 : Réglementation ou points réglementés concernant la gestion des matières résiduelles sur le territoire d'application

Municipalité	Règlements/points réglementés
Fortierville	• Règlement de taxation sur les matières résiduelles • Obligation d'utiliser les bacs appropriés • Interdiction de jeter les matières recyclables et compostables (gazon, branches, feuilles)
Laurier-Station	• Obligation de participer aux collectes • Obligation d'utiliser les bacs appropriés • Règlement de taxation sur les matières résiduelles
MRC de Lotbinière	• Règlement sur la vidange des installations septiques sur le territoire des municipalités locales participantes de la MRC de Lotbinière • Modification du SADR pour permettre la revalorisation de béton dans une carrière en activité
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-d'Issoudun	• Règlement de taxation sur les matières résiduelles
Parisville	• Règlement de taxation sur les matières résiduelles
Saint-Agapit	• Règlement de taxation sur les matières résiduelles
Saint-Antoine-de-Tilly	• Règlement de taxation sur les matières résiduelles
Saint-Apollinaire	• Règlement de taxation sur les matières résiduelles • Obligation d'utiliser les bacs appropriés
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	• Règlement de taxation sur les matières résiduelles
Sainte-Croix	• Règlement de taxation sur les matières résiduelles • Obligation d'utiliser les bacs appropriés • Preuve de vidange des installations septiques • Règlement concernant la gestion des déchets solides et la collecte sélective des matériaux récupérables
Saint-Édouard-de-Lotbinière	• Obligation d'utiliser les bacs appropriés • Obligation d'utiliser des conteneurs pour les industries
Saint-Flavien	• Règlement de taxation sur les matières résiduelles
Saint-Gilles	• Règlement de taxation sur les matières résiduelles • Obligation d'utiliser les bacs appropriés • Interdiction de jeter des déchets dans le bac de recyclage
Saint-Janvier-de-Joly	• Règlement de taxation sur les matières résiduelles • Obligation d'utiliser les bacs appropriés • Interdiction de jeter les matières recyclables
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	• Obligation d'utiliser les bacs appropriés
Saint-Patrice-de-Beaurivage	• Règlement de taxation sur les matières résiduelles • Obligation d'utiliser les bacs appropriés
Saint-Sylvestre	• Règlement de taxation sur les matières résiduelles • Obligation d'utiliser les bacs appropriés • Réglementation à venir concernant la vidange de fosses septiques

3.4 PROGRAMME D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION (ISÉ)

Le plan de gestion des matières résiduelles de la MRC mis en place en 2006 spécifiait plusieurs actions impliquant les principes d'ISÉ. La grande majorité de ces actions ont été mises en place au cours des dernières années avec succès. La section 6 présente plus de détails à ce sujet.

3.5 GESTION PAR TYPE DE MATIÈRES

Une grande variété et quantité de matières résiduelles sont produites sur le territoire d'application du présent PGMR. Afin de faciliter leur gestion, les matières résiduelles ont été classées selon trois grands secteurs, soit le secteur résidentiel, le secteur des ICI (industries, commerces et institutions) et le secteur des CRD (construction, rénovation et démolition). Chacun de ces trois secteurs présente des caractéristiques qui leur sont propres, dont une description du type de matières résiduelles générées ainsi que le type de récupération ou d'élimination approprié. Cette section explique, pour chaque type de matières générées, les méthodes de disposition utilisées par chacun de ces secteurs.

3.5.1 Matières recyclables

Les matières recyclables (papier, carton, plastiques, verre, métal) sont récupérées au niveau résidentiel par l'entremise d'une collecte porte-à-porte mécanisée pour l'ensemble des 22 municipalités du territoire d'application à l'aide de bacs roulants 360 litres. Les citoyens peuvent également amener leurs matières recyclables à l'un des deux écocentres gérés par la MRC de Lotbinière situés à Saint-Flavien et à Saint-Patrice-de-Beaurivage. De plus, certaines municipalités du territoire ont installé des îlots de récupération (bacs de 75 litres) dans leurs lieux publics par l'entremise de la Table pour la récupération hors foyer (environ 60 îlots de récupération distribués depuis 2011).

Pour le secteur des ICI, les municipalités offrent un service de collecte porte-à-porte mécanisé aux petits ICI assimilables. Les plus grands ICI et les entreprises de CRD sont, quant à eux, responsables de la disposition de leurs matières recyclables.

3.5.2 Matières organiques putrescibles

La gestion des matières organiques putrescibles se fait par l'entremise de plusieurs méthodes différentes sur le territoire de la MRC, dépendamment du type de matières générées.

3.5.2.1 Résidus verts

Les citoyens de la MRC peuvent déposer leurs résidus verts (feuilles, rognures de gazon, branches, etc.) à l'un des 52 points de dépôt prévus à cet effet et répartis dans les 18 municipalités de la MRC. Les résidus qui y sont récupérés sont collectés par la MRC et compostés à Saint-Henri-de-Lévis par une entreprise privée. La collecte s'effectue une fois par semaine ou aux deux semaines selon la période, de mai à novembre.

Les entreprises des secteurs ICI et CRD sont responsables de la gestion des résidus verts générés par leurs installations.

3.5.2.2 Résidus alimentaires

Il n'existe actuellement aucune collecte porte-à-porte des matières organiques sur le territoire d'application. La MRC de Lotbinière encourage toutefois le compostage de ce type de matières au niveau résidentiel par la vente à prix réduit de composteurs domestiques à ses citoyens.

Les entreprises des secteurs ICI et CRD sont responsables de la gestion des résidus alimentaires et toutes autres matières organiques générées par leurs installations.

3.5.2.3 Sapins de Noël

Une fois par année, après la période des fêtes, la MRC de Lotbinière procède à une collecte des arbres de Noël pour le secteur résidentiel. Les arbres sont recueillis dans des points de dépôt déterminés par les municipalités et sont mis en copeaux. Certaines municipalités conservent les copeaux pour leurs aménagements paysagers. Le restant des copeaux sont utilisés en paillis dans des pépinières situées à Lévis.

Les entreprises des secteurs ICI et CRD sont responsables de la gestion de ce type de matières générées par leurs installations.

3.5.2.4 Branches et bois

Les deux écocentres de la MRC de Lotbinière sont munis de conteneurs pour récupérer le bois et ceux-ci sont accessibles aux trois secteurs d'activité. La récupération du bois peut être faite toute l'année à l'écocentre à Saint-Flavien et seulement de mai à octobre à Saint-Patrice-de-Beaurivage. Le bois récupéré est réduit en copeaux et valorisé par Récupération Delisle inc. (valorisation énergétique). Les branches sont, quant à elles, disposées sur une aire de réception au LET à Saint-Flavien et récupérées par Récupération Delisle inc. pour être utilisées en horticulture.

3.5.2.5 Boues municipales

Chaque municipalité du territoire est responsable de la gestion de ses boues municipales. Ainsi, dépendamment des ressources et du contexte de chaque municipalité, plusieurs méthodes de gestion sont identifiées sur le territoire d'application. Le tableau 3-3 offre un résumé des principales caractéristiques de cette gestion par les municipalités.

Tableau 3-3 : Gestion des boues municipales par municipalité du territoire d'application

MRC et municipalités	Type d'installation de traitement d'eaux usées	Traitement des boues	Disposition des boues
MRC de Lotbinière			
Dosquet	Étangs aérés	<i>Aucune vidange n'a été réalisée</i>	
Laurier-Station	Étangs aérés	Déshydratation mécanique	Valorisation aux champs
Leclercville	Étangs aérés	<i>Aucune vidange n'a été réalisée</i>	
Lotbinière	Étangs	Sacs géotextiles	Stockage
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-D'Issoudun	<i>Travaux en cours de réalisation – Usine de traitement d'eaux usées</i>		
Saint-Agapit	Étangs aérés	Déshydratation mécanique	Compostage
Saint-Antoine-de-Tilly	Dégrillage fin	N/A	N/A
Saint-Apollinaire	Étangs aérés	Déshydratation mécanique	Valorisation aux champs et compostage
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	Étangs aérés	<i>Aucune vidange n'a été réalisée</i>	
Sainte-Croix	Dégrillage fin	Déshydratation mécanique	Enfouissement
Saint-Édouard-de-Lotbinière	Étangs aérés	<i>Aucune vidange n'a été réalisée</i>	
Saint-Flavien ⁹	Étangs aérés	Déshydratation mécanique	Valorisation aux champs
Saint-Gilles	Étangs aérés	<i>Aucune vidange n'a été réalisée</i>	
Saint-Janvier-de-Joly	Étangs aérés	Sacs géotextiles	Stockage
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	Étangs aérés	<i>Aucune vidange n'a été réalisée</i>	
Saint-Patrice-de-Beaurivage	Étangs aérés	<i>Aucune vidange n'a été réalisée</i>	
Saint-Sylvestre	Étangs aérés	<i>Aucune vidange n'a été réalisée</i>	
Val-Alain	Étangs aérés	<i>Aucune vidange n'a été réalisée</i>	
MRC de Bécancour			
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	Étangs aérés	Sacs géotextiles	Stockage
Fortierville	Étangs aérés à parois verticales	<i>Aucune vidange n'a été réalisée</i>	
Parisville ¹⁰	Étangs aérés	Sacs géotextiles	Stockage
Sainte-Françoise	<i>Fosses septiques seulement</i>		

Comme il est possible de la constater au tableau 3-3, plusieurs municipalités de la MRC n'ont pas encore effectué la vidange de leurs étangs depuis leur création. Lorsque ces étangs seront vidés, chacune de ces municipalités devra définir une méthode de disposition des boues. Les boues récupérées des étangs aérés en 2013 par la municipalité de de Saint-Apollinaire ont été valorisées en partie sur terre agricole (~80 %) et en partie au site de compostage de Saint-Henry-de-Lévis (site appartenant à Biogénie). Les boues récupérées par la municipalité de Saint-Agapit ont, quant à elles, été envoyées chez Gaudreau Environnement à Victoriaville.

⁹ Branché sur le système de traitement de Laurier-Station.

¹⁰ Branché sur le système de traitement de Deschaillons-sur-Saint-Laurent.

Afin d'encourager le recyclage des boues municipales, autant par épandage aux champs que par compostage, le comité de cogestion sur l'enfouissement sanitaire de la MRC de Lotbinière a adopté, en 2007, une nouvelle tarification pour l'enfouissement des boues municipales à son LET à Saint-Flavien. En ramenant les coûts d'enfouissement des boues municipales équivalent au coût d'enfouissement des déchets réguliers, le recyclage au champ et le compostage des boues représentent des options maintenant plus abordables pour les municipalités.

3.5.2.6 Boues des fosses septiques

La gestion et la disposition des boues de fosses septiques sont actuellement la responsabilité de son propriétaire. Ainsi, il n'y a aucune gestion particulière impliquant la MRC de Lotbinière. Les municipalités doivent cependant veiller à l'application sur leur territoire du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* qui stipule les normes visant l'implantation de ces fosses et leur fréquence de nettoyage.

La mise en place d'un service de vidange des installations septiques présenterait toutefois plusieurs avantages autant pour les citoyens, les municipalités que l'environnement. Pour le propriétaire, le service proposerait une gestion simplifiée de la vidange et un entretien régulier de l'installation septique. Dans le cas de la municipalité, cela permettrait d'appliquer la réglementation provinciale équitablement et d'avoir un portrait réel des installations sur son territoire. Finalement, pour l'environnement cela permettrait la préservation des nappes d'eau souterraines et l'amélioration de la qualité des cours d'eau.

Les boues collectées lors du service de vidange régionale de la MRC de Lotbinière seront traitées, en vertu d'une entente intermunicipale entre la MRC de Lotbinière et la Ville de Québec, à la station mécanisée de traitement des eaux usées de la Ville de Québec qui est pourvue d'un réservoir pour recueillir les boues des installations septiques et ensuite les introduire dans la chaîne de traitement des eaux usées de la Ville de Québec. Suite au traitement, les boues seront déshydratées et envoyées à l'incinérateur de la Ville de Québec. L'incinérateur de la Ville de Québec a une capacité maximale de traitement de 312 000 tonnes par an et génère des cendres et des mâchefers. Le mâchefer est envoyé à l'entreprise AIM pour récupérer les métaux ferreux et non ferreux, tandis que les cendres sont acheminées au LET de Saint-Joachim.

3.5.2.7 Boues issues des ICI

La gestion des boues issues des ICI est la responsabilité de leur propriétaire. Ainsi, les entreprises qui génèrent des boues industrielles sur le territoire ont la responsabilité d'en disposer selon les normes applicables.

3.5.3 Véhicules hors d'usage

L'Association des recycleurs de pièces d'autos et de camions (ARPAC) assure une gestion environnementale adéquate des véhicules automobiles en fin de vie. Ses membres doivent respecter le « Guide de bonnes pratiques sur la gestion des véhicules hors d'usage » publié par le MDDELCC, ainsi que le code national de pratiques de l'*Automotive Recyclers Association* (ARC)¹¹. Sur le territoire de la MRC de Lotbinière, deux entreprises sont membres officiels de l'ARPAC, soit Dumont pièce d'autos inc. à Saint-Gilles et Pièces automobiles Lecavalier à Saint-Apollinaire. D'autres entreprises de récupération de véhicules hors d'usage sont présentes sur le territoire d'application du présent PGMR dont, entre autres, Artisan Auto et Camions Masse inc. à Saint-Apollinaire. La liste de ces entreprises se retrouve à l'Annexe 1.

3.5.4 Textile

La gestion des matières textiles générées sur le territoire de planification est laissée à la discrétion de son propriétaire. Il existe toutefois quatre organismes offrant des possibilités de réemploi et de recyclage de ces matières sur le territoire. Celles-ci sont présentées ci-dessous.

¹¹ Tous les détails peuvent être trouvés sur le site internet de l'Association (www.arpac.org).

3.5.4.1 La Ressourcerie de Lotbinière

La Ressourcerie de Lotbinière, fondée en 1997, est un organisme à but non lucratif (OBNL) d'économie sociale écoresponsable. Établie à Laurier-Station, la Ressourcerie est aussi membre du Réseau des Ressourceries du Québec (RRQ). Sa mission est la récupération et la revalorisation de matériel usagé comme les vêtements, les meubles, les électroménagers, les petits appareils électriques, la quincaillerie, certains articles de sport, les livres et les jouets. Les citoyens peuvent venir déposer leur matériel usagé directement au local de la Ressourcerie, situé à Laurier-Station, ou le déposer dans l'une des 18 cloches de récupération (ou points de dépôt) réparties sur le territoire de la MRC de Lotbinière (voir tableau 3-4). La Ressourcerie revend à son magasin, situé à Laurier-Station, la majorité des éléments récupérés. Les éléments trop usés (vêtements, souliers, peluches, draps, sacoches, etc.) sont vendus à un récupérateur de textile à Montréal.

Tableau 3-4: Localisation des cloches de récupération (points de dépôt) de la Ressourcerie de Lotbinière¹²

Municipalités	Localisation des cloches de récupération (points de dépôt)
MRC de Lotbinière	
Dosquet	Bureau municipal, 138 route Saint-Joseph
Laurier-Station	Centre communautaire, rue Saint-Joseph Centre d'achat Galerie Laurier
Leclercville	Centre communautaire, 8055 route Marie-Victorin
Lotbinière	Garage municipal, 19 rue Commerciale
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-D'Issoudun	268 rue Principale
Saint-Agapit	1159 rue Principale
Saint-Antoine-de-Tilly	Centre communautaire
<i>Saint-Apollinaire</i>	<i>(Récupération opérée par Entraide Saint-Apollinaire)</i>
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	254 sur Saint-Pierre
Sainte-Croix	Stationnement de l'aréna, 6377 rue Garneau L'Entraide, 6175 rue Principale
Saint-Édouard-de-Lotbinière	2509 rue Principale
Saint-Flavien	Garage municipal, 1040 rue Saint-Joseph
<i>Saint-Gilles</i>	<i>(Récupération opérée par la Société Saint-Vincent-de-Paul)</i>
Saint-Janvier-de-Joly	Chalet des Loisirs, 733 rue des Loisirs
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	400 rue Principale
Saint-Patrice-de-Beaurivage	Salle municipale, 530 rue Principale
Saint-Sylvestre	400 rue du Moulin
Val-Alain	1245 2 ^e rang

3.5.4.2 Comptoirs d'Entraide

L'Entraide Saint-Apollinaire est un organisme communautaire qui vient en aide aux personnes dans le besoin. L'organisme offre une aide matérielle, alimentaire, vestimentaire et monétaire. Il effectue la récupération de vêtements usagés et de meubles via un petit comptoir de vente à Saint-Apollinaire. Le comptoir est accessible quelques heures par semaine, à l'exception de la période estivale.

L'Entraide Sainte-Croix est également un organisme communautaire de la région qui répond aux personnes temporairement dans le besoin pour de l'aide alimentaire et vestimentaire.

¹² Des cloches de récupération seront ajoutées dans les municipalités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Parisville et Sainte-Françoise en 2015, si celles-ci acceptent la proposition de la Ressourcerie de Lotbinière.

3.5.4.3 Le Vestiaire du Centre d'action bénévole de la MRC de Bécancour

Le Vestiaire du Centre d'action bénévole (CAB) de la MRC de Bécancour, situé à Fortierville, effectue la récupération d'objets usagés, tels que des vêtements, livres, articles de sports et jouets. Le Vestiaire cible, entre autres, les plus démunis, les enfants, les adolescents, les étudiants, les personnes sans emploi, les familles monoparentales, les familles à faible revenu et les personnes âgées. Les donateurs peuvent déposer leur matériel usagé directement au local du Vestiaire ou encore, dans les nombreux points de chute (bac de recyclage) distribués sur le territoire de la MRC, dont Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Parisville et Sainte-Françoise.

3.5.4.4 Société Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Gilles

La Société Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Gilles, un organisme voué à l'entraide et au dépannage, y exploite un petit comptoir de vêtements usagés à raison de quelques heures par semaine, à l'exception de la saison estivale.

3.5.5 Résidus domestiques dangereux (RDD)

Selon la définition de RECYC-QUÉBEC, les résidus domestiques dangereux sont les résidus de nombreux produits dangereux à usage domestique courant comme, par exemple, les huiles usagées, les résidus de peinture, les filtres usagés, les batteries et piles, les solvants, etc. (Bourque, 2010). Ces produits sont considérés comme dangereux puisqu'ils sont soit toxiques, inflammables, explosifs ou corrosifs, ou un mélange de plusieurs de ces caractéristiques (*ibid.*).

Au Québec, une gestion particulière est réservée pour certains de ces RDD par l'entremise de la réglementation basée sur la responsabilité élargie des producteurs. Ces RDD sont ainsi gérés par les cinq associations ou sociétés spécialisées suivantes :

Tableau 3-5 : Associations et sociétés responsables de la gestion de certains types de RDD au Québec

Associations ou sociétés	Résidus domestiques dangereux gérés
Appel à recycler Programme de gestion des piles, batteries et téléphones cellulaires	Piles, batteries, téléphones cellulaires.
ARPE Québec Association pour le recyclage des produits électroniques	Matériel informatique et électronique (ordinateurs, périphériques, consoles de jeux, téléphones, cellulaires, systèmes audio et vidéo, etc.)
Bell Canada	Modems et récepteurs de télévision
Canadian tire	Huiles, antigels et liquides de refroidissement, contenants d'huile de 50 litres ou moins, contenants d'antigel et de liquide de refroidissement de 50 litres ou moins, filtres à huile, à antigel et à liquide de refroidissement
Crevier Lubrifiants	Huiles, antigels et liquides de refroidissement, contenants d'huile de 50 litres ou moins et contenants d'antigel et de liquides de refroidissement de 50 litres ou moins
Éco-peinture Société québécoise de gestion écologique de la peinture	Peintures et huiles
IKEA	Piles rechargeables et non rechargeables, lampes au mercure
Paquet et fils (lubrifiants PFL)	Huiles, contenants d'huile de 50 litres ou moins
Québecor	Produits électroniques, téléphones cellulaires,

	câbles, chargeurs, télécommandes, piles rechargeables et non rechargeables
RecycFluo Recyclage des ampoules contenant du mercure	Ampoules fluocompactes, tubes fluorescents, et ampoule à décharge à haute intensité.
Safety-Kleen	Huiles, contenants d'huile de 50 litres ou moins
SOGHU Société de gestion des huiles usagées	Antigel, aérosols (huiles), contenants (huiles), filtres et huiles

Tableau 3-6 : Points de dépôt des RDD sur le territoire de planification du PGMR

Points de dépôt	Type d'entreprises	Résidus domestiques dangereux y étant récupérés
Bureaux municipaux	Bureaux administratifs	Piles
Dépôt Sainte-Croix 110 chemin de l'Aqueduc, Sainte-Croix, G0S 2H0	Garage municipal de la municipalité de Sainte-Croix	Peintures
Quincaillerie Maurice Hamel et Fils (Groupe BMR) 6551 rue Principale, Sainte-Croix, G0S 2H0	Quincaillerie – Centre de rénovation	Peintures, ampoules fluocompactes, tubes fluorescents et ampoules à décharge à haute intensité, piles, batteries, téléphones cellulaires.
Roger Grenier inc. – Marchands RONA 169 boulevard Laurier, Laurier-Station, G0S 1N0	Quincaillerie – Centre de rénovation	Peintures, antigel, aérosols (huiles), contenants (huiles), filtres, huiles, piles, batteries, téléphones cellulaires
Dépôt Saint-Édouard-de-Lotbinière 2598 Principale, Saint-Édouard-de-Lotbinière, G0S 1Y0	Garage municipal de la municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière	Peintures
Écocentre à Saint-Flavien 1450 chemin Pointe du Jour, Saint-Flavien, G0S 2M0 Gratuit, sans limitation de nombre de visites.	Écocentre de Saint-Flavien	Peintures, antigel, aérosols (huiles), contenants (huiles), filtres, huiles, matériel informatique et électronique, RDD organiques, bombonnes de propane, ampoules fluocompactes, tubes fluorescents, et ampoules à décharge à haute intensité, piles, batteries, téléphones cellulaires, etc. ¹³
La Coop Seigneurie – Saint-Gilles (Coop Fédérée) 175 rue Montminy, Saint-Gilles, G0S 2P0	Quincaillerie – Centre de rénovation	Peintures
La Coop Seigneurie – Saint-Agapit (Coop Fédérée) 1107 rue Daigle, Saint-Agapit, G0S 1Z0	Quincaillerie – Centre de rénovation	Peintures
La Coop Seigneurie – Sainte-Agathe-de-Lotbinière (Coop Fédérée) 119 rue St-Georges, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, G0S 2A0	Quincaillerie – Centre de rénovation	Peintures
Quincaillerie de Parisville (Coop Fédérée) 1098 route 265 Nord, Parisville, G0S 1X0	Quincaillerie – Centre de rénovation	Peintures
BMR Matériaux Fortierville 141 rue Principale, Fortierville, G0S 1J0	Quincaillerie – Centre de rénovation	Peintures, huiles, ampoules fluocompactes, tubes fluorescents et ampoules à décharge à haute intensité, piles, batteries, téléphones cellulaires.
Quincaillerie 2000 inc. – Marchands RONA 399 route 273, Saint-Apollinaire, G0S 2E0	Quincaillerie – Centre de rénovation	Peintures, huiles, ampoules fluocompactes, tubes fluorescents et ampoules à décharge à haute intensité, piles, batteries, téléphones cellulaires.
Écocentre de Saint-Patrice-de-Beaurivage	Écocentre de Saint-Patrice-	Peintures, antigel, aérosols (huiles), contenants

¹³ La liste complète des RDD acceptés aux écocentres de la MRC peut être trouvée à l'annexe 2.

Rue du Parc, Saint-Patrice-de-Beaurivage, G0S 1B0	de-Beaurivage	(huiles), filtres. huiles, matériel informatique et électronique, RDD organiques, bombonnes de propane, ampoules fluocompactes, tubes fluorescents et ampoules à décharge à haute intensité, piles, batteries, téléphones cellulaires, etc. ¹⁴
Gratuit, sans limitation de nombre de visites.		
Bernard Breton inc. – Marchands RONA 415 rue Principale, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, G0S 1W0	Quincaillerie – Centre de rénovation	Peintures
La Coop Seigneurie – Saint-Narcisse-de-Beaurivage (Coop Fédérée) 404 rue St-François, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, G0S 1W0	Quincaillerie – Centre de rénovation	Peintures
Centre de Grain (Coop de Parisville) 1201, rue Principale, Parisville, G0S 1X0	Coopérative agricole	Peintures
La Ressourcerie de Lotbinière 1000B, rue Bergeron, Saint-Agapit, G0S 1Z0	Organisme à but non lucratif	Piles, batteries et téléphones cellulaires.
Bureau municipal de Parisville 975, rue Principale Ouest, Parisville, G0S 1X0	Bureaux administratifs	Matériel informatique et électronique Peinture
Bureau municipal de Fortierville 198, de la Fabrique, Fortierville, G0S 1J0	Bureaux administratifs	Matériel informatique et électronique Peinture
Bureau municipal de Sainte-Françoise 563, rang 11, Sainte-Françoise, G0S 2N0	Bureaux administratifs	Matériel informatique et électronique
Bureau municipal de Deschaillons-sur-Saint-Laurent 1596, rte Marie-Victorin, Deschaillons-sur-Saint-Laurent, G0S 1G0	Bureaux administratifs	Matériel informatique Peinture
Bureau de la MRC de Lotbinière 6375, rue Garneau, Sainte-Croix, G0S 2H0	Bureaux administratifs	Piles

3.5.6 Encombrants

Certaines municipalités du territoire de planification offrent une collecte annuelle ou bisannuelle à leurs citoyens pour la disposition des encombrants (meubles, électroménagers, etc.). Les municipalités offrant la collecte des encombrants sont les suivantes :

- Lotbinière (mai, septembre)
- Leclercville (mai, septembre)
- Saint-Antoine-de-Tilly (mai, septembre)
- Saint-Apollinaire (mai, octobre)
- Sainte-Croix (mai, septembre)
- Saint-Édouard-de-Lotbinière (mai, octobre)
- Saint-Narcisse-de-Beaurivage (janvier, février, mars)
- Saint-Sylvestre (juin)
- Parisville (mai, septembre)
- Deschaillons-sur-Saint-Laurent (mai, septembre)
- Fortierville (mai, septembre)
- Sainte-Françoise (mai, septembre)

Les encombrants collectés par ce service sont acheminés au LET à Saint-Flavien.

¹⁴ La liste complète des RDD acceptés aux écocentres de la MRC peut être trouvée à l'annexe 2.

D'autres municipalités ont choisi d'octroyer un contrat à l'entreprise Recyc-Lav inc. qui offre un service sur demande de collecte à domicile des encombrants, soit les municipalités de Dosquet, Laurier-Station, Issoudun, St-Agapit, Ste-Agathe, St-Gilles, Joly, St-Patrice, St-Flavien et Val-Alain. Selon le contrat signé, Recyc-Lav inc. peut collecter les encombrants jusqu'à une fois par semaine. Les encombrants non récupérés par ce dernier sont acheminés au LET à Saint-Flavien.

Il est aussi possible pour les citoyens d'aller déposer leurs encombrants, métalliques ou non métalliques, aux deux écocentres de la MRC, à la Ressourcerie de Lotbinière située à Laurier-Station et à l'Entraide Saint-Apollinaire.

3.5.7 Plastiques agricoles

Le service de collecte des plastiques agricoles est offert aux propriétaires dont la collecte des matières recyclables est effectuée par Gaudreau Environnement, soit Leclercville, Lotbinière, Sainte-Croix, Saint-Antoine-de-Tilly, Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Parisville et Sainte-Françoise. Le plastique agricole est collecté aux 2 semaines à même la collecte porte-à-porte des matières recyclables dans des bacs roulants de 360 litres. Les plastiques agricoles noirs, verts et blancs ainsi que les plastiques de moulée sont acceptés, alors que les cordes et filets sont refusés. Le plastique doit être raisonnablement propre et mis dans un sac à cet effet distribué gratuitement par la MRC de Lotbinière aux agriculteurs. La matière récupérée est acheminée au centre de tri de Gaudreau Environnement situé à Victoriaville.

La municipalité de Saint-Édouard-de-Lotbinière a mis à la disposition des agriculteurs un conteneur pour l'apport volontaire du plastique agricole. La matière récupérée est également acheminée au centre de tri de Gaudreau Environnement situé à Victoriaville.

3.5.8 Pneus

La majorité des municipalités de la MRC offre aux citoyens un site de récupération des pneus usagés, la plupart du temps au garage municipal. Aussi, plus de 90 points de récupération (concessionnaires et garages, centres d'entretien de véhicules motorisés et lieux de dépôt) détiennent, au sein de la MRC, un permis d'entreposage temporaire de pneus hors d'usage avant que ceux-ci ne soient récupérés pour traitement ultérieur par des transporteurs accrédités de RECYC-QUÉBEC. Les citoyens de la MRC ont aussi la possibilité d'aller déposer leurs pneus usagés à l'un des deux écocentres présents sur le territoire.

3.5.9 Matières résiduelles éliminées ou enfouies

Les ententes présentées à la section 3.2 expliquent la distribution des responsabilités des municipalités quant à la collecte des matières destinées à l'enfouissement. Ces matières sont collectées à l'aide d'une collecte porte-à-porte mécanisée et par l'entremise de bacs roulants de 360 litres, une fois par deux semaines, en alternance avec la collecte des matières recyclables. L'ensemble des matières collectées est ensuite transporté au LET à Saint-Flavien.

Les citoyens et les ICI du territoire ont aussi la possibilité de venir déposer leurs matières destinées à l'enfouissement au LET à Saint-Flavien. Un coût de 105 \$/tonne¹⁵ est toutefois rattaché à ce service.

3.5.10 Autres types de matières

Deux autres types de matières demandant une gestion particulière sont générés sur le territoire de planification du PGMR, soit les contenants consignés et les balayures de rue. Les contenants consignés sont gérés par le système de consigne québécois tandis que la disposition des balayures de rue est de la responsabilité de chaque municipalité. Les municipalités procèdent majoritairement au balayage des rues une

¹⁵ Tarif en vigueur pour 2015.

fois par année. Les résidus ainsi récupérés sont réutilisés de différente façon. Aucune municipalité n'achemine ces résidus au site d'enfouissement. Le tableau 3-7 ci-dessous présente les détails pour cette activité.

Tableau 3-7 : Gestion des balayures de rues sur le territoire de planification du PGMR

MRC et municipalités	Responsable	Utilisation/Disposition
MRC de Lotbinière		
Dosquet	Contrat donné à l'externe	Utilisé comme remplissage (gardé par l'entrepreneur)
Laurier-Station	N/D	Réutilisation
Leclercville	Contrat donné à l'externe - Entreprise Paquette	Utilisé comme remplissage
Lotbinière	Contrat donné à l'externe - Entreprise Paquette	Réutilisation
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-D'Issoudun	Municipalité	Réutilisation
Saint-Agapit	Municipalité	Utilisé comme remplissage
Saint-Antoine-de-Tilly	Contrat donné à l'externe	Réutilisation
Saint-Apollinaire	Municipalité	Réutilisation des résidus dans les sentiers pédestres
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	Contrat donné à l'externe à Les entreprises Lévisiennes	Utilisé comme remplissage dans les activités de rénovation et construction de la ville
Sainte-Croix	Contrat donné à l'externe - Excavation Ste-Croix	Utilisé comme remplissage
Saint-Édouard-de-Lotbinière	Contrat donné à l'externe	Utilisé comme remplissage
Saint-Flavien	N/D	Réutilisation
Saint-Gilles	La moitié en régie et l'autre moitié en contrat à l'externe	Utilisé dans le parc industriel
Saint-Janvier-de-Joly	N/D	Réutilisation
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	Contrat donné à l'externe à Les entreprises Lévisiennes	Utilisé comme remplissage
Saint-Patrice-de-Beaurivage	Contrat donné à l'externe à Les entreprises Lévisiennes	Utilisé comme remplissage
Saint-Sylvestre	Contrat donné à l'externe	Utilisé comme remplissage
Val-Alain	Contrat donné à l'externe	Utilisé comme remplissage
MRC de Bécancour		
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	Contrat donné à l'externe - Entreprise Paquette	Utilisé comme remplissage
Fortierville	2 fois par année: 1 fois en régie et 1 fois en contrat	Utilisé comme remplissage
Parisville	Contrat donné à l'externe	Utilisé l'hiver avec le sable lors du déneigement des routes
Sainte-Françoise	N/D	Réutilisation

4 RECENSEMENT DES INSTALLATIONS, ORGANISMES ET ENTREPRISES EN GMR PRÉSENTS SUR LE TERRITOIRE ET À L'EXTÉRIEUR DU TERRITOIRE

La mise en œuvre du Plan de gestion des matières résiduelles repose sur le rassemblement et la mobilisation active d'intervenants œuvrant au sein de différents secteurs des sociétés locales et régionales. L'atteinte des objectifs contenus dans le PGMR exige ainsi la collaboration, la concertation et, en un sens, le développement d'un véritable partenariat collectif autour de cet enjeu.

Le présent chapitre fait donc le recensement des différents organismes ou entreprises qui œuvrent au sein de l'un ou l'autre des secteurs de la réutilisation, de la récupération, de la valorisation, du traitement ou de l'élimination des matières résiduelles sur le territoire de planification du présent PGMR. L'annexe 1 présente la liste complète de ces entités.

4.1 INSTALLATIONS DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La section 4.1 présente et détaille les différentes installations de gestion des matières résiduelles actives sur le territoire d'application du PGMR.

4.1.1 Lieu d'enfouissement technique à Saint-Flavien

La MRC de Lotbinière assure la gestion du lieu d'enfouissement technique (LET) situé au 1450, rang de la Pointe-du-Jour à Saint-Flavien (voir figures 3-1 et 3-2). Ce site, communément désigné LET, est un lieu d'enfouissement technique appartenant à 23 municipalités, soit les 22 municipalités du territoire de planification du présent PGMR et la municipalité de Villeroy. Le LET se retrouve voisin du lieu d'enfouissement sanitaire (LES) à Saint-Flavien, également la propriété des 23 municipalités, maintenant fermé depuis 1998.

Le LET à Saint-Flavien a été mis en exploitation en décembre 1998 suite à la fermeture du LES. Présentement, les travaux d'enfouissement sont confiés à l'entrepreneur Dilicontracto de Laurier-Station. L'entente de gestion dont cet entrepreneur bénéficie avec la MRC se termine en novembre 2016. Depuis la mise en exploitation du LES et du LET, seules les municipalités propriétaires peuvent y enfouir leurs déchets résidentiels et commerciaux. Les entrepreneurs peuvent y enfouir leurs résidus de construction, rénovation et démolition seulement si les travaux ont eu lieu sur le territoire de la MRC de Lotbinière. En 2015, le tarif d'enfouissement est de 105 \$ la tonne.

Le volume total d'enfouissement autorisé pour le LET est de 785 000 m³. Site de « nouvelle génération », il comporte deux membranes synthétiques qui permettent l'imperméabilisation de la base des cellules d'enfouissement. Le LET reçoit environ 17 000 tonnes métriques de matières résiduelles par année et utilise approximativement 10 000 tonnes de sable et de sols décontaminés par année pour le recouvrement journalier. À la fin de l'année 2013, il était comblé à 347 744 m³, soit environ 44 % de son volume autorisé. Le décret gouvernemental actuel prévoit une durée de vie du LET d'environ 32 ans. La MRC de Lotbinière devra tout de même obtenir un nouveau certificat d'autorisation, afin de poursuivre ses activités au-delà de 2020.

La figure 4-1 présente l'évolution annuelle des quantités de matières enfouies au LET de Saint-Flavien depuis 1999, ainsi que la population de la MRC. Une estimation des quantités qui seront enfouies d'ici 2031 y est aussi présentée. Celle-ci est basée sur la gestion actuelle des matières résiduelles et n'inclut donc pas l'amélioration anticipée du taux de récupération des matières. La population et le tonnage enfoui de la municipalité de Villeroy sont inclus dans la figure 4-1 puisque cette dernière est copropriétaire du LET.

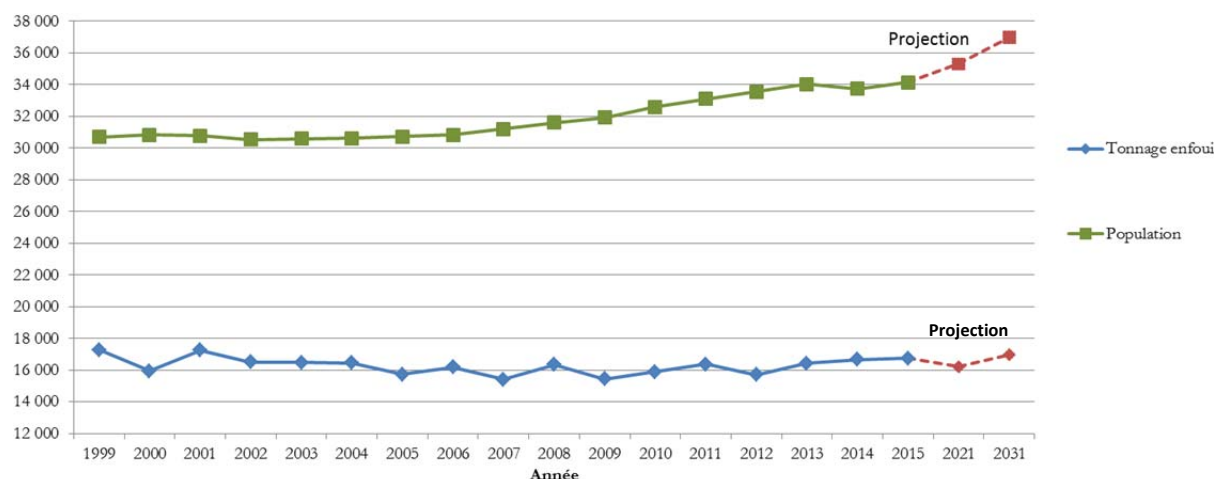


Figure 4-1 : Évolution des quantités de matières enfouies et projection d'ici 2031 en fonction de la population

Dès l'aménagement du LET, un bassin d'accumulation et un bassin aéré ont été aménagés pour traiter les eaux de lixiviation en provenance des nouvelles cellules. La station de traitement du LET de type « *suspended media Bio-reactor* » (SMBR) ou « réacteur biologique sur lit fluidisé », permet à la MRC de Lotbinière de traiter 40 m³ d'eaux de lixiviation par jour durant toute l'année puisqu'elle est équipée de plaques chauffantes qui maintiennent l'eau à traiter à des températures favorisant un rabattement des concentrations d'azote ammoniacal (NH₄).

4.1.2 Écocentres

La MRC de Lotbinière exploite deux écocentres, soit un dans la municipalité de Saint-Flavien, à même le terrain du LET qu'elle gère, et un écocentre satellite à Saint-Patrice-de-Beaurivage dans le parc industriel (rue du Parc). Les deux écocentres consistent en un parc de conteneurs identifiés où seuls les citoyens de la MRC de Lotbinière peuvent y disposer différentes matières résiduelles qu'ils contribuent ainsi à détourner de l'enfouissement. L'accès aux écocentres sera aussi ouvert, dès 2015, aux quatre municipalités participantes de la MRC de Bécancour.

Les heures d'ouverture de l'écocentre à Saint-Flavien sont :

- Du 15 mars au 14 décembre : Lundi au vendredi de 8h à 16h30 et le samedi de 9h à 16h
- Du 15 décembre au 14 mars : Lundi au jeudi de 8h à 16h et le vendredi de 8h à 12h

L'écocentre à Saint-Patrice-de-Beaurivage est, quant à lui, ouvert du 1^{er} mai au 31 octobre :

- le lundi de 9h à 12h
- le vendredi de 13h à 16h30
- le samedi de 9h à 12h

Les matières acceptées aux écocentres sont les suivantes :

- Huiles de cuisson
- Bois (sauf bois traité)
- Piles usagées
- Plastique et carton
- Bonbonnes de propane
- Encombrants (électroménager)
- Métal (tuyaux, jantes de pneus, clôtures, gouttières, tôles ou toutes autres pièces métalliques)
- Pneus de véhicules automobiles (maximum 48 ½ pouces sans jante)

- Résidus domestiques dangereux (RDD) (huiles, solvants, acides, pesticides, peintures, produits d'entretien ménager, lampes fluo compactes, etc.)
- Résidus verts (branches, feuilles, gazon)
- Produits électroniques

En 2013, l'écocentre à Saint-Flavien a recueilli 418 tonnes de matières (bois, RDD, peinture, matériel informatique, huile usée, métal) et l'écocentre de Saint-Patrice-de-Beaurivage a recueilli 47 tonnes. Ces deux écocentres disposent de bacs pour entreposer les produits électroniques, la peinture et l'huile usée, de conteneurs de 40 vg³ pour entreposer le bois et le métal, de barils pour les piles usées ainsi que d'une aire de réception pour les pneus usagés. Les bacs et conteneurs sont collectés par les récupérateurs lorsqu'ils sont pleins.

Dans les 5 prochaines, selon l'augmentation de l'achalandage, la MRC de Lotbinière pourra ajuster, au besoin, les heures d'ouverture des écocentres, augmenter la fréquence de collecte des bacs et conteneurs ainsi qu'ajouter, au besoin, des conteneurs ou bacs durant les périodes de fort achalandage. De plus, les écocentres de la MRC de Lotbinière ont été conçus pour perdurer dans le temps. L'écocentre de Saint-Flavien étant en activité depuis 15 ans démontre que nos installations sont adéquates et adaptables au cours des années pour répondre à la demande grandissante.

Actuellement, la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent met à la disposition de ses citoyens, une fin de semaine sur deux, des conteneurs pour disposer des matériaux de construction et des encombrants. Également, les municipalités de Fortierville, Parisville et Deschaillons-sur-Saint-Laurent ont mis à la disposition de leurs citoyens un conteneur pour la récupération de la peinture et un second conteneur pour la récupération du matériel informatique. Également, les quatre municipalités de la MRC de Bécancour fournissent un lieu de dépôt par apport volontaire pour les résidus verts (gazon et branches). Aucune donnée n'est disponible quant à la quantité de matières récupérées par ces conteneurs.

4.1.3 Dépôt de matériaux secs

Le territoire de planification du présent PGMR ne compte aucun dépôt de matériaux secs¹⁶. La MRC de Lotbinière ne connaît pas l'utilisation par ses citoyens ou ICI des centres de récupération des résidus de CRD situés à l'extérieur de son territoire.

4.1.4 Centre de tri et de récupération des matières recyclables

Le territoire de planification ne compte pas de centre de tri ni de centre de récupération des matières recyclables. Les matières recyclables recueillies lors des différentes collectes sélectives des municipalités sont disposées dans des installations situées à l'extérieur du territoire de planification, soit :

- Société V.I.A. (1200, rue des Riveurs, Lévis) : Entreprise spécialisée dans le conditionnement et la valorisation des matières recyclables. Ce centre de tri reçoit annuellement 47 000 tonnes de matières (capacité maximale de 75 000 tonnes par année).
- Centre de tri de Gesterra¹⁷ (350, rue de la Bulstrode, Victoriaville) : Service de collecte, de tri et de valorisation de la matière recyclable. Ce centre reçoit annuellement 50 000 tonnes de matières recyclables provenant du Québec, de l'Ontario et des États-Unis (capacité maximale non disponible).

¹⁶ Lieu où sont déposés des résidus solides qui ne génèrent aucun liquide ou gaz, comme les matériaux de construction.

¹⁷ Place d'affaires située à Victoriaville (MRC d'Arthabaska).

4.1.5 Infrastructures de compostage

Aucune infrastructure de compostage n'est présente sur le territoire d'application du présent PGMR.

Dans le but de détourner de l'enfouissement les résidus verts, des conteneurs sont répartis dans les 18 municipalités de la MRC de Lotbinière¹⁸. Les citoyens peuvent y déposer par apport volontaire les rognures de gazon, les branches et les feuilles mortes. Dans le cadre de cette collecte, la MRC de Lotbinière a recueilli plus de 500 tonnes de résidus verts en 2013 et les a acheminées au centre de compostage de Biogénie à Saint-Henri-de-Lévis (415, chemin plaisance). Le centre de Biogénie effectue le compostage sur plateformes aérées ainsi que le compostage en piles statiques. Les quantités reçues annuellement et la capacité maximale ne sont pas disponibles.

4.1.6 Centre de traitement des boues

Les boues collectées lors du service de vidange régionale de la MRC de Lotbinière sont traitées, en vertu d'une entente intermunicipale entre la MRC de Lotbinière et la Ville de Québec, à la station mécanisée de traitement des eaux usées de la Ville de Québec qui est pourvue d'un réservoir pour recueillir les boues des installations septiques et ensuite les introduire dans la chaîne de traitement des eaux usées de la Ville. Suite au traitement, les boues sont déshydratées et envoyées à l'incinérateur de la Ville de Québec. L'incinérateur de la Ville de Québec a une capacité maximale de traitement de 312 000 tonnes par an et génère des cendres et des mâchefers. Le mâchefer est envoyé à l'entreprise AIM pour récupérer les métaux ferreux et non ferreux, tandis que les cendres sont acheminées au LET de Saint-Joachim.

4.2 ORGANISMES

Plusieurs organismes gouvernementaux, institutionnels et communautaires œuvrent au sein de la MRC de Lotbinière en gestion des matières résiduelles. Ces organismes travaillent principalement à sensibiliser, informer ou éduquer la population à la récupération et le réemploi de vêtements et de meubles usagés ainsi que pour la redistribution de nourriture.

4.2.1 Organismes gouvernementaux

Plusieurs organismes gouvernementaux interviennent d'une façon ou d'une autre en gestion des matières résiduelles au sein du territoire de planification. De la municipalité locale au gouvernement canadien, ces organismes y accomplissent différents mandats : information et sensibilisation, lois et règlements, application de mesures de contrôle, de surveillance ou de sanction, mise en place ou soutien à de nombreux types de partenariats. Il ne saurait être question ici de procéder à une énumération exhaustive de ces intervenants ou de leurs activités ou rôles spécifiques. Il est toutefois possible d'accéder à une banque d'information phénoménale et à de nombreux liens en communiquant avec le MDDELCC. Relevant de ce dernier, la Société québécoise de récupération et de recyclage, RECYC-QUÉBEC, créée en 1990, a pour mission de promouvoir et favoriser la réduction, le réemploi, la récupération et le recyclage de contenants, d'emballages, de matières ou de produits ainsi que leur valorisation dans une perspective de conservation des ressources. Seule ou avec des partenaires, la Société peut :

- Administrer tout système de consignation
- Réaliser des travaux de recherche ou de développement et mettre au point ou implanter des technologies
- Favoriser, par toute mesure technique ou financière appropriée, la création et le développement d'entreprises œuvrant dans la réduction, le réemploi, la récupération, le recyclage ou la valorisation
- Promouvoir, développer et maintenir des marchés pour les contenants, emballages, matières ou produits récupérés ou les produits issus du recyclage ou de la valorisation

¹⁸ Des conteneurs seront prochainement ajoutés dans les quatre municipalités participantes de la MRC de Bécancour

- Promouvoir, par des projets éducatifs appropriés, des mesures de conservation des ressources, de réduction, de réemploi, de récupération, de recyclage ou de valorisation
- Administrer tout programme du gouvernement, de l'un de ses ministères ou organismes, dans un domaine connexe à ses objets ou les assister dans l'élaboration de ces programmes

RECYC-QUÉBEC a été mandaté par le MDDELCC afin de veiller au respect des différentes étapes de la révision et de la mise en œuvre des PGMR. La Société d'État est ainsi responsable, conjointement avec le MDDELCC, de l'analyse de la conformité des PGMR. Elle offre également un service d'accompagnement aux MRC et municipalités pour faciliter la mise à jour de ces plans (suivi du processus légal, élaboration d'outil et de programmes, expertise en gestion des matières résiduelles, etc.).

4.2.2 Groupes environnementaux

Voici la liste des groupes environnementaux présents sur le territoire d'application du présent PGMR :

- **Le Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches (CRECA).** Fondé en 1991 et dont le siège social est à Breakeyville (Lévis), ce regroupement vise l'implantation d'une vision régionale du développement durable et de l'environnement. Il regroupe 356 membres.
- **Le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ) :** Fondé en 1997 et dont le siège social est à Drummondville, cet organisme de concertation regroupe des intervenants en environnement de la région Centre-du-Québec dans le but de promouvoir la protection et l'amélioration de l'environnement, et ce, dans une optique de développement durable. Il regroupe 40 membres.
- **Les Amis du patrimoine naturel de Beaurivage :** Fondé en novembre 2001, ce groupe, dont le siège social est situé à Saint-Patrice-de-Beaurivage est un organisme de sensibilisation et de concertation qui œuvre à l'amélioration de la qualité de l'environnement du bassin de la rivière Beaurivage. L'organisme est surtout actif dans les municipalités traversées par cette rivière (Saint-Sylvestre, Saint-Patrice-de-Beaurivage, Saint-Narcisse-de-Beaurivage et Saint-Gilles).
- **Les Amis du Marais de Saint-Antoine-de-Tilly :** Cet organisme, situé à Saint-Antoine-de-Tilly, possède comme objectif de protéger et encourager la mise en valeur de la bordure fluviale de fleuve Saint-Laurent et de favoriser l'accès au fleuve.
- **Organisme de bassins versants de la zone du Chêne (OBV du Chêne) :** Fondé en 2007 et basé dans la municipalité de Sainte-Croix, cet organisme à but non lucratif se veut une table de concertation regroupant différents intervenants concernés par la ressource « eau » et a pour mission de mettre en œuvre une gestion intégrée et durable de l'eau dans la zone du bassin versant de la rivière du Chêne.

4.2.3 Commissions scolaires

Les commissions scolaires ont un rôle important, mais souvent méconnu, en gestion des matières résiduelles notamment en raison des programmes qu'elles mettent en place au sein de leurs établissements ainsi que de l'information et la sensibilisation qu'elles font auprès des jeunes qui fréquentent leurs établissements. Cette sensibilisation des citoyens est d'autant plus importante puisqu'elle touche non seulement les élèves, mais aussi la famille et les amis que ces derniers côtoient.

Le territoire de la MRC de Lotbinière est desservi par trois commissions scolaires distinctes¹⁹, soit les commissions scolaires de Beauce-Etchemin, des Navigateurs et des Bois-Francis. Les quatre municipalités participantes de la MRC de Bécancour sont, quant à elles, desservies par la commission scolaire de la Riveraine.

4.2.3.1 Commission scolaire de la Beauce-Etchemin

Le siège social de la commission scolaire de la Beauce-Etchemin est situé à Saint-Georges, dans la MRC de Beauce-Sartigan. Sa juridiction s'étend sur les écoles primaires des municipalités de Saint-Narcisse-de-Beaurivage, de Saint-Patrice-de-Beaurivage et de Saint-Sylvestre. Les élèves de ces municipalités de niveau secondaire fréquentent l'école polyvalente Benoît-Vachon située dans la municipalité de Sainte-Marie, en Nouvelle-Beauce.

4.2.3.2 Commission scolaire des Navigateurs

Le siège social de la Commission scolaire des Navigateurs se situe sur le territoire de la Ville de Lévis, dans le quartier Saint-Romuald. Elle a juridiction sur les établissements scolaires des niveaux primaire, secondaire et technique des municipalités de Saint-Antoine-de-Tilly, Saint-Apollinaire, Saint-Agapit, Saint-Gilles, Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Dosquet, Saint-Flavien, Laurier-Station, Sainte-Croix, Lotbinière, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Janvier-de-Joly, Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-D'Issoudun et Leclercville.

4.2.3.3 Commission scolaire des Bois-Francis

La Commission scolaire des Bois-Francis, sise à Victoriaville (siège social), a juridiction sur l'école primaire de Val-Alain. Les élèves qui quittent l'école de Val-Alain à la fin du primaire sont dirigés à la polyvalente de La Samare à Plessisville, dans la MRC de L'Érable.

4.2.3.4 Commission scolaire de la Riveraine

La Commission scolaire de la Riveraine, ayant son siège social sur le territoire de la Ville de Nicolet, a juridiction sur les établissements scolaires situés dans les municipalités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Parisville et Sainte-Françoise. Deux écoles primaires du 1^{er} et 2^e cycle s'y retrouvent, soit une à Deschaillons-sur-Saint-Laurent, qui accueille les jeunes de Parisville, et une à Sainte-Françoise, qui accueille les jeunes de Fortierville. Après leurs études primaires, les élèves sont dirigés vers l'école secondaire Les Seigneuries située dans la municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets.

4.2.4 Établissements verts Bründtland (ÉVB)

Le mouvement des établissements verts Bründtland (ÉVB) a été lancé en territoire québécois au début des années 1990 par des enseignants de la Centrale des syndicats du Québec, suite à la publication du rapport Bründtland sur le développement durable. Les écoles qui adhèrent au mouvement des ÉVB choisissent de se doter d'un projet pédagogique qui s'articule autour de valeurs fondamentales liées à l'écologie, au pacifisme, à la solidarité et à la démocratie. Le principe des 3RV (Réduction à la source, Réemploi, Recyclage et valorisation), à la base des actions mises en place dans le cadre de la Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles, fait partie intégrante des valeurs qui animent la mission des ÉVB. Ce type d'établissement joue donc un rôle important au niveau de la sensibilisation et de la participation des jeunes à une bonne gestion des matières résiduelles.

¹⁹ Ceci est le portrait de la MRC de Lotbinière au moment de la rédaction du présent PGMR, soit à la fin 2014 et début 2015.

En date de septembre 2013, neuf écoles du territoire de planification du PGMR faisaient partie du mouvement des ÉVB :

- Écoles primaires
 - La Source de Saint-Patrice-de-Beaurivage
 - L'Arc-en-Ciel de Saint-Narcisse-de-Beaurivage
 - L'Astrale de Saint-Sylvestre
 - La Berge de Leclercville
 - La Clé d'Or de Saint-Antoine-de-Tilly
 - Le Phare de Deschaillons-sur-Saint-Laurent
 - L'Oasis de Sainte-Françoise
- Écoles secondaires
 - Beaurivage de Saint-Agapit
 - Pamphile-Le May de Sainte-Croix
 - Benoît-Vachon de Sainte-Marie (MRC de la Nouvelle-Beauce)
 - La Samarre à Plessisville (MRC de l'Érable)
 - Les Seigneuries à Saint-Pierre-les-Becquets (MRC de Bécancour)

4.2.5 Autres organismes

Plusieurs membres des Cercles de fermières ont des activités, sur une base individuelle, de récupération et de réemploi. Bien qu'il soit impossible d'en dresser un portrait détaillé, nous pouvons toutefois indiquer que la récupération, le recyclage et la valorisation de vêtements, de tissus et de lainages sont pratiques courantes dans les activités de tissage, de tricot, de crochetage, de fabrication de vêtements et de courtepintes, chapeaux et ceintures, et ce, depuis de nombreuses années au sein de ces Cercles.

Finalement, l'organisme Aide Alimentaire Lotbinière offre un service de dépannage alimentaire aux familles en situation de précarité. Il offre un service de distribution alimentaire deux fois par mois. Les denrées qui sont distribuées proviennent de Moisson-Québec, des Moissonneurs Solidaires et de différents producteurs et commerçants locaux. Actuellement, une moyenne de 125 paniers par distribution est remise aux utilisateurs du service. Aide Alimentaire Lotbinière offre aussi un dépannage alimentaire d'urgence pour les personnes en situation de besoin. C'est également l'organisme qui est en charge du projet Pain, Panier, Partage (3P) qui distribue plus de 600 paniers de Noël aux familles de la MRC. (Aide Alimentaire Lotbinière, 2014)

4.3 ENTREPRISES

La MRC de Lotbinière compte plusieurs entreprises privées ayant des activités de récupération et de mise en valeur de matières résiduelles. Le secteur privé y joue en effet un rôle prépondérant et est ainsi associé à plusieurs niveaux ou aspects de la gestion de ces matières. Ces entreprises sont listées à l'annexe 1.

Le territoire de planification compte également des marchés aux puces et bazars qui font la récupération, le reconditionnement et la remise en marché de différents produits et équipements de consommation courante (petits appareils ménagers, vaisselle et ustensiles, bibelots, etc.). Également les municipalités et organismes organisent ponctuellement des journées de vente d'objets réutilisables. Voici une liste non exhaustive des différents marchés aux puces, bazars et événements :

- Marché aux Puces RE-GI, Saint-Gilles
- Marché mille et une puce de Saint-Gilles
- Marché aux puces de Saint-Flavien (période estivale seulement)
- Marché aux puces de la Fabrique (2 jours en mai), Saint-Patrice-de-Beaurivage
- Marché aux puces de Deschaillons-sur-Saint-Laurent (le 2^e lundi du mois de mai)

- Marché aux puces de la Joujouthèque La Ribambelle (jouets, articles et jeux de bébés) à Saint-Apollinaire (une fin de semaine en août)
- Bazar & cie au centre communautaire de Saint-Apollinaire (un dimanche par mois)
- Bazar Bébé (vêtements, jouets) à Saint-Flavien (une journée en mai)
- Bazar Sportif organisé par Lotbinière en Forme à Laurier-Station (une journée en mai)
- Bazar 116 à Saint-Agapit, antiquités et marché aux puces
- Vente de garage annuelle dans la majorité des municipalités

EnGlobe exploite à Sainte-Croix, depuis 1996, un centre multifonctionnel de gestion des sols, sous la responsabilité directe de son bureau de Québec. Elle y effectue le traitement de sols contaminés. Une partie de ceux-ci, une fois décontaminée, est acheminée au LET de la MRC de Lotbinière pour y être utilisée comme matériel de recouvrement journalier, conformément aux prescriptions de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés*. Le reste est dirigé vers d'autres lieux d'enfouissement.

5 INVENTAIRE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES RÉCUPÉRÉES, ÉLIMINÉES ET GÉNÉRÉES SUR LE TERRITOIRE

Afin de mieux évaluer l'état de situation concernant les quantités de matières résiduelles gérées sur son territoire d'application, la MRC de Lotbinière a fait l'inventaire de ces dernières. Cet inventaire est basé sur des données réelles enregistrées par différentes entités de la MRC, mais aussi sur des données estimées lorsqu'aucune donnée réelle n'était disponible. Le tableau 5-1 différencie les quantités réelles des quantités estimées par type de matières et identifie les sources de données ou d'estimation. Lorsque des données réelles étaient disponibles, elles ont été utilisées dans la quantification. À l'opposé, les données manquantes ont été estimées à l'aide des méthodologies et formules utilisées dans l'*Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR*, élaboré par RECYC-QUÉBEC.

Tableau 5-1 : Type de données et sources par type de matières

Type de matières	Type de données et sources		
	Matières récupérées	Matières éliminées	Sources
Matières recyclables			
<i>Résidentiel</i>	Réelles	Estimées	• Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent • Municipalité de Fortierville • Municipalité de Laurier-Station • Municipalité de Leclercville • Municipalité de Lotbinière • Municipalité de Parisville • Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly • Municipalité de Sainte-Croix • Municipalité de Sainte-Françoise • Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Beaurivage
<i>ICI</i>	Réelles et Estimées	Estimées	• Municipalité de Laurier-Station pour les ICI assimilables (données réelles) • Entreprise Environnek (tubulaires d'érablière)
<i>CRD</i>	Estimées	Estimées	N/A
Résidus verts			
<i>Résidentiel</i>	Réelles	Estimées	• MRC de Lotbinière • Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent • Municipalité de Fortierville • Municipalité de Parisville • Municipalité de Sainte-Françoise
<i>ICI</i>	Estimées	Estimées	N/A
Résidus alimentaires			
<i>Résidentiel</i> ²⁰	Estimées	Estimées	MRC de Lotbinière
<i>ICI</i>	Estimées	Estimées	N/A
Sapin de Noël	Réelles	Estimées	MRC de Lotbinière
Branches	Réelles	Estimées	MRC de Lotbinière
Bois	Réelles	Estimées	• MRC de Lotbinière • Municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent • Municipalité de Fortierville

²⁰ Les matières organiques récupérées dans la catégorie « résidus alimentaires » représentent les quantités de matières récupérées grâce aux composteurs domestiques.

Type de matières	Type de données et sources		
	Matières récupérées	Matières éliminées	Sources
			•Municipalité de Parisville •Municipalité de Sainte-Françoise
Résidus de l'industrie agroalimentaire	Estimées	Estimées	N/A
Autres résidus organiques (ICI)	Estimées	Estimées	N/A
Boues municipales			
<i>Stations d'épuration</i>	Réelles	Réelles	Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux (SOMAE) et informations obtenues des 22 municipalités pour les vidanges.
<i>Fosses septiques</i>	Estimées	Estimées	N/A
Véhicules hors d'usage (VHU)			N/A
<i>Résidentiel</i>	Estimées	Estimées	N/A
<i>ICI</i>	Estimées	Estimées	N/A
Textile	Estimées	Estimées	N/A
Résidus domestiques dangereux (RDD)	Réelles	Estimées	MRC de Lotbinière
Encombrants			
<i>Métalliques</i>	Estimées	Estimées	N/A
<i>Non métalliques</i>	Réelles	Estimées	MRC de Lotbinière
Matières nécessitant une gestion particulière			
<i>Balayures de rues</i>	Réelles	Réelles	Ensemble des municipalités
<i>Pneus</i>	Estimées	Estimées	N/A
<i>Contenants consignés</i>	Estimées	Estimées	N/A
Résidus ultimes	-	Réelles/ Estimées	MRC de Lotbinière

L'inventaire des matières résiduelles inclut l'ensemble des matières résiduelles récupérées, éliminées et générées sur le territoire de la MRC de Lotbinière et des quatre municipalités participantes de la MRC de Bécancour, pour l'année calendrier 2013. Le tableau 5-2 présente un sommaire de l'ensemble des matières résiduelles récupérées, générées et éliminées sur le territoire d'application du PGMR pour les trois secteurs d'activités.

Tableau 5-2 : Sommaire de l'ensemble des matières résiduelles récupérées, générées et éliminées sur le territoire d'application du PGMR par secteurs d'activités

Secteurs	Quantité de matières (tonnes)		
	Récupérées	Éliminées	Générées
Secteur résidentiel	13 754	7 572	20 764
Secteur des ICI	11 451	13 011	24 462
Secteur des CRD	11 898	3 485	15 383
TOTAL	37 103	24 068	60 608

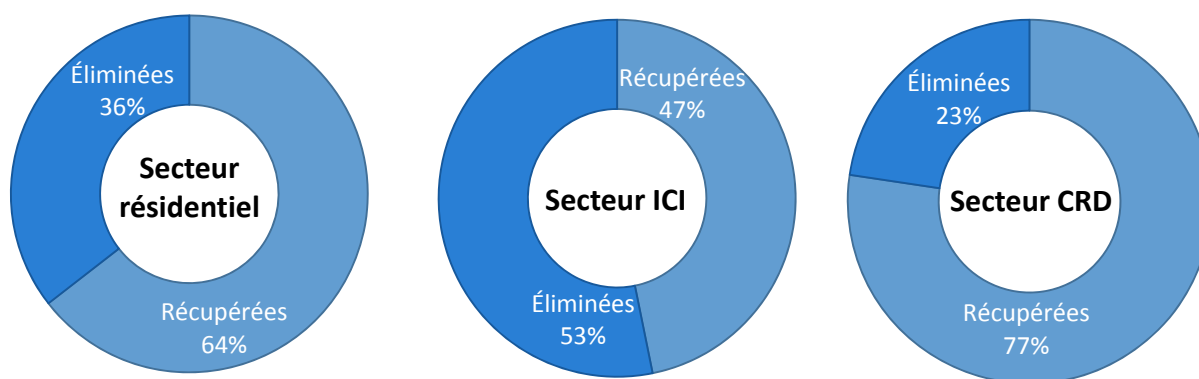


Figure 5-1 : Quantité de matières résiduelles récupérées et éliminées sur le territoire du PGMR pour les trois secteurs d'activités

5.1 SECTEUR RÉSIDENTIEL

Cette section inclut l'ensemble des matières récupérées, éliminées et générées par les citoyens des 22 municipalités visées par le présent PGMR. Le tableau 5-3 présente un sommaire de l'ensemble des matières résiduelles récupérées, générées et éliminées sur le territoire d'application du PGMR pour le secteur résidentiel.

Tableau 5-3 : Sommaire de l'ensemble des matières résiduelles récupérées, générées et éliminées sur le territoire d'application du PGMR en 2013 pour le secteur résidentiel

Type de matières	Quantité de matières (tonnes)		
	Récupérées	Éliminées	Générées
Matières recyclables	4 216	1 638	5 854
<i>Collecte porte-à-porte</i>	4 193	1 638	5 831
<i>Métal récupéré aux écocentres</i>	22	0	22
Matières organiques	1 232	3 817	5 049
<i>Résidus verts</i>	502	1 408	1 910
<i>Résidus alimentaires²¹</i>	158	2 123	2 280
<i>Sapin de Noël</i>	5	2	7
<i>Branches</i>	568	283	851
Boues municipales ²²	5 170	904	6 074
<i>Stations d'épuration</i>	5 170	78	5 248
<i>Fosses septiques</i>	0	826	826
Véhicules hors d'usage (VHU)	1 571	0	1 571
Textile	111	366	477
Résidus domestiques dangereux (RDD)	30	17	47
<i>Huiles et organiques</i>	5	N/D	N/D
<i>Inorganiques</i>	2	N/D	N/D
<i>Peinture</i>	5	N/D	N/D
<i>Matériel informatique</i>	18	N/D	N/D
Encombrants	739	830	1 569
<i>Métalliques</i>	739	67	806
<i>Non métalliques</i>	0	763	763
Matières nécessitant une gestion particulière	685	0	123
<i>Balayures de rues</i>	123	0	123
<i>Pneus</i>	390	N/D	N/D
<i>Contenants consignés</i>	172	N/D	N/D
TOTAL	13 754	7 572	20 764

²¹ Les matières organiques récupérées dans la catégorie « résidus alimentaires » représentent les quantités de matières récupérées grâce aux composteurs domestiques.

²² Tonnes humides à 20 % de siccité.

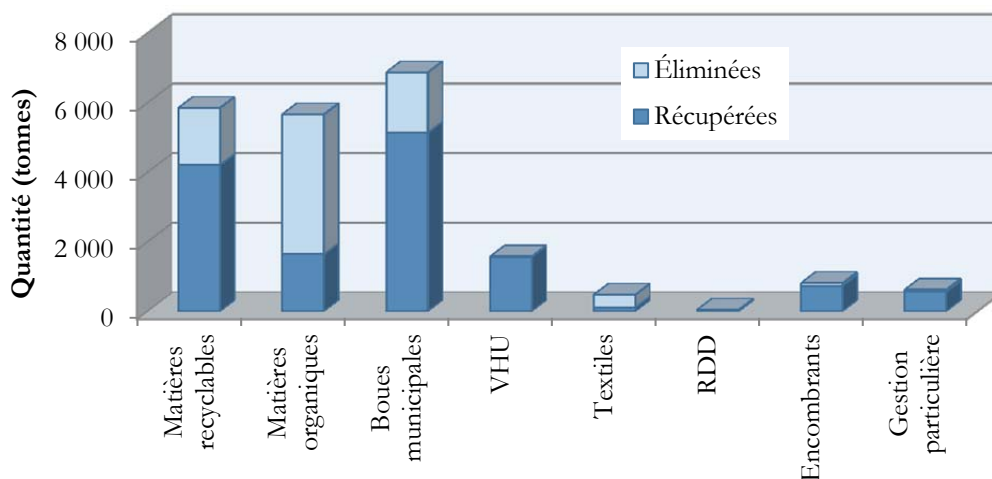


Figure 5-2 : Quantité de matières résiduelles récupérées, éliminées et générées par le secteur résidentiel

5.1.1 Matières recyclables

Les matières recyclables du secteur résidentiel sont récupérées à l'aide d'une collecte porte-à-porte. Comme expliqué à la section 3.2, cette collecte est effectuée par la RIGMR de Beaurivage, le Groupe Gaudreau ou est régie par l'une ou l'autre des ententes conclues entre les municipalités. Les municipalités ainsi que la RIGMR conservent les tonnages de matières récupérées par la collecte afin d'en faire le suivi. Ces tonnages sont fournis aux municipalités par les deux centres de tri partenaires (Gaudreau et V.I.A.). L'incertitude sur les données brutes est donc considérée comme faible.

Pour les quatre municipalités de la MRC de Bécancour, les données ont été récupérées directement auprès des directrices générales de ces municipalités, qui ont reçu ces données de Gaudreau Environnement. L'incertitude liée aux tonnages des matières recyclables récupérées est aussi considérée comme faible.

Les municipalités du territoire d'application permettent à certains petits ICI de participer à la collecte porte-à-porte des matières recyclables. Il n'est toutefois pas possible d'isoler les quantités récupérées auprès de ces ICI du reste des matières récupérées. Afin de présenter l'inventaire selon les générateurs de matières, il a été considéré que 9,8 % du tonnage récupéré provient des petits ICI assimilables²³.

De plus, une partie des matières récupérées par l'entremise de la collecte est ultimement rejetée des centres de tri. Ces rejets sont renvoyés au LET à Saint-Flavien. Le total des matières rejetées du centre de tri de la Société V.I.A. était de 77,4 tonnes en 2013. Comme ce même total n'était pas disponible pour le centre de tri de Gaudreau Environnement, un taux de rejet a été estimé à partir du total de la population de la MRC de Lotbinière desservie par la Société V.I.A. Un taux de rejet de 3,04 kg/pers./an a donc été soustrait du total des matières récupérées par la collecte effectuée par Gaudreau Environnement. Ces rejets sont plutôt considérés dans le tonnage des matières enfouies.

Le tableau 5-4 liste les quantités de matières recyclables récupérées, éliminées et générées par les 22 municipalités concernées par le PGMR. Les tonnages excluent les petits ICI assimilables et les rejets des centres de tri. Les données présentées incluent aussi le métal récupéré aux deux écocentres de la MRC²⁴.

²³ RECYC-QUÉBEC, 2014. Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR, Méthodologie et calculs – Note méthodologique, 82 p.

²⁴ Données réelles des tonnages de matières récupérées à l'écocentre à Saint-Flavien et celui de Saint-Patrice-de-Beaurivage.

Tableau 5-4 : Quantité de matières recyclables récupérées, éliminées et générées sur le territoire d'application du PGMR pour le secteur résidentiel

Municipalités	Quantité de matières recyclables (tonnes)		
	Récupérées ²⁵	Éliminées ²⁶	Générées
Deschailons-sur-Saint-Laurent	86	46	131
Dosquet	150	45	194
Fortierville	63	35	97
Laurier-Station	443	131	574
Leclercville	45	24	69
Lotbinière	91	41	132
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-D'Issoudun	145	43	188
Parisville	57	26	83
Saint-Agapit	655	195	850
Saint-Antoine-de-Tilly	154	80	234
Saint-Apollinaire	888	264	1 151
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	73	57	130
Sainte-Croix	251	121	372
Saint-Édouard-de-Lotbinière	205	61	266
Saint-Flavien	263	78	341
Sainte-Françoise	40	23	64
Saint-Gilles	163	113	276
Saint-Janvier-de-Joly	65	49	115
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	80	56	136
Saint-Patrice-de-Beaurivage	74	53	128
Saint-Sylvestre	68	51	119
Val-Alain	157	47	204
TOTAL	4 216	1 638	5 854

Les données sur les tonnages en fonction des différents types de matières récupérées n'étaient pas disponibles auprès des centres de tri. Cette ventilation a ainsi été basée sur les résultats de l'étude de caractérisation des matières résiduelles résidentielles effectuée par RECYC-QUÉBEC en 2010, selon le tableau suivant :

Tableau 5-5 : Ventilation des matières recyclables récupérées par l'entremise de la collecte du secteur résidentiel selon le type de matières²⁷

Type de matières recyclables	Proportion des matières récupérées
Papier et carton	67,5 %
Métal	4,2 %
Plastique	10,6 %
Verre	17,7 %

Le tableau 5-6 présente cette ventilation appliquée au total des matières recyclables récupérées pour la MRC de Lotbinière et les quatre municipalités de la MRC de Bécancour.

²⁵ Rejets des centres de tri exclus du total des matières récupérées. Les rejets sont plutôt inclus dans les déchets enfouis.

²⁶ Matières recyclables éliminées par l'entremise de la collecte porte-à-porte des déchets.

²⁷ RECYC-QUÉBEC, 2014. Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR, Guide d'utilisation et d'accompagnement, 61 p.

Tableau 5-6 : Ventilation des quantités de matières recyclables récupérées par la collecte sélective (porte-à-porte) en fonction du type de matière

Type de matières recyclables	Quantités récupérées (tonnes)
Papier et carton	2 831
Métal	176
Plastique	445
Verre	742
TOTAL	4 194

Le même exercice a été suivi pour estimer les quantités de matières recyclables qui sont déposées dans la collecte des déchets. La ventilation est basée sur les proportions présentées au tableau 5-7.

Tableau 5-7 : Ventilation des matières recyclables enfouies par l'entremise de la collecte des déchets du secteur résidentiel selon le type de matières²⁸

Type de matières recyclables	Proportion des matières enfouies
Papier et carton	10,5 %
Métal	2,2 %
Plastique	8,1 %
Verre	2,8 %

Le tableau 5-8 présente cette ventilation appliquée au total des matières enfouies et collectées par l'entremise de la collecte des déchets pour la MRC de Lotbinière et les quatre municipalités de la MRC de Bécancour.

Tableau 5-8 : Quantité des matières recyclables éliminées par l'entremise de la collecte des déchets

Type de matières recyclables	Quantités éliminées (tonnes)
Papier et carton	729
Métal	153
Plastique	562
Verre	194
TOTAL	1 638

5.1.2 Matières organiques

Les matières organiques résiduelles du secteur municipal résidentiel peuvent être séparées en sept catégories, soit les résidus verts, les résidus alimentaires, les sapins de Noël, les branches, le bois, les boues municipales et les boues de fosses septiques. Il n'existe aucune collecte porte-à-porte des matières organiques sur le territoire de planification du présent PGMR. Toutefois, plusieurs points de dépôts sont mis à la disposition de la population pour se départir de leurs résidus verts, des branches, du bois²⁹ et des sapins de Noël. De plus, de nombreuses familles du territoire pratiquent le compostage domestique.

²⁸ RECYC-QUÉBEC, 2014. Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR, Guide d'utilisation et d'accompagnement, 61 p.

²⁹ Inclus à la section CRD.

En 2013, 52 conteneurs à résidus verts étaient répartis sur le territoire de la MRC de Lotbinière. Le suivi fait par la MRC des quantités récupérées par l'entremise de la collecte de ces conteneurs a permis de dresser un portrait des résidus verts collectés par année. Ces résidus sont compostés à Saint-Henri-de-Lévis³⁰ par l'entreprise Biogénie. Puisque les quatre municipalités de la MRC de Bécancour ont décidé de s'associer à la MRC de Lotbinière pour la gestion de l'ensemble de leurs matières résiduelles en 2014, aucun conteneur n'était présent sur le territoire de ces quatre municipalités en 2013. Les municipalités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, de Fortierville et de Parisville offraient tout de même un point de dépôt à leurs citoyens. La municipalité de Sainte-Françoise n'offrait pas de collecte ni de point de dépôt. Aucune donnée sur les tonnages récupérés par l'entremise des points de dépôts pour ces trois municipalités n'est disponible au moment de l'élaboration de l'inventaire. Ainsi, afin de rester conservateurs, ces tonnages ont été estimés à 0 t/an.

À ce jour, plus de 1 500 composteurs domestiques ont été distribués aux citoyens de la MRC de Lotbinière. Selon RECYC-QUÉBEC³¹, l'utilisation adéquate d'un composteur domestique permettrait de détourner environ 100 kg de résidus alimentaires du LET par année.

La majorité des municipalités du territoire d'application possèdent des installations de traitement des eaux usées de type « étangs aérés ». Deux municipalités situées en bordure du fleuve Saint-Laurent utilisent un système de dégrillage fin. La municipalité de Sainte-Françoise ne possède aucun système municipal de traitement des eaux usées (l'ensemble des propriétés est connecté à des fosses septiques). De par leur fonctionnement, les systèmes de traitement impliquant des étangs aérés ne produisent pas de boues de façon régulière. Les étangs sont ainsi seulement vidés lorsque nécessaire. Seules les municipalités de Laurier-Station et Saint-Janvier-de-Joly ont fait une vidange ou disposé de leurs boues en 2013. La municipalité de Sainte-Croix a, quant à elle, envoyé à l'enfouissement ses résidus provenant des opérations de son dégrilleur fin. Les quantités de boues récupérées des systèmes de traitement font l'objet d'un suivi serré par les municipalités propriétaires de leurs installations, qui doivent fournir annuellement ces données au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT)³². La siccité des boues a été ramenée à 20 % pour faciliter la comparaison avec les autres données de l'inventaire.

Environ 5 100 résidences de la MRC de Lotbinière ne sont pas raccordées à un réseau d'égouts. Ces résidences possèdent donc leur propre système de traitement par fosse septique. Selon le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (LQE, Q-2, r. 22), le propriétaire est responsable de la vidange de sa fosse septique, qui doit être effectuée tous les deux ans pour les résidences permanentes et tous les quatre ans pour les résidences saisonnières. Puisque les vidanges sont gérées par les particuliers, aucune donnée réelle concernant les quantités de boues récupérées n'est connue pour l'année de l'inventaire. Afin d'estimer cette quantité, les hypothèses présentées au tableau 5-9 ont été considérées et la méthodologie de quantification de l'outil d'inventaire des matières pour les PGMR de RECYC-QUÉBEC a été utilisée.

Tableau 5-9 : Hypothèses considérées pour l'estimation des quantités de boues de fosses septiques générées par année sur le territoire d'application

Élément	Donnée estimée
Siccité des boues de fosses septiques	3,5 %
Génération de boues par fosse septique annuellement	1,7 m ³ /an
Fréquence de la vidange des boues ³³	0,5 fois/an
Siccité pour comparaison dans le cadre du PGMR	20 %

³⁰ Comme la matière provient exclusivement de points de dépôt volontaires, il a été considéré que le taux de rejet pour le compostage égalait 0%.

³¹ RECYC-QUÉBEC, 2010. Le compostage domestique, scénarios de gestion, la gestion des matières organiques, <http://organique.recyq-quebec.gouv.qc.ca/municipalites/scenarios-de-gestion/recyclage-par-le-citoyen/>

³² Fournies au MAMOT par l'entremise du « Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux (SOMAE).

³³ Assume une vidange aux deux ans. *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (LQE, Q-2, r. 22).

Le tableau 5-10 présente les quantités de matières organiques putrescibles récupérées, éliminées et générées par les 22 municipalités du territoire de planification. Les totaux incluent les résidus verts, les résidus alimentaires, les sapins de Noël, les branches, les boues municipales ainsi que les boues de fosses septiques des citoyens.

Tableau 5-10 : Quantités totales de matières organiques putrescibles récupérées, éliminées et générées sur le territoire de planification

Municipalités	Quantité de matières organiques putrescibles (tonnes)		
	Récupérées ³⁴	Éliminées	Générées
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	0	192	192
Dosquet	33	142	176
Fortierville	0	111	111
Laurier-Station	5 283	302	5 585
Leclercville	15	96	111
Lotbinière	31	142	174
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-D'Issoudun	27	110	136
Parisville	0	91	91
Saint-Agapit	180	445	625
Saint-Antoine-de-Tilly	68	241	309
Saint-Apollinaire	194	740	934
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	40	157	197
Sainte-Croix	110	397	508
Saint-Édouard-de-Lotbinière	43	166	210
Saint-Flavien	66	183	249
Sainte-Françoise	0	108	108
Saint-Gilles	80	392	472
Saint-Janvier-de-Joly	62	150	212
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	64	120	184
Saint-Patrice-de-Beaurivage	43	145	188
Saint-Sylvestre	36	124	160
Val-Alain	25	167	192
TOTAL	6 402	4 721	11 123

Les figures 5-3 et 5-4 illustrent la composition des résidus organiques récupérés et éliminés par type de matières.

³⁴ Les matières organiques récupérées dans la catégorie « résidus alimentaires » représentent les quantités de matières récupérées grâce aux composteurs domestiques. Ces chiffres incluent les boues municipales récupérées par les municipalités de Laurier-Station et de Saint-Janvier-de-Joly.

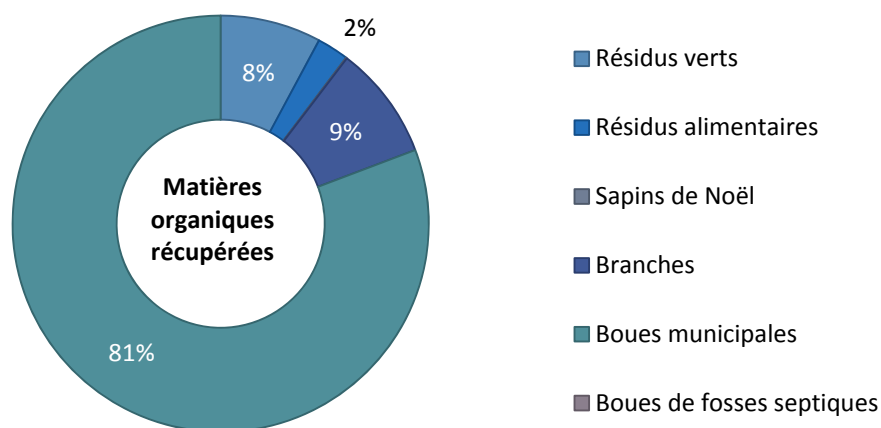


Figure 5-3 : Ventilation de la composition des matières organiques récupérées sur le territoire

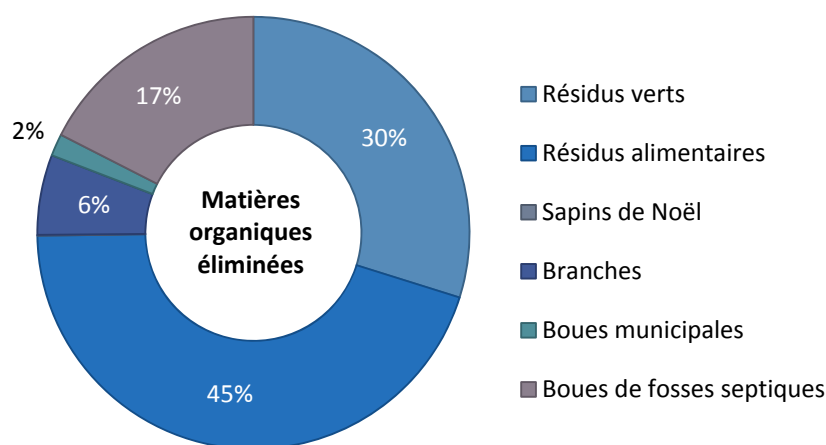


Figure 5-4 : Ventilation de la composition des matières organiques éliminées sur le territoire

5.1.3 Véhicules hors d'usage (VHU)

La MRC de Lotbinière ne possède aucune donnée réelle concernant les quantités de véhicules hors d'usage (VHU) générées sur son territoire. Les quantités estimées pour l'inventaire 2013 sont donc basées sur les taux de récupération et d'élimination québécois présentés dans l'outil d'inventaire des matières pour les PGMR de RECYC-QUÉBEC. Le tableau 5-11 présente les quantités estimées, en tonnes, des véhicules hors d'usage récupérés, éliminés et générés pour le territoire d'application. Il est cependant important de noter que les quantités éliminées ne sont pas incluses au secteur résidentiel. En effet, selon RECYC-QUÉBEC, ces quantités doivent plutôt être incluses au secteur des ICI puisqu'elles représentent les rejets des recycleurs de VHU (RECYC-QUÉBEC, 2015).

Tableau 5-11 : Quantités estimées, en tonnes, des véhicules hors d'usage récupérées, éliminées et générées pour le territoire d'application

Municipalités	Quantité de véhicules hors d'usage (tonnes)		
	Récupérées	Éliminées ³⁵	Générées
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	44	0	44
Dosquet	43	0	43
Fortierville	33	0	33
Laurier-Station	126	0	126
Leclercville	23	0	23
Lotbinière	40	0	40
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-D'Issoudun	41	0	41
Parisville	25	0	25
Saint-Agapit	187	0	187
Saint-Antoine-de-Tilly	77	0	77
Saint-Apollinaire	253	0	253
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	55	0	55
Sainte-Croix	116	0	116
Saint-Édouard-de-Lotbinière	59	0	59
Saint-Flavien	75	0	75
Sainte-Françoise	22	0	22
Saint-Gilles	108	0	108
Saint-Janvier-de-Joly	47	0	47
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	53	0	53
Saint-Patrice-de-Beaurivage	51	0	51
Saint-Sylvestre	49	0	49
Val-Alain	45	0	45
TOTAL	1 571	0	1 571

5.1.4 Textile

Comme dans le cas des VHU, la MRC de Lotbinière ne possède aucune donnée réelle concernant les quantités de textiles générées sur son territoire. Les quantités estimées pour l'inventaire 2013 sont donc basées sur les taux de récupération et d'élimination québécois présentés dans l'outil d'inventaire des matières pour les PGMR de RECYC-QUÉBEC. Le tableau 5-12 liste les quantités estimées de textile récupérées, éliminées et générées sur le territoire de planification.

³⁵ Inclus au secteur ICI.

Tableau 5-12 : Quantités estimées de textile récupérées, éliminées et générées sur le territoire de planification

Municipalités	Quantité de textile (tonnes)		
	Récupérées	Éliminées	Générées
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	3	10	13
Dosquet	3	10	13
Fortierville	2	8	10
Laurier-Station	9	29	38
Leclercville	2	5	7
Lotbinière	3	9	12
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-D'Issoudun	3	10	13
Parisville	2	6	8
Saint-Agapit	13	43	57
Saint-Antoine-de-Tilly	5	18	23
Saint-Apollinaire	18	59	77
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	4	13	17
Sainte-Croix	8	27	35
Saint-Édouard-de-Lotbinière	4	14	18
Saint-Flavien	5	17	23
Sainte-Françoise	2	5	7
Saint-Gilles	8	25	33
Saint-Janvier-de-Joly	3	11	14
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	4	12	16
Saint-Patrice-de-Beaurivage	4	12	15
Saint-Sylvestre	3	11	15
Val-Alain	3	10	14
TOTAL	111	366	477

5.1.5 Résidus domestiques dangereux (RDD)

Les résidus domestiques dangereux sont récupérés aux deux écocentres de la MRC de Lotbinière. Les quantités de RDD récupérées sont ainsi des données réelles provenant des statistiques annuelles des deux installations. Les quantités éliminées ont, quant à elles, été estimées à l'aide de la méthodologie proposée par RECYC-QUÉBEC (RECYC-QUÉBEC, 2015). Le tableau 5-13 présente l'ensemble de ces données.

Tableau 5-13 : Quantités réelles et estimées de résidus domestiques dangereux (RDD) récupérées, éliminées et générées sur le territoire de planification

Municipalités	Quantité de Résidus domestiques dangereux (tonnes)					
	Récupérées				Éliminées	Générées
	Huiles et organiques	Inorganiques	Peinture	Matériel informatique		
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	0,0	0,0	0,0	0,0	0,5	0,5
Dosquet	0,1	0,1	0,1	0,5	0,5	1,3
Fortierville	0,0	0,0	0,0	0,0	0,4	0,4
Laurier-Station	0,3	0,2	0,4	1,4	1,4	3,7
Leclercville	0,1	0,0	0,1	0,3	0,3	0,7
Lotbinière	0,1	0,1	0,1	0,4	0,4	1,2
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-D'Issoudun	0,1	0,1	0,1	0,5	0,5	1,2
Parisville	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,3
Saint-Agapit	0,5	0,3	0,6	2,1	2,1	5,5
Saint-Antoine-de-Tilly	0,2	0,1	0,2	0,9	0,9	2,3
Saint-Apollinaire	0,7	0,3	0,8	2,9	2,8	7,5
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	0,4	0,0	0,2	1,0	0,6	2,3
Sainte-Croix	0,3	0,2	0,4	1,3	1,3	3,4
Saint-Édouard-de-Lotbinière	0,2	0,1	0,2	0,7	0,7	1,7
Saint-Flavien	0,2	0,1	0,2	0,8	0,8	2,2
Sainte-Françoise	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2
Saint-Gilles	0,5	0,1	0,4	1,6	1,2	3,9
Saint-Janvier-de-Joly	0,1	0,1	0,1	0,5	0,5	1,4
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	0,4	0,0	0,2	1,0	0,6	2,3
Saint-Patrice-de-Beaurivage	0,4	0,0	0,2	1,0	0,6	2,2
Saint-Sylvestre	0,4	0,0	0,2	0,9	0,5	2,1
Val-Alain	0,1	0,1	0,1	0,5	0,5	1,3
TOTAL	5,0	1,8	4,8	18,3	17,5	47,4

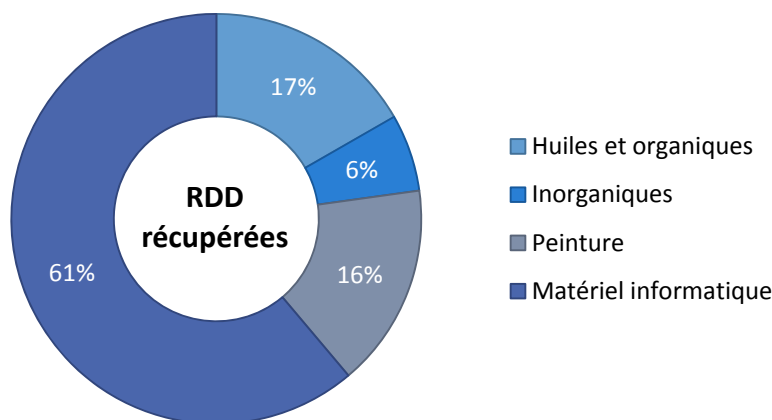


Figure 5-5 : Ventilation des résidus domestiques dangereux (RDD) récupérés sur le territoire

5.1.6 Encombrants

Les encombrants métalliques et non métalliques sont récupérés aux deux écocentres de la MRC de Lotbinière et par les collectes annuelles offertes dans certaines municipalités. La MRC de Lotbinière ne possède pas de données sur les quantités totales d'encombrants métalliques générées sur son territoire. L'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR a donc été utilisé pour quantifier ces volumes pour 2013. Selon RECYC-QUÉBEC, une partie des encombrants métalliques éliminés sont les résidus de déchiquetage d'automobiles (fluff) plus les quantités envoyées à l'enfouissement. Ainsi, étant des rejets de recycleurs, ces quantités éliminées ont été considérées dans le secteur des ICI (section sur les véhicules hors d'usage). Du côté des encombrants non métalliques, les données d'élimination au LET à Saint-Flavien étaient disponibles et sont donc présentées dans l'inventaire. Les quantités d'encombrants non métalliques récupérées ne peuvent malheureusement pas être estimées puisqu'aucune étude ne permet de les quantifier adéquatement, selon RECYC-QUÉBEC.

Le tableau 5-14 présente les quantités d'encombrants récupérées, éliminées et générées sur le territoire d'application.

Tableau 5-14 : Quantités estimées d'encombrants métalliques et non métalliques récupérées, éliminées et générées sur le territoire de planification

Municipalités	Quantité d'encombrants (tonnes)					
	Encombrants métalliques			Encombrants non métalliques		
	Récupérés	Éliminés ³⁶	Générés	Récupérés ³⁷	Éliminés	Générés
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	21	2	23	0	0	0
Dosquet	20	2	22	0	30	30
Fortierville	16	1	17	0	0	0
Laurier-Station	59	5	64	0	132	132
Leclercville	11	1	12	0	9	9
Lotbinière	19	2	21	0	8	8
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-D'Issoudun	19	2	21	0	22	22
Parisville	12	1	13	0	0	0
Saint-Agapit	88	8	96	0	75	75
Saint-Antoine-de-Tilly	36	3	39	0	51	51
Saint-Apollinaire	119	11	130	0	202	202
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	26	2	28	0	38	38
Sainte-Croix	54	5	59	0	52	52
Saint-Édouard-de-Lotbinière	28	3	31	0	16	16
Saint-Flavien	35	1	36	0	61	61
Sainte-Françoise	11	5	16	0	0	0
Saint-Gilles	51	2	53	0	32	32
Saint-Janvier-de-Joly	22	2	24	0	14	14
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	25	2	27	0	1	1
Saint-Patrice-de-Beaurivage	24	2	26	0	0	0
Saint-Sylvestre	23	2	25	0	1	1
Val-Alain	21	2	23	0	17	17
TOTAL	739	67	806	0	763	763

³⁶ Une partie est incluse au secteur ICI.

³⁷ Non quantifiables.

5.1.7 Autres résidus demandant une gestion particulière

Trois types de matières demandant une gestion particulière sont générés sur le territoire de planification du PGMR, soit les pneus usagés, les contenants consignés et les balayures de rues. Puisque la MRC de Lotbinière ne possède aucune donnée sur les quantités produites des deux premières matières, l'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR a été utilisé pour les calculs. Les données réelles ont été utilisées pour le calcul des quantités de balayures de rues.

Le tableau 5-15 liste les quantités estimées récupérées, éliminées et générées pour les pneus usagés, les contenants consignés et les balayures de rues.

Tableau 5-15 : Quantités estimées de pneus et de contenants consignés récupérées, éliminées et générées sur le territoire de planification

Municipalités	Quantité de résidus (tonnes)								
	Pneus			Contenants consignés			Balayures de rues		
	Récupérés	Éliminés	Générés	Récupérés	Éliminés	Générés	Récupérés	Éliminés	Générés
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	8	Données non disponibles		5	Données non disponibles		N/D	0	N/D
Dosquet	11			5			N/D	0	N/D
Fortierville	6			4			20	0	20
Laurier-Station	32			14			N/D	0	N/D
Leclercville	6			3			5	0	5
Lotbinière	10			4			N/D	0	N/D
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-D'Issoudun	11			5			N/D	0	N/D
Parisville	4			3			6	0	6
Saint-Agapit	48			20			50	0	50
Saint-Antoine-de-Tilly	20			8			2	0	2
Saint-Apollinaire	64			28			N/D	0	N/D
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	14			6			N/D	0	N/D
Sainte-Croix	29			13			N/D	0	N/D
Saint-Édouard-de-Lotbinière	15			6			N/D	0	N/D
Saint-Flavien	19			8			N/D	0	N/D
Sainte-Françoise	4			2			N/D	0	N/D
Saint-Gilles	28			12			N/D	0	N/D
Saint-Janvier-de-Joly	12			5			N/D	0	N/D
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	14			6			N/D	0	N/D
Saint-Patrice-de-Beaurivage	13			6			40	0	40
Saint-Sylvestre	12			5			N/D	0	N/D
Val-Alain	11			5			N/D	0	N/D
TOTAL	390			172			123	0	123

5.1.8 Résidus ultimes

Étant propriétaire du LET à Saint-Flavien, la MRC de Lotbinière conserve un registre détaillé des quantités, de la provenance et du type de matières apportées à ses installations. Ainsi, la quantité réelle de matières enfouies sur le territoire d'application du PGMR est basée sur des données réelles enregistrées au LET. La quantité de matières résiduelles enfouies pour le secteur résidentiel en 2013 est de 6 941 tonnes. Toutefois, selon les méthodes de calcul fournies par RECYC-QUÉBEC et utilisées précédemment pour la quantification de certaines matières, ce total serait plutôt la somme de l'ensemble des matières éliminées identifiées (RECYC-QUÉBEC, 2015). Le total estimé de la matière enfouie est donc, quant à lui, de 7 505 tonnes. La différence entre la quantité réelle et la quantité estimée s'explique par le fait que la quantité réelle enregistrée au LET, quoiqu'absolue, ne différencie pas le type de matières enfouies. D'un autre côté, la quantité totale estimée des matières enfouies est la somme de données réelles et de données estimées par type de matières.

5.2 SECTEUR DES INDUSTRIES, COMMERCE ET INSTITUTIONS (ICI)

Cette section inclut l'ensemble des matières récupérées, éliminées et générées par les industries, commerces et institutions des 22 municipalités visées par le présent PGMR. Le tableau 5-16 présente un sommaire de l'ensemble des matières résiduelles récupérées, générées et éliminées sur le territoire d'application du PGMR pour le secteur des ICI.

Tableau 5-16 : Sommaire de l'ensemble des matières résiduelles récupérées, générées et éliminées sur le territoire d'application du PGMR en 2013 pour le secteur des ICI³⁸

Type de matières	Quantité de matières (tonnes)		
	Récupérées	Éliminées	Générées
Matières recyclables	3 130	9 798	12 928
<i>Tubulures d'érablière³⁹</i>	0	63	63
Matières organiques	8 321	2 475	10 796
<i>Résidus de l'industrie agroalimentaire</i>	8 321	227	8 548
<i>Résidus verts</i>	0	239	239
<i>Résidus alimentaires</i>	0	1 664	1 664
<i>Autres résidus organiques</i>	0	346	346
Véhicules hors d'usage (VHU)	0	739	739
TOTAL	11 451	13 011	24 462

³⁸ Quantités estimées selon l'Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR de RECYC-QUÉBEC, sauf pour les volumes de tubulures d'érablière qui ont été estimés par une entreprise spécialisée dans leur recyclage (Environnek).

³⁹ Exclu les quatre municipalités de la MRC de Bécancour.

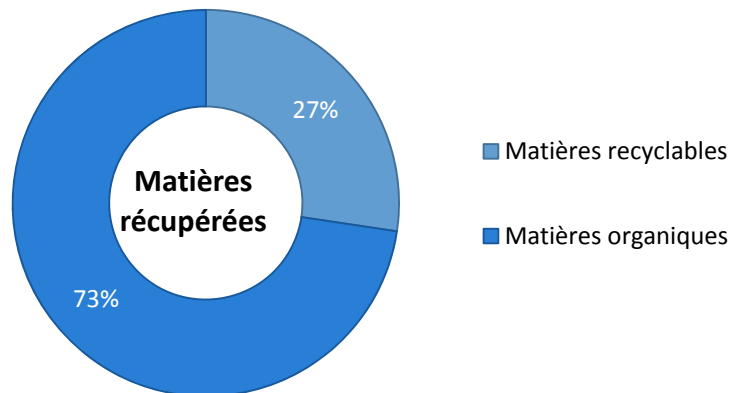


Figure 5-6 : Proportion des matières résiduelles récupérées par type de matières pour le secteur des ICI

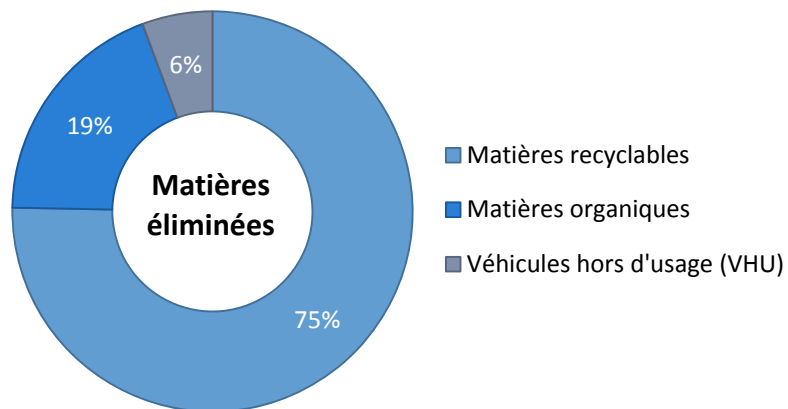


Figure 5-7 : Proportion des matières résiduelles éliminées par type de matières pour le secteur des ICI

5.2.1 Matières recyclables

Sauf pour les petits ICI assimilables à la collecte résidentielle, chaque entreprise, industrie ou institution est responsable de la gestion de ses matières résiduelles. Ainsi, la MRC de Lotbinière ne possède pas de donnée complète sur les quantités et le type de matières générées par les ICI. Ces données ont donc été estimées en se basant sur les méthodes d'estimation proposées par RECYC-QUÉBEC par l'entremise de l'outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR. Les volumes de tubulures d'érablière ont toutefois été estimés par une entreprise spécialisée dans leur recyclage (Environnek) et représente une estimation pour l'ensemble du territoire de la MRC de Lotbinière (exclut les quatre municipalités de la MRC de Bécancour). Puisqu'il n'y a pas de service de récupération actuellement, les tubulures d'érablière ont été considérées dans les volumes de matières recyclables éliminées.

Le tableau 5-17 présente une ventilation des quantités de matières recyclables récupérées, éliminées et générées sur le territoire d'application pour le secteur des ICI. Les tableaux 5-18 et 5-19 présentent, quant à eux, les volumes de matières recyclables récupérées et éliminées selon les secteurs d'activités des ICI.

Tableau 5-17 : Quantités de matières recyclables récupérées, éliminées et générées sur le territoire d'application du PGMR pour le secteur des ICI

Municipalités	Quantité de matières recyclables (tonnes)			
	Récupérées ⁴⁰	Éliminées	<i>Rejet des centres de tri⁴¹</i>	Générées
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	213	427	21	640
Dosquet	29	79	3	108
Fortierville	53	148	5	201
Laurier-Station	479	1 514	47	1 992
Leclercville	11	31	1	42
Lotbinière	35	106	4	141
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-D'Issoudun	21	55	2	76
Parisville	63	208	6	271
Saint-Agapit	279	796	28	1 075
Saint-Antoine-de-Tilly	138	538	14	676
Saint-Apollinaire	573	2 029	57	2 602
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	62	201	6	263
Sainte-Croix	439	1 483	43	1 922
Saint-Édouard-de-Lotbinière	89	358	9	447
Saint-Flavien	61	143	6	205
Sainte-Françoise	6	26	1	33
Saint-Gilles	128	387	13	515
Saint-Janvier-de-Joly	28	83	3	111
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	242	492	24	734
Saint-Patrice-de-Beaurivage	63	195	6	258
Saint-Sylvestre	54	219	5	274
Val-Alain	63	280	6	343
TOTAL	3 130	9 798	310	12 928

Tableau 5-18 : Quantité de matières recyclables récupérées par secteur ICI

Secteur d'activité (SCIAN)	Quantité de matières recyclables récupérées (tonnes)			
	Papier, Carton	Verre	Métal	Plastique
Agriculture	27	3	27	18
Foresterie, pêche, mines, pétrole et gaz	1	0,1	1	0,8
Manufacturier	118	15	120	80
Transport et entreposage	12	2	12	8
Hébergement et restauration	194	26	1	7
Commerce de gros et de détail	1 106	43	72	93
Construction	<i>Inclus dans le secteur CRD</i>			
Services et bureaux	121	3	7	2
Services d'enseignement	23	0,6	2	2
Soins de santé et assistance sociale	9	0,2	1	1
TOTAL	1 711	93	245	212

⁴⁰ Rejets des sites de recyclage exclus du total des matières récupérées. Les rejets sont plutôt inclus dans les matières recyclables éliminées.

⁴¹ Inclus dans les quantités éliminées.

Tableau 5-19 : Quantité de matières recyclables éliminées par secteur ICI

Secteur d'activité (SCIAN)	Quantité de matières recyclables éliminées (tonnes)			
	Papier, Carton	Verre	Métal	Plastique
Agriculture	197	9	27	125
Foresterie, pêche, mines, pétrole et gaz	9	0,4	1	5
Manufacturier	867	39	118	552
Transport et entreposage	89	4	12	57
Hébergement et restauration	226	115	27	87
Commerce de gros et de détail	660	70	84	287
Construction	<i>Inclus dans le secteur CRD</i>			
Services et bureaux	9	2	2	7
Services d'enseignement	6	0,6	2	11
Soins de santé et assistance sociale	4	0,9	3	6
TOTAL	2 065	242	275	1 137

5.2.2 Matières organiques

À l'instar des matières recyclables, la gestion des matières organiques générées par les ICI est la responsabilité de ces dernières. Ainsi, aucune donnée réelle n'a pu être utilisée pour la quantification des quantités récupérées, éliminées et générées pour ce secteur. Les estimations sont donc basées sur l'outil d'inventaire de RECYC-QUÉBEC. Le tableau 5-20 présente une ventilation par municipalité des quantités estimées.

Tableau 5-20 : Quantités estimées de matières organiques récupérées, éliminées et générées sur le territoire d'application du PGMR pour le secteur des ICI

Municipalités	Quantité de matières organiques (tonnes)		
	Récupérées ⁴²	Éliminées	Générées
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	0	117	117
Dosquet	394	36	429
Fortierville	0	32	32
Laurier-Station	0	346	346
Leclercville	0	9	9
Lotbinière	0	31	31
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-D'Issoudun	0	11	11
Parisville	0	43	43
Saint-Agapit	2 461	273	2 734
Saint-Antoine-de-Tilly	4 344	243	4 587
Saint-Apollinaire	139	462	602
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	0	50	50
Sainte-Croix	147	311	458
Saint-Édouard-de-Lotbinière	0	69	69
Saint-Flavien	0	41	41
Sainte-Françoise	0	5	5
Saint-Gilles	0	79	79
Saint-Janvier-de-Joly	0	19	19
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	441	141	582
Saint-Patrice-de-Beaurivage	0	40	40
Saint-Sylvestre	394	56	450
Val-Alain	0	60	60
TOTAL	8 321	2 475	10 796

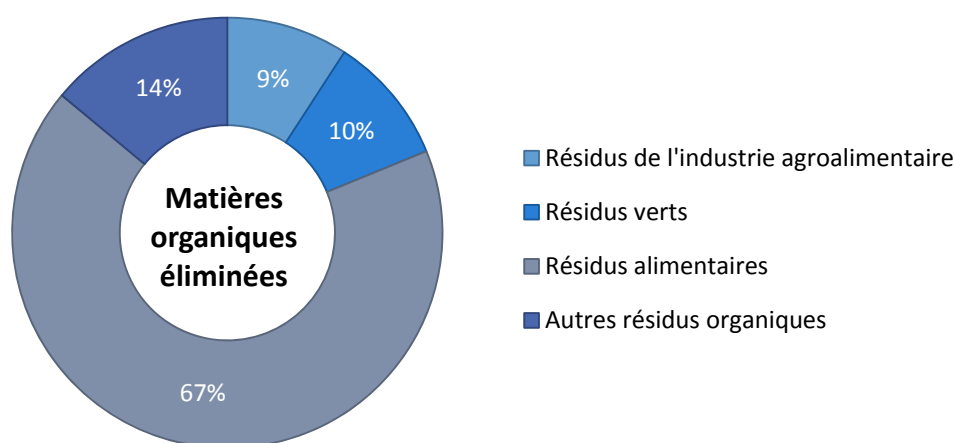


Figure 5-8 : Ventilation des matières résiduelles éliminées sur le territoire pour le secteur des ICI

⁴² Inclus les résidus de l'industrie agroalimentaire.

5.2.3 Véhicules hors d'usage

Selon la méthodologie de calcul proposée par RECYC-QUÉBEC pour les véhicules hors d'usage, seules les quantités éliminées de ce type de matières doivent être considérées dans le secteur des ICI. En effet, il est considéré que la matière éliminée est en fait les rejets des recycleurs de véhicules et serait exclusivement du *fluff*. Le tableau 5-21 détaille, par municipalité, la quantité estimée de véhicules hors d'usage récupérés, éliminés et générés.

Tableau 5-21 : Quantités estimées de véhicules hors d'usage récupérés, éliminés et générés sur le territoire d'application du PGMR pour le secteur des ICI

Municipalités	Quantité de véhicules hors d'usage (tonnes)		
	Récupérées ⁴³	Éliminées	Générées
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	0	21	21
Dosquet	0	20	20
Fortierville	0	16	16
Laurier-Station	0	59	59
Leclercville	0	11	11
Lotbinière	0	19	19
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-D'Issoudun	0	19	19
Parisville	0	12	12
Saint-Agapit	0	88	88
Saint-Antoine-de-Tilly	0	36	36
Saint-Apollinaire	0	119	119
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	0	26	26
Sainte-Croix	0	54	54
Saint-Édouard-de-Lotbinière	0	28	28
Saint-Flavien	0	35	35
Sainte-Françoise	0	11	11
Saint-Gilles	0	51	51
Saint-Janvier-de-Joly	0	22	22
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	0	25	25
Saint-Patrice-de-Beaurivage	0	24	24
Saint-Sylvestre	0	23	23
Val-Alain	0	21	21
TOTAL	0	739	740

5.2.4 Résidus ultimes

La MRC de Lotbinière tient un registre des quantités de matières apportées à son LET à Saint-Flavien. Pour cette raison, les données réelles des quantités de matières enfouies par les ICI étaient disponibles pour l'année 2013. Ces données sont présentées au tableau 5-22.

⁴³ Inclus dans le secteur résidentiel. Voir la section 5.1.3.

Tableau 5-22 : Quantités de matières enfouies au LET de la MRC de Lotbinière par le secteur ICI

Municipalités	Quantité de matières enfouies (tonnes)	
	ICI ⁴⁴	Matériel de recouvrement ⁴⁵
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	150	10 804
Dosquet	126	
Fortierville	121	
Laurier-Station	1 381	
Leclercville	72	
Lotbinière	162	
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-D'Issoudun	108	
Parisville	55	
Saint-Agapit	1 419	
Saint-Antoine-de-Tilly	359	
Saint-Apollinaire	3 027	
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	186	
Sainte-Croix	1 109	
Saint-Édouard-de-Lotbinière	279	
Saint-Flavien	303	
Sainte-Françoise	32	
Saint-Gilles	491	
Saint-Janvier-de-Joly	150	
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	295	
Saint-Patrice-de-Beaurivage	150	
Saint-Sylvestre	125	
Val-Alain	293	
TOTAL	10 391	10 804

5.2.5 Autres matières

L'ensemble des données disponibles concernant la production de matières nécessitant une gestion particulière, sur le territoire de planification du présent PGMR et pour le secteur des ICI, a été utilisé pour faire les quantifications détaillées précédemment. Les résidus de transformation industrielle, incluant les résidus du secteur primaire, sont inclus dans la quantification des matières résiduelles générées par les ICI. Les sous-produits des activités de gestion des matières résiduelles sont les rejets des centres de tri des matières recyclables et des écocentres. Le tableau 5-23 liste les quantités gérées en 2013. Les conteneurs mis à la disposition des citoyens pour les matières organiques sont en partie verrouillés lorsque non utilisés. Les autres se trouvent sur les terrains des garages municipaux et sont ainsi surveillés. Les contaminants retrouvés à l'intérieur de ces conteneurs sont habituellement de faible quantité et sont donc considérés comme négligeables.

Tableau 5-23 : Quantité de sous-produits des activités de gestion des matières résiduelles

Type de matières	Quantités éliminées (tonnes)
Rejets de la collecte des recyclables	77
Rejets de l'écocentre de Saint-Patrice-de-Beaurivage ⁴⁶	4
Rejet de la collecte des recyclables par Gaudreau	25
TOTAL	106

⁴⁴ Comprends les petits ICI assimilables à la collecte porte-à-porte offerte par la MRC.

⁴⁵ Inclus les sols décontaminés ainsi que le *sluff* automobile.

⁴⁶ Il n'y a aucun rejet à l'écocentre de Saint-Flavien puisque tout est trié sur place (annexé au LET de Saint-Flavien).

5.3 SECTEUR DE LA CONSTRUCTION, DE LA RÉNOVATION ET DE LA DÉMOLITION (CRD)

Cette section inclut l'ensemble des matières récupérées, éliminées et générées par le secteur de la construction, de la rénovation et de la démolition des 22 municipalités visées par le présent PGMR. Puisqu'aucune donnée n'était disponible sur les quantités de matières produites par ce secteur, les méthodes de quantification proposées dans l'outil d'inventaire des matières résiduelles pour le PGMR ont été utilisées pour la quantification. Le tableau 5-24 présente l'estimation de l'ensemble des matières résiduelles récupérées, générées et éliminées sur le territoire d'application du PGMR pour le secteur des CRD. Le tableau 5-25 offre, quant à lui, une ventilation par municipalité de ces quantités.

Tableau 5-24 : Sommaire de l'ensemble des matières résiduelles récupérées, générées et éliminées sur le territoire d'application du PGMR en 2013 pour le secteur des CRD

Type de matières	Quantité de matières (tonnes)		
	Récupérées	Éliminées	Générées
Résidus agrégats	9 223	569	9 793
Résidus non-agrégats - Bois	2 186	1 212	3 398
Résidus de bois des écocentres	411	205	616
Résidus non-agrégats - Autres	77	1 498	1 576
<i>Bardeaux d'asphalte</i>	<i>57</i>	<i>465</i>	<i>521</i>
<i>Gypse</i>	<i>21</i>	<i>554</i>	<i>575</i>
<i>Autres résidus organiques</i>	<i>0</i>	<i>480</i>	<i>480</i>
TOTAL	11 898	3 485	15 383

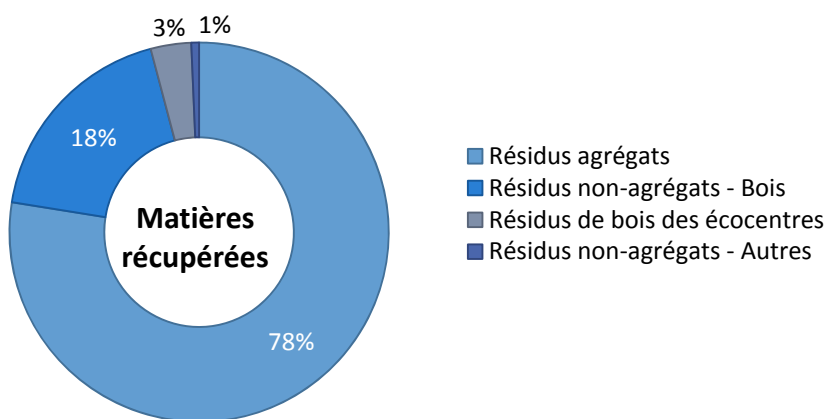


Figure 5-9 : Ventilation des matières récupérées sur le territoire pour le secteur des CRD

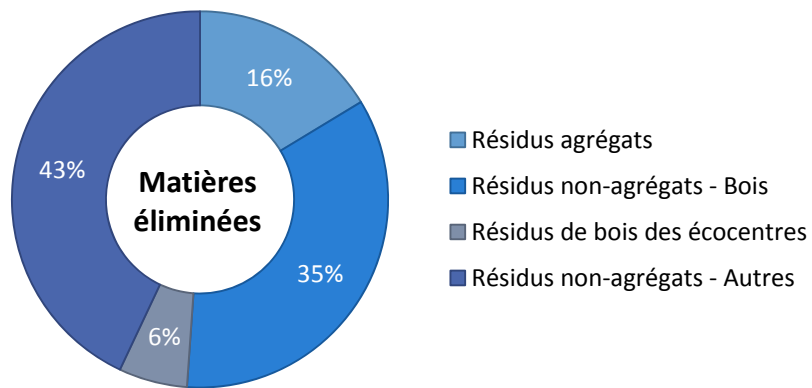


Figure 5-10 : Ventilation des matières éliminées sur le territoire pour le secteur des CRD

Tableau 5-25 : Ventilation par municipalité de la quantité de matières récupérées, éliminées et générées par le secteur des CRD

Municipalité	Quantité de matières récupérées, éliminées et générées (tonnes)											
	Résidus agrégats			Résidus non-agrégats - Bois			Résidus de bois des écocentres			Résidus non-agrégats - Autres		
	Récupérés	Éliminés	Générés	Récupérés	Éliminés	Générés	Récupérés	Éliminés	Générés	Récupérés	Éliminés	Générés
Deschaillons-sur-Saint-Laurent	218	13	232	52	29	80	0	22	22	2	35	37
Dosquet	254	16	270	60	33	94	13	5	19	2	41	43
Fortierville	166	10	176	39	22	61	0	11	11	1	27	28
Laurier-Station	750	46	796	178	99	276	40	7	46	6	122	128
Leclercville	136	8	144	32	18	50	7	5	12	1	22	23
Lotbinière	235	15	250	56	31	87	12	6	19	2	38	40
Notre-Dame-du-Sacré-Cœur-D'Issoudun	246	15	261	58	32	91	13	1	14	2	40	42
Parisville	124	8	132	29	16	46	0	10	10	1	20	21
Saint-Agapit	1 110	69	1 179	263	146	409	59	14	73	9	180	190
Saint-Antoine-de-Tilly	457	28	485	108	60	168	24	9	33	4	74	78
Saint-Apollinaire	1 504	93	1 597	357	198	554	79	17	96	13	244	257
Sainte-Agathe-de-Lotbinière	327	20	348	78	43	121	8	12	20	3	53	56
Sainte-Croix	687	42	730	163	90	253	36	9	45	6	112	117
Saint-Édouard-de-Lotbinière	348	21	369	82	46	128	18	3	22	3	57	59
Saint-Flavien	445	27	473	105	58	164	24	2	26	4	72	76
Sainte-Françoise	112	7	118	26	15	41	0	9	9	1	18	19
Saint-Gilles	645	40	685	153	85	238	25	21	46	5	105	110
Saint-Janvier-de-Joly	281	17	298	67	37	104	15	4	19	2	46	48
Saint-Narcisse-de-Beaurivage	317	20	337	75	42	117	8	11	19	3	52	54
Saint-Patrice-de-Beaurivage	304	19	322	72	40	112	8	12	20	3	49	52
Saint-Sylvestre	290	18	308	69	38	107	7	9	16	2	47	50
Val-Alain	267	16	283	63	35	98	14	6	20	2	43	46
TOTAL	9 223	569	9 793	2 186	1 212	3 398	411	205	616	77	1 498	1 576

6 DIAGNOSTIC TERRITORIAL, ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Les sections précédentes ont dressé un portrait du contexte particulier de la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la MRC de Lotbinière, mais aussi de quatre autres municipalités partenaires de la MRC de Bécancour. L'analyse des informations recueillies et rassemblées a permis de cibler autant les points forts que ceux à améliorer. La présente section a pour but de fournir un bilan du PGMR adopté en 2006, de définir les orientations et objectifs visés par la MRC de Lotbinière pour le territoire d'application du PGMR ainsi que de lister les mesures et actions qui seront mises de l'avant pour atteindre ces objectifs.

6.1 BILAN DU PREMIER PGMR (2006)

Le premier PGMR de la MRC de Lotbinière, adopté en septembre 2006, prévoyait 31 scénarios afin d'améliorer la gestion des matières résiduelles sur le territoire. À l'été 2014, la MRC a publié un premier bilan de la mise en place de ces actions. Ce dernier peut être trouvé au tableau 6-2 (page suivante).

Huit actions ont aussi été mises en place par la MRC de Lotbinière, mais ne faisaient pas partie du PGMR de 2006. Ces dernières sont décrites au tableau 6-1 ci-dessous.

Tableau 6-1 : Actions mises en place depuis 2006 n'étant pas prévues au premier PGMR de la MRC de Lotbinière

Actions	Commentaires
Compostage	Étude de faisabilité pour une plateforme de compostage et de traitement des boues de fosses septiques.
Collecte spéciale du matériel informatique et des RDD	Depuis 2014, la MRC de Lotbinière offre une collecte ponctuelle annuelle du matériel informatique et des RDD. Pour l'occasion, quatre points de dépôts temporaires sont mis à la disposition des citoyens en plus des deux écocentres. Grâce à cette collecte, près de 5 000 kg de matières ont pu être récupérés.
Offre de service des écocentres	Augmentation de l'offre de services au fil des années pour les deux écocentres (matériel informatique, bois, métal, huile usée, RDD, peinture, huile à cuisson, bonbonne de propane, piles usagées, batterie d'auto, pneus, etc.).
Projet de patrouille verte	En 2007, un projet de patrouille verte devait être développé. Par contre, vu le manque d'effectif, le projet a été abandonné.
Récupération du papier d'asphalte	En 2006, une aire de réception pour le papier d'asphalte avait été aménagée. Le récupérateur s'étant désisté, la MRC de Lotbinière a suspendu le service de récupération.
Soutien de l'Entraide de Saint-Apollinaire	Subvention en 2008 de 5 000 \$ pour l'Entraide de Saint-Apollinaire (organisme de bénévoles). Récupération de vêtements, meubles, livres, etc.
Subvention à l'achat de couches lavables	Mise en place en 2008 de la subvention de 50 % (max. 200\$) du coût d'achat de couches lavables. À la fin 2014, 24 490 \$ de subvention ont été octroyés.
Subvention conteneurs à recyclage pour ICI	En 2014, subvention de 9 000 \$ pour la Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Beaurivage pour l'achat de 30 conteneurs à recyclage pour les ICI des municipalités membres de la régie. Une subvention équivalente sera offerte aux autres municipalités afin de favoriser le recyclage auprès des ICI.
Valorisation des boues de fosses septiques	Subvention donnée à la municipalité de Laurier-Station (9 500 \$) pour la valorisation de leur boue municipale en 2007.

Tableau 6-2 : Rapport de suivi de la mise en œuvre du premier PGMR de la MRC de Lotbinière

N°	Mesure	Description	Avancement ⁴⁷	Commentaires
Collecte sélective (<i>objectif de récupération : 60 %</i>)				
1	Communication, sensibilisation et information	Emploi d'une nouvelle ressource à temps partiel, sensibilisation dans les écoles, informer la population sur l'importance de la collecte sélective.	80 %	• Plusieurs articles de sensibilisation dans les journaux et site internet de la MRC. • Stagiaire à l'été 2009 (temps partagé dans différents volets du PGMR). • Nouvelle ressource à temps plein depuis 2012 (temps partagé dans différents volets du PGMR).
2	Mise en application d'un cahier de charge unique pour les centres de traitement	Territoire desservi par deux centres de tri qui n'offrent pas le même niveau de service. Création d'un cahier de charge unique afin d'atteindre les mêmes objectifs.	22 %	Quatre municipalités utilisent un excellent cahier de charges harmonisé. Ces municipalités font affaire avec un centre de tri dont l'offre de services (catégories traitées) est supérieure. Depuis 2006, les autres municipalités sont sollicitées pour exiger le même service. Actuellement, le choix du centre de tri relève des municipalités locales et la MRC dispose de peu de moyen pour faire changer l'octroi des contrats. Travail de sensibilisation à poursuivre.
3	Facturation des ICI selon les quantités réellement éliminées	Facturation des déchets au poids ou à la location de conteneurs.	Arrêté	La municipalité de Laurier-Station avait installé une balance sur ses camions afin de facturer les ICI selon le poids de leur déchet. Cependant, l'équipement était constamment désajusté et brisé. De plus, afin de facturer selon un poids, la municipalité aurait dû faire certifier son équipement. La municipalité a donc abandonné le projet vu les charges administratives et les coûts reliés à l'entretien des équipements. La Régie de gestion des matières résiduelles de Beaurivage a également muni ses camions de balances. Les ICI ne sont toutefois toujours pas facturés au poids. Comme la municipalité de Laurier-Station, l'ajustement des balances doit être fréquent afin d'assurer la véracité des données.
4	Mise en place de bac de récupération lors d'événements et dans les lieux publics	Munir les lieux publics des municipalités de bacs de récupération et mettre à la disposition des résidents des bacs pour leur événement.	80 %	Distribution des équipements avec le programme « Table de récupération hors foyer » dans les 18 municipalités : 46 bacs extérieurs (parc, halte, centre communautaire), 23 bacs intérieurs (centre communautaire, bureau municipal, aréna, centre récréatif). Toujours place à amélioration.
5	Adoption d'une réglementation interdisant la mise aux ordures des matières récupérables	Doter la MRC d'un outil concret pour augmenter le taux de valorisation des matières résiduelles.	100 %	Adoption en décembre 2007 du <i>Règlement sur la collecte des matières interdites au site d'enfouissement de la MRC de Lotbinière</i> (# 200-2007)
Matières putrescibles (<i>objectif de récupération : 60 %</i>)				
6	Communication, sensibilisation et information	• Emploi d'une nouvelle ressource à temps partiel; • Sensibilisation dans les écoles; • Informer la population sur l'importance de la revalorisation des matières putrescibles; • Sensibiliser la population qu'une gestion efficace des matières	80 %	• Plusieurs articles de sensibilisation dans les journaux et site internet de la MRC. • Stagiaire à l'été 2009 (temps partagé dans différents volets du PGMR). • Nouvelle ressource à temps plein depuis 2012 (temps partagé dans différents volets du PGMR). • Subvention menant à la distribution de 925 composteurs domestiques depuis

⁴⁷ En date du 30 juin 2014.

		putrescibles favorisera une saine gestion du LET; • Encourager le compostage domestique, encourager l'herbicyclage.		2007. • Sensibilisation à l'herbicyclage dans le journal Le Rassembleur.
7	Implantation de conteneur de résidus verts dans toutes les municipalités	Mise à la disposition des citoyens de dépôt à résidus verts (gazon, résidus de jardins, branches, etc.) dans chaque municipalité.	100 %	Le service est offert depuis 2008. En 2014, 51 conteneurs pour le dépôt de résidus verts sont à la disposition des citoyens dans les 18 municipalités de la MRC de Lotbinière. Plus de 3 500 tonnes de résidus verts ont été valorisées depuis 2007 ($\pm$ 550 tonnes/année).
8	Implantation d'une collecte de sapins de Noël	Collecte des sapins de Noël en janvier.	100 %	Chaque année depuis 2010, la MRC effectue la collecte des sapins de Noël dans ses municipalités. Environ 5 tonnes de sapins sont ainsi valorisées chaque année.
9	Adoption d'une réglementation interdisant la mise aux ordures du gazon et des feuilles mortes	Outil qui permettra d'augmenter le taux de valorisation des résidus verts.	100 %	Adoption en décembre 2007 du <i>Règlement sur la collecte des matières interdites au site d'enfouissement de la MRC de Lotbinière</i> (# 200-2007). Les camions effectuant les collectes sont avisés de ne pas collecter le gazon et les feuilles mortes.
10	Faire tripler le nombre de ménages qui pratiquent le compostage domestique	Favoriser le compostage domestique en triplant le nombre de ménages pratiquant le compostage	100 %	• Depuis 2007, 925 composteurs ont été subventionnés par la MRC et distribués aux citoyens. • Avant 2007, 650 composteurs avaient été distribués. Les citoyens peuvent suivre une formation sur le compostage gratuitement à la MRC.
Encombrants et matériel informatique (<i>objectif de récupération : 60 %</i>)				
11	Communication, sensibilisation et information	• Emploi d'une nouvelle ressource à temps partiel; • Sensibilisation dans les écoles; • Informer la population sur l'importance de la revalorisation des encombrants et du matériel informatique; • Faire connaître les organismes qui travaillent à valoriser ces matières.	80 %	• Plusieurs articles de sensibilisation dans les journaux et site internet de la MRC. • Nouvelle ressource à temps plein depuis 2012 (temps partagé dans différents volets du PGMR). • Promotion des écocentres.
12	Consolider le rôle de la Ressourcerie sur le territoire de la MRC	Aide financière à la Ressourcerie de Lotbinière.	100 %	Une aide financière est versée chaque année à la Ressourcerie de Lotbinière (220 000 \$ depuis 2007).
13	Implantation de deux nouvelles déchetteries (écocentres) sur le territoire de la MRC	Aménagement de deux nouvelles déchetteries (écocentres).	70 %	• Un écocentre a été construit en 2009 à Saint-Patrice-de-Beaurivage en plus de celui disponible à Saint-Flavien. La MRC évalue présentement la possibilité d'aménager un troisième écocentre à Lotbinière (démarche en cours avec la CPTAQ). • Entente depuis 2008 avec le CFER de Bellechasse pour la récupération du matériel informatique. • Point de dépôt officiel (2 écocentres) avec l'ARPE-Québec depuis 2013.
Résidus domestiques dangereux				
14	Communication, sensibilisation et information	• Emploi d'une nouvelle ressource à temps partiel • Sensibilisation dans les écoles; • Informer la population sur les impacts nocifs des RDD sur l'environnement; • Faire connaître les ressources disponibles pour disposer des	80 %	• Plusieurs articles de sensibilisation dans les journaux et site internet de la MRC. • Stagiaire à l'été 2009 (temps partagé dans différents volets du PGMR). • Nouvelle ressource à temps plein depuis 2012 (temps partagé dans différents volets du PGMR). • Promotion des écocentres.

		RDD de façon responsable.		
15	Implantation d'une collecte annuelle de RDD	Les municipalités locales organiseront une collecte annuelle de RDD sur leurs territoires respectifs.	100 %	Une première collecte régionale des RDD a été menée le 21 juin 2014 et a permis de récupérer 5,5 tonnes de matériel dangereux (peinture, RDD, matériel informatique et piles usagées). Les 2 écocentres de la MRC ont, quant à eux, collecté 30 tonnes de RDD depuis 2007.
16	Inscription de toutes les municipalités au programme RBRC (Appel à recycler)	Recyclage des piles rechargeables et de téléphone cellulaire.	100 %	Les municipalités mettent à la disposition de leurs citoyens un contenant pour récupérer les piles usagées. En 2013, 25 nouveaux collecteurs de piles ont été distribués dans les municipalités de la MRC de Lotbinière.
Textile (<i>objectif de récupération : 50 %</i>)				
17	Communication, sensibilisation et information	• Emploi d'une nouvelle ressource à temps partiel; • Informer la population sur les organismes qui couvrent le territoire.	80 %	• Publicité sur le site internet. • Nouvelle ressource à temps plein depuis 2012 (temps partagé dans différents volets du PGMR).
18	Augmenter les points de dépôts	Mettre en place une série de points de collecte.	100 %	18 points de dépôts (conteneurs) sont présentement fonctionnels et distribués sur le territoire de la MRC de Lotbinière.
Pneus (<i>objectif de récupération : 85 %</i>)				
19	Sensibilisation et information	Faire connaître les points de dépôt sur le territoire.	100 %	Les articles de sensibilisation publiés chaque année rappellent aux citoyens que les 2 écocentres sont des points de dépôt.
Matières résiduelles provenant des ICI				
20	Soutien aux ICI désireuses d'améliorer la gestion de leurs matières résiduelles	Effectuer le lien entre les ICI et les municipalités locales afin de résoudre leurs problématiques de gestion des matières résiduelles.	30 %	• Assistance auprès des industries. • Subvention aux municipalités pour l'achat de conteneurs à recyclage pour les ICI. • Sondages (2) pour identifier les matières générées par les ICI. • Partenaire du CLD sur l'approche de la réduction des déchets.
Plastiques agricoles				
21	Soutien aux producteurs agricoles	Effectuer le lien entre les récupérateurs et les producteurs agricoles.	80 %	Rencontre avec les producteurs agricoles lors des rencontres de l'UPA. L'Offre de service des centres de tri empêche de faire plus.
22	Inscription des plastiques d'ensilage dans la liste des matières traitées par la collecte sélective	Bonification du cahier de charge unique de la collecte sélective afin d'offrir le service de collecte des plastiques agricoles.	25 %	• Cinq municipalités offrent actuellement le service de collecte du plastique agricole. • La MRC fournit gratuitement aux producteurs agricoles les sacs pour les plastiques agricoles. • Une régie regroupant six municipalités évalue présentement d'offrir le service. • La MRC est d'avis que la collecte du plastique agricole en même temps que celle des matières recyclables reste le moyen le plus efficace logistiquement et financièrement.
23	Installation d'un dépôt pour tubulures d'érablière au LET à Saint-Flavien	Aménagement d'un dépôt pour recevoir les tubulures d'érablière.	Suspendu	Le point de dépôt a été mis en place en 2006, mais le service a été arrêté par faute de récupérateurs et de débouchés. La MRC demeure au fait des opportunités.

Déchets ultimes				
24	Assurer la conformité du LET de Saint-Flavien à la nouvelle réglementation	Démontrer la conformité du LET suite à l'adoption du REIMR par le MDDELCC.	En continu	• Dépôt des rapports annuels; • Suivi environnemental; • Amélioration et optimisation du système de traitement.
Boues municipales et de fosses septiques				
25	Refuser l'accès au LET aux boues municipales pouvant être revalorisées	Diriger les boues municipales vers les unités de compostage.	100 %	Depuis 2007, la tarification exigée par l'élimination a eu pour effet d'encourager la valorisation des boues municipales (compostage ou valorisation agricole).
26	Application de la réglementation sur les fosses septiques	Harmonisation des règlements municipaux au Q-2 R-8 (maintenant le Q-2 R-22).	En cours	Certaines municipalités ont commencé à appliquer le règlement pour les résidences en bordure de cours d'eau ou de lac. La MRC évalue présentement la possibilité de mettre en place une collecte régionale des boues de fosses septiques et, par le fait même, la mise aux normes des installations.
27	Communication, sensibilisation et information	Sensibilisation auprès des propriétaires de fosses septiques et des municipalités afin de faire connaître les modes de valorisation.	En cours	• Promotion du crédit d'impôt ÉcoRénov en décembre 2013. • Évaluation des possibilités et discussion avec la MRC de Nouvelle-Beauce et de Bellechasse pour la mise en commun des efforts.
Suivi et application du PGMR				
28	Maintien de la ressource supplémentaire pour faire le suivi	• Suivi de l'atteinte des objectifs de la Politique; • Calculs de performance.	En continu	Présentation d'un bilan chaque année.
29	Produire un rapport annuel	Produire annuellement un rapport pour faire état des résultats obtenus	100 %	Bilan de la gestion des matières résiduelles produit chaque année.
Mesure de réduction à la source				
30	Adoption d'une politique de réduction à la source dans les bureaux de la MRC et des municipalités locales	• Adopter une politique d'achat et de gestion de la fourniture afin de favoriser la réduction à la source; • Favoriser une gestion environnementale et réduire les quantités.	En continu	MRC sans papier.
31	Faire la promotion d'entreprises qui se distinguent au niveau de la réduction à la source	Développement d'outils de promotions pour souligner les efforts d'entreprises qui se distinguent au niveau de la réduction à la source	0 %	

Tableau 6-3 : Comparaison des quantités de matières résiduelles récupérées et générées entre 2006 et 2013 (exclus les quatre municipalités de la MRC de Bécancour)

Type de matières	2006			2013			Objectif de 2006
	Quantité récupérée (t)	Quantité générée (t)	Taux de performance	Quantité récupérée (t)	Quantité générée (t)	Taux de performance	
Matières recyclables ⁴⁸	1 879	4 338	43,3 %	3 948	5 456	72,3 %	60 %
Matières putrescibles ⁴⁹	492	4 417	11,1 %	1 643	5 177	31,7 %	60 %
Encombrants	79,2	N/D	N/D	680	1 442	47,2 %	60 %
Matériel informatique				18,3	N/D	N/D	60 %
RDD	7,4	43,3	17,1 %	11,6	29,1	39,9 %	N/D
Textiles	60	217	27,6 %	102	439	23,2 %	50 %
Pneus	Impossible de quantifier un taux de performance, car seules les quantités récupérées sont connues						

Comme il est possible de le constater au tableau 6-3, la mise en œuvre du PGMR de 2006 a permis d'augmenter le taux de performance pour plusieurs types de matières, dont les matières recyclables récupérées par la collecte sélective (↑29,0%), les matières putrescibles (↑20,6%) et les résidus domestiques dangereux ou RDD (↑22,8%).

De plus, l'inventaire des matières résiduelles de 2013 présente un taux d'élimination de 459 kg/personne/an⁵⁰.

6.2 PROBLÉMATIQUE ET ENJEUX

Les sections précédentes attestent de la particularité de la MRC de Lotbinière sur plusieurs aspects touchant la gestion des matières résiduelles. Cette section explique ces particularités et comment elles peuvent représenter une problématique pour la mise en place du présent PGMR.

6.2.1 Problématiques et enjeux régionaux

6.2.1.1 Densité de la population et occupation du territoire

La majorité des municipalités sur le territoire de planification accueillent moins de 2 000 citoyens, tandis que la densité moyenne de la population est de 17,98 habitants/km² pour l'ensemble du territoire d'application. Quelques noyaux urbains peuvent être trouvés dans les plus grandes municipalités comme Saint-Apollinaire, Saint-Agapit et Laurier-Station. Toutefois, plus de 95 % du territoire de la MRC de Lotbinière se retrouve en zone agricole. Cette situation pose de nombreux défis dans la mise en place de méthodes efficaces pour la collecte des matières résiduelles. En effet, les distances souvent importantes entre les propriétés engendrent une consommation de carburant très élevée par tonne de matières récupérées. En mars 2011, la MRC de Lotbinière a réalisé une étude préliminaire et de faisabilité sur l'implantation d'une collecte des matières putrescibles sur son territoire afin d'évaluer les avantages et inconvénients de ce type de gestion pour son contexte particulier. Suite à cette analyse, la MRC de Lotbinière conclut que le scénario optimal pour la collecte des matières organiques serait situé quelque part entre le scénario qui prévoit une collecte sur l'ensemble du territoire et le scénario qui prévoit de limiter la collecte aux périmètres urbains.

⁴⁸ Collecte sélective seulement. N'inclus pas les matières générées par les moyennes et grandes ICI, ni celles générées par le secteur CRD.

⁴⁹ Résidus verts, résidus alimentaires, sapin de Noël, branches et bois.

⁵⁰ Inclus les matières générées par les trois secteurs, soit résidentiel, ICI et CRD.

D'un autre côté, le caractère agricole du territoire amène aussi le fait que la collecte des matières putrescibles pour l'ensemble des propriétés ne serait probablement pas pertinente pour assurer le recyclage de la matière organique. En fait, de par leur métier et le fonctionnement de leur entreprise, les agriculteurs sont souvent déjà adeptes du compostage domestique. La collecte n'est ainsi pas nécessaire pour ces propriétaires.

L'étude effectuée en 2011 par la MRC a défini qu'avec une collecte des matières organiques dans les périmètres urbains il serait possible de collecter environ 3 500 tonnes de matières organiques (considérant un taux de valorisation de 60 %). Avec ces quantités, le meilleur scénario s'avère être une plateforme de compostage. Également, les coûts élevés d'implantation d'une usine de biométhanisation ainsi que les volumes limités de matières organiques ont guidé les élus de la MRC de Lotbinière vers le choix de l'aménagement d'une plateforme de compostage. De plus, la MRC de Lotbinière, étant propriétaire du lieu d'enfouissement technique à Saint-Flavien, possède déjà l'espace nécessaire et une filière de traitement des lixiviats efficace, réduisant ainsi l'investissement au démarrage.

6.2.1.2 Diversité du secteur ICI

La MRC de Lotbinière accueille un large éventail d'entreprises et de commerces spécialisés. Les plus importants employeurs du territoire sont du domaine industriel (fonderie, ateliers de portes et fenêtres, ateliers de meuble, etc.). En fait, comme il est possible de le constater au tableau 2-8, le secteur manufacturier rassemble le plus grand nombre d'entreprises avec le secteur du commerce de gros. Or, les matières résiduelles générées par le secteur industriel sont énormément variables dans leurs caractéristiques, leurs composantes et leur quantité. L'hétérogénéité des matières résiduelles peut rendre leur processus de récupération plus difficile à plusieurs niveaux (manipulation, séparation, entreposage, recycleurs, etc.).

La situation géographique de la MRC de Lotbinière peut représenter aussi un obstacle à la récupération des matières provenant du secteur industriel. En effet, pour une grande partie de ces matières, les recycleurs et valorisateurs ne sont pas nécessairement présents sur le territoire d'application. Il arrive aussi que l'entreprise manque d'espace pour entreposer les matières à valoriser. Pour certaines matières, il est possible que le seul débouché viable soit situé à l'extérieur de la région. Il est aussi probable que les coûts engendrés par le transport de matières neutralisent les bénéfices que l'entreprise aurait pu obtenir grâce à la vente de ses résidus. Également, certaines matières produites par ce secteur ne pourront être vendues par faute de débouchés ou de l'atteinte d'un volume minimal. Dans ce cas, le propriétaire devra payer pour leur disposition. Actuellement, les coûts d'enfouissement sont souvent moins dispendieux que les coûts demandés pour le recyclage des matières. Il en sera ainsi des plus difficiles de convaincre les entreprises de la région d'emboîter le pas du recyclage.

Une des principales problématiques concernant le secteur des ICI et des CRD est la connaissance de la nature des matières produites sur le territoire ainsi que leur quantité. Puisque ces deux secteurs sont responsables de la gestion de leurs propres matières résiduelles, les données à collecter afin d'assurer un suivi des quantités de matières produites et disposées ne sont généralement pas suivies par les entreprises. Ainsi, il sera plus difficile d'évaluer le succès des mesures du plan d'action 2015-2019 (voir section 8) qui seront mises en place pour ces secteurs.

6.2.1.3 Conscientisation et sensibilisation des ICI et des citoyens

Malgré la responsabilité d'une MRC à l'élaborer, le mettre en place et l'administrer, un PGMR implique l'ensemble des citoyens, entreprises et institutions de son territoire. Chacun a donc son rôle à jouer pour l'atteinte d'une gestion responsable de ses matières résiduelles. Or, l'implication environnementale citoyenne et entrepreneuriale peut être freinée de plusieurs façons et en fonction de plusieurs facteurs. Pour certains, les coûts trop élevés du recyclage justifieront le statu quo de l'enfouissement, tandis que pour d'autres l'effort additionnel de gestion dissipera toute volonté. Le succès et l'atteinte des objectifs du PGMR seront donc dépendants d'une campagne d'information, de conscientisation et de sensibilisation efficace sur l'ensemble du territoire. Quoique plus longue et difficile à obtenir, l'implication volontaire des citoyens et des entreprises

assurera une meilleure gestion des matières résiduelles à long terme. En effet, l'utilisation de moyens coercitifs amènera des résultats à court terme certes, mais pourrait aussi engendrer d'autres problèmes à court, moyen et long terme (ex. : dépôt illégal de déchets, mécontentement de la population, etc.).

6.2.1.4 Législation et partage des pouvoirs

La MRC de Lotbinière est responsable de la gestion des matières résiduelles à l'égard des municipalités de son territoire (entente intermunicipale 113-2011). Toutefois, les 22 municipalités du territoire d'application, présentant chacune un contexte relativement différent, peuvent légiférer sur certains aspects de gestion des matières résiduelles sur leur territoire (ex. : collecte). Comme il est possible de le constater à la section 3.3, certaines municipalités ont adopté des réglementations à ce sujet. Ces réglementations ne sont toutefois pas uniformes d'une municipalité à l'autre, ce qui peut, entre autres, compliquer le suivi des quantités de matières générées et récupérées.

6.2.1.5 Gestion sur les terres publiques.

Le territoire de la MRC de Lotbinière n'accueille aucune terre publique possédant des problématiques de GMR particulières.

6.2.2 Problématique par rapport aux attentes gouvernementales

Déoulant de sa *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*, le Plan d'action du gouvernement québécois sur la gestion des matières résiduelles prévoit 40 actions à atteindre au Québec d'ici 2020. Ce Plan d'action présente d'ambitieux objectifs qui ne seront pas nécessairement faciles à atteindre dans le contexte économique, technologique et social qui caractérise le Québec actuellement. Le gouvernement prévoit, entre autres, le bannissement de l'enfouissement de plusieurs matières recyclables (papier, carton, bois et matières organiques). Quoique louable, l'interdiction d'enfouir certaines matières présente plusieurs défis au niveau de sa réalisation puisqu'elle est dépendante des moyens à la disposition des MRC et municipalités. Les résultats seront aussi grandement reliés à la participation des citoyens, mais surtout des secteurs ICI et CRD. La présence d'installation de recyclage sera également indispensable à l'atteinte de cet objectif. Par exemple, il n'existe actuellement aucune installation de compostage sur le territoire d'application. Les résidus verts récupérés par la collecte actuelle sont acheminés à Saint-Henri-de-Lévis, à une quarantaine de kilomètres de la MRC. L'implantation d'une collecte porte-à-porte des matières organiques (verts et alimentaires) demandera ainsi un investissement majeur, soit pour couvrir les coûts de disposition auprès d'un fournisseur externe, soit pour l'aménagement d'une nouvelle plateforme de compostage sur le territoire.

6.3 OBJECTIFS ET ORIENTATIONS

6.3.1 Objectifs provinciaux

Le *Plan d'action 2011-2015* déoulant de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* prévoit les objectifs suivants :

1. Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 700 kg par personne par année
2. Recycler 70 % du papier, carton, plastique, verre et métal résiduels
3. Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle
4. Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, de brique et d'asphalte
5. Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du segment du bâtiment

Dans le cadre de sa gestion des matières résiduelles, le gouvernement québécois prévoit aussi le bannissement à l'enfouissement de quatre matières résiduelles, soit le papier et carton en 2013, le bois en 2014 et les matières organiques en 2020. Comme il est possible de le constater au tableau 6-4, les efforts déployés au cours des dernières années ont permis à la MRC de Lotbinière de dépasser certains des objectifs provinciaux mentionnés, notamment au niveau de la quantité de matières recyclables récupérées pour le secteur résidentiel (72,3 %). Par la mise en place de son PGMR 2015-2019, la MRC de Lotbinière compte continuer dans cette voie et atteindre minimalement l'ensemble des objectifs provinciaux. Elle a ainsi, pour chaque type de matières et pour chacun des trois secteurs, identifié des objectifs et des cibles à atteindre d'ici 2020.

6.3.2 Orientations et objectifs régionaux

Le tableau 6-4 liste l'ensemble des objectifs et orientations que la MRC de Lotbinière, ainsi que les municipalités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Parisville et Sainte-Françoise, s'engage à atteindre d'ici 2020.

Tableau 6-4 : Orientations et objectifs régionaux, en lien avec les objectifs québécois

Objectifs gouvernementaux	Orientations du PGMR	Situation actuelle	Objectifs pour le territoire d'application du PGMR
Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 700 kg/pers./an ⁵¹	Réduire la quantité de matières résiduelles éliminées	459 kg/pers./an ⁵²	Continuer à réduire l'élimination des matières résiduelles. Cible : 375 kg/pers./an d'ici 2020
Recycler 70 % du papier, carton, plastique, verre et métal résiduels	Améliorer la qualité et la quantité des matières récupérées par les citoyens et les ICI	72,3 % résidentiel 24,2 % ICI	- Augmenter la participation des ICI à la collecte des matières recyclables. Cible : 70 % des ICI pratiquent le recyclage en 2020 - Conserver un taux de récupération au-dessus de 70 % tous les ans d'ici 2020 pour le secteur résidentiel
Bannir le papier et le carton de l'élimination pour 2013			
Recycler 60 % de la matière organique putrescible résiduelle d'ici 2015	- Maximiser le détournement des matières organiques de l'élimination - Implanter un système de reddition de compte de la vidange et du recyclage des fosses septiques résidentielles	29,0 % résidentiel 77,1 % ICI	Participation des citoyens et des ICI au recyclage de la matière organique. Cibles : 60 % de recyclage pour le résidentiel et pour le secteur ICI d'ici 2020. - Interdiction de déposer des matières organiques dans les bacs à déchets d'ici 2020.
Bannir toutes matières organiques de l'élimination pour 2020			
Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, briques et d'asphalte d'ici 2015	Réduire la quantité de résidus de béton, brique et d'asphalte envoyée à l'élimination	96,9 % ⁵³	Diminution significative de la quantité de béton, de brique et d'asphalte enfouie au LET à Saint-Flavien. Cible : 80 % de cette matière est recyclée d'ici 2020.
Trier à la source ou acheminer vers un centre de tri 70 % des résidus de CRD du segment du bâtiment	Acheminer les résidus de CRD dont le bois vers un centre de tri ou un centre de valorisation	64,3 % ⁵⁴	Augmenter la quantité de résidus de CRD recyclés ou valorisés issus du segment des bâtiments. Cible : 70 % des résidus provenant du secteur CRD du segment des bâtiments sont recyclés ou valorisés.
Récupérer les produits électroniques, les piles et batteries, les lampes au mercure, les peintures et leurs contenants, les huiles, les filtres et leurs contenants, en responsabilisant les producteurs (REP)	Augmenter et encourager la récupération des produits sous REP	63,8 % ⁵⁵ RDD total	Continuer et bonifier la campagne d'information, sensibilisation et d'éducation concernant la récupération des matières incluses dans le REP
Respecter la hiérarchie des 3RV-E	Encourager les filières de réduction à la source et de réemploi	-	Continuer à soutenir les organismes et entreprises qui favorisent la réduction à la source et le réemploi (ex. : Ressourcerie de Lotbinière)
Rendre compte des résultats	Suivre et diffuser les statistiques de récupération	-	Suivre l'évolution et diffuser les résultats

⁵¹ L'objectif provincial de ramener à 700 kg par habitant la quantité de matières résiduelles éliminées inclut toutes les matières résiduelles produites sur le territoire de planification, mais pas nécessairement celles éliminées sur ce dernier. Puisque certaines matières peuvent avoir été éliminées à l'extérieur de la MRC via des ententes privées (notamment pour les gros ICI), il n'est pas possible de comparer directement l'objectif de 700 kg/pers./an à l'objectif du PGMR de 375 kg/pers./an. L'objectif provincial est donc présenté ici à titre indicatif seulement.

⁵² Inclus les matières éliminées pour les trois secteurs (résidentiel, ICI et CRD).

⁵³ Basé sur le total des résidus de CRD reçus au LET et le total des résidus générés quantifiés par l'outil de calcul de RECYC-QUÉBEC. Il est considéré que la balance des résidus générés, non reçue au LET à Saint-Flavien, a été valorisée.

⁵⁴ Ce taux de valorisation a été estimé à partir de l'outil de calcul fourni par RECYC-QUÉBEC.

⁵⁵ La quantité de RDD éliminée a été estimée à partir de l'outil de calcul fourni par RECYC-QUÉBEC.

6.3.3 Matières acceptées au LET

En vertu de l'article 53.25 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* du Québec (LQE), la MRC ne peut établir, après l'entrée en vigueur du présent PGMR, de nouvelles dispositions qui impliqueraient l'interdiction ou la limitation de la mise en décharge dans ses installations de matières résiduelles provenant de l'extérieur de son territoire d'application.

En continuité avec son premier PGMR, la MRC de Lotbinière continuera de limiter la mise en décharge, à son LET à Saint-Flavien, aux matières résiduelles provenant de son territoire, de même que celles provenant des municipalités de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, de Fortierville, de Parisville, de Sainte-Françoise et de Villerooy puisqu'elles font partie d'une entente intermunicipale. La MRC se réserve également le droit d'accepter de faibles quantités de matières résiduelles provenant de l'extérieur du territoire, mais découlant d'entente avec d'autres municipalités ou villes. Ces faibles quantités incluent, entre autres, les rejets découlant du recyclage des matières résiduelles de la MRC de Lotbinière traitées par la société V.I.A.

De plus, sans l'interdire, la MRC dissuadera les municipalités d'enfouir leurs boues d'épuration municipales par l'entremise de la résolution n°022-03-2007, qui ramène le tarif d'enfouissement de cette matière au coût de l'enfouissement des déchets réguliers. Le but de cette démarche est de favoriser la valorisation de ce type de résidus en rendant les coûts d'enfouissement non compétitifs par rapport à ceux du compostage et de la valorisation aux champs, ce qui aura un effet similaire à l'interdiction d'enfouir cette matière (résolution n°022-03-2007).

Le volume total d'enfouissement autorisé du LET à Saint-Flavien est de 785 000 m³. Le LET reçoit environ 17 000 tonnes métriques de matières résiduelles par année. À la fin de l'année 2013, il était comblé à 347 744 m³, soit environ 44 % de son volume autorisé. Le décret gouvernemental actuel prévoit une durée de vie approximative de 32 ans.

7 PLAN D'ACTION DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2015-2019

7.1 STRATÉGIES D'INTERVENTION

La MRC de Lotbinière souhaite atteindre les objectifs fixés à l'aide de moyens actuellement à sa disposition, mais mettra aussi en place de nouvelles méthodes adaptées et optimisées.

7.1.1 Information, sensibilisation et éducation (ISÉ)

Comme il est possible de le constater dans le bilan du PGMR de 2006, la MRC de Lotbinière a particulièrement développé ses activités visant à informer, sensibiliser et éduquer les citoyens à une meilleure gestion des matières résiduelles. Fait en continu depuis 2006, le programme d'ISÉ de la MRC a inclus l'embauche d'une ressource à temps plein dès 2012. Depuis ce temps, de nombreuses actions ont pu être mises en place. Entre autres, plusieurs articles de sensibilisation sur la gestion des matières résiduelles et sur les écocentres ont été publiés dans les journaux et sur le site internet de la MRC. De plus, un aide-mémoire sur une bonne gestion des matières résiduelles résidentielles a été développé et est disponible sur le site internet de la MRC. Un stagiaire a aussi été embauché à l'été 2009 afin de sensibiliser les jeunes directement dans les écoles du territoire.

Pour les cinq prochaines années, la MRC de Lotbinière prévoit continuer sur cette lancée en amplifiant et en précisant son message. Les aides-mémoires, les rapports de suivi et les statistiques de valorisation des matières continueront à être diffusés sur le site internet de la MRC. De plus, une attention particulière sera mise sur la sensibilisation de la réduction à la source par l'entremise de pratiques écoresponsables par le citoyen comme l'herbicyclage, le compostage domestique et la collecte à trois voies.

La MRC songe aussi mettre en place des méthodes d'ISÉ plus proactives :

- **Création d'une patrouille verte afin de sensibiliser au foyer :** Cette patrouille verte sera composée d'étudiants formés et sera effective en période estivale seulement. Sans faire office d'inspecteur, les patrouilleurs auront comme responsabilité de sensibiliser les citoyens à la bonne gestion de leurs matières résiduelles en les conseillant sur les méthodes de tri, sur le compostage domestique, sur la collecte à trois voies, sur l'herbicyclage et sur tout autre sujet relié à l'environnement (ex. : utilisation de l'eau potable). Ils pourront émettre des avis de courtoisie pour les résidents ne respectant pas les bonnes pratiques encouragées par la MRC (ex. : mauvais tri de ses matières, nettoyage du pavé de cour avec le boyau d'arrosage, etc.). La patrouille verte sera mise en place dès l'été 2016.
- **Encadrer les ICI pour une meilleure gestion de leurs matières résiduelles :** une ressource temporaire à temps plein sera engagée afin de sensibiliser les ICI à une meilleure gestion de leurs matières résiduelles. Cette ressource sera une aide aux ICI afin d'optimiser les méthodes de disposition de leurs matières. Elle sera aussi une source d'information concernant les subventions disponibles et les services offerts par la municipalité et la MRC. Cette ressource sera engagée à l'été 2017.
- **Sensibilisation lors d'événements sur le territoire :** La MRC de Lotbinière fera la promotion des bonnes habitudes à adopter à l'extérieur de la maison. Elle assurera une présence lors des événements qui se tiendront sur son territoire afin d'aider les citoyens à trier leurs matières adéquatement, mais aussi dans le but d'informer sur les bonnes pratiques environnementales à adopter de manière générale. Cette présence pourrait être assurée par la patrouille verte soit par l'entremise d'un kiosque ou tout simplement en se fondant dans la foule et en discutant avec les citoyens. L'organisme Réseau Environnement offre aussi un nouveau programme de sensibilisation du nom de « Tri-logique » qui pourrait être utilisé par la MRC pour mener à bien ce projet.

7.1.2 Acquisition de connaissances

Afin d'assurer le succès de son plan d'action, la MRC de Lotbinière souhaite obtenir un portrait réaliste de la situation actuelle concernant la gestion des matières résiduelles pour les trois secteurs d'activité. Déjà, l'inventaire des matières résiduelles élaboré à travers le PGMR permet de donner un aperçu de la situation grâce à certaines données estimées. La MRC souhaite toutefois approfondir et détailler cet inventaire de façon à que celui-ci offre des données réelles pour l'ensemble des secteurs et des types de matières. Le plan d'action qui sera mis en place par la MRC au cours de cinq prochaines années permettra l'acquisition de connaissances à ce niveau (voir les actions 4, 7, 15, 17, 22, 25, 27 et 38 au tableau 7-1).

À partir des informations rassemblées par l'entremise de ces actions, la MRC de Lotbinière pourra faire un suivi représentatif de son plan d'action et ainsi attester de son succès en se basant sur des résultats réels.

7.1.3 Responsabilisation des générateurs ICI et CRD

L'augmentation des quantités de matières résiduelles valorisées annuellement sur le territoire de la MRC sera directement liée à la participation du secteur des ICI et celui des CRD. En effet, selon l'inventaire présenté précédemment, ces deux secteurs présentent chacun un taux d'élimination relativement élevé. Dans le but de responsabiliser les ICI et CRD à une meilleure gestion des leurs matières résiduelles, la MRC de Lotbinière prévoit mettre en place plusieurs actions de sensibilisation, d'accompagnement et de suivi spécifiques à ces secteurs (voir les actions 4, 5, 6, 7, 10 et 24 à 29).

7.2 MESURES PRÉVUES AU PLAN D'ACTION

Le plan d'action GMR 2015-2019 de la MRC de Lotbinière comprend 32 mesures qui seront mises en place dans le but d'atteindre les objectifs provinciaux et régionaux. Le tableau 7-1 présente l'ensemble de ces mesures par type de matières visées ainsi que l'échéancier, les coûts, les personnes responsables, les indicateurs de suivi et les cibles associés. L'annexe 3 présente une fiche détaillée pour chacune des mesures. Le tableau 7-2, offre, quant à lui, un résumé des coûts prévus.

En 2015, le territoire de planification a reçu un montant de 653 815 \$ par l'entremise du programme de compensation de la collecte sélective et un montant de 293 900 \$ par le programme de redevances à l'élimination. Les montants découlant de la compensation de la collecte sélective vont directement aux municipalités. Quant à elles, les redevances à l'élimination sont utilisées pour la mise en place des actions prévues au plan d'action qui suit. La MRC de Lotbinière prévoit recevoir approximativement les mêmes montants par année pour ces deux programmes jusqu'en 2019.

Également, l'utilisation du programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC) sera évaluée pour les résidences situées à l'extérieur des périmètres urbains qui n'auront pas accès à la collecte des matières organiques.

La MRC de Lotbinière ne prévoit aucun revenu découlant du plan d'action. Une quote-part de 245 000 \$ a été estimée pour l'action 8.

Tableau 7-1: Plan d'action 2015-2019 de gestion des matières résiduelles de la MRC de Lotbinière - actions qui seront mises en place

Description/objectif	Méthodes de mises en place	Responsable de la mise en place	Échéancier	Coût	Indicateurs	Cible
Matières recyclables (<i>objectif de récupération : 70 %</i>)						
1. Finaliser la création d'un cahier de charge unique pour les centres de traitement						
Territoire desservi par deux centres de tri qui n'offrent pas le même niveau de service. Création d'un cahier de charge unique afin d'atteindre les mêmes objectifs.	Travail de sensibilisation à poursuivre et de négociation avec les différents acteurs.	MRC de Lotbinière Municipalités	Expiration des contrats	Temps ressources internes	Nombre de cahiers de charge utilisés	Un cahier de charge unique est utilisé
2. Distribuer et installer des bacs de récupération dans les lieux publics des quatre nouvelles municipalités participantes au PGMR⁵⁶						
Uniformiser, pour tout le territoire d'application du PGMR, la disponibilité de bacs de récupération dans les lieux publics.	Faire appel au programme « Table de récupération hors foyer » pour l'obtention de bacs extérieurs et intérieurs pour les quatre municipalités de la MRC de Bécancour.	MRC de Lotbinière	2017	10 000 \$	Nombre de bacs distribués et installés	Au moins un bac de récupération est installé par lieu public pour les quatre municipalités
3. Mettre à la disposition des participants des bacs de récupération (recyclables et organiques) lors d'événements dans les lieux publics						
S'assurer de la présence de bacs de récupération lors d'événements se tenant sur le territoire de la MRC.	Offrir des bacs de récupération transportables d'un événement à l'autre.	MRC de Lotbinière Municipalités	2018	7 000 \$	Nombre de bacs transportables mis à la disposition des organisateurs d'événements	Dix bacs sont disponibles
4. Sonder les ICI sur la gestion de leurs matières résiduelles						
Obtention de données primaires sur les quantités et les types de matières générées dans les ICI sur le territoire.	La réalisation de cette action pourrait être possible par l'entremise du cours ENV803 – Projet intégrateur de la maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke. Un échantillonnage représentatif pour chacun des secteurs sera effectué. Chacune des entreprises ciblées pourra être rencontrée par l'équipe de travail.	MRC de Lotbinière	Automne 2016	Temps ressources internes pour diriger les étudiants + environ 300 \$ de dépenses	• Nombre d'ICI contactés • Nombre de sondages complétés	• L'ensemble des ICI ciblés par l'échantillonnage a été contacté; • Au moins 90 % des sondages ont été complétés
Mise à jour et approfondissement du sondage effectué en 2013.						

⁵⁶ Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Parisville et Sainte-Françoise (MRC de Bécancour).

5. Améliorer la gestion des matières recyclables par les ICI						
Maximiser le recyclage des matières.	Une ressource temporaire à temps plein sera engagée par la MRC afin de rencontrer une proportion des ICI du territoire dans le but de les sensibiliser et de les aider à trouver des débouchés à leurs matières. Les ICI à rencontrer pourront être déterminés à partir du sondage effectué à l'action précédente. Cette action pourrait aussi être faite dans le cadre du cours ENV803 – Projet intégrateur de la maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke.	MRC de Lotbinière	2016 et 2018 (récurrence aux 2 ans)	12 000 \$ (emploi d'un stagiaire)	• Nombre d'ICI rencontrés • Quantité de matières valorisées	• Un minimum de 40 ICI ont été contactés • 60 % des matières recyclables générées par les ICI sont récupérées • 70% des ICI pratiquent le recyclage
6. Offrir à l'ensemble du territoire la subvention du PGMR pour l'achat de conteneurs de récupération pour les ICI						
Faire la promotion de la subvention offerte par la MRC de Lotbinière auprès des municipalités et les encourager à fournir un conteneur de recyclage aux ICI.	La MRC communiquera avec les municipalités afin de promouvoir la subvention. La MRC offrira une subvention de 400 \$ pour l'achat d'un conteneur de 6 verges cube et de 300 \$ pour l'achat d'un conteneur de 4 verges cube.	Subvention offerte par la MRC de Lotbinière	En continu	5 000 \$/an	Nombre de conteneurs subventionnés	Subvention de 50 conteneurs
7. Sensibiliser et travailler avec les entreprises de terrains de camping afin d'assurer la récupération des matières recyclables générées sur leurs terrains						
Malgré qu'ils soient des ICI, les terrains de camping présentent un contexte particulier. Cette population temporaire provient souvent de l'extérieur. Les matières générées aux terrains sont toutefois gérées par la MRC. La MRC travaillera donc avec les terrains de camping afin de les aider à mettre en place des îlots de récupération et pour sensibiliser leurs clients à la récupération.	La MRC entamera des discussions avec les propriétaires afin de les informer et les accompagner dans la mise en place d'une meilleure gestion des matières résiduelles sur leur propriété. Une subvention pourra être accordée pour l'achat de conteneur 6 verges (voir action 6). La MRC fournira de l'affichage pour les îlots de tri. (Mandat au stagiaire en environnement)	MRC de Lotbinière	2016	Emploi d'un stagiaire (coûts déjà inclus à l'action 5)	Nombre de terrains de camping qui récupèrent ses matières recyclables	Tous les terrains de camping ayant plus de 200 sites font la récupération de leurs matières recyclables

Matières putrescibles (*objectif de récupération : 100 %*)

8. Aménager une plateforme de compostage gérée par la MRC

Une étude de faisabilité a été effectuée en 2011 et une analyse économique préliminaire en 2015. La plateforme de compostage acceptera la matière du secteur résidentiel et des petits ICI assimilables. Les résidus alimentaires et les résidus verts (gazon, branches, feuilles, etc.) y seront traités.	Aménagement de la plateforme de compostage. La MRC de Lotbinière fera appel au Programme de traitement de matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) pour financer le projet.	MRC de Lotbinière	2018	Coûts de construction : <u>1,46 M\$</u> Coûts d'exploitation : <u>200 000\$/an</u> Subvention estimée à <u>730 000 \$</u> Revenu (quote-part) : <u>245 000 \$</u>	Utilisation de la plateforme de compostage pour composter les matières organiques récupérées par la MRC	La plateforme est aménagée et fonctionnelle
--	--	-------------------	------	---	---	---

9. Mettre en place une collecte des matières organiques putrescibles aux périmètres urbains du territoire

Mise en place de la collecte après la réalisation de l'action précédente (n°8). Il y aura d'abord une évaluation des coûts et de la faisabilité. La collecte sera accessible au secteur résidentiel et aux petits ICI assimilables. Les résidus alimentaires et les résidus verts (gazon, branches, feuilles, etc.) seront acceptés.	La collecte à trois voies sera implantée dans les périmètres urbains et les îlots déstructurés des municipalités. La MRC de Lotbinière fera appel au Programme de traitement de matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) pour financer l'achat de bacs roulants (360L).	MRC de Lotbinière	2018	Coût pour la collecte : <u>320 000\$/an⁵⁷</u> Achat bacs : <u>466 000 \$</u> Subvention bacs estimée à <u>153 780 \$</u>	Nombre de municipalités desservies par la collecte à trois voies	100 % des municipalités présentant une densité de population significative sont desservies par la collecte à trois voies
--	---	-------------------	------	--	--	--

10. Inclure progressivement certains ICI à la collecte des matières organiques en périmètre urbain

Inclusion, dès la mise en place de la collecte, des petits ICI assimilables. Inclusion graduelle des autres ICI à l'intérieur du périmètre urbain.	Les petits ICI assimilables recevront la même sensibilisation que les citoyens. Les autres ICI seront rencontrés individuellement par la ressource responsable.	MRC de Lotbinière Municipalités	2019	Emploi d'un stagiaire : 12 000 \$	Nombre d'ICI en milieu urbain participant à la collecte à trois voies	Au moins 50 % des ICI participent à la collecte à trois voies (en incluant les ICI assimilables)
--	---	------------------------------------	------	--------------------------------------	---	--

⁵⁷ Coûts pris en charge par les municipalités.

11. Ajouter des conteneurs et la collecte des résidus verts dans les quatre municipalités participantes de la MRC de Bécancour							
Mise à la disposition des citoyens de dépôt à résidus verts (gazon, résidus de jardins, branches, etc.) pour l'ensemble des municipalités du territoire d'application.	Achat et installations des points de dépôt (bacs) à des endroits stratégiques des quatre municipalités et annexion de ces nouveaux points à la collecte actuelle des résidus verts.	MRC de Lotbinière	2015	Achat des conteneurs : <u>6 600 \$</u> Coût supp. de collecte : <u>2 000 \$/an</u>	•Nombre de municipalités desservies par la collecte des résidus verts •Nombre de points de dépôt	Les 22 municipalités du territoire de planification sont desservies par la collecte des résidus verts	
12. Ajouter les quatre municipalités participantes de la MRC de Bécancour à la collecte des sapins de Noël							
Procéder à la collecte des sapins de Noël sur l'ensemble du territoire de planification.	Ajouter les quatre municipalités de la MRC de Bécancour à la collecte. .	MRC de Lotbinière	Janvier 2016	Coût supp. de collecte : 300 \$/an	Nombre de municipalités desservies par la collecte des sapins de Noël	Les 22 municipalités du territoire de planification sont desservies par la collecte des sapins de Noël	
13. Conserver l'offre aux citoyens de composteurs domestiques à prix réduit							
Favoriser le compostage domestique et ainsi réduire l'enfouissement de la matière organique.	Vente de composteurs aux citoyens subventionnés par la MRC au coût de 30 \$. Évaluer la possibilité d'utiliser le programme ACDC.	MRC de Lotbinière	En continu	1 000 \$/an	Nombre de composteurs vendus par année	Augmentation du nombre de composteurs vendus annuellement	
Boues municipales et de fosses septiques (<i>objectif de recyclage : 100 %</i>)							
14. Mettre en place une gestion régionale des boues d'installations septiques résidentielles							
Court terme : site de traitement existant Moyen terme : validation centre de traitement local (compostage ou autre procédé)							
La vidange des boues de fosses septiques résidentielles sera gérée par la MRC et les municipalités plutôt que par le propriétaire. Dans un premier temps, l'action 14 permettra l'implantation d'une vidange régulière de l'ensemble des installations septiques du territoire. Dans un deuxième temps, elle permettra le recyclage des boues d'installations septiques par l'entremise de la future usine de biométhanisation de la Ville de Québec. L'action permettra aussi un meilleur suivi des quantités de boues générées annuellement.	Monter un projet régional de gestion des boues d'installations septiques.	MRC de Lotbinière Municipalités	2016	Coûts budgétés : 420 000 \$/an Revenus budgétés (service facturé aux citoyens) : 420 000 \$/an	Nombre de fosses septiques gérées par une administration municipale	100 % des fosses septiques des municipalités du territoire d'application sont gérées par une administration municipale	

15. Consolider et harmoniser les méthodes de suivi des quantités de boues municipales produites annuellement par les usines de traitements des eaux du territoire							
La MRC demandera, une fois par année, aux municipalités possédant un système de traitement des eaux usées de fournir la quantité, la siccité et la méthode de disposition de ses boues municipales.	Nommer une ressource responsable à la MRC de recevoir et archiver les données sur les boues municipales fournies par les municipalités. Ces informations seront rassemblées dans un chiffrier de suivi à la MRC.	MRC de Lotbinière	2016	Temps ressources internes	Suivi des informations sur les boues municipales	Une ressource à la MRC a été nommée responsable et un chiffrier de suivi a été développé	
Encombrants (<i>objectif de récupération : 50 %</i>)							
16. Conserver l'aide offerte à la Ressourcerie de Lotbinière							
Aide financière à la Ressourcerie de Lotbinière afin de les soutenir dans leurs activités.	Une aide financière est versée chaque année à la Ressourcerie de Lotbinière (220 000 \$ depuis 2007).	MRC de Lotbinière	En continu	25 000\$/an	Aide financière versée	La MRC verse une aide financière à la Ressourcerie annuellement	
17. Améliorer le suivi des quantités de matières récupérées à la Ressourcerie de Lotbinière							
Permettra de mieux évaluer les retombées de l'investissement de la MRC dans la Ressourcerie. Permettra aussi de faciliter la reddition de compte auprès du MDDELCC par rapport au suivi du PGMR.	Demander à la Ressourcerie, en échange de la subvention proposée à l'action précédente, de fournir les quantités de matériel valorisé annuellement par l'organisme, et ce, par type de matière.	Ressourcerie de Lotbinière MRC de Lotbinière	2016	0 \$	Informations sur les matières récupérées à la Ressourcerie	Les quantités récupérées à la Ressourcerie, présentées par type de matières, sont fournies annuellement à la MRC	
Matériel informatique (<i>objectif de récupération : 70 %</i>)							
18. Améliorer le taux de récupération du matériel électronique et des produits visés à la REP							
Une attention particulière sera portée par la MRC afin de sensibiliser les citoyens à rapporter leur matériel informatique ainsi que les produits visés à la REP aux endroits indiqués plutôt que de les déposer dans la collecte des déchets. Un suivi rigoureux des quantités récupérées sera nécessaire afin d'évaluer la réussite de l'action.	Intensifier la sensibilisation et continuer de tenir une collecte annuelle (action 20). Refuser le matériel informatique et les produits visés à la REP dans la collecte porte-à-porte.	MRC de Lotbinière	En continu	500 \$/an	Taux de récupération des encombrants, du matériel informatique et des produits visés par la REP	Augmentation du taux de récupération des matières visées par l'action	
19. Implanter un troisième écocentre							
Aménagement d'un nouvel écocentre afin de faciliter l'accès aux municipalités à l'ouest de la MRC.	Cet écocentre offrira le même service de récupération que les deux autres déjà existants et deviendra un point de dépôt officiel de l'ARPE.	MRC de Lotbinière	2016-2017	100 000 \$	Nombre d'écocentres accessibles aux citoyens de la MRC de Lotbinière	Trois écocentres accessibles	

Résidus domestiques dangereux (*objectif de récupération : 75 %*)

20. Conserver la tenue d'une collecte spéciale annuelle

La première collecte effectuée en juin 2014 ayant connu un franc succès, la MRC encouragera les municipalités à reproduire l'expérience annuellement sur leur territoire respectif. La collecte spéciale accepte tous les types de RDD ainsi que les matières concernées par le programme de REP (piles, peinture, matériel informatique, etc.).	La MRC continuera à faire le suivi des matières à être récupérées par l'entremise de cette collecte spéciale. Une sensibilisation sera mise en place par la MRC afin de faire connaître la collecte par les citoyens et pour ainsi augmenter le taux de participation.	MRC de Lotbinière	En continu	2 000 \$/an	Nombre de collectes effectuées par année Quantité de matières récupérées par type	Une collecte par année Augmentation des taux de récupération
--	--	-------------------	------------	-------------	--	---

21. Assurer la participation de l'ensemble des municipalités du territoire de planification au programme RBRC (Appel à recycler)

Recyclage des piles rechargeables et de téléphone cellulaire. La MRC s'assurera de la participation au programme de l'ensemble des 18 municipalités de son territoire en plus des quatre municipalités participantes de la MRC de Bécancour et offrira son aide pour l'achat et l'installation de collecteur.	En 2013, 17 municipalités ont reçu un collecteur de piles gratuitement. Les quatre municipalités participantes de la MRC de Bécancour recevront, si un collecteur n'est pas déjà en place, un collecteur de piles. Un collecteur sera réoffert à la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage (la municipalité a refusé le collecteur en 2013).	MRC de Lotbinière Municipalités	En continu	Achat de collecteurs : 1 500 \$	Nombre de collecteurs à la disposition des citoyens	Mettre à la disposition des citoyens au moins un collecteur de piles par municipalité
---	---	------------------------------------	------------	------------------------------------	---	---

Textile (*objectif de récupération : 50 %*)

22. Mettre en place un système de suivi des quantités de textile récupérées par l'entremise des points de dépôt

L'obtention des quantités récupérées permettra de mesurer l'efficacité du système ainsi que de faciliter la reddition de compte du PGMR. (Quantités récupérées par l'entremise de la Ressourcerie de Lotbinière et de l'organisme Le Vestiaire de Fortierville)	Une estimation des quantités récupérées sera effectuée à chaque collecte et inscrite dans un chiffrier de suivi conservé à la MRC.	Le Vestiaire de Fortierville Ressourcerie de Lotbinière MRC de Lotbinière	2016	Temps ressources internes	Quantité de textile récupérée	Les quantités de textile récupérées par l'entremise de la collecte sont conservées dans un chiffrier de suivi commun
---	--	---	------	---------------------------	-------------------------------	--

23. Maintenir l'offre faite aux municipalités participantes de la MRC de Bécancour pour la collecte des textiles sur leur territoire

Les quatre municipalités participantes de la MRC de Bécancour possèdent déjà un système de récupération des textiles géré par l'organisme fortiervillois Le Vestiaire. La Ressourcerie de Lotbinière a offert ses services de collecte aux quatre municipalités qui ont décidé de conserver le service du Vestiaire.	Afin d'uniformiser le service de collecte pour tout le territoire d'application, la MRC de Lotbinière maintiendra l'offre de service de la Ressourcerie de Lotbinière pour les quatre municipalités participantes de la MRC de Bécancour.	Ressourcerie de Lotbinière MRC de Lotbinière	En continu	0 \$	Nombre de points de dépôt ajoutés	Quatre points de dépôt sont installés dans les municipalités participantes de la MRC de Bécancour (un par municipalité)
--	---	---	------------	------	-----------------------------------	---

Plastiques agricoles (*objectif de récupération : 30 %*)

24. Inscrire les plastiques d'ensilage à la liste des matières traitées par la collecte sélective pour l'ensemble des municipalités sur le territoire d'application du PGMR

Neuf municipalités offrent actuellement le service de collecte du plastique agricole. La MRC travaillera afin que l'ensemble des municipalités du territoire de planification offre le service.	La MRC continuera à fournir gratuitement aux producteurs agricoles les sacs nécessaires pour la récupération des plastiques agricoles. Une régie regroupant six municipalités évalue présentement d'offrir le service. La MRC est d'avis que la collecte du plastique agricole en même temps que celle des matières recyclables reste le moyen le plus efficace logistiquement et financièrement.	Municipalités MRC de Lotbinière	Échéance des contrats	3 000 \$ de sacs/an pour 9 municipalités offrant le service 1 300\$/an suppl.	Nombre de municipalités offrant le service de récupération des plastiques agricole	Les 22 municipalités offrent le service de récupération de plastique
S'inscrira dans le cahier de charge unique (voir action 1).						

25. Rechercher des débouchés pour la récupération de tubulure d'érablière

Malgré l'arrêt du service de récupération de la MRC en 2006 dû à un manque de débouché, les tubulures d'érablières représentent une matière valorisable générée sur le territoire. La MRC souhaite donc continuer à rechercher des débouchés pour le recyclage de ce type de matières.	Veille sur l'offre de services des récupérateurs et recycleurs de plastiques.	MRC de Lotbinière	En continu	Temps ressources internes	-	-
--	---	-------------------	------------	---------------------------------	---	---

Résidus du secteur de CRD (*objectif de récupération : 70 %*)

26. Promotion des points de récupération des résidus du secteur CRD accessibles hors MRC

La MRC de Lotbinière ne compte aucun point de dépôts des matériaux secs ni d'entreprises qui font la récupération de ce type de résidus (bardeaux d'asphalte, gypse, etc.). Le bois, à l'exception du bois traité, peut être toutefois déposé dans les deux écocentres de la MRC. Afin de faciliter la récupération de ce type de matériaux aux citoyens, mais aussi aux entrepreneurs, la MRC de Lotbinière compte faire la promotion des sites de récupération et valorisation disponibles à l'extérieur de son territoire. Un suivi de l'achalandage de ces sites par les citoyens de la MRC de Lotbinière et du volume récupéré sera effectué.	De l'information sur l'emplacement des sites de recyclage et de valorisation des résidus de CRD hors MRC sera incluse avec les permis de construction lors de leur envoi. Ces informations seront aussi ajoutées à la campagne de sensibilisation actuelle auprès des citoyens sur la gestion des matières résiduelles et à l'information transmise lors de la remise de permis de construction.	MRC de Lotbinière et municipalités	2016	Temps ressources internes	Taux de valorisation des résidus du secteur CRD	70 % des résidus provenant du secteur CRD du segment des bâtiments sont recyclés ou valorisés
--	--	---------------------------------------	------	---------------------------------	---	--

27. Étude de faisabilité pour la création d'un point de dépôt des résidus du secteur CRD sur le territoire de la MRC							
Dans l'optique d'atteindre l'objectif de récupération de 70 % des résidus de CRD, la MRC de Lotbinière souhaite réaliser une étude de faisabilité qui permettra d'évaluer si l'implantation d'un site de récupération des résidus de CRD sur son territoire serait réalisable et pertinente.	Une étude de faisabilité sera réalisée à l'interne	MRC de Lotbinière	2017	Temps ressources internes	Réalisation de l'étude de faisabilité	Décision sur l'implantation ou non d'un point de dépôt des résidus du secteur CRD sur le territoire de la MRC	
Résidus de béton, de brique et d'asphalte (conservé un taux de valorisation > 80 %)							
28. Adoption d'une réglementation permettant la revalorisation du béton dans les carrières en activité sur le territoire							
Afin d'être recyclés, le béton, le béton armé et le béton bitumineux doivent d'abord être concassés et broyés. Le site d'une carrière existante est tout à fait approprié pour ce type d'activité. La légalisation de telles activités offrira un débouché alternatif pratique pour les municipalités, les entrepreneurs en construction et les entreprises de pavage ayant à disposer de ce type de résidus.	Modification du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) afin de permettre la revalorisation du béton, béton armé et béton bitumineux dans les carrières en activité.	MRC de Lotbinière	2016	Temps ressources internes	La création d'un règlement permettant la revalorisation du béton dans les carrières existantes	Le règlement a été adopté	
29. Promotion des points de valorisation disponibles sur le territoire lors de la délivrance des permis de construction							
La MRC souhaite faire connaître les sites de recyclage et de valorisation du béton, de la brique et d'asphalte aux acteurs du milieu qui auront potentiellement à disposer de ce genre de matières.	De l'information sur l'emplacement des sites de recyclage et de valorisation des résidus de béton, de brique et d'asphalte sera incluse avec les permis de construction lors de leur envoi	MRC de Lotbinière	2016	Temps ressources internes	Taux de recyclage et de valorisation du béton, de la brique et d'asphalte	Conservation d'un taux de performance au-dessus de 80 %	
Pneus (objectif de récupération : 90 %)							
30. Continuer de communiquer aux citoyens l'information concernant l'emplacement des points de dépôts de pneus usagés							
Faire connaître les points de dépôt sur le territoire afin de faciliter la récupération pour les citoyens et assurer le recyclage de la matière.	La MRC continuera de publier de l'information à ce sujet sur son site internet.	MRC de Lotbinière	En continu	250 \$/an	Informations disponibles sur le site internet de la MRC	Conserver l'information sur l'emplacement des points de dépôt de pneus sur le site internet de la MRC pour la durée du PGMR	
Déchets ultimes (objectif de réduction : < 375 kg/pers./an d'ici 2020)							
31. Installer un système de captage et de destruction des biogaz au LET à Saint-Flavien							
Les infrastructures prévues se résument par un réseau de collecte des biogaz composé de puits verticaux forés dans les matières résiduelles qui seront raccordés à la station de pompage qui acheminera les biogaz à la torchère à flamme visible pour leur destruction.	Aménagement d'un système de captage au LET à Saint-Flavien	MRC de Lotbinière	2015-2016	0 \$	Captage et destruction du biogaz au LET à Saint-Flavien	Captage et destruction du biogaz avec une efficacité de 75 %	

32. Mettre en application le règlement #200-2007 sur la collecte de certaines matières recyclables et organiques							
Le conseil de la MRC a adopté le règlement #200-2007 lequel interdit à partir du 1 ^{er} janvier 2008 la collecte des matières suivantes lors des collectes des déchets dans les municipalités de la MRC : gazon, feuilles mortes, arbres de Noël, pneus et toutes matières recyclables dont un service de collecte est offert sur le territoire. Lors de la mise en place de la collecte des matières organiques (action 9), le règlement sera modifié afin d'inclure les résidus alimentaires à l'interdiction.	Utilisation de la patrouille verte pour effectuer des vérifications ponctuelles et donner des avis de courtoisie. (Emploi d'été ou stagiaire)	MRC de Lotbinière	2017	Patrouille : 10 000 \$	Quantité de matières recyclables récupérées	Augmentation du taux de récupération des matières recyclables	
Mesures de réduction à la source							
33. Adopter une politique d'achat écoresponsable à la MRC et encourager les autres municipalités participantes à faire de même							
Une politique d'achat écoresponsable favorisera une gestion des achats en fonction des 3RV-E. Ainsi, la réduction à la source et le réemploi seront privilégiés avant l'achat d'un nouveau produit.	Élaboration et adoption d'une politique à la MRC de Lotbinière. Présentation de la politique aux 22 municipalités participantes. La MRC proposera son soutien aux municipalités afin de les aider à monter leur propre politique.	MRC de Lotbinière Municipalités	2017	Temps ressources internes	Nombre de politiques adoptées dans la MRC	Une politique est adoptée par la MRC. Au moins cinq municipalités adoptent une politique d'achat écoresponsable	
34. Faire la promotion d'entreprises qui se distinguent au niveau de la réduction à la source							
Développement d'outils de promotions pour souligner les efforts d'entreprises qui se distinguent au niveau de la réduction à la source.	Visibilité sur le site internet de la MRC. Offre d'un concours avec prix.	MRC de Lotbinière	2018	Temps ressources internes	Outils mis en place pour faire la promotion des municipalités	Un minimum de deux outils est mis en place pour faire la promotion	
Mesures d'information, sensibilisation et éducation (ISÉ)							
35. Sensibilisation des citoyens à une meilleure gestion des matières résiduelles sur le territoire							
Poursuite et amélioration de la campagne de sensibilisation actuelle pour l'ensemble du territoire d'application. Une attention particulière sera mise sur la sensibilisation de la réduction à la source par l'entremise de pratiques écoresponsables par le citoyen comme l'herbicyclage et le compostage domestique.	Diffusion sur le site internet de la MRC et par courrier postal d'aide-mémoire, de dépliants, d'informations, des rapports de suivi du PGMR, des statistiques de valorisation des matières, etc.	MRC de Lotbinière	En continu	Temps ressources internes	Nombre de documents de sensibilisation diffusés	Un minimum de 5 documents est publié par année	

36. Création d'une patrouille verte afin de sensibiliser au foyer							
Une patrouille verte estivale sera créée afin de sensibiliser les citoyens à une bonne gestion des matières résiduelles sur le territoire. Cette patrouille verte sera composée d'étudiants formés et sera effective en période estivale seulement. Sans faire office d'inspecteur, les patrouilleurs auront comme responsabilité de sensibiliser les citoyens à la bonne gestion de leurs matières résiduelles en les conseillant sur les méthodes de tri, sur le compostage domestique, sur l'herbicyclage et sur tout autre sujet relié à l'environnement (ex. : utilisation de l'eau potable). Ils pourront émettre des avis de courtoisie pour les résidents ne respectant pas les bonnes pratiques encouragées par la MRC (ex. : mauvais tri de ses matières, nettoyage du pavé de cour avec le boyau d'arrosage, etc.).	Des étudiants seront engagés annuellement (au printemps) pour faire partie de l'équipe verte. Une formation leur sera donnée en début de saison et ils seront supervisés par une ressource à l'interne.	MRC de Lotbinière	2017	Coûts déjà inclus à l'action 32 + Temps ressource interne	Nombre d'heures de patrouille par été	Un minimum de 100 heures de patrouille effectuée sur l'ensemble de territoire d'application	
37. Sensibilisation lors d'événements sur le territoire							
La MRC de Lotbinière fera la promotion des bonnes habitudes à adopter à l'extérieur de la maison. Elle assurera une présence lors des événements qui se tiendront sur son territoire afin d'aider les citoyens à trier leurs matières adéquatement, mais aussi dans le but d'informer sur les bonnes pratiques environnementales à adopter de manière générale.	Cette présence pourrait être assurée par la patrouille verte soit par l'entremise d'un kiosque ou tout simplement en se fondant dans la foule et en discutant avec les citoyens. D'autres programmes, tel que Trilogique de Réseau Environnement, pourront être considéré.	MRC de Lotbinière	2017	Coûts déjà inclus à l'action 32 + Temps ressource interne	Nombre d'événements où de la sensibilisation a été réalisée	Participation à un minimum de 3 événements par été	
Suivi et application du PGMR							
38. Maintenir la ressource pour faire le suivi							
Suivi de l'atteinte des objectifs de la Politique et calculs de la performance des actions. Fait en continu depuis 2006, le programme d'ISÉ de la MRC a inclus l'embauche d'une ressource à temps plein en 2012. L'action 38 vise à conserver cette ressource et à assurer un suivi régulier de l'évolution du dossier de gestion des matières résiduelles sur le territoire d'application.	Suivi régulier des volumes récupérés et éliminés. Mise à jour de l'aide-mémoire sur une bonne gestion des matières résiduelles résidentielles.	MRC de Lotbinière	En continu	500 \$/an	Nombre de ressources disponibles pour faire le suivi du PGMR	Conserver au minimum une ressource à temps plein pour la durée du PGMR	
39. Produire un rapport annuel							
Produire annuellement un rapport pour faire état des résultats obtenus pour l'ensemble des objectifs, des types de matières et des mesures prévues.	Bilan de la gestion des matières résiduelles produit chaque année.	MRC de Lotbinière	En continu	500 \$/an	Rapport annuel	Production d'un rapport de suivi par année	

Tableau 7-2 : Sommaire des coûts prévus aux mesures du PGMR

Mesures	Coûts annuels prévus (\$/an)				
	2015	2016	2017	2018	2019
1. Finaliser la création d'un cahier de charge unique pour les centres de traitement	0	0	0	0	0
2. Distribuer et installer des bacs de récupération dans les lieux publics des quatre nouvelles municipalités participantes au PGMR	0	0	10 000	0	0
3. Mettre à la disposition des participants des bacs de récupération (recyclables et organiques) lors d'événements dans les lieux publics	0	0	0	7 000	0
4. Sonder les ICI sur la gestion de leurs matières résiduelles	0	300	0	0	0
5. Améliorer la gestion des matières recyclables par les ICI	0	12 000	0	12 000	0
6. Offrir à l'ensemble du territoire la subvention du PGMR pour l'achat de conteneurs de récupération pour les ICI	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
7. Sensibiliser et travailler avec les entreprises de terrains de camping afin d'assurer la récupération des matières recyclables générées sur leurs terrains	Prévue à la mesure 5				
8. Aménager une plateforme de compostage gérée par la MRC	0	0	0	1 660 000	200 000
9. Mettre en place une collecte des matières organiques putrescibles aux périmètres urbains du territoire	0	0	0	466 000	0
10. Inclure progressivement certains ICI à la collecte des matières organiques en périmètre urbain	0	0	0	0	12 000
11. Ajouter des conteneurs et la collecte des résidus verts dans les quatre municipalités participantes de la MRC de Bécancour	8 600	2 000	2 000	2 000	2 000
12. Ajouter les quatre municipalités participantes de la MRC de Bécancour à la collecte des sapins de Noël	0	300	300	300	300
13. Conserver l'offre aux citoyens de composteurs domestiques à prix réduit	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
14. Mettre en place une gestion régionale des boues des fosses septiques résidentielles	0	420 000	420 000	420 000	420 000
15. Consolider et harmoniser les méthodes de suivi des quantités de boues municipales produites annuellement par les usines de traitements des eaux du territoire	0	0	0	0	0
16. Conserver l'aide offerte à la Ressourcerie de Lotbinière	25 000	25 000	25 000	25 000	25 000
17. Améliorer le suivi des quantités de matières récupérées à la Ressourcerie de Lotbinière	0	0	0	0	0
18. Améliorer le taux de récupération du matériel électronique et des produits visés à la REP	500	500	500	500	500
19. Implanter un troisième écocentre	0	50 000	50 000	0	0
20. Conserver la tenue d'une collecte spéciale annuelle	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
21. Assurer la participation de l'ensemble des municipalités du territoire de planification au programme RBRC (Appel à recycler)	0	0	1 500	0	0
22. Mettre en place un système de suivi des quantités de textile récupérées par l'entremise des points de dépôt	0	0	0	0	0
23. Maintenir l'offre faite aux municipalités participantes de la MRC de Bécancour pour la collecte des textiles sur leur territoire	0	0	0	0	0
24. Inscire les plastiques d'ensilage à la liste des matières traitées par la collecte sélective pour l'ensemble des municipalités sur le territoire d'application du PGMR	3 000	3 000	4 300	5 600	7 200
25. Rechercher des débouchés pour la récupération de tubulure d'érablière	0	0	0	0	0
26. Promotion des points de récupération des résidus du secteur CRD accessibles hors MRC	0	0	0	0	0
27. Étude de faisabilité pour la création d'un point de dépôt des résidus du secteur CRD sur le territoire de la MRC	0	0	0	0	0
28. Adoption d'une réglementation permettant la revalorisation du béton dans les carrières en activité sur le territoire	0	0	0	0	0
29. Promotion des points de valorisation disponibles sur le territoire lors de la délivrance des permis de construction	0	0	0	0	0
30. Continuer de communiquer aux citoyens l'information concernant l'emplacement des points de dépôts de pneus usagés	250	250	250	250	250
31. Installer un système de captage et de destruction des biogaz au LET à Saint-Flavien	0	0	0	0	0
32. Mettre en application le règlement #200-2007 sur la collecte de certaines matières recyclables et organiques	0	0	10 000	0	0
33. Adopter une politique d'achat écoresponsable à la MRC et encourager les autres municipalités participantes à faire de même	0	0	0	0	0
34. Faire la promotion d'entreprises qui se distinguent au niveau de la réduction à la source	0	0	0	0	0

35. Sensibilisation des citoyens à une meilleure gestion des matières résiduelles sur le territoire	0	0	0	0	0
36. Création d'une patrouille verte afin de sensibiliser au foyer	0	0	0	0	0
37. Sensibilisation lors d'événements sur le territoire	0	0	0	0	0
38. Maintenir la ressource pour faire le suivi	500	500	500	500	500
39. Produire un rapport annuel	500	500	500	500	500
TOTAL	46 350	522 350	532 850	2 607 650	676 250

8 SUIVI ET SURVEILLANCE DU PGMR

Afin de satisfaire les exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, la MRC de Lotbinière a prévu un système de surveillance et de suivi de son plan d'action pour la gestion responsable de ses matières résiduelles. Cette initiative permettra de vérifier périodiquement l'application, le degré d'atteinte des objectifs fixés et l'efficacité des mesures prévues au plan.

Cette section présente les mécanismes prévus pour assurer le suivi et la mise à jour périodique du plan d'action du PGMR de la MRC de Lotbinière.

8.1 RESPONSABLES DU SUIVI ET DE LA SURVEILLANCE

Afin d'étudier les différents dossiers concernant l'enfouissement, la MRC de Lotbinière s'est dotée d'un comité de cogestion formé du préfet de la MRC et de six maires représentant les municipalités participantes. La création de ce comité permet à la MRC de faire une gestion intégrée et éclairée des matières résiduelles du territoire en impliquant l'ensemble des acteurs décisionnels.

La mise en place et la surveillance du plan d'action du présent PGMR seront donc supportées par ce comité. Toutefois, le suivi détaillé des mesures sera assuré par la MRC de Lotbinière qui présentera l'information au comité régulièrement. Un bilan de mise en place sera ainsi produit et transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) annuellement par la MRC.

8.2 OUTILS DE SUIVI ET DE SURVEILLANCE

La MRC de Lotbinière développera un outil de suivi dans le but de faciliter la surveillance et l'évolution des mesures prévues au plan d'action. Cet outil réunit l'ensemble de l'information pertinente à ce suivi dont, entre autres, les objectifs à atteindre, les indicateurs de performance, les cibles, les problèmes de mise en œuvre, les responsables, les échéances et les coûts nécessaires à la mise en place.

Le tableau 8-1 présente les données qui seront nécessaires à la mise à jour annuelle de l'inventaire des matières résiduelles de la MRC de Lotbinière. Ces données seront recueillies auprès des différents responsables. Pour ce faire, un questionnaire adapté sera envoyé annuellement à ces derniers pour le recensement des données. Celles-ci seront ensuite insérées dans l'outil de suivi.

Tableau 8-1 : Plan de surveillance pour la mise à jour de l'inventaire

Données	Paramètre	Unités	Municipalités visées	Source
Matières recyclables	Quantités récupérées selon les secteurs (résidentiel, ICI et CRD)	t/an	Regroupement centre : Dosquet, Laurier-Station, N.D.S.C. d'Issoudun, Saint-Agapit, Saint-Apollinaire, Saint-Édouard-de-Lotbinière, Saint-Flavien, Val-Alain	Sylvie Bonneville, secrétaire-trésorière adjointe, municipalité de Laurier-Station
	Quantités récupérées selon les secteurs (résidentiel, ICI et CRD)	t/an	Regroupement sud : Sainte-Agathe-de-Lotbinière, Saint-Gilles, Saint-Janvier-de-Joly, Saint-Narcisse-de-Beaurivage, Saint-Patrice-de-Beaurivage, Saint-Sylvestre	Céline Bilodeau, Régie intermunicipale de gestion des matières résiduelles de Beaurivage
	Quantités récupérées selon les secteurs (résidentiel, ICI et CRD)	t/an	Deschaillons-sur-Saint-Laurent	France Grimard, directrice générale, municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent
	Quantités récupérées selon les secteurs (résidentiel, ICI et CRD)	t/an	Fortierville	Chantal Castonguay, directrice générale adjointe, municipalité de Fortierville
	Quantités récupérées selon les secteurs (résidentiel, ICI et CRD)	t/an	Leclercville	Diane Laroche, directrice générale, municipalité de Leclercville

Données	Paramètre	Unités	Municipalités visées	Source
	les secteurs (résidentiel, ICI et CRD)			municipalité de Leclercville
	Quantités récupérées selon les secteurs (résidentiel, ICI et CRD)	t/an	Lotbinière	Valérie Lejeune, directrice générale et responsable de l'urbanisme, municipalité de Lotbinière
	Quantités récupérées selon les secteurs (résidentiel, ICI et CRD)	t/an	Parisville	Dominique Lapointe, directrice générale, municipalité de Parisville
	Quantités récupérées selon les secteurs (résidentiel, ICI et CRD)	t/an	Sainte-Croix	France Dubuc, directrice générale, municipalité de Sainte-Croix
	Quantités récupérées selon les secteurs (résidentiel, ICI et CRD)	t/an	Sainte-Françoise	Isabelle Dubois, directrice générale, municipalité de Sainte-Françoise
	Quantités récupérées selon les secteurs (résidentiel, ICI et CRD)	t/an	Saint-Antoine-de-Tilly	Claudia Daigle, directrice générale par intérim, municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly
	Proportion des ICI assimilables	%	Toutes	RECYC-QUÉBEC
Matières organiques	Quantités de résidus verts récupérées	t/an	Toutes	MRC de Lotbinière
	Nombre d'unités d'occupation par type de logement	nbr/an	Toutes	Sommaire du rôle d'évaluation foncière de la MRC de Lotbinière
	Quantité de matière détournée par composteur par an	kg	Toutes	RECYC-QUÉBEC
	Nombre de composteurs domestiques distribués	nbr/an	Toutes	MRC de Lotbinière
	Quantité de sapins de Noël récupérés	t/an	Toutes	MRC de Lotbinière
	Quantité de branches récupérées	t/an	Toutes	MRC de Lotbinière
	Quantité de bois récupérés	t/an	Toutes	MRC de Lotbinière
	Taux de génération par catégorie de matières organiques et par type de logement	kg/u.o./an	Toutes	RECYC-QUÉBEC
	Nombre d'employés par secteurs SCIAN	nbr	Toutes	Emploi Québec
Boues municipales	Quantité de boues générées	t/an	Toutes	Suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux (SOMAE)
	Quantité de boues valorisées	t/an	Toutes	Municipalités propriétaires des stations d'épuration des eaux usées
Boues de fosses septiques	Nombre de fosses septiques sur le territoire	nbr	Toutes	MRC de Lotbinière, représentants des municipalités
Véhicules hors d'usage	Taux de récupération des véhicules hors d'usage	kg/pers./an	Toutes	RECYC-QUÉBEC
	Taux d'élimination des véhicules hors d'usage	kg/pers./an	Toutes	RECYC-QUÉBEC
Textile	Quantité de textiles récupérés	t/an	Toutes	Ressourcerie de Lotbinière Entraide Saint-Apollinaire Société Saint-Vincent-de-Paul Le Vestiaire (Fortierville)
	Taux d'élimination des textiles	kg/pers./an	Toutes	RECYC-QUÉBEC
RDD	Quantité de RDD récupérés aux écocentres et par la collecte spéciale (par type de matières)	t/an	Toutes	MRC de Lotbinière

Données	Paramètre	Unités	Municipalités visées	Source
	Taux d'élimination des RDD	kg/pers./an	Toutes	RECYC-QUÉBEC
Métal	Quantité de métal récupéré aux écocentres	t/an	Toutes	MRC de Lotbinière
Encombrants métalliques	Taux d'élimination des encombrants métalliques	kg/pers./an	Toutes	RECYC-QUÉBEC
	Taux de récupération des encombrants métalliques	kg/pers./an	Toutes	RECYC-QUÉBEC
Encombrants non métalliques	Taux d'élimination des encombrants non-métalliques	t/an	Toutes	MRC de Lotbinière
	Taux de récupération des encombrants non-métalliques	kg/pers./an	Toutes	RECYC-QUÉBEC
Pneus	Quantité de pneus récupérés	t/an	Toutes	RECYC-QUÉBEC
Contenants consignés	Quantité de contenants consignés récupérés	t/an	Toutes	RECYC-QUÉBEC
Résidus ultimes	Quantité de matières enfouies (divisée selon les secteurs – résidentiel, ICI et CRD)	t/an	Toutes	MRC de Lotbinière
Autres données nécessaires	Population totale de la MRC de Lotbinière, de la MRC de Bécancour et des 22 municipalités	citoyens	Toutes	Institut de la statistique du Québec

8.3 PLAN DE COMMUNICATION

Afin de stimuler la participation des citoyens et ICI et d'assurer l'atteinte des objectifs pour ce deuxième PGMR, une vaste campagne de sensibilisation sera mise en place par la MRC. Celle-ci permettra de faire connaître les orientations et les objectifs de la MRC en ce qui concerne la gestion des matières résiduelles, mais aussi de communiquer les résultats des efforts de mise à œuvre à la population. La MRC compte utiliser les outils de promotion actuellement à sa disposition pour ses communications, soit :

- ✓ Site internet de la MRC de Lotbinière
- ✓ Sites internet des 22 municipalités du territoire
- ✓ Bulletin municipal des 22 municipalités du territoire
- ✓ Journal le Rassembleur et journal Le Peuple de Lotbinière (publication régionale)
- ✓ Communication papier distribuée par courrier postal (aide-mémoire, pamphlet, fiche d'information, etc.)
- ✓ Patrouille verte (sera mise en place à l'été 2016)

Possédant déjà un plan de communication élaboré, la MRC de Lotbinière y intégrera ainsi les orientations, les objectifs et les mesures du PGMR de façon à répartir les efforts et les ressources en fonction des besoins.

L'objectif ultime du plan de communication sera de promouvoir une gestion responsable des matières résiduelles sur le territoire de planification et de maximiser les résultats des mesures qui seront mises en place.

9 CONCLUSION

La MRC de Lotbinière est fière de déposer son plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019. Ce plan est la suite logique du premier PGMR de la MRC de Lotbinière adopté en 2006 et respecte en tout point les exigences de la *Loi sur la qualité de l'environnement* du Québec. Pour ce second plan, le territoire d'application s'étend à l'ensemble des municipalités incluses dans la MRC de Lotbinière ainsi que quatre municipalités de la MRC de Bécancour, soit Deschaillons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Parisville et Sainte-Françoise.

La mise en place et les efforts déployés pour le premier PGMR de 2006 ont sans contredit permis à la MRC de Lotbinière d'améliorer la gestion de ses matières résiduelles. Déjà en 2014, plusieurs objectifs gouvernementaux avaient été dépassés par la MRC au niveau, entre autres, du taux de valorisation des matières recyclables pour le secteur résidentiel et de la quantité de matières enfouies par habitant.

Pour cette deuxième édition, la MRC s'engage à mettre les efforts et prévoir les ressources nécessaires à sa réalisation et à l'atteinte de ses nouveaux objectifs, basés sur le principe des 3RV-E. La MRC de Lotbinière est ainsi confiante que les mesures prévues permettront d'atteindre, voire même de dépasser les objectifs gouvernementaux de gestion des matières résiduelles.

La MRC prévoit travailler en étroite collaboration non seulement avec les municipalités locales du territoire, mais aussi avec les principaux acteurs impliqués dans l'implantation d'une gestion responsable des matières résiduelles (citoyens, ICI, etc.). Elle compte ainsi faciliter et optimiser l'application des différentes mesures ciblées.

Ce plan de gestion des matières résiduelles 2015-2019 est un document appelé à évoluer dans le temps. De ce fait, et tel que prescrit par l'article 53.23 de la LQE, la MRC de Lotbinière prévoit sa révision cinq ans après son entrée en vigueur, soit en cours d'année 2021.

10 BIBLIOGRAPHIE

- Aide Alimentaire Lotbinière. (2014). *Produits et services*. Récupéré sur Site web d'Aide Alimentaire Lotbinière: <http://aidealimentairelotbiniere.org/products.html>
- Bourque, C. (2010). *Les résidus domestiques dangereux - Fiches informatives*. Récupéré sur RECYC-QUÉBEC: <http://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Publications/Fiche-rdd.pdf>
- ISQ. (2014a). *Profils statistiques par région et MRC géographiques*. Récupéré sur Institut de la statistique du Québec: http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/region_00/region_00.htm
- ISQ. (2014b). *Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2011-2036*. Récupéré sur Institut de la statistique du Québec: <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/perspectives/population/perspectives-mrc-2011-2036.pdf>
- MAMOT. (2014). *Répertoire des municipalités du Québec*. Récupéré sur Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire: <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites/>
- MDDELCC. (2015). *Lignes directrices pour la planification régionale de la gestion des matières résiduelles*. Récupéré sur Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques: <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/matieres/valorisation/lignesdirectrices/ld-planification-regionale-gmr.pdf>
- RECYC-QUÉBEC. (2015a). *Méthodologie et calculs - Note méthodologique*. Récupéré sur Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR: http://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/Upload/Methodologie_outil_inventaire.pdf
- RECYC-QUÉBEC. (2015b). *Guide d'utilisation et d'accompagnement*. Récupéré sur Outil d'inventaire des matières résiduelles pour les PGMR: <http://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/gerer/municipalites/plan-vigueur-outils.asp>
- RECYC-QUÉBEC. (2015c). *Plan de gestion des matières résiduelles et analyse de conformité*. AOMGMR 11 juin 2015, Drummondville, Présentation Powerpoint. Disponible à http://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/upload/publications/Presentation_PGMR_AOMGMR2015.pdf
- RECYC-QUÉBEC. (2014). *Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) - Document d'aide pour la révision*. Disponible à http://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/gerer/municipalites/Document_aide_revision_PGMR.pdf
- RECYC-QUÉBEC (s.d.). *Plan de gestion des matières résiduelles - Grille d'analyse de conformité*, <http://www.recyq-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/gerer/municipalites/plan-vigueur-outils.asp>

Annexe 1: Liste des entreprises, organismes et institutions concernés par la gestion des matières résiduelles

Organismes et entreprises	Secteur	Description	Matières résiduelles visées	Coordonnées
Organismes à but non lucratif (OBNL)				
La ressourcerie de Lotbinière	Résidentiel	Récupération et vente de matériel usagé (vêtements, meubles, électroménagers, petits appareils électriques, livres, jouets, etc.)	Textiles, encombrants, déchets	170, boul. Laurier, local 108 Laurier-Station, G0S 1N0 Tél. : 418-728-1900 Courriel : resslotb@globetrotter.net
Entraide Saint-Apollinaire	Résidentiel	Récupération et vente de matériel usagé (vêtements et meubles)	Textiles, encombrants, déchets	9, rue Industrielle Saint-Apollinaire, G0S 2E0 Tél. : 418-881-2179
Le Vestiaire du Centre d'action Bénévole (CAB) de la MRC de Bécancour	Résidentiel	Récupération et vente de matériel usagé (vêtements, livres, accessoires pour bébés et enfants, articles de sports, accessoires de cuisine et autres)	Textiles, encombrants, déchets	198B, rue de la Fabrique Fortierville, G0S 1J0 Tél. : 819-287-4037
Société Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Gilles	Résidentiel	Récupération et vente de matériel usagé (vêtements, livres, accessoires pour bébés et enfants, articles de sports, accessoires de cuisine et autres)	Textiles, encombrants, déchets	1605, rue Principale Saint-Gilles, G0S 2P0 Tél. : 418-888-5603
Cercle des fermières de la région Chutes-Chaudières - Lévis - Lotbinière	Résidentiel	Récupération et recyclage de vêtements et de tissus	Textiles	Personne-ressource : Huguette Robitaille Tél. : 418-888-3544 Courriel : jachugrob@globetrotter.net
Aide Alimentaire Lotbinière	Résidentiel	Service de dépannage alimentaire aux familles en situation de précarité	Matières organiques	180A, Boul. Laurier Laurier-Station, G0S 1N0 Tél. : 418-728-4201 j.bergeron@aidealimentairelotbiniere.org
Entreprises privées				
Recyc.Lav inc.	Résidentiel, ICI, CRD	Location de conteneurs, nettoyage, collecte de matières (encombrants, débris de construction ou rénovation, électroménagers, meubles, etc.)	Encombrants, résidus de CRD, textiles	6, rue du Sillon Saint-Apollinaire, G0S 2E0 Tél. : 418-881-0084
Récupération Eddy Delisle inc.	Résidentiel, ICI, CRD	Récupération de métaux ferreux et non ferreux	Métaux	2420, rue 269 Saint-Gilles, G0S 2P0 Tél. : 418-888-3355
Récupération Delisle inc.	Résidentiel, ICI, CRD	Location de conteneurs et récupération de vieux matériaux et gravats, vente de copeaux	Résidus de CRD, Bois	759, rang de Pierriche RR1 Saint-Apollinaire, G0S 2E0
Gagnon Récupération et Fils ltée	Résidentiel, ICI, CRD	Récupération de métaux ferreux et non-ferreux, de batteries d'accumulateurs et de plastique	Métaux et RDD	1057, rang Sainte-Marie Ouest Saint-Sylvestre, G0S 3C0 Tél. : 418-596-2906
Carol Boucher	Résidentiel, ICI, CRD	Récupération de métaux et d'encombrants	Métaux et encombrants	733, rang St-François Lotbinière, G0S 1S0 Tél. : 418-769-2715
Pièces d'autos Dumont inc.	Résidentiel, ICI	Récupération de métaux non ferreux et de carcasses d'automobiles	Métaux et véhicules hors d'usage	200, Route 116 Est Saint-Gilles, G0S 2P0
Artisan Auto	Résidentiel,	Récupération de carcasses d'automobiles et de	Métaux et véhicules	180, rue Industrielle

Organismes et entreprises	Secteur	Description	Matières résiduelles visées	Coordonnées
	ICI	véhicules usagés	hors d'usage	Saint-Apollinaire, G0S 2E0 Tél. : 418-881-4060
Raynald Turmel inc.	Résidentiel, ICI, CRD	Récupération de métaux	Métaux	805, rue Principale Saint-Janvier-de-Joly, G0S 1M0 Tél. : 418-728-4461
Camions Masse inc.	ICI	Recyclage de camions lourds	Métaux, véhicules hors d'usage	94, rue Principale, bureau 101 Saint-Apollinaire, G0S 2E0 Tél. : 418-881-3934
Garage Yvon Côté	ICI	Récupération de machinerie agricole	Métaux, véhicules hors d'usage	922, Rang 5 Ouest Saint-Janvier-de-Joly, G0S 1M0 Tél. : 418-728-3666
Les Industries Palbec inc.	ICI	Récupération et reconditionnement de palette de bois	Bois	230, rue Industrielle Saint-Apollinaire, G0S 2E0 Tél. : 418-881-4400 Courriel : info@palbec.ca
Récupération de palettes du Québec enr. (Usine)	Résidentiel, ICI, CRD	Récupération et reconditionnement de palette de bois	Bois	250, rue de Parc Laurier-Station, G0S 1N0 Tél. : 418-728-2903
Ripe-O-Bec inc.	ICI	Récupération de copeaux de bois de petite dimension ainsi que des billots de bois non conformes aux exigences des scieries pour les transformer en copeaux	Bois	629, chemin Bourret Saint-Apollinaire, G0S 2E0 Tél. : 1-888-769-8070
Fonderie Bibby-Ste-Croix	ICI	Récupération et recyclage de métaux ferreux	Métaux	6200, rue Principale Sainte-Croix, G0S 2H0 418-926-3262
Recyclage L.C.	ICI	Traite les résidus de fonderie (laitier, sable à mouler, poussières de procédés)	Résidus industriels	200, rue St-André Laurier-Station, G0S 1N0 Tél. : 418-728-2150
Récupération Morissette		Service de transport pour le vieux fer	Métal	550, avenue du Foyer Fortierville, G0S 1J0 Tél. : 819-287-0339
Martin Salvail et Jean Chrétien	Résidentiel et ICI	Récupération de métal	Métal	Deschaillons-sur-Saint-Laurent Jean Chrétien : 819-292-2761 Martin Salvail : 819-292-3325
Les Tissus Marie	Résidentiel	Récupération de vêtements usagés	Textile	Val-Alain
GSI Environnement	ICI et CRD	Décontamination de sols	Sols contaminés	6815, route Marie-Victorin Sainte-Croix-, G0S 2H0 Tél. : 418-520-1981
Installation de gestion des matières résiduelles				
Lieux d'enfouissement technique à Saint-Flavien	Résidentiel, ICI et CRD	Enfouissement	Toutes	1450, rang de la pointe-du-Jour Saint-Flavien, G0S 2M0 Tél. : 418-728-5554

Organismes et entreprises	Secteur	Description	Matières résiduelles visées	Coordonnées
Écocentre à Saint-Flavien	Résidentiel	Récupération	Voir liste à l'annexe 2	1450, rang de la pointe-du-Jour Saint-Flavien, G0S 2M0 Tél. : 418-728-5554
Écocentre de Saint-Patrice de Beaurivage	Résidentiel	Récupération	Voir liste à l'annexe 2	Rue du Parc, Saint-Patrice-de-Beaurivage, G0S 1B0 Tél. : 418-926-3407
Centre de tri de la Société V.I.A. ⁵⁸	Résidentiel	Récupération	Matières recyclables	1200, rue des Riveurs Lévis, G6V 9G2 Tél. : 418-833-0421
Centre de tri de Gaudreau Environnement ⁵⁸	Résidentiel	Récupération	Matières recyclables	350, rue de la Bulstrode Victoriaville, G6T 1V9 Tél. : 418-819-758-8378
Recycle City ⁵⁸	Résidentiel et ICI	Récupération	Matières recyclables	175, Damase-Breton Saint-Lambert-de-Lauzon, G0S 2W0 Tél. : 418-889-2010
Biogénie – Saint-Henri-de-Lévis ⁵⁸	Résidentiel et ICI	Compostage	Matières organiques	415, chemin Plaisance Saint-Henri-de-Lévis, G0R 3E0
Biogénie – Sainte-Croix	ICI	Traitement des sols contaminés	Sols contaminés	6815, route Marie-Victorin Sainte-Croix, G0S 2H0 Tél. : 418-520-1981
Institutions gouvernementales				
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	-	-	-	675, boul. René-Lévesque Est Québec, G1R 5V7 Tél. : 1-800-561-1616
RECYC-QUÉBEC	-	-	-	300, rue Saint-Paul, bureau 411 Québec, G1K 7R1 Tél. : 1-866-523-8290
Groupes environnementaux				
Conseil régional de l'environnement de Chaudière-Appalaches (CRECA)	-	-	-	2485, rue Sainte-Hélène Lévis, G6Z 7K7 Tél. : 1-888-832-2722
Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec (CRECQ)	-	-	-	400, rue Heriot, 2 ^e étage Drummondville, J2B 1B3 Tél. : 819-475-1048
Les Amis du patrimoine naturel de Beaurivage	-	-	-	102, rang Saint-Charles Saint-Patrice-de-Beaurivage, G0S 1B0
Les Amis du Marais de Saint-Antoine-de-Tilly	-	-	-	C.P. 10 Saint-Antoine-de-Tilly, G0S 2C0
Organisme de bassins versants de la zone du Chêne (OBV du Chêne)	-	-	-	6375, rue Garneau Sainte-Croix, G0S 2H0

⁵⁸ N'est pas situé sur le territoire de planification, mais est impliqué dans la gestion des matières résiduelles sur celui-ci.

Organismes et entreprises	Secteur	Description	Matières résiduelles visées	Coordonnées
				Tél. : 418-926-3407
Commissions scolaires				
Beauce-Etchemin	-	-	-	1925, 118 ^e Rue Saint-Georges, G5Y 7R7 Tél. : 418-228-5541
Des Navigateurs	-	-	-	1860, 1 ^{ère} Rue Lévis, G6W 5M6 Tél. : 418-839-0500
Des Bois-Francis	-	-	-	40, boul. des Bois-Francis Nord, C.P.40 Victoriaville, G6P 6S5 Tél. : 819-758-6453
De la Rivéraine	-	-	-	375, Rue de Monseigneur Brunault Nicolet, J3T 1Y6 Tél. : 819-293-5821
Écoles primaires Bründtland				
La Source	-	-	-	493, rue du Manoir Saint-Patrice-de-Beaurivage, G0S 1B0 Tél. : 418-386-5541
L'Arc-en-ciel	-	-	-	510, rue de l'École Saint-Narcisse-de-Beaurivage, G0S 1W0 Tél. : 418-386-5541
L'Astrale	-	-	-	423, rue Principale Saint-Sylvestre, G0S 3C0 Tél. : 418-386-5541
La Berge	-	-	-	30, rue Joly Lotbinière, G0S 1S0 Tél. : 418-796-2912
La Clé d'Or	-	-	-	3869, chemin de Tilly Saint-Antoine-de-Tilly, G0S 2C0 Tél. : 418-888-0505
Le Phare	-	-	-	155, 16 ^e avenue Deschailons-sur-Saint-Laurent, G0S 1G0 Tél. : 819-292-2158
L'Oasis	-	-	-	556, 10 ^e Rang Sainte-Françoise, G0S 2N0 Tél. : 819-287-5960
Écoles secondaires Bründtland				
Beaurivage	-	-	-	1134, rue du Centenaire Saint-Agapit, G0S 1Z0 Tél. : 418-888-3961
Pamphile-Le May	-	-	-	6380, rue Garneau

Organismes et entreprises	Secteur	Description	Matières résiduelles visées	Coordonnées
				Sainte-Croix, G0S 2H0 Tél. : 418-796-0503
Benoît-Vachon	-	-	-	919, route St-Martin Sainte-Marie, G6E 1E6 Tél. : 418-386-5541
La Samarre	-	-	-	1159, rue St-Jean Plessisville, G6L 1E1 Tél. : 819-362-3226
Les Seigneuries	-	-	-	165, route 218 Saint-Pierre-les-Becquets, G0X 2Z0 Tél. : 819-263-2323

Annexe 2: Aide-mémoire sur la gestion des matières résiduelles pour les citoyens

Page à conserver! AIDE-MÉMOIRE

POSEZ UN GESTE POUR L'ENVIRONNEMENT...

L'Éco-centre

Dépôt principal de Saint-Flavien
(1450, rang Pointe-du-jour)

HORAIRE D'ÉTÉ (DU 15 MARS AU 14 DÉCEMBRE) :

Lundi au vendredi de 8 h à 16 h 30
Ouvert le samedi de 9 h à 16 h de mai à octobre seulement

HORAIRE D'HIVER (DU 15 DÉCEMBRE AU 14 MARS) :

Lundi au jeudi de 8 h à 16 h
Vendredi de 8 h à 12 h

Dépôt secondaire de Saint-Patrice-de-Beaurivage
(rue du Parc)

HORAIRE ANNUEL (1^{ER} MAI AU 31 OCTOBRE)

Lundi de 9 h à 12 h / Vendredi de 13 h 30 à 16 h 30
Samedi de 9 h à 12 h



Que peut-on y déposer? (résidants de la MRC de Lotbinière seulement)

Métaux - GRATUIT / Bois (sauf bois traité) - GRATUIT

Plastique et carton - Gratuit / Bonbonnes de propane - Gratuit

Encombrants métalliques (Les encombrants non-métalliques sont sujet au frais d'enfouissement de 103 \$ / tonne)

Huiles et peintures - Gratuit

Peintures et autres peintures que celles visées par éco-peinture • Huiles usagées • Diluant à peinture • Teintures • Filtres à l'huile usagés • Conteneurs d'huile

Résidus domestiques dangereux (RDD) - Gratuit

Adhésifs • Allume-feu solide • Alcool à friction • Allume-feu liquide • Aérosols • Colle • Cire • Antigel • Calfeutrant • Colorant • Ciment plastique • Combustible solide • Combustible à fondue • Dégèle serrure • Déglaissant • Détacheur à l'huile • Distillat de pétrole • Encre • Époxy • Essence • Éthylène glycol • Goudron à toiture • Graisse à moteur • Méthanol • Naphte • Poli • Polyfilla • Protecteur à cuir, suède ou vinyle • Résine liquide • Scellant à silicone • Séparateur de tapisserie • Teinture à souliers • Térébentine • Toluène • Acides • Bases • Oxydants • Piles • Lampes fluocompactes • Tubes fluorescents • Lampes à décharge haute densité • Lampes au sodium basse pression • Lampes à diode électroluminescente

Ordinateurs et appareils électroniques - Gratuit

Écrans • Bottiers • Imprimantes • Ordinateurs • Câbles • Télécopieurs • Numériseurs • Claviers • Souris • Cartouches d'encre • Serveurs • Téléphonie • Cellulaires

Pneus de véhicules automobiles - Gratuit

Maximum 48,5 pouces sans jantes

Pneus hors normes (plus de 48,5 pouces) - \$



Matières compostables (putrescible)

• **Subvention à l'achat de composteur domestique.**

Coût de 35 \$ / formation gratuite disponible (information : 418 728-5554).

• **Quoi faire avec les résidus de pelouse ?** La méthode la plus économique, écologique et qui vous fera sauver du temps, consiste tout simplement à laisser au sol les résidus qui deviendront par la suite un engrais naturel à peu de coût : **l'herbicyclage !**

• **Pour les feuilles à l'automne.** Les conteneurs municipaux sont tout indiqués de même que pour les irréductibles du ramassage des rognures de gazon durant l'été. On dénombre plus de 60 conteneurs répartis dans nos 18 municipalités. **En vrac SVP.**

• **Sapins de Noël.** Une collecte est mise sur pied annuellement après la période des fêtes.

Ressourcerie

Si vous avez des objets domestiques, des vêtements, des jeux, des meubles à donner qui sont en bon état.

Saint-Agapit

(Avenue Bergeron, Tél. : 418 888-5333)

POINTS DE DÉPÔTS (cloches de récupération)

Saint-Antoine-de-Tilly • Laurier-Station • Saint-Agapit

Il est possible de déposer vos sacs au bureau de la municipalité de Saint-Sylvestre ainsi que celle de Saint-Janvier-de-Joly.



Couches lavables (subvention)

Programme de SUBVENTION à l'achat de couches lavables

La subvention de 50 % de la facture jusqu'à concurrence de 200 \$ sert à couvrir une partie des dépenses pour l'achat de couches réutilisables. Le demandeur ne peut se prévaloir de la subvention qu'une seule fois par enfant.

Plastique agricole (récupération)

Programme de RÉCUPÉRATION de plastique agricole

Ce programme s'adresse actuellement aux municipalités qui sont desservies par la compagnie Gaudreau Environnement. De plus, la municipalité de Saint-Edouard-de-Lotbinière offre ce service de collecte. Adressez-vous auprès de votre municipalité pour plus d'information.

LET (Lieu d'enfouissement technique)

Pour toute autre matière non récupérable, vous pouvez disposer dans notre LET qui respecte les normes les plus strictes en matière de sécurité au coût de 103 \$ / tonne (incluant les 2 redevances du Ministère). 1450, rang Pointe-du-jour, Saint-Flavien. Tél. : 418 728-5554.

Bac de récupération

Adressez-vous à votre municipalité pour connaître les modalités de la collecte sélective.

Subvention - Barils récupérateurs d'eau de pluie

Les barils récupérateurs d'eau de pluie sont en vente au coût de 35 \$ par les municipalités participantes. Veuillez communiquer avec votre municipalité.

Programme Changez d'air

Subvention de 200 \$ à 600 \$ pour le retrait et le remplacement d'un appareil de chauffage situé dans une résidence principale.

Visitez le www.changezdair.org



Information : 418 926-3407 • mrcloftbiniere.org (services et programmes, matières résiduelles)

Annexe 3: Fiches synthèses des mesures

MATIÈRES RECYCLABLES

1. Finaliser la création d'un cahier de charge unique pour les centres de traitement		
<u>Objectifs gouvernementaux concernés</u>		<u>Orientation du PGMR</u>
Recycler 70 % des matières recyclables Bannir le papier et le carton de l'élimination pour 2013.		Améliorer la qualité et la quantité des matières récupérées par les citoyens et les ICI.
<u>Description et/ou objectif</u>		
Territoire desservi par deux centres de tri qui n'offrent pas le même niveau de service. Création d'un cahier de charge unique afin d'atteindre les mêmes objectifs.		
<u>Méthodes de mises en place</u>		
Travail de sensibilisation à poursuivre et de négociation avec les différents acteurs.		
<u>Responsable</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Cibles</u>
MRC de Lotbinière Municipalités	Nombre de cahiers de charge utilisés	Un cahier de charge unique est utilisé.
<u>Capacité actuelle des installations</u>		
Le système de GMR et la capacité des installations de la MRC de Lotbinière sont suffisants pour la mise en place de la mesure.		
<u>Coûts et échéancier</u>		
La mesure sera mise en place au fur et à mesure de l'expiration des contrats. Les coûts de la mesure découleront de l'utilisation de ressources internes et sont ainsi prévus au budget actuel.		
<u>Financement et/ou subvention</u>		
Aucun financement ni subvention n'est prévu pour la mise en place de cette mesure.		

2. Distribuer et installer des bacs de récupération dans les lieux publics des quatre nouvelles municipalités participantes au PGMR ⁵⁹						
<u>Objectifs gouvernementaux concernés</u>				<u>Orientation du PGMR</u>		
Recycler 70 % des matières recyclables Bannir le papier et le carton de l'élimination pour 2013.				Améliorer la qualité et la quantité des matières récupérées par les citoyens et les ICI.		
<u>Description et/ou objectif</u>						
Uniformiser, pour tout le territoire d'application du PGMR, la disponibilité de bacs de récupération dans les lieux publics.						
<u>Méthodes de mises en place</u>						
Faire appel au programme « Table de récupération hors foyer » pour l'obtention de bacs extérieurs et intérieurs pour les quatre municipalités de la MRC de Bécancour.						
<u>Responsable</u>		<u>Indicateurs</u>		<u>Cibles</u>		
MRC de Lotbinière		Nombre de bacs distribués et installés		Au moins un bac de récupération est installé par lieu public pour les quatre municipalités.		
<u>Capacité actuelle des installations</u>						
Le système de GMR et la capacité des installations de la MRC de Lotbinière sont suffisants pour la mise en place de la mesure.						
<u>Coûts et échéancier</u>						
La mesure sera mise en place en 2017. Ces nouveaux points de collecte seront ajoutés au trajet actuel de la collecte des matières recyclables dont le budget est prévu. Les coûts supplémentaires découleront ainsi de l'achat de bacs extérieurs.						
Année		2015	2016	2017	2018	2019
Coûts		0 \$	0 \$	10 000 \$	0 \$	0 \$
<u>Financement et/ou subvention</u>						
Une subvention sera demandée à la « Table de récupération hors foyer » pour l'achat des bacs extérieurs.						

⁵⁹ Deschailons-sur-Saint-Laurent, Fortierville, Parisville et Sainte-Françoise (MRC de Bécancour).

3. Mettre à la disposition des participants des bacs de récupération (recyclables et organiques) lors d'événements dans les lieux publics					
<u>Objectifs gouvernementaux concernés</u>		<u>Orientation du PGMR</u>			
Recycler 70 % des matières recyclables Bannir le papier et le carton de l'élimination pour 2013.		Améliorer la qualité et la quantité des matières récupérées par les citoyens et les ICI.			
<u>Description et/ou objectif</u>					
S'assurer de la présence de bac de récupération lors d'événements se tenant sur le territoire de la MRC.					
<u>Méthodes de mises en place</u>					
Offrir des bacs de récupération transportables d'un événement à l'autre.					
<u>Responsable</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Cibles</u>			
MRC de Lotbinière Municipalités	Nombre de bacs transportables mis à la disposition des organisateurs d'événements	Dix bacs sont disponibles			
<u>Capacité actuelle des installations</u>					
Le système de GMR et la capacité des installations de la MRC de Lotbinière sont suffisants pour la mise en place de la mesure.					
<u>Coûts et échéancier</u>					
La mesure sera mise en place en 2018. Ces nouveaux points de collecte seront ajoutés au trajet actuel de la collecte des matières recyclables dont le budget est prévu. Les coûts supplémentaires découleront ainsi de l'achat de bacs extérieurs.					
Année	2015	2016	2017	2018	2019
Coûts	0 \$	0 \$	0 \$	7 000 \$	0 \$
<u>Financement et/ou subvention</u>					
Aucun financement ni subvention n'est prévu pour la mise en place de cette mesure.					

4. Sonder les ICI sur la gestion de leurs matières résiduelles						
<u>Objectifs gouvernementaux concernés</u>			<u>Orientation du PGMR</u>			
Recycler 70 % des matières recyclables Bannir le papier et le carton de l'élimination pour 2013.			Améliorer la qualité et la quantité des matières récupérées par les citoyens et les ICI.			
<u>Description et/ou objectif</u>						
Obtention de données primaires sur les quantités et les types de matières générées dans les ICI sur le territoire. Mise à jour et approfondissement du sondage effectué en 2013.						
<u>Méthodes de mises en place</u>						
La réalisation de cette action sera faite par l'entremise du cours ENV803 – Projet intégrateur de la maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke. Un échantillonnage représentatif pour chacun des secteurs sera effectué. Chacune des entreprises ciblées pourra être rencontrée par l'équipe de travail.						
<u>Responsable</u>		<u>Indicateurs</u>		<u>Cibles</u>		
MRC de Lotbinière		Nombre d'ICI contactés Nombre de sondages complétés		L'ensemble des ICI ciblés par l'échantillonnage ont été contactés; Au moins 90 % des sondages ont été complétés		
<u>Capacité actuelle des installations</u>						
Le système de GMR et la capacité des installations de la MRC de Lotbinière sont suffisants pour la mise en place de la mesure.						
<u>Coûts et échéancier</u>						
La mesure sera mise en place à l'automne 2016. Les coûts reliés à cette action découleront du temps des ressources internes à la MRC afin de diriger les étudiants (déjà prévu au budget) ainsi que les dépenses à rembourser de ces derniers.						
Année		2015	2016	2017	2018	2019
Coûts		0 \$	300 \$	0 \$	0 \$	0 \$
<u>Financement et/ou subvention</u>						
Participation au cours ENV803 – Projet intégrateur de la maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke.						

5. Améliorer la gestion des matières recyclables par les ICI						
<u>Objectifs gouvernementaux concernés</u>			<u>Orientation du PGMR</u>			
Recycler 70 % des matières recyclables Bannir le papier et le carton de l'élimination pour 2013.			Améliorer la qualité et la quantité des matières récupérées par les citoyens et les ICI.			
<u>Description et/ou objectif</u>						
Maximiser le recyclage des matières.						
<u>Méthodes de mises en place</u>						
Une ressource temporaire à temps plein sera engagée par la MRC afin de rencontrer une proportion des ICI du territoire dans le but de les sensibiliser et de les aider à trouver des débouchés à leurs matières. Les ICI à rencontrer pourront être déterminés à partir du sondage effectué à l'action précédente. Cette action pourrait aussi être faite dans le cadre du cours ENV803 – Projet intégrateur de la maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke.						
<u>Responsable</u>		<u>Indicateurs</u>		<u>Cibles</u>		
MRC de Lotbinière		Nombre d'ICI rencontrés Quantité de matières valorisées		• Un minimum de 40 ICI ont été contactés • 60 % des matières recyclables générées par les ICI sont récupérées • 70% des ICI pratiquent le recyclage		
<u>Capacité actuelle des installations</u>						
Le système de GMR et la capacité des installations de la MRC de Lotbinière sont suffisants pour la mise en place de la mesure.						
<u>Coûts et échéancier</u>						
La mesure sera mise en place à l'automne 2016 et sera récurrente aux deux ans. Les coûts reliés à cette action découleront du temps des ressources internes à la MRC afin de diriger les étudiants ou le stagiaire (déjà prévu au budget) ainsi que les dépenses à rembourser aux étudiants ou le salaire du stagiaire.						
Année		2015	2016	2017	2018	2019
Coûts		0 \$	12 000 \$	0 \$	12 000 \$	0 \$
<u>Financement et/ou subvention</u>						
Possibilité de participation au cours ENV803 – Projet intégrateur de la maîtrise en environnement de l'Université de Sherbrooke.						

6. Offrir à l'ensemble du territoire la subvention du PGMR pour l'achat de conteneurs de récupération pour les ICI																	
<u>Objectifs gouvernementaux concernés</u>			<u>Orientation du PGMR</u>														
Recycler 70 % des matières recyclables Bannir le papier et le carton de l'élimination pour 2013.			Améliorer la qualité et la quantité des matières récupérées par les citoyens et les ICI.														
<u>Description et/ou objectif</u>																	
Faire la promotion de la subvention offerte par la MRC de Lotbinière auprès des municipalités et les encourager à fournir un conteneur de recyclage aux ICI.																	
<u>Méthodes de mises en place</u>																	
La MRC communiquera avec les municipalités afin de promouvoir la subvention. La MRC offrira une subvention de 400 \$ pour l'achat d'un conteneur de 6 verges cube et de 300 \$ pour l'achat d'un conteneur de 4 verges cube.																	
<u>Responsable</u>		<u>Indicateurs</u>		<u>Cibles</u>													
MRC de Lotbinière		Nombre de municipalités offrant la subvention		90 % des municipalités du territoire offrent la subvention													
<u>Capacité actuelle des installations</u>																	
Le système de GMR et la capacité des installations de la MRC de Lotbinière sont suffisants pour la mise en place de la mesure.																	
<u>Coûts et échéancier</u>																	
La mesure sera effectuée en continu. Un budget de 5 000 \$ par année est prévu.																	
<table><tr><td>Année</td><td>2015</td><td>2016</td><td>2017</td><td>2018</td><td>2019</td></tr><tr><td>Coûts</td><td>5 000 \$</td><td>5 000 \$</td><td>5 000 \$</td><td>5 000 \$</td><td>5 000 \$</td></tr></table>						Année	2015	2016	2017	2018	2019	Coûts	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$
Année	2015	2016	2017	2018	2019												
Coûts	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	5 000 \$												
<u>Financement et/ou subvention</u>																	
Aucun financement ni subvention n'est prévu pour la mise en place de cette mesure.																	

7. Sensibiliser et travailler avec les entreprises de terrains de camping afin d’assurer la récupération des matières recyclables générées sur leurs terrains						
Objectifs gouvernementaux concernés			Orientation du PGMR			
Recycler 70 % des matières recyclables Bannir le papier et le carton de l’élimination pour 2013.			Améliorer la qualité et la quantité des matières récupérées par les citoyens et les ICI.			
Description et/ou objectif						
Malgré qu’ils soient des ICI, les terrains de camping présentent un contexte particulier. Cette population temporaire provient souvent de l’extérieur. Les matières générées aux terrains sont toutefois gérées par la MRC. La MRC travaillera donc avec les terrains de camping afin de les aider à mettre en place des îlots de récupération et pour sensibiliser leurs clients à la récupération.						
Méthodes de mises en place						
La MRC entamera des discussions avec les propriétaires afin de les informer et les accompagner dans la mise en place d’une meilleure gestion des matières résiduelles sur leur propriété. Une subvention pourra être accordée pour l’achat de conteneur 6 verges (voir action 6). La MRC fournira de l’affichage pour les îlots de tri.						
Responsable		Indicateurs		Cibles		
MRC de Lotbinière		Nombre de terrains de camping qui récupèrent ses matières recyclables		Tous les terrains de camping ayant plus de 200 sites font la récupération de leurs matières recyclables.		
Capacité actuelle des installations						
Le système de GMR et la capacité des installations de la MRC de Lotbinière sont suffisants pour la mise en place de la mesure.						
Coûts et échéancier						
La mesure sera mise en place en 2016. Les coûts reliés à cette action découleront du temps des ressources internes à la MRC afin de diriger le stagiaire (déjà prévu au budget) ainsi que le salaire du stagiaire <u>qui est déjà prévu à la mesure 5.</u>						
Année		2015	2016	2017	2018	2019
Coûts		0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Financement et/ou subvention						
N/A						

MATIÈRES PUTRESCIBLES

8. Aménager une plateforme de compostage gérée par la MRC						
Objectifs gouvernementaux concernés				Orientation du PGMR		
Bannir toutes matières organiques de l'élimination pour 2020				Maximiser le détournement des matières organiques de l'élimination		
Description et/ou objectif						
Une étude de faisabilité a été effectuée en 2011 et une analyse économique préliminaire en 2015. La plateforme de compostage acceptera la matière du secteur résidentiel et des petits ICI assimilable. Les résidus alimentaires et les résidus verts (gazon, branches, feuilles, etc.) y seront traités.						
Méthodes de mises en place						
Aménagement de la plateforme de compostage.						
Responsable		Indicateurs			Cibles	
MRC de Lotbinière		Utilisation de la plateforme de compostage pour composter les matières organiques récupérées par la MRC			La plateforme est aménagée et fonctionnelle	
Capacité actuelle des installations						
Aucune installation de compostage n'est actuellement présente sur le territoire d'application.						
Coûts et échéancier						
La mesure sera mise en place en 2018. Les coûts reliés à cette action découleront de la construction de la plateforme de compostage. Une partie des coûts sera subventionnée. Les coûts d'exploitation sont évalués à 200 000 \$/an.						
Année		2015	2016	2017	2018	2019
Coûts		0 \$	0 \$	0 \$	1 660 000 \$	200 000 \$
Financement et/ou subvention						
La MRC de Lotbinière fera appel au Programme de traitement de matières organiques par biométhanisation et compostage pour financer le projet. La subvention est estimée à 730 000 \$. Une quote-part de 245 000 \$ est estimée.						

9. Mettre en place une collecte des matières organiques putrescibles aux périmètres urbains du territoire						
Objectifs gouvernementaux concernés				Orientation du PGMR		
Bannir toutes matières organiques de l'élimination pour 2020				Maximiser le détournement des matières organiques de l'élimination		
Description et/ou objectif						
Mise en place de la collecte après la réalisation de la mesure précédente (n°8). Il y aura d'abord une évaluation des coûts et de la faisabilité. La collecte sera accessible au secteur résidentiel et aux petits ICI assimilables. Les résidus alimentaires et les résidus verts (gazon, branches, feuilles, etc.) seront acceptés.						
Méthodes de mises en place						
Les territoires des municipalités présentant une densité de population significative seront identifiés. Une collecte à trois voies y sera offerte.						
Responsable		Indicateurs			Cibles	
MRC de Lotbinière		Nombre de municipalités desservies par la collecte à trois voies			100 % des municipalités présentant une densité de population significative sont desservies par la collecte à trois voies (périmètre urbain)	
Capacité actuelle des installations						
Une plateforme de compostage sera aménagée (voir mesure 8).						
Coûts et échéancier						
La mesure sera mise en place en 2018. Les coûts reliés à cette action découleront de l'achat de bacs (466 000 \$ en 2018) ainsi que des coûts annuels de la collecte porte-à-porte (320 000 \$/an). Les coûts de collecte sont assurés par les municipalités et ne seront donc pas à la charge de la MRC.						
Année		2015	2016	2017	2018	2019
Coûts		0 \$	0 \$	0 \$	446 000 \$	0 \$
Financement et/ou subvention						
La MRC de Lotbinière fera appel au Programme de traitement de matières organiques par biométhanisation et compostage (PTMOBC) pour financer l'achat de bacs roulants (360L). La subvention est estimée à 153 780 \$.						

10. Inclure progressivement certains ICI à la collecte des matières organiques en périmètre urbain														
Objectifs gouvernementaux concernés		Orientation du PGMR												
Bannir toutes matières organiques de l'élimination pour 2020		Maximiser le détournement des matières organiques de l'élimination												
Description et/ou objectif														
Inclusion, dès la mise en place de la collecte, des petits ICI assimilables. Inclusion graduelle des autres ICI à l'intérieur du périmètre urbain.														
Méthodes de mises en place														
Les petits ICI assimilables recevront la même sensibilisation que les citoyens. Les autres ICI seront rencontrés individuellement par la ressource engagée à cet effet.														
Responsable	Indicateurs	Cibles												
MRC de Lotbinière Municipalités	Nombre d'ICI en milieu urbain participant à la collecte à trois voies	Au moins 50 % des ICI participent à la collecte à trois voies (en incluant les ICI assimilables)												
Capacité actuelle des installations														
Une plateforme de compostage sera aménagée (voir mesure 8).														
Coûts et échéancier														
La mesure sera mise en place en 2019. La partie des coûts reliés à la collecte des matières organiques est déjà incluse à l'action n°9. L'emploi d'un stagiaire est estimé à un coût de 12 000 \$.														
<table><tr><td>Année</td><td>2015</td><td>2016</td><td>2017</td><td>2018</td><td>2019</td></tr><tr><td>Coûts</td><td>0 \$</td><td>0 \$</td><td>0 \$</td><td>0 \$</td><td>12 000 \$</td></tr></table>			Année	2015	2016	2017	2018	2019	Coûts	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	12 000 \$
Année	2015	2016	2017	2018	2019									
Coûts	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	12 000 \$									
Financement et/ou subvention														
N/A														

11. Ajouter des conteneurs et la collecte des résidus verts dans les quatre municipalités participantes de la MRC de Bécancour						
Objectifs gouvernementaux concernés			Orientation du PGMR			
Bannir toutes matières organiques de l'élimination pour 2020			Maximiser le détournement des matières organiques de l'élimination			
Description et/ou objectif						
Mise à la disposition des citoyens de dépôt à résidus verts (gazon, résidus de jardins, branches, etc.) pour l'ensemble des municipalités du territoire d'application.						
Méthodes de mises en place						
Achat et installations des points de dépôt (bacs) à des endroits stratégiques des quatre municipalités et annexion de ces nouveaux points à la collecte actuelle des résidus verts.						
Responsable		Indicateurs		Cibles		
MRC de Lotbinière		Nombre de municipalités desservies par la collecte des résidus verts Nombre de points de dépôt		Les 22 municipalités du territoire de planification sont desservies par la collecte des résidus verts		
Capacité actuelle des installations						
La capacité du site de compostage ainsi que le système actuel de gestion des résidus verts sont suffisants pour l'inclusion des quatre nouvelles municipalités.						
Coûts et échéancier						
La mesure sera mise en place en 2015. Les coûts reliés à cette action découlent de l'achat de conteneurs (6 600 \$) et de la modification du trajet de la collecte (2 000 \$/an).						
Année		2015	2016	2017	2018	2019
Coûts		8 600 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Financement et/ou subvention						
Aucun financement ni subvention n'est prévu pour la mise en place de cette mesure.						

12. Ajouter les quatre municipalités participantes de la MRC de Bécancour à la collecte des sapins de Noël

<u>Objectifs gouvernementaux concernés</u>		<u>Orientation du PGMR</u>												
Bannir toutes matières organiques de l'élimination pour 2020		Maximiser le détournement des matières organiques de l'élimination												
<u>Description et/ou objectif</u>														
Procéder à la collecte des sapins de Noël sur l'ensemble du territoire de planification.														
<u>Méthodes de mises en place</u>														
Ajouter les quatre municipalités de la MRC de Bécancour à la collecte.														
<u>Responsable</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Cibles</u>												
MRC de Lotbinière	Nombre de municipalités desservies par la collecte des sapins de Noël	Les 22 municipalités du territoire de planification sont desservies par la collecte des sapins de Noël												
<u>Capacité actuelle des installations</u>														
La gestion de gestion des sapins de Noël actuelle est suffisante.														
<u>Coûts et échéancier</u>														
La mesure sera mise en place en 2016. Les coûts reliés à cette action découlent de l'ajout des quatre municipalités à la collecte (coût récurrent pour la collecte des 22 municipalités).														
<table><tr><td>Année</td><td>2015</td><td>2016</td><td>2017</td><td>2018</td><td>2019</td></tr><tr><td>Coûts</td><td>0 \$</td><td>300 \$</td><td>300 \$</td><td>300 \$</td><td>300 \$</td></tr></table>			Année	2015	2016	2017	2018	2019	Coûts	0 \$	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$
Année	2015	2016	2017	2018	2019									
Coûts	0 \$	300 \$	300 \$	300 \$	300 \$									
<u>Financement et/ou subvention</u>														
Aucun financement ni subvention n'est prévu pour la mise en place de cette mesure.														

13. Conserver l'offre aux citoyens de composteurs domestiques à prix réduit

<u>Objectifs gouvernementaux concernés</u>		<u>Orientation du PGMR</u>			
Bannir toutes matières organiques de l'élimination pour 2020		Maximiser le détournement des matières organiques de l'élimination			
<u>Description et/ou objectif</u>					
Favoriser le compostage domestique et ainsi réduire l'enfouissement de la matière organique.					
<u>Méthodes de mises en place</u>					
Vente de composteurs aux citoyens subventionnée par la MRC au coût de 35 \$.					
<u>Responsable</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Cibles</u>			
MRC de Lotbinière	Nombre de composteurs vendus par année	Augmentation du nombre de composteurs vendus annuellement			
<u>Capacité actuelle des installations</u>					
Le système de GMR et la capacité des installations de la MRC de Lotbinière sont suffisants pour la mise en place de la mesure.					
<u>Coûts et échéancier</u>					
La mesure sera effectuée en continu. Les coûts reliés à cette action découlent de l'achat de composteurs domestiques.					
Année	2015	2016	2017	2018	2019
Coûts	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$	1 000 \$
<u>Financement et/ou subvention</u>					
Programme d'aide au compostage domestique et communautaire (ACDC)					

BOUES MUNICIPALES ET DE FOSSES SEPTIQUES

14. Mettre en place une gestion régionale des boues de fosses septiques résidentielles						
Court terme : site de traitement existant						
Moyen terme : validation du centre de traitement local						
Objectifs gouvernementaux concernés			Orientation du PGMR			
Bannir toutes matières organiques de l'élimination pour 2020			Maximiser le détournement des matières organiques de l'élimination Implanter un système de reddition de compte de la vidange et du recyclage des fosses septiques résidentielles			
Description et/ou objectif						
La vidange des boues de fosses septiques résidentielles sera gérée par la MRC et les municipalités plutôt que par le propriétaire. Dans un premier temps, l'action 14 permettra l'implantation d'une vidange régulière de l'ensemble des fosses septiques du territoire. Dans un deuxième temps, elle permettra le recyclage des boues de fosses septiques par l'entremise de la future usine de biométhanisation de la Ville de Québec. L'action permettra aussi un meilleur suivi des quantités de boues générées annuellement.						
Méthodes de mises en place						
Des discussions seront entamées avec les 18 municipalités de la MRC afin de monter un projet uniformisé de gestion des boues de fosses septiques. La MRC utiliserait un nombre restreint de vidangeurs, mais qui assurerait la bonne gestion des boues.						
Responsable		Indicateurs		Cibles		
MRC de Lotbinière Municipalités		Nombre de fosses septiques gérées par une administration municipale		100 % des fosses septiques des municipalités du territoire d'application sont gérées par l'administration municipale		
Capacité actuelle des installations						
Plusieurs entreprises de vidange sont présentes sur le territoire d'application.						
Coûts et échéancier						
La mesure sera mise en place en 2016. Les coûts reliés à cette action découlent de la collecte des boues (coûts récurrents) et de l'administration du service (planification trajet, achat logiciel, etc).						
Année		2015	2016	2017	2018	2019
Coûts		0 \$	420 000 \$	420 000 \$	420 000 \$	420 000 \$
Financement et/ou subvention						
Aucun financement ni subvention n'est prévu pour la mise en place de cette mesure. Cependant, un revenu de 420 000 \$ est estimé via la facturation du service aux citoyens.						

15. Consolider et harmoniser les méthodes de suivi des quantités de boues municipales produites annuellement par les usines de traitements des eaux du territoire											
Objectifs gouvernementaux concernés			Orientation du PGMR								
Bannir toutes matières organiques de l'élimination pour 2020			Maximiser le détournement des matières organiques de l'élimination Implanter un système de reddition de compte de la vidange et du recyclage des fosses septiques résidentielles								
Description et/ou objectif											
La MRC demandera, une fois par année, aux municipalités possédant un système de traitement des eaux usées de fournir la quantité, la siccité et la méthode de disposition de ses boues municipales.											
Méthodes de mises en place											
Nommer une ressource responsable à la MRC de recevoir et archiver les données sur les boues municipales fournies par les municipalités. Ces informations seront rassemblées dans un chiffrier de suivi à la MRC.											
Responsable		Indicateurs		Cibles							
MRC de Lotbinière		Suivi des informations sur les boues municipales		Une ressource à la MRC a été nommée responsable et un chiffrier de suivi a été développé							
Capacité actuelle des installations											
Plusieurs entreprises de vidange sont présentes sur le territoire d'application.											
Coûts et échéancier											
La mesure sera mise en place en 2016. Une ressource interne à la MRC sera impliquée (déjà prévu au budget).											
Année		2015		2016		2017		2018		2019	
Coûts		0 \$		0 \$		0 \$		0 \$		0 \$	
Financement et/ou subvention											
Aucun financement ni subvention n'est prévu pour la mise en place de cette mesure.											

ENCOMBRANTS

16. Conserver l'aide offerte à la Ressourcerie de Lotbinière						
Objectifs gouvernementaux concernés				Orientation du PGMR		
Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 700 kg/pers./an				Réduire la quantité de matières résiduelles éliminées		
Description et/ou objectif						
Aide financière à la Ressourcerie de Lotbinière afin de les soutenir dans leurs activités.						
Méthodes de mises en place						
Une aide financière est versée chaque année à la Ressourcerie de Lotbinière (220 000 \$ depuis 2007).						
Responsable		Indicateurs		Cibles		
MRC de Lotbinière		Aide financière versée		La MRC verse une aide financière à la Ressourcerie annuellement		
Capacité actuelle des installations						
Le système de GMR de la MRC de Lotbinière est suffisant pour la mise en place de la mesure.						
Coûts et échéancier						
La mesure sera effectuée en continu. Le coût est le total de la subvention accordée à la Ressourcerie.						
Année		2015	2016	2017	2018	2019
Coûts		25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$	25 000 \$
Financement et/ou subvention						
Aucun financement ni subvention n'est prévu pour la mise en place de cette mesure.						

17. Améliorer le suivi des quantités de matières récupérées à la Ressourcerie de Lotbinière						
Objectifs gouvernementaux concernés				Orientation du PGMR		
Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 700 kg/pers./an				Réduire la quantité de matières résiduelles éliminées		
Description et/ou objectif						
Permettra de mieux évaluer les retombées de l'investissement de la MRC dans la Ressourcerie. Permettra aussi de faciliter la reddition de compte auprès du MDDELCC par rapport au suivi du PGMR.						
Méthodes de mises en place						
Demander à la Ressourcerie, en échange de la subvention proposée à l'action précédente, de fournir les quantités de matériel valorisé annuellement par l'organisme, et ce, par type de matière.						
Responsable		Indicateurs		Cibles		
Ressourcerie de Lotbinière MRC de Lotbinière		Informations sur les matières récupérées à la Ressourcerie		Les quantités récupérées à la Ressourcerie, présentées par type de matières, sont fournies annuellement à la MRC.		
Capacité actuelle des installations						
Le système de GMR de la MRC de Lotbinière est suffisant pour la mise en place de la mesure.						
Coûts et échéancier						
La mesure sera mise en place en 2016. Une ressource interne à la MRC sera impliquée (déjà prévu au budget).						
Année		2015	2016	2017	2018	2019
Coûts		0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Financement et/ou subvention						
Aucun financement ni subvention n'est prévu pour la mise en place de cette mesure.						

MATÉRIEL INFORMATIQUE

18. Améliorer le taux de récupération du matériel électronique et des produits visés à la REP						
Objectifs gouvernementaux concernés			Orientation du PGMR			
Récupérer les produits sous REP			Augmenter et encourager la récupération des produits sous REP			
Description et/ou objectif						
Une attention particulière sera portée par la MRC afin de sensibiliser les citoyens à rapporter leur matériel informatique ainsi que les produits visés à la REP aux endroits indiqués plutôt que de les déposer dans la collecte des déchets. Un suivi rigoureux des quantités récupérées sera nécessaire afin d'évaluer la réussite de l'action.						
Méthodes de mises en place						
Intensifier la sensibilisation et continuer de tenir une collecte annuelle (mesure 20). Refuser le matériel informatique et les produits visés par la REP dans la collecte porte-à-porte.						
Responsable		Indicateurs		Cibles		
MRC de Lotbinière		Taux de récupération des encombrants, du matériel informatique et des produits visés par la REP		Augmentation du taux de récupération des matières visées par l'action		
Capacité actuelle des installations						
Le système de GMR de la MRC de Lotbinière est suffisant pour la mise en place de la mesure.						
Coûts et échéancier						
La mesure sera effectuée en continu. Une ressource interne à la MRC sera impliquée (déjà prévu au budget). Un coût pour la sensibilisation est estimé.						
Année		2015	2016	2017	2018	2019
Coûts		500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$
Financement et/ou subvention						
Aucun financement ni subvention n'est prévu pour la mise en place de cette mesure.						

19. Implanter un troisième écocentre																		
<u>Objectifs gouvernementaux concernés</u>				<u>Orientation du PGMR</u>														
Récupérer les produits sous REP				Augmenter et encourager la récupération des produits sous REP														
<u>Description et/ou objectif</u>																		
Aménagement d'un nouvel écocentre afin de faciliter l'accès aux municipalités à l'ouest de la MRC.																		
<u>Méthodes de mises en place</u>																		
Cet écocentre offrira le même service de récupération que les deux autres déjà existants et deviendra un point de dépôt officiel de l'ARPE.																		
<u>Responsable</u>		<u>Indicateurs</u>			<u>Cibles</u>													
MRC de Lotbinière		Nombre d'écocentres accessibles aux citoyens de la MRC de Lotbinière			Trois écocentres accessibles													
<u>Capacité actuelle des installations</u>																		
Actuellement, deux écocentres sont présents sur le territoire.																		
<u>Coûts et échéancier</u>																		
La mesure sera mise en place sur deux ans. Les coûts incluent la construction de l'écocentre.																		
<table><tr><td>Année</td><td>2015</td><td>2016</td><td>2017</td><td>2018</td><td>2019</td></tr><tr><td>Coûts</td><td>0 \$</td><td>50 000 \$</td><td>50 000 \$</td><td>0 \$</td><td>0 \$</td></tr></table>							Année	2015	2016	2017	2018	2019	Coûts	0 \$	50 000 \$	50 000 \$	0 \$	0 \$
Année	2015	2016	2017	2018	2019													
Coûts	0 \$	50 000 \$	50 000 \$	0 \$	0 \$													
<u>Financement et/ou subvention</u>																		
Aucun financement ni subvention n'est prévu pour la mise en place de cette mesure.																		

RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

20. Conserver la tenue d'une collecte spéciale annuelle																	
<u>Objectifs gouvernementaux concernés</u>			<u>Orientation du PGMR</u>														
Récupérer les produits sous REP			Augmenter et encourager la récupération des produits sous REP														
<u>Description et/ou objectif</u>																	
La première collecte effectuée en juin 2014 ayant connu un franc succès, la MRC encouragera les municipalités à reproduire l'expérience annuellement sur leur territoire respectif. La collecte spéciale accepte tous les types de RDD ainsi que les matières concernées par le programme de REP (piles, peinture, matériel informatique, etc.).																	
<u>Méthodes de mises en place</u>																	
La MRC continuera à faire le suivi des matières à être récupérées par l'entremise de cette collecte spéciale. Une sensibilisation sera mise en place par la MRC afin de faire connaître la collecte par les citoyens et pour ainsi augmenter le taux de participation.																	
<u>Responsable</u>		<u>Indicateurs</u>		<u>Cibles</u>													
MRC de Lotbinière		Nombre de collectes effectuées par année Quantité de matières récupérées par type		Une collecte par année Augmentation des taux de récupération													
<u>Capacité actuelle des installations</u>																	
Le système de GMR de la MRC de Lotbinière est suffisant pour la mise en place de la mesure.																	
<u>Coûts et échéancier</u>																	
La mesure sera effectuée en continu. Les coûts incluent la tenue de la collecte spéciale.																	
<table><tr><td>Année</td><td>2015</td><td>2016</td><td>2017</td><td>2018</td><td>2019</td></tr><tr><td>Coûts</td><td>2 000 \$</td><td>2 000 \$</td><td>2 000 \$</td><td>2 000 \$</td><td>2 000 \$</td></tr></table>						Année	2015	2016	2017	2018	2019	Coûts	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$
Année	2015	2016	2017	2018	2019												
Coûts	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$	2 000 \$												
<u>Financement et/ou subvention</u>																	
Aucun financement ni subvention n'est prévu pour la mise en place de cette mesure. ARPE-Québec offre une redevance de 180 \$ la tonne lors des collectes spéciales de matériel informatique.																	

21. Assurer la participation de l'ensemble des municipalités du territoire de planification au programme RBRC (Appel à recycler)		
<u>Objectifs gouvernementaux concernés</u>		<u>Orientation du PGMR</u>
Récupérer les produits sous REP		Augmenter et encourager la récupération des produits sous REP
<u>Description et/ou objectif</u>		
Recyclage des piles rechargeables et de téléphone cellulaire. La MRC s'assurera de la participation au programme de l'ensemble des 18 municipalités de son territoire en plus des quatre municipalités participantes de la MRC de Bécancour et offrira son aide pour l'achat et l'installation de collecteur.		
<u>Méthodes de mises en place</u>		
En 2013, 17 municipalités ont reçu un collecteur de piles gratuitement. Les quatre municipalités participantes de la MRC de Bécancour recevront, si un collecteur n'est pas déjà en place, un collecteur de piles en 2016. Un collecteur sera réoffert à la municipalité de Saint-Patrice-de-Beaurivage (la municipalité a refusé le collecteur en 2013).		
<u>Responsable</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Cibles</u>
MRC de Lotbinière Municipalités	Nombre de collecteurs à la disposition des citoyens	Mettre à la disposition des citoyens au moins un collecteur de piles par municipalité
<u>Capacité actuelle des installations</u>		
Le système de GMR de la MRC de Lotbinière est suffisant pour la mise en place de la mesure.		
<u>Coûts et échéancier</u>		
La mesure sera effectuée en continu. Un coût potentiel de 1 500 \$ est estimé pour l'achat de collecteurs de piles.		
<u>Financement et/ou subvention</u>		
Aucun financement ni subvention n'est prévu pour la mise en place de cette mesure.		

TEXTILES

22. Mettre en place un système de suivi des quantités de textile récupérées par l'entremise des points de dépôt																		
Objectifs gouvernementaux concernés				Orientation du PGMR														
Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 700 kg/pers./an				Réduire la quantité de matières résiduelles éliminées														
Description et/ou objectif																		
L'obtention des quantités de textiles récupérées permettra de mesurer l'efficacité du système ainsi que de faciliter la reddition de compte du PGMR.																		
Méthodes de mises en place																		
Une estimation des quantités récupérées sera effectuée à chaque collecte et inscrite dans un chiffrier de suivi conservé à la MRC.																		
Responsable		Indicateurs		Cibles														
Le Vestiaire de Fortierville Ressourcerie de Lotbinière MRC de Lotbinière		Quantité de textile récupérée		Les quantités de textile récupérées par l'entremise de la collecte sont conservées dans un chiffrier de suivi commun														
Capacité actuelle des installations																		
Le système de GMR de la MRC de Lotbinière est suffisant pour la mise en place de la mesure.																		
Coûts et échéancier																		
La mesure sera mise en place en 2016. Une ressource interne à la MRC sera impliquée (déjà prévus au budget).																		
<table><tr><td>Année</td><td>2015</td><td>2016</td><td>2017</td><td>2018</td><td>2019</td></tr><tr><td>Coûts</td><td>0 \$</td><td>0 \$</td><td>0 \$</td><td>0 \$</td><td>0 \$</td></tr></table>							Année	2015	2016	2017	2018	2019	Coûts	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Année	2015	2016	2017	2018	2019													
Coûts	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$													
Financement et/ou subvention																		
Aucun financement ni subvention n'est prévu pour la mise en place de cette mesure.																		

23. Maintenir l'offre faite aux municipalités participantes de la MRC de Bécancour pour la collecte des textiles sur leur territoire																		
Objectifs gouvernementaux concernés				Orientation du PGMR														
Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 700 kg/pers./an				Réduire la quantité de matières résiduelles enfouies														
Description et/ou objectif																		
Les quatre municipalités participantes de la MRC de Bécancour possèdent déjà un système de récupération des textiles géré par l'organisme fortiervillois Le Vestiaire. La Ressourcerie de Lotbinière a offert ses services de collecte aux quatre municipalités qui ont décidé de conserver le service du Vestiaire.																		
Méthodes de mises en place																		
Afin d'uniformiser le service de collecte pour tout le territoire d'application, la MRC de Lotbinière maintiendra l'offre de service de la Ressourcerie de Lotbinière pour les quatre municipalités participantes de la MRC de Bécancour.																		
Responsable		Indicateurs		Cibles														
Ressourcerie de Lotbinière MRC de Lotbinière		Nombre de points de dépôt ajoutés		Quatre points de dépôt sont installés dans les municipalités participantes de la MRC de Bécancour (un par municipalité)														
Capacité actuelle des installations																		
Le système de GMR de la MRC de Lotbinière est suffisant pour la mise en place de la mesure.																		
Coûts et échéancier																		
La mesure sera mise en place en 2016. Une ressource interne à la MRC sera impliquée (déjà prévus au budget).																		
<table><tr><td>Année</td><td>2015</td><td>2016</td><td>2017</td><td>2018</td><td>2019</td></tr><tr><td>Coûts</td><td>0 \$</td><td>0 \$</td><td>0 \$</td><td>0 \$</td><td>0 \$</td></tr></table>							Année	2015	2016	2017	2018	2019	Coûts	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Année	2015	2016	2017	2018	2019													
Coûts	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$													
Financement et/ou subvention																		
Aucun financement ni subvention n'est prévu pour la mise en place de cette mesure.																		

PLASTIQUES AGRICOLES

24. Inscrire les plastiques d'ensilage à la liste des matières traitées par la collecte sélective pour l'ensemble des municipalités sur le territoire d'application du PGMR						
Objectifs gouvernementaux concernés			Orientation du PGMR			
Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 700 kg/pers./an			Réduire la quantité de matières résiduelles éliminées			
Description et/ou objectif						
Neuf municipalités offrent actuellement le service de collecte du plastique agricole. La MRC travaillera afin que l'ensemble des municipalités du territoire de planification offre le service. S'inscrira dans le cahier de charge unique (voir mesure n°1).						
Méthodes de mises en place						
La MRC continuera à fournir gratuitement aux producteurs agricoles les sacs nécessaires pour la récupération des plastiques agricoles. Une régie regroupant six municipalités évalue présentement d'offrir le service. La MRC est d'avis que la collecte du plastique agricole en même temps que celle des matières recyclables reste le moyen le plus efficace logistiquement et financièrement.						
Responsable		Indicateurs		Cibles		
MRC de Lotbinière Municipalités		Nombre de municipalités offrant le service de récupération des plastiques agricoles		Les 22 municipalités offrent le service de récupération de plastique		
Capacité actuelle des installations						
Le système de GMR de la MRC de Lotbinière est suffisant pour la mise en place de la mesure.						
Coûts et échéancier						
La mesure sera mise en place selon l'échéance des contrats (voir mesure n°1). Les coûts découlent de la fourniture de sacs spécialement conçus pour la collecte du plastique agricole.						
Année		2015	2016	2017	2018	2019
Coûts		3 000 \$	3 000 \$	4 300 \$	5 600 \$	7 200 \$
Financement et/ou subvention						
Aucun financement ni subvention n'est prévu pour la mise en place de cette mesure.						

25. Rechercher des débouchés pour la récupération de tubulure d'érablières															
<u>Objectifs gouvernementaux concernés</u>		<u>Orientation du PGMR</u>													
Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 700 kg/pers./an		Réduire la quantité de matières résiduelles éliminées													
<u>Description et/ou objectif</u>															
Malgré l'arrêt du service de récupération de la MRC en 2006 dû à un manque de débouché, les tubulures d'érablières représentent une matière valorisable générée sur le territoire. La MRC souhaite donc continuer à rechercher des débouchés pour le recyclage de ce type de matières.															
<u>Méthodes de mises en place</u>															
Veille sur l'offre de services des récupérateurs et recycleurs de plastiques															
<u>Responsable</u>		<u>Indicateurs</u>													
MRC de Lotbinière		N/A													
		<u>Cibles</u>													
		N/A													
<u>Capacité actuelle des installations</u>															
Le système de GMR de la MRC de Lotbinière est suffisant pour la mise en place de la mesure.															
<u>Coûts et échéancier</u>															
La mesure sera effectuée en continu. Une ressource interne à la MRC sera impliquée (déjà prévus au budget).															
<table><tr><td>Année</td><td>2015</td><td>2016</td><td>2017</td><td>2018</td><td>2019</td></tr><tr><td>Coûts</td><td>0 \$</td><td>0 \$</td><td>0 \$</td><td>0 \$</td><td>0 \$</td></tr></table>				Année	2015	2016	2017	2018	2019	Coûts	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Année	2015	2016	2017	2018	2019										
Coûts	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$										
<u>Financement et/ou subvention</u>															
Aucun financement ni subvention n'est prévu pour la mise en place de cette mesure.															

RÉSIDUS DU SECTEUR DE CRD

26. Promotion des points de récupération des résidus du secteur CRD accessibles hors MRC		
<u>Objectifs gouvernementaux concernés</u>		<u>Orientation du PGMR</u>
Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, briques et d’asphalte d’ici 2015		Diminution significative de la quantité de béton, de brique et d’asphalte enfouie au LET à Saint-Flavien.
<u>Description et/ou objectif</u>		
La MRC de Lotbinière ne compte aucun point de dépôts des matériaux secs ni d’entreprises qui font la récupération de ce type de résidus (bardeaux d’asphalte, gypse, etc.). Le bois, à l’exception du bois traité, peut être toutefois déposé dans les deux écocentres de la MRC. Afin de faciliter la récupération de ce type de matériaux aux citoyens, mais aussi aux entrepreneurs, la MRC de Lotbinière compte faire la promotion des sites de récupération et valorisation disponibles à l’extérieur de son territoire. Un suivi de l’achalandage de ces sites par les citoyens de la MRC de Lotbinière et du volume récupéré sera effectué.		
<u>Méthodes de mises en place</u>		
De l’information sur l’emplacement des sites de recyclage et de valorisation des résidus de CRD hors MRC sera incluse avec les permis de construction lors de leur envoi. Ces informations seront aussi ajoutées à la campagne de sensibilisation actuelle auprès des citoyens sur la gestion des matières résiduelles et à l’information transmise lors de la remise de permis de construction.		
<u>Responsable</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Cibles</u>
MRC de Lotbinière	Taux de valorisation des résidus du secteur CRD	70 % des résidus provenant du secteur CRD du segment des bâtiments sont recyclés ou valorisés
<u>Capacité actuelle des installations</u>		
Le système de GMR de la MRC de Lotbinière est suffisant pour la mise en place de la mesure.		
<u>Coûts et échéancier</u>		
La mesure sera mise en place dès 2016. Une ressource interne à la MRC sera impliquée (déjà prévus au budget).		
<u>Financement et/ou subvention</u>		
Aucun financement ni subvention n’est prévu pour la mise en place de cette mesure.		

27. Étude de faisabilité pour la création d’un point de dépôt des résidus du secteur CRD sur le territoire de la MRC		
<u>Objectifs gouvernementaux concernés</u>		<u>Orientation du PGMR</u>
Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, briques et d’asphalte d’ici 2015		Diminution significative de la quantité de béton, de brique et d’asphalte enfouie au LET à Saint-Flavien.
<u>Description et/ou objectif</u>		
Dans l’optique d’atteindre l’objectif de récupération de 70 % des résidus de CRD, la MRC de Lotbinière souhaite réaliser une étude de faisabilité qui permettra d’évaluer si l’implantation d’un site de récupération des résidus de CRD sur son territoire serait réalisable et pertinente.		
<u>Méthodes de mises en place</u>		
Une étude de faisabilité sera réalisée à l’interne		
<u>Responsable</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Cibles</u>
MRC de Lotbinière	Réalisation de l’étude de faisabilité	Décision sur l’implantation ou non d’un point de dépôt des résidus du secteur CRD sur le territoire de la MRC
<u>Capacité actuelle des installations</u>		
Le système de GMR de la MRC de Lotbinière est suffisant pour la mise en place de la mesure.		
<u>Coûts et échéancier</u>		
La mesure sera mise en place dès 2017. Une ressource interne à la MRC sera impliquée (déjà prévus au budget).		
<u>Financement et/ou subvention</u>		
Aucun financement ni subvention n’est prévu pour la mise en place de cette mesure.		

RÉSIDUS DE BÉTON, DE BRIQUE ET D'ASPHALTE

28. Adoption d'une réglementation permettant la revalorisation du béton dans les carrières en activité sur le territoire		
<u>Objectifs gouvernementaux concernés</u>		<u>Orientation du PGMR</u>
Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, briques et d'asphalte d'ici 2015		Diminution significative de la quantité de béton, de brique et d'asphalte enfouie au LET à Saint-Flavien.
<u>Description et/ou objectif</u>		
Afin d'être recyclés, le béton, le béton armé et le béton bitumineux doivent d'abord être concassés et broyés. Le site d'une carrière existante est tout à fait approprié pour ce type d'activité. La légalisation de telles activités offrira un débouché alternatif pratique pour les municipalités, les entrepreneurs en construction et les entreprises de pavage ayant à disposer de ce type de résidus.		
<u>Méthodes de mises en place</u>		
Modification du schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) afin de permettre la revalorisation du béton, béton armé et béton bitumineux dans les carrières en activité.		
<u>Responsable</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Cibles</u>
MRC de Lotbinière	La création d'un règlement permettant la revalorisation du béton dans les carrières existantes	Le règlement a été adopté
<u>Capacité actuelle des installations</u>		
Le système de GMR de la MRC de Lotbinière est suffisant pour la mise en place de la mesure.		
<u>Coûts et échéancier</u>		
La mesure sera mise en place dès 2016. Une ressource interne à la MRC sera impliquée (déjà prévus au budget).		
<u>Financement et/ou subvention</u>		
Aucun financement ni subvention n'est prévu pour la mise en place de cette mesure.		

29. Promotion des points de valorisation disponibles sur le territoire lors de la délivrance des permis de construction		
<u>Objectifs gouvernementaux concernés</u>		<u>Orientation du PGMR</u>
Recycler ou valoriser 80 % des résidus de béton, briques et d'asphalte d'ici 2015		Diminution significative de la quantité de béton, de brique et d'asphalte enfouie au LET à Saint-Flavien.
<u>Description et/ou objectif</u>		
La MRC souhaite faire connaître les sites de recyclage et de valorisation du béton, de la brique et d'asphalte aux acteurs du milieu qui auront potentiellement à disposer de ce genre de matières.		
<u>Méthodes de mises en place</u>		
De l'information sur l'emplacement des sites de recyclage et de valorisation des résidus de béton, de brique et d'asphalte sera incluse avec les permis de construction lors de leur envoi		
<u>Responsable</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Cibles</u>
MRC de Lotbinière	Taux de recyclage et de valorisation du béton, de la brique et d'asphalte	Conservation d'un taux de performance au-dessus de 80 %
<u>Capacité actuelle des installations</u>		
Le système de GMR de la MRC de Lotbinière est suffisant pour la mise en place de la mesure.		
<u>Coûts et échéancier</u>		
La mesure sera mise en place dès 2016. Une ressource interne à la MRC sera impliquée (déjà prévus au budget).		
<u>Financement et/ou subvention</u>		
Aucun financement ni subvention n'est prévu pour la mise en place de cette mesure.		

PNEUS

30. Continuer de communiquer aux citoyens l'information concernant l'emplacement des points de dépôts de pneus usagés																	
Objectifs gouvernementaux concernés			Orientation du PGMR														
Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 700 kg/pers./an			Réduire la quantité de matières résiduelles enfouies														
Description et/ou objectif																	
Faire connaître les points de dépôt sur le territoire afin de faciliter la récupération pour les citoyens et assurer le recyclage de la matière.																	
Méthodes de mises en place																	
La MRC continuera de publier de l'information à ce sujet sur son site internet.																	
Responsable		Indicateurs		Cibles													
MRC de Lotbinière		Informations disponibles sur le site internet de la MRC		Conserver l'information sur l'emplacement des points de dépôt de pneus sur le site internet de la MRC													
Capacité actuelle des installations																	
Le système de GMR de la MRC de Lotbinière est suffisant pour la mise en place de la mesure.																	
Coûts et échéancier																	
La mesure sera effectuée en continu. Une ressource interne à la MRC sera impliquée (déjà prévus au budget). Des coûts pour la promotion et l'entretien du site sont estimés.																	
<table><tr><td>Année</td><td>2015</td><td>2016</td><td>2017</td><td>2018</td><td>2019</td></tr><tr><td>Coûts</td><td>250 \$</td><td>250 \$</td><td>250 \$</td><td>250 \$</td><td>250 \$</td></tr></table>						Année	2015	2016	2017	2018	2019	Coûts	250 \$	250 \$	250 \$	250 \$	250 \$
Année	2015	2016	2017	2018	2019												
Coûts	250 \$	250 \$	250 \$	250 \$	250 \$												
Financement et/ou subvention																	
Aucun financement ni subvention n'est prévu pour la mise en place de cette mesure.																	

DÉCHETS ULTIMES

31. Installer un système de captage et de destruction des biogaz au LET à Saint-Flavien						
Objectifs gouvernementaux concernés				Orientation du PGMR		
N/A				N/A		
Description et/ou objectif						
Les infrastructures prévues se résument par un réseau de collecte des biogaz composé de puits verticaux forés dans les matières résiduelles qui seront raccordés à la station de pompage qui acheminera les biogaz à la torchère à flamme visible pour leur destruction.						
Méthodes de mises en place						
Aménagement d'un système de captage au LET à Saint-Flavien.						
Responsable		Indicateurs		Cibles		
MRC de Lotbinière		Captage et destruction du biogaz au LET à Saint-Flavien		Captage et destruction du biogaz avec une efficacité de 75 %		
Capacité actuelle des installations						
Il n'y a actuellement aucune installation de captage.						
Coûts et échéancier						
La mesure sera mise en place sur deux ans. Les coûts impliquent la construction du système de captage.						
	Année	2015	2016	2017	2018	2019
	Coûts	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Financement et/ou subvention						
La MRC vérifiera les possibilités d'inscrire le projet sur le marché du carbone afin de financer les coûts de construction et d'opération.						

32. Mettre en application le règlement #200-2007 sur la collecte de certaines matières recyclables et organiques						
Objectifs gouvernementaux concernés				Orientation du PGMR		
Ramener la quantité de matières résiduelles éliminées à 700 kg/pers./an				Réduire la quantité de matières résiduelles éliminées		
Description et/ou objectif						
Le conseil de la MRC a adopté le règlement #200-2007 lequel interdit à partir du 1er janvier 2008 la collecte des matières suivantes lors des collectes des déchets dans les municipalités de la MRC : gazon, feuilles mortes, sapins de Noël, pneus et toutes matières recyclables dont un service de collecte est offert sur le territoire. Lors de la mise en place de la collecte des matières organiques (action 9), le règlement sera modifié afin d'inclure les résidus alimentaires à l'interdiction.						
Méthodes de mises en place						
Utilisation de la patrouille verte pour effectuer des vérifications ponctuelles et donner des avis de courtoisie.						
Responsable		Indicateurs		Cibles		
MRC de Lotbinière		Quantité de matières recyclables récupérées		Augmentation du taux de récupération des matières recyclables		
Capacité actuelle des installations						
Le système de GMR de la MRC de Lotbinière est suffisant pour la mise en place de la mesure.						
Coûts et échéancier						
La mesure sera mise en place en 2017. Les coûts impliquent la formation et le salaire des agents de la patrouille verte et/du coordonnateur.						
	Année	2015	2016	2017	2018	2019
	Coûts	0 \$	0 \$	10 000 \$	0 \$	0 \$
Financement et/ou subvention						
Aucun financement ni subvention n'est prévu pour la mise en place de cette mesure.						

MESURES DE RÉDUCTION À LA SOURCE

33. Adopter une politique d'achat écoresponsable à la MRC et encourager les autres municipalités participantes à faire de même						
Objectifs gouvernementaux concernés				Orientation du PGMR		
Respecter la hiérarchie des 3RV-E				Encourager les filières de réduction à la source et de réemploi		
Description et/ou objectif						
Une politique d'achat écoresponsable favorisera une gestion des achats en fonction des 3RV-E. Ainsi, la réduction à la source et le réemploi seront privilégiés avant l'achat d'un nouveau produit.						
Méthodes de mises en place						
Élaboration et adoption d'une politique à la MRC de Lotbinière. Présentation de la politique aux 22 municipalités participantes. La MRC proposera son soutien aux municipalités afin de les aider à monter leur propre politique.						
Responsable		Indicateurs		Cibles		
MRC de Lotbinière Municipalités		Nombre de politiques adoptées dans la MRC		Une politique est adoptée par la MRC. Au moins cinq municipalités adoptent une politique d'achat écoresponsable		
Capacité actuelle des installations						
N/A						
Coûts et échéancier						
La mesure sera mise en place en 2017. Une ressource interne à la MRC sera impliquée (déjà prévus au budget).						
Année		2015	2016	2017	2018	2019
Coûts		0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Financement et/ou subvention						
Aucun financement ni subvention n'est prévu pour la mise en place de cette mesure.						

34. Faire la promotion d'entreprises qui se distinguent au niveau de la réduction à la source						
Objectifs gouvernementaux concernés				Orientation du PGMR		
Respecter la hiérarchie des 3RV-E				Encourager les filières de réduction à la source et de réemploi		
Description et/ou objectif						
Développement d'outils de promotions pour souligner les efforts d'entreprises qui se distinguent au niveau de la réduction à la source.						
Méthodes de mises en place						
Visibilité sur le site internet de la MRC. Offre d'un concours avec prix.						
Responsable		Indicateurs		Cibles		
MRC de Lotbinière Municipalités		Outils mis en place pour faire la promotion des municipalités		Un minimum de deux outils est mis en place pour faire la promotion		
Capacité actuelle des installations						
N/A						
Coûts et échéancier						
La mesure sera mise en place en 2018. Une ressource interne à la MRC sera impliquée (déjà prévus au budget).						
Année		2015	2016	2017	2018	2019
Coûts		0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Financement et/ou subvention						
Aucun financement ni subvention n'est prévu pour la mise en place de cette mesure.						

MESURES D'INFORMATION, SENSIBILISATION ET ÉDUCATION (ISÉ)

35. Sensibilisation des citoyens à une meilleure gestion des matières résiduelles sur le territoire						
Objectifs gouvernementaux concernés				Orientation du PGMR		
Respecter la hiérarchie des 3RV-E				Réduire la quantité de matières résiduelles éliminées		
Description et/ou objectif						
Poursuite et amélioration de la campagne de sensibilisation actuelle pour l'ensemble du territoire d'application. Une attention particulière sera mise sur la sensibilisation de la réduction à la source par l'entremise de pratiques écoresponsables par le citoyen comme l'herbicyclage et le compostage domestique.						
Méthodes de mises en place						
Diffusion sur le site internet de la MRC et par courrier postal d'aide-mémoire, de dépliants, d'informations, des rapports de suivi du PGMR, des statistiques de valorisation des matières, etc.						
Responsable		Indicateurs		Cibles		
MRC de Lotbinière		Nombre de documents de sensibilisation diffusés		Un minimum de 5 documents est publié par année		
Capacité actuelle des installations						
N/A						
Coûts et échéancier						
La mesure sera mise en place en continu. Une ressource interne à la MRC sera impliquée (déjà prévus au budget).						
	Année	2015	2016	2017	2018	2019
	Coûts	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Financement et/ou subvention						
Aucun financement ni subvention n'est prévu pour la mise en place de cette mesure.						

36. Création d'une patrouille verte afin de sensibiliser au foyer						
Objectifs gouvernementaux concernés				Orientation du PGMR		
Respecter la hiérarchie des 3RV-E				Réduire la quantité de matières résiduelles éliminées		
Description et/ou objectif						
Une patrouille verte estivale sera créée afin de sensibiliser les citoyens à une bonne gestion des matières résiduelles sur le territoire. Cette patrouille verte sera composée d'étudiants formés et sera effective en période estivale seulement. Sans faire office d'inspecteur, les patrouilleurs auront comme responsabilité de sensibiliser les citoyens à la bonne gestion de leurs matières résiduelles en les conseillant sur les méthodes de tri, sur le compostage domestique, sur l'herbicyclage et sur tout autre sujet relié à l'environnement (ex. : utilisation de l'eau potable). Ils pourront émettre des avis de courtoisie pour les résidents ne respectant pas les bonnes pratiques encouragées par la MRC (ex. : mauvais tri de ses matières, nettoyage du pavé de cour avec le boyau d'arrosage, etc.).						
Méthodes de mises en place						
Des étudiants seront engagés annuellement (au printemps) pour faire partie de l'équipe verte. Une formation leur sera donnée en début de saison et ils seront supervisés par une ressource à l'interne.						
Responsable		Indicateurs		Cibles		
MRC de Lotbinière		Nombre d'heures de patrouille par été		Un minimum de 100 heures de patrouille effectuée sur l'ensemble de territoire d'application		
Capacité actuelle des installations						
N/A						
Coûts et échéancier						
La mesure sera mise en place en 2017. Les coûts associés à cette action sont déjà prévus à l'action 32.						
	Année	2015	2016	2017	2018	2019
	Coûts	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Financement et/ou subvention						
Aucun financement ni subvention n'est prévu pour la mise en place de cette mesure.						

37. Sensibilisation lors d'événement sur le territoire														
<u>Objectifs gouvernementaux concernés</u>		<u>Orientation du PGMR</u>												
Respecter la hiérarchie des 3RV-E		Réduire la quantité de matières résiduelles éliminées												
<u>Description et/ou objectif</u>														
La MRC de Lotbinière fera la promotion des bonnes habitudes à adopter à l'extérieur de la maison. Elle assurera une présence lors des événements qui se tiendront sur son territoire afin d'aider les citoyens à trier leurs matières adéquatement, mais aussi dans le but d'informer sur les bonnes pratiques environnementales à adopter de manière générale.														
<u>Méthodes de mises en place</u>														
Cette présence pourrait être assurée par la patrouille verte soit par l'entremise d'un kiosque ou tout simplement en se fondant dans la foule et en discutant avec les citoyens. D'autres programmes, tel que Trilogique de Réseau Environnement, pourront être considéré.														
<u>Responsable</u>	<u>Indicateurs</u>	<u>Cibles</u>												
MRC de Lotbinière	Nombre d'événements auxquels la patrouille verte a participé	La patrouille verte participe à un minimum de 3 événements par été												
<u>Capacité actuelle des installations</u>														
N/A														
<u>Coûts et échéancier</u>														
La mesure sera mise en place en 2017. Les coûts associés à cette action sont déjà prévus à l'action 32.														
<table><tr><td>Année</td><td>2015</td><td>2016</td><td>2017</td><td>2018</td><td>2019</td></tr><tr><td>Coûts</td><td>0 \$</td><td>0 \$</td><td>0 \$</td><td>0 \$</td><td>0 \$</td></tr></table>			Année	2015	2016	2017	2018	2019	Coûts	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$
Année	2015	2016	2017	2018	2019									
Coûts	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$									
<u>Financement et/ou subvention</u>														
Aucun financement ni subvention n'est prévu pour la mise en place de cette mesure.														

SUIVI ET APPLICATION DU PGMR

38. Maintenir la ressource pour faire le suivi																	
<u>Objectifs gouvernementaux concernés</u>			<u>Orientation du PGMR</u>														
Rendre compte des résultats			Suivre et diffuser les statistiques de récupération														
<u>Description et/ou objectif</u>																	
Suivi de l'atteinte des objectifs de la Politique et calculs de la performance des actions. Fait en continu depuis 2006, le programme d'ISÉ de la MRC a inclus l'embauche d'une ressource à temps plein en 2012. L'action 29 vise à conserver cette ressource et à assurer un suivi régulier de l'évolution du dossier de gestion des matières résiduelles sur le territoire d'application.																	
<u>Méthodes de mises en place</u>																	
Suivi régulier des volumes récupérés et éliminés. Mise à jour de l'aide-mémoire sur une bonne gestion des matières résiduelles résidentielles.																	
<u>Responsable</u>		<u>Indicateurs</u>		<u>Cibles</u>													
MRC de Lotbinière		Nombre de ressources disponibles pour faire le suivi du PGMR		Conserver au minimum une ressource à temps plein pour la durée du PGMR													
<u>Capacité actuelle des installations</u>																	
N/A																	
<u>Coûts et échéancier</u>																	
La mesure sera effectuée en continu. Un coût récurrent a été estimé.																	
<table><tr><td>Année</td><td>2015</td><td>2016</td><td>2017</td><td>2018</td><td>2019</td></tr><tr><td>Coûts</td><td>500 \$</td><td>500 \$</td><td>500 \$</td><td>500 \$</td><td>500 \$</td></tr></table>						Année	2015	2016	2017	2018	2019	Coûts	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$
Année	2015	2016	2017	2018	2019												
Coûts	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$												
<u>Financement et/ou subvention</u>																	
Aucun financement ni subvention n'est prévu pour la mise en place de cette mesure.																	

39. Produire un rapport annuel																		
<u>Objectifs gouvernementaux concernés</u>				<u>Orientation du PGMR</u>														
Rendre compte des résultats				Suivre et diffuser les statistiques de récupération														
<u>Description et/ou objectif</u>																		
Produire annuellement un rapport pour faire état des résultats obtenus.																		
<u>Méthodes de mises en place</u>																		
Bilan de la gestion des matières résiduelles produit chaque année.																		
<u>Responsable</u>		<u>Indicateurs</u>		<u>Cibles</u>														
MRC de Lotbinière		Rapport annuel		Production d'un rapport de suivi par année														
<u>Capacité actuelle des installations</u>																		
N/A																		
<u>Coûts et échéancier</u>																		
La mesure sera effectuée en continu. Un coût récurrent a été estimé.																		
<table><tr><td>Année</td><td>2015</td><td>2016</td><td>2017</td><td>2018</td><td>2019</td></tr><tr><td>Coûts</td><td>500 \$</td><td>500 \$</td><td>500 \$</td><td>500 \$</td><td>500 \$</td></tr></table>							Année	2015	2016	2017	2018	2019	Coûts	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$
Année	2015	2016	2017	2018	2019													
Coûts	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$	500 \$													
<u>Financement et/ou subvention</u>																		
Aucun financement ni subvention n'est prévu pour la mise en place de cette mesure.																		